

GROUPE BKW

Rapport de gestion 2025



Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.


 **BKW**

Notre contribution

Nous mettons l'accent sur le climat, la nature et l'humain. Nous abordons la transition énergétique dans son ensemble et apportons des solutions tout au long de la chaîne de création de valeur de l'énergie, des infrastructures et des bâtiments. Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.

En couverture

Farzaneh Abbaspourtorbati, responsable Long Term Asset Optimization chez BKW, parcourt le nouveau barrage du Grimsel, appelé Spitalamm, haut de 113 mètres. Via Kraftwerke Oberhasli AG (KWO), BKW prend en charge la moitié des aménagements hydroélectriques de ce lac. Ces prestations de flexibilité sont essentielles pour réussir la transition énergétique malgré les variations dans l'énergie éolienne et solaire. C'est pourquoi elles sont bien ancrées dans notre stratégie «Solutions 2030».

A large concrete dam with a curved top, situated in a mountainous region with snow-dusted rocks and a blue sky. The dam is built into a deep canyon, and the surrounding landscape is rugged and rocky. A person in a red jacket is walking on the top of the dam, providing a sense of scale. The sky is blue with some light clouds.

La flexibilité est indispensable pour un système énergétique pérenne. C'est pour cette raison que BKW investit dans des réservoirs d'eau, comme le lac du Grimsel.

CHIFFRES & REPÈRES

En bref

Prestation globale
en millions de CHF

4544

EBIT
en millions de CHF

561

Bénéfice net opérationnel
en millions de CHF

353

Investissements et acquisitions
en millions de CHF

457

Cash-flow opérationnel
en millions de CHF

686

Effectifs du personnel

12 390

Comparaison sur cinq ans

Sites et sièges d'entreprises

Effectifs du personnel



119

Chiffre d'affaires Energy Solutions sites de production¹
en millions de CHF



340

Chiffre d'affaires Power Grid
en millions de CHF



sièges d'entreprise

Chiffre d'affaires Infrastructure & Buildings
en millions de CHF



> 200

sociétés et participations



Indications par action

CHF	2022	2023	2024	2025
Valeur nominale	2,50	2,50	2,50	2,50
Cours boursier				
– Cours à la fin de l'exercice	126,50	149,50	150,20	168,40
– Cours le plus haut de l'exercice	136,20	167,40	162,40	184,40
– Cours le plus bas de l'exercice	96,70	127,60	122,30	143,70
Bénéfice par action ²	10,43	9,06	11,80	6,77
Fonds propres par action ²	77,05	87,44	98,77	103,59
Capitalisation boursière, en millions de CHF	6677	7891	7925	8887

1 Totalité des formes de participation et des droits de souscription
2 Attribuable aux actionnaires de BKW SA

TROIS DOMAINES D'ACTIVITÉ FORTS

BKW va plus loin dans la transition énergétique globale

BKW peut s'appuyer sur ses trois domaines d'activité – Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings – pour proposer à sa clientèle une solution d'avenir adaptée à la transition énergétique sous toutes ses facettes, de la production d'énergie renouvelable à sa commercialisation et sa distribution, en passant par son utilisation efficace dans les infrastructures et les bâtiments.



ENERGY SOLUTIONS

Dans le domaine d'activité Energy Solutions, BKW assure une fourniture d'énergie compétitive et adaptée aux besoins spécifiques de la clientèle: fiable et fondée sur un partenariat à long terme. Elle étoffe fortement sa gamme de solutions énergétiques sur mesure et son portefeuille de production flexible à faibles émissions de CO₂.



POWER GRID

Dans le domaine d'activité Power Grid, BKW assure un approvisionnement en électricité fiable et abordable, avec une excellente expérience client. Elle augmente progressivement ses investissements dans l'extension efficace et intelligente de l'infrastructure réseau et elle met au point des solutions tarifaires innovantes pour ses clients régulés.



INFRASTRUCTURE & BUILDINGS

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, BKW procure des solutions d'infrastructures et de bâtiments économes en énergie et en ressources. Elle diversifie son offre dans la planification générale et la conduite de projets pour la construction d'immeubles et d'infrastructures plus durables, elle travaille sur les infrastructures énergétiques et la mobilité et elle étend sa plateforme pour des bâtiments efficaces en énergie et intelligents.

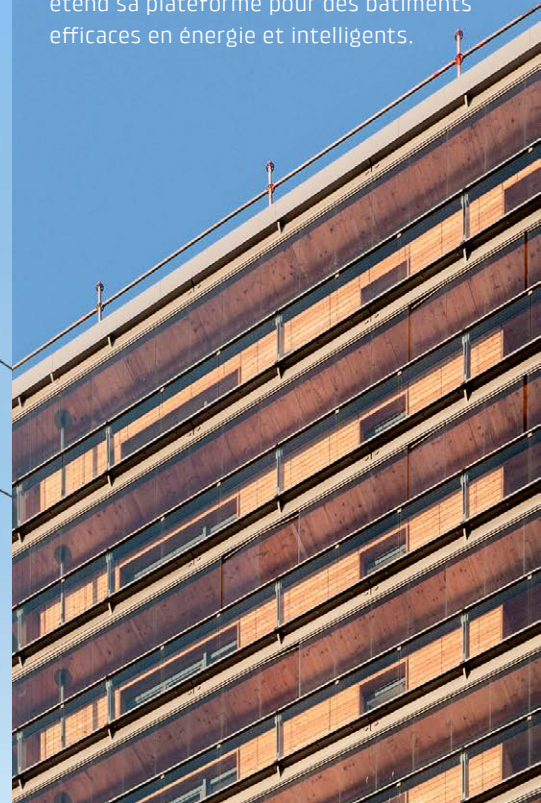


Table des matières

8 Rapport de gestion

- 8 Lettre aux actionnaires – Rapport annuel I
 - 10 Histoire à la une
 - 18 Entretien
-

20 Commentaire du résultat – Rapport annuel II

- 20 BKW atteint un bon résultat opérationnel malgré une production d'électricité moindre
-

27 Comptes du groupe BKW

- 28 Compte de résultat consolidé
 - 29 Compte de résultat global consolidé
 - 30 Bilan consolidé
 - 31 Variation des fonds propres consolidés
 - 32 Flux de trésorerie consolidés
 - 33 Annexe aux comptes du groupe
 - 108 Périmètre de consolidation
 - 114 Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés
-

121 Comptes annuels de BKW SA

- 122 Compte de résultat
 - 123 Bilan
 - 124 Annexe aux comptes annuels
 - 126 Affectation des bénéfices
 - 127 Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels
-

133 Rapport de durabilité

- 134 Nous ancrons la durabilité dans nos activités
 - 136 Vue d'ensemble: la durabilité chez BKW
 - 137 Informations générales
 - 159 Informations environnementales
 - 197 Informations sociales
 - 217 Informations sur la gouvernance
 - 227 Aspects de durabilité spécifiques de l'entité
 - 239 Annexe
 - 254 Rapport du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs
-

261 Green Bond BKW

- 262 Rapports sur l'allocation et l'impact 2025
 - 266 Rapport du professionnel en exercice indépendant sur l'allocation et l'impact
-

269 Informations pour les investisseurs

- 270 Informations importantes sur l'action, les emprunts et le calendrier financier
 - 273 Chiffres-clés concernant la production
-

275 Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

301 Rapport de rémunération

326 Adresses et impressum

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

BKW poursuit résolument sa stratégie «Solutions 2030»

En 2025, le groupe BKW¹ a réalisé un résultat opérationnel solide de 674,6 millions de CHF avant correction de valeur, signant ainsi le troisième meilleur exercice de son histoire. Durant l'année écoulée, BKW a poursuivi systématiquement la mise en œuvre de sa stratégie «Solutions 2030» et investi à cette fin dans l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et dans le domaine de la flexibilité. En mettant en service un nouveau centre d'exploitation réseau, BKW a en outre démontré qu'elle accorde une priorité absolue à la sécurité de l'approvisionnement.



Roger Baillod et Robert Itchner dans la salle de négoce de BKW.

Chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de vous présenter pour l'exercice 2025 un bon résultat opérationnel de 674,6 millions de CHF avant correction de valeur, auquel les trois domaines d'activité de BKW ont contribué. À la suite d'une correction de valeur de 113,7 millions de CHF sur la participation dans la centrale à charbon de Wilhelmshaven, en Allemagne, le résultat d'exploitation publié (EBIT) s'élève à 561,0 millions de CHF. Le cash-flow opérationnel avant les coûts de désaffectation et de gestion des déchets se monte à 788,7 millions de CHF. Il couvre donc les 456,6 millions de CHF qu'ont représentés les investissements de BKW et fortifie sa capacité financière.

Demande forte de solutions énergétiques flexibles

Dans le domaine d'activité Energy Solutions, la volatilité des prix sur le marché spot est restée élevée et la demande de solutions énergétiques

flexibles et spécifiques aux clients s'est encore accrue. Étant donné que les conditions météorologiques ont fait chuter le volume de production d'électricité des installations hydrauliques et éoliennes sous la moyenne et que, comme prévu, le résultat de négoce s'est contracté, le résultat opérationnel a diminué de 18,6% dans ce domaine par rapport à l'exercice précédent. La correction de valeur évoquée a elle aussi nui à l'EBIT publié.

Mise en service d'un nouveau centre d'exploitation réseau

Le domaine d'activité Power Grid a apporté une contribution stable à l'EBIT en 2025. BKW a investi 182,8 millions de CHF dans le réseau électrique pour mettre en place les conditions nécessaires à la transition énergétique. Avec la mise en service d'un nouveau centre d'exploitation réseau et l'installation de quelque 130 000 smart meters jusqu'à présent, BKW a également démontré l'année dernière que la sécurité de l'approvisionnement représente à ses yeux une grande priorité stratégique.

¹ Le groupe BKW englobe la société BKW SA et les autres sociétés du groupe. Pour faciliter la lecture, il est désigné ci-après par l'abréviation «BKW». Le nom de la société est précisé lorsqu'il est question de BKW SA ou de BKW Energie SA.

«Avec la mise en service du parc éolien de Cerignola (Italie) et de la centrale hydroélectrique de Sousbach, dans l'Oberland bernois, BKW a augmenté massivement sa puissance installée pour la production d'énergie renouvelable.»

Nouvelle hausse de la rentabilité pour Infrastructure & Buildings

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, BKW a une nouvelle fois augmenté la rentabilité, comme prévu. Elle a réalisé un EBIT de 80,0 millions de CHF, ce qui correspond à une hausse de 40,6% par rapport à l'exercice précédent. Ce domaine a par ailleurs posé les bases de sa future croissance au moyen d'acquisitions ciblées. BKW est la plus grande prestataire de services d'architecture et d'ingénierie dans la région DACH (Allemagne, Autriche et Suisse), où elle occupe une excellente position. Elle a remporté de nouveaux projets importants dans ce domaine, comme le concept de stade pour la candidature de l'Allemagne à l'organisation des Jeux olympiques. D'autre part, les besoins de développement des infrastructures d'énergie et de réseau restent considérables sur tous les marchés.

Mise en œuvre de la stratégie «Solutions 2030»

Tout au long de l'année écoulée, BKW a travaillé sans relâche à la mise en œuvre de sa stratégie «Solutions 2030». Avec la mise en service du parc éolien de Cerignola Nord (Italie) et de la centrale hydroélectrique de Sousbach, dans l'Oberland bernois, elle a augmenté massivement sa puissance installée pour la production d'énergie renouvelable. BKW a en outre décidé de réaliser une grande batterie d'une puissance de 300 mégawatts et d'une capacité de stockage de 600 mégawattheures à Waltrop (Allemagne), dont la construction commencera cette année.

En 2025, BKW a développé ses activités dans le domaine de la flexibilité, qui est également une priorité de sa stratégie «Solutions 2030». L'on peut citer à ce titre une coopération dans l'exploitation d'une grande batterie prévue en Italie, ainsi que le rachat de Südvolt GmbH, une société fournissant des solutions de flexibilité, qui lui donne accès au marché allemand de l'énergie de réglage et la situe parmi les dix plus grands opérateurs de commercialisation directe d'Allemagne.

BKW prévoit un bon résultat en 2026

BKW s'attend à un bon résultat pour l'exercice 2026. Dans le domaine d'activité Energy Solutions, la hausse des prix de l'électricité garantis produit un effet positif sur les recettes. Dans le domaine Power Grid, BKW prévoit des produits stables. Dans le domaine Infrastructure & Buildings, BKW table sur une amélioration supplémentaire de la rentabilité. La demande de compétences dans la planification, la réalisation et l'entretien de projets complexes d'infrastructures et de construction reste élevée, tout comme les besoins de solutions efficaces sur le plan énergétique et respectueuses des ressources pour les bâtiments. Ces deux facteurs renferment des possibilités de croissance intéressantes dans le cadre de «Solutions 2030».

Dans l'ensemble, BKW s'attend pour l'exercice 2026 à un EBIT compris dans une fourchette de 650 à 750 millions de CHF.

BKW propose un dividende de 3,80 CHF par action

Les perspectives pour l'année en cours montrent que BKW évolue avec succès et applique sa stratégie «Solutions 2030» sans discontinuer. Le conseil d'administration propose donc à l'assemblée générale de verser un dividende ordinaire de 3,80 CHF par action (3,70 CHF l'année précédente). Nous remercions chaleureusement notre clientèle, nos fournisseurs et partenaires, nos actionnaires ainsi que tous les membres du personnel qui s'engagent pour BKW chaque jour. Nous nous réjouissons d'aller plus loin encore sur ce chemin avec vous tous.

Meilleures salutations,



Roger Baillod
Président du conseil
d'administration



Robert Itschner
CEO

BKW progresse dans ses objectifs de durabilité

En 2025, BKW a accompli des progrès significatifs pour la réalisation de ses objectifs de durabilité, mettant en place des bases solides pour l'avenir. Ainsi, elle a réduit son intensité des gaz à effet de serre de 24% par rapport à 2022, qui constitue l'année de référence, et elle a électrifié davantage sa flotte de véhicules. À travers une nouvelle stratégie RH et l'élaboration de directives sur la sécurité au travail et la protection de la santé applicables à l'échelle du groupe, BKW a encore amélioré son organisation dans des domaines essentiels. Elle a en outre remanié le code des fournisseurs afin de satisfaire à ses obligations réglementaires et internes.

HISTOIRE À LA UNE

BKW investit dans le système énergétique du futur

Produire, stocker, commercialiser, distribuer et utiliser efficacement l'énergie: à travers sa stratégie «Solutions 2030», BKW fait progresser la transition énergétique globale, bénéficiant ainsi d'opportunités pour une croissance durable sur des marchés attractifs.

Une centrale hydroélectrique dans l'Oberland bernois, un parc éolien dans le sud de l'Italie, ou encore une batterie et une ligne à très haute tension en Allemagne: dans le cadre de sa stratégie «Solutions 2030», BKW réalise une série de projets ciblés, en Suisse et ailleurs en Europe, pour mettre en place un système énergétique d'avenir, à même de satisfaire aux impératifs de la société et de l'économie. À cette fin, elle prévoit d'investir au total quatre milliards de francs d'ici 2030, dont la moitié en Suisse.

Plus d'électricité issue d'énergies renouvelables

Parmi ces projets d'investissement figurent les aménagements hydroélectriques du Grimsel, dans les Alpes bernoises. Ce lac est le principal lac de barrage du vaste réseau de centrales électriques de Kraftwerke Oberhasli AG (KWO), qui appartient pour moitié à BKW, et possède un volume d'accumulation correspondant à quelque

100 000 ménages par an. Comme l'illustre cet exemple, l'extension des infrastructures existantes et les projets d'agrandissement vont de pair en matière de production d'électricité: le nouveau barrage du Grimsel, appelé Spitallamm, a ainsi été inauguré en juin dernier. La nouvelle construction nécessaire à ce projet a coûté au total quelque 125 millions de francs. Le barrage existant, qui datait des années 1930, devait en effet être remis à neuf. D'une hauteur de 114 mètres des fondations au couronnement, il comptait parmi les plus hauts barrages au monde à l'époque où il a été érigé. Le nouveau mur de retenue se dresse à présent devant l'ancien – et il est tout aussi haut. Avec le projet d'agrandissement du lac du Grimsel, il pourrait toutefois être rehaussé à l'avenir de 23 mètres. Ce barrage fait partie des 16 projets sélectionnés par la Confédération pour le développement de la production d'électricité issue de la force



Construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique à Sousbach


Domaine d'activité:	Energy Solutions
Pays:	Suisse
Début des travaux:	2020
Finalisation:	2025
Puissance installée:	11,4 mégawatts
Production d'électricité:	30,6 gigawattheures/an
Lien avec la stratégie «BKW Solutions 2030»:	Augmentation de 600 mégawatts de la production d'électricité renouvelable, extension de la puissance installée des installations propres à 4,7 gigawatts, part de 40% du portefeuille de production d'électricité en Suisse en 2030
Objectif soutenu:	Extension de la production d'électricité renouvelable en Suisse

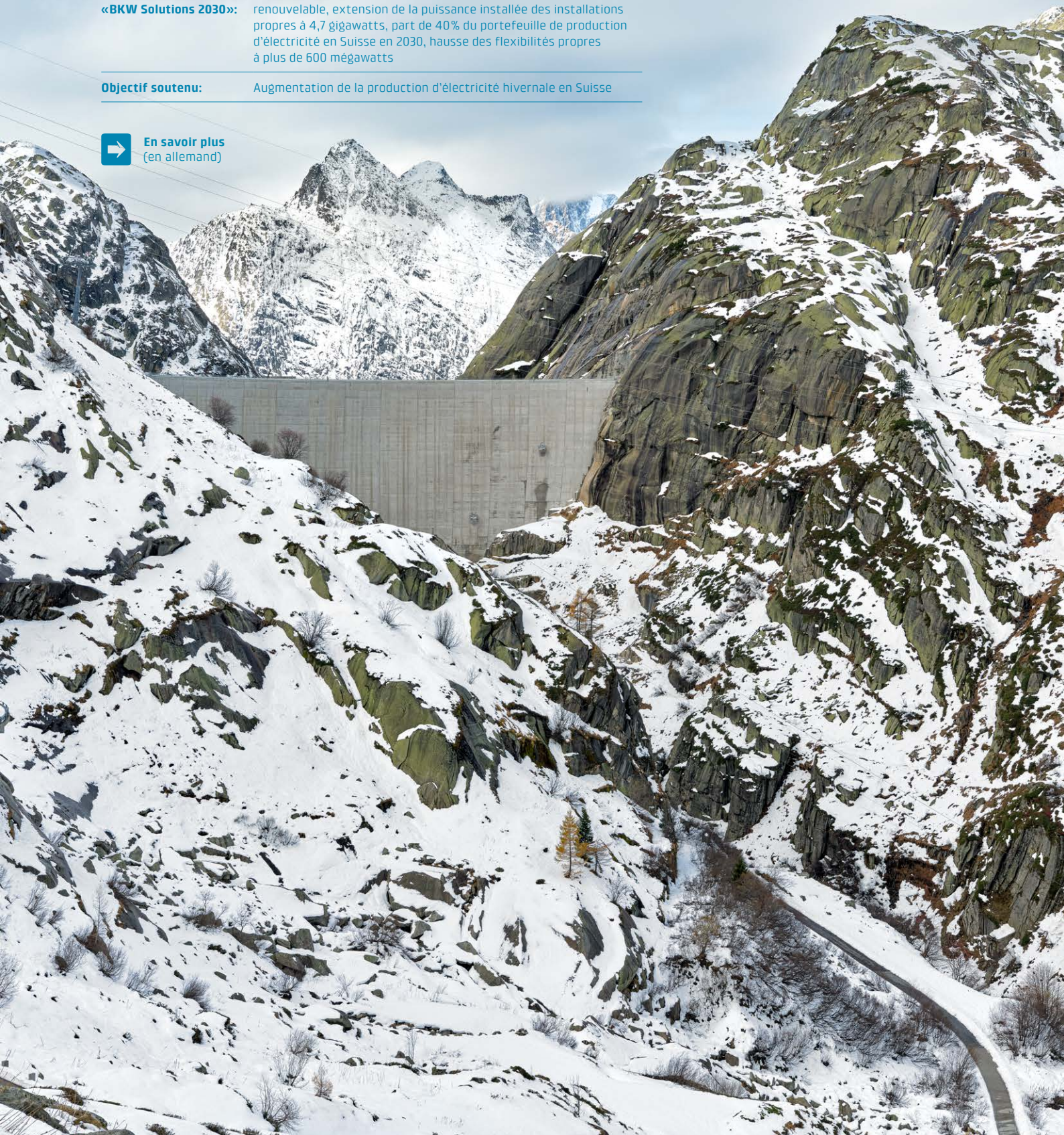


En savoir plus

Agrandissement du lac du Grimsel

Domaine d'activité:	Energy Solutions
Pays:	Suisse
État actuel:	Demande de concession introduite le 28.05.2024, négociations sur les mesures de compensation avec les associations de défense de l'environnement terminées
Capacité de stockage:	+240 gigawattheures/an
Investissement:	Environ 235 millions de francs
Lien avec la stratégie «BKW Solutions 2030»:	Augmentation de 600 mégawatts de la production d'électricité renouvelable, extension de la puissance installée des installations propres à 4,7 gigawatts, part de 40% du portefeuille de production d'électricité en Suisse en 2030, hausse des flexibilités propres à plus de 600 mégawatts
Objectif soutenu:	Augmentation de la production d'électricité hivernale en Suisse

 **En savoir plus**
(en allemand)





Parc éolien de Cerignola

Domaine d'activité:	Energy Solutions
Pays:	Italie
Début des travaux:	2025
Finalisation:	Début 2026
Puissance installée:	125 mégawatts
Production d'électricité:	300 gigawattheures/an
Lien avec la stratégie «BKW Solutions 2030»:	Augmentation de 600 mégawatts de la production d'électricité renouvelable, extension de la puissance installée des installations propres à 4,7 gigawatts, développement substantiel de l'énergie éolienne et solaire sur les marchés clés européens (DE, FR, IT)
Objectif soutenu:	Extension de la production d'électricité renouvelable en Europe



En savoir plus

hydraulique en Suisse. KWO a introduit une demande de concession y afférente auprès des autorités cantonales en mai 2024. Si le Spitalamm est rehaussé et le lac du Grimsel agrandi, la centrale pourrait stocker 240 gigawattheures d'électricité en plus par an. Le projet d'extension, estimé à environ 235 millions de francs, contribuerait ainsi en particulier à la production d'électricité en hiver, quand les installations au fil de l'eau et solaires fournissent moins de courant dans notre pays. BKW investit par ailleurs dans l'énergie au fil de l'eau: parmi ses projets actuels, elle a dédié quelque 69 millions de francs à la construction de la centrale hydroélectrique de Sousbach. Mise en service fin 2025, l'installation fournit une électricité renouvelable à environ 6 700 ménages. En 2028, BKW entamera en outre la rénovation complète de la centrale hydroélectrique de Mühleberg, dans laquelle elle investira pas moins de 120 millions de francs au total.

En complément à l'énergie hydraulique, BKW accroît aussi ses capacités éoliennes. Le parc éolien de Cerignola, dans les Pouilles (sud de l'Italie), a ainsi été raccordé au réseau, respectivement, fin 2025 pour la partie Cerignola Nord et début 2026 pour la partie Cerignola Sud, après un an de travaux à peine. Ses 29 turbines produisent suffisamment d'électricité pour 140 000 ménages par an. Avec 800 propriétaires fonciers, 2 postes de transformation et 27 kilomètres de ligne haute tension, ce projet d'infrastructure était complexe – et il reste à ce jour le plus grand projet de construction mené par BKW à l'étranger. Son achèvement marque un jalon important dans la stratégie «Solutions 2030», par laquelle BKW entend hisser

son portefeuille à plus de 600 mégawatts de production d'électricité renouvelable d'ici 2030 et réduire ses émissions dans le domaine de l'énergie à «zéro net» d'ici 2040.

Besoin croissant de flexibilité dans le système énergétique

Pour que la transition énergétique puisse fonctionner, il est impératif que les éoliennes, les centrales hydroélectriques et les installations solaires existantes soient développées ou que de nouvelles soient construites. En même temps, l'électricité qu'elles produisent doit être disponible au bon moment, au bon endroit et dans la bonne quantité. Pour cela, la clé réside dans la flexibilité. En effet, à mesure que les sources d'énergie renouvelables augmentent, et notamment l'éolien et le solaire, la production subit également davantage de fluctuations. Elle dépend littéralement de la pluie et du beau temps, ou plus précisément, de l'heure de la journée, de la saison et des conditions météorologiques. Une approche globale de la transition énergétique requiert donc des solutions pour la flexibilité et le stockage. À cet égard, de formidables opportunités de croissance s'offrent à BKW grâce à ses compétences diversifiées, allant de la production à la commercialisation de l'énergie, en passant par sa distribution et son utilisation. Au titre de sa stratégie «Solutions 2030», BKW souhaite développer ses propres installations de flexibilité, telles que les centrales hydroélectriques et les batteries, pour atteindre une puissance de plus de 600 mégawatts d'ici 2030. En parallèle, elle souhaite gérer des installations flexibles de tiers de plus de 700 mégawatts et relier de très petites installations, d'une puissance cumulée de plus de

Batterie à Waltrop

Domaine d'activité:	Energy Solutions et Infrastructure & Buildings
Pays:	Allemagne
Début prévu pour les travaux:	2026
Finalisation prévue:	2028
Puissance installée:	300 mégawatts
Capacité de stockage:	600 mégawattheures
Lien avec la stratégie «BKW Solutions 2030»:	Création d'un portefeuille de grandes batteries propres d'une puissance de plus de 500 mégawatts
Objectif soutenu:	Intégration des énergies renouvelables dans le système énergétique global, possibilité de prestations d'énergie de réglage flexibles, augmentation de la flexibilité et de la stabilité du réseau électrique



En savoir plus

Cette image montre la batterie installée à Arzberg, dans le nord de la Bavière. BKW l'a réalisée en collaboration avec divers partenaires.



200 mégawatts, pour former des centrales virtuelles flexibles, dans un rôle d'agrégateur. BKW a déjà lancé plusieurs projets ambitieux dans ces domaines. Ainsi, elle commencera sans doute fin 2026 la construction d'une grande batterie, d'une puissance de 300 mégawatts et d'une capacité de stockage de 600 mégawattheures, à Waltrop (Allemagne). Son investissement, qui se chiffre autour de 200 millions d'euros, comprend la conception, la construction et l'exploitation de cette batterie. Cette installation servira à stabiliser le système énergétique sur un marché de l'énergie de plus en plus volatil. Par la même occasion, BKW renforcera ses activités sur les marchés internationaux de l'énergie, où les accumulateurs pouvant être mobilisés de manière flexible revêtent une importance croissante. Une autre batterie que BKW a conçue, qu'elle construit et qu'elle exploitera, voit également le jour en ce moment en Allemagne, à Holenbrunn (Wunsiedel). De plus, BKW a signé l'automne dernier un accord de financement à long terme avec Zelestra, une entreprise mondiale active dans les énergies renouvelables, qui lui permettra de construire une grande batterie, d'une capacité de stockage allant jusqu'à 2 gigawattheures, dans le nord de l'Italie. Le début du chantier est prévu pour 2027 et l'exploitation à pleine charge pour 2028. Zelestra mettra une partie de la capacité de production de l'installation à la disposition de BKW pour piloter

et optimiser la flexibilité sur le marché. Ce projet majeur relève d'une démarche extrêmement innovante, car il aura pour effet tout à la fois d'améliorer la flexibilité du réseau électrique, d'accélérer l'intégration des énergies renouvelables, de participer à la décarbonisation de la production d'électricité italienne et d'accroître la sécurité d'approvisionnement. BKW détient en outre une participation, par le biais de KWO, dans la centrale de pompage-turbinage de Grimsel 4. KWO a demandé le permis de construire pour ce projet d'extension souterrain fin 2024. Les travaux devraient débuter à l'été 2026 et la mise en service est prévue vers 2031. Avec l'installation Grimsel 4, qui représente un investissement approximatif de 250 millions de francs, l'eau devrait être utilisée plus efficacement entre les deux lacs de rétention existants du Grimsel et du Räterichsboden. Deux nouvelles turbines de pompage, dont la puissance combinée s'élève à 150 mégawatts et la puissance individuelle peut être adaptée à tout moment de l'exploitation grâce à un convertisseur, seront installées entre les deux lacs. D'une part, la production d'électricité pourra ainsi être modulée au mieux en fonction de la demande et, d'autre part, l'installation Grimsel 4 pourra fournir d'importantes prestations d'énergie de réglage pour le réseau électrique de manière flexible. Par exemple, elle pourra délivrer rapidement beaucoup d'électricité durant les



Reprise du prestataire d'énergie de réglage Südvolt

Domaine d'activité: Energy Solutions

Pays: Allemagne

État: Reprise en 2025

Lien avec la stratégie «BKW Solutions 2030»: Renforcement de la position sur l'un des plus grands et plus importants marchés de l'énergie et de la flexibilité d'Europe, enrichissement du portefeuille de flexibilité international

Objectif soutenu: Intégration des énergies renouvelables dans le système énergétique global, augmentation de la stabilité et de la flexibilité du réseau électrique



En savoir plus

Ligne de la côte est

Domaine d'activité:	Infrastructure & Buildings
Pays:	Allemagne
Début des travaux:	2023
Finalisation prévue:	2027
Lien avec la stratégie «BKW Solutions 2030»:	Extension d'infrastructures notamment nécessaires pour le réseau énergétique en Allemagne et en Suisse
Objectif soutenu:	Intégration des énergies renouvelables dans le système énergétique global, augmentation de la flexibilité et de la stabilité du réseau électrique en Europe



En savoir plus



périodes de très forte consommation (pic de charge). Les solutions de stockage comme les grandes batteries et les centrales de pompage-turbinage apportent donc une précieuse contribution à la transition énergétique et à la stabilisation du réseau électrique.

Infrastructures pour le nouveau monde de l'énergie

En plus d'installations de production d'électricité renouvelable et de solutions de stockage, le système énergétique de demain a aussi besoin d'un réseau électrique fiable pour amener le courant jusqu'aux endroits où il est consommé. L'une des priorités stratégiques de BKW, à travers «Solutions 2030», réside dans l'extension des réseaux d'énergie en Allemagne et en Suisse. La société LTB Leitungsbau GmbH, qui appartient au réseau de BKW, travaille sur la ligne de la côte est, l'un des plus grands projets menés actuellement pour la transition énergétique et la stabilité du réseau en Allemagne. Cette ligne à très haute

tension (380 kilovolts) installée dans le Land du Schleswig-Holstein doit transporter l'électricité depuis les éoliennes de la côte baltique vers le sud du Land, où la demande est importante, et renforcer la liaison de l'Allemagne avec le réseau électrique européen. LTB a remporté plusieurs contrats partiels dans ce grand projet: elle a entre autres placé 51 pylônes électriques sur 22 kilomètres de la ligne, d'une longueur totale d'environ 130 kilomètres, et elle remplace et modernise les lignes électriques existantes en Allemagne pour qu'elles puissent acheminer à l'avenir une plus grande quantité d'électricité du nord vers le sud. La ligne de la côte est devrait être mise en service en 2027.

En Suisse, BKW prévoit des investissements d'un milliard de francs pour l'adaptation et l'extension de son réseau de distribution dans le cadre de sa stratégie «Solutions 2030». Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans l'entretien avec Corinne Montandon, responsable de la division Power Grid, proposé dans le présent rapport.

PROJETS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

BKW contribue à l'avenir énergétique renouvelable

Au titre de sa stratégie «Solutions 2030», BKW souhaite investir quatre milliards de francs dans la transition énergétique globale, dont au moins la moitié en Suisse. Ce chapitre illustre une sélection de projets planifiés ou déjà lancés et solutions innovantes.



Energy Solutions



Power Grid



Infrastructure & Buildings

1

RÉNOVATION COMPLÈTE DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE MÜHLEBERG

BKW investit environ 120 millions de francs dans la rénovation complète de la centrale hydroélectrique de Mühleberg. Le remplacement de l'équipement électromécanique s'accompagne d'une réfection dans le respect des directives relatives aux monuments historiques. Ainsi, BKW accroît l'efficacité de la centrale, rehausse les normes écologiques et garantit la sécurité d'approvisionnement à long terme.

Domaine d'activité: Energy Solutions

État: début des travaux prévu en 2028, finalisation prévue en 2030 et 2033 (mise en service échelonnée)



En savoir plus

2

INVESTISSEMENTS DANS LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE DEMAIN

BKW a décidé d'investir environ un milliard de francs dans son réseau de distribution et dans les technologies intelligentes entre 2025 et 2030. Elle prévoit par exemple le renouvellement et le renforcement de 2500 km de réseau électrique et de 1600 transformateurs d'ici cette date, mais aussi l'installation de plus de 400 000 compteurs électriques intelligents dès 2028.

Domaine d'activité: Power Grid

État: en cours



En savoir plus

3

GESTION DE L'ÉNERGIE INTÉGRÉE

L'entreprise pi-System, membre du réseau de BKW, relie les bâtiments à une centrale virtuelle par le biais des systèmes d'automatisation existants. À terme, les bâtiments font ainsi partie intégrante du réseau électrique et leurs locataires ou propriétaires bénéficient de revenus réguliers, d'un écrêtement optimisé des pointes, et au bout du compte, de coûts énergétiques moindres.

Domaine d'activité: Infrastructure & Buildings

État: en cours



En savoir plus

4

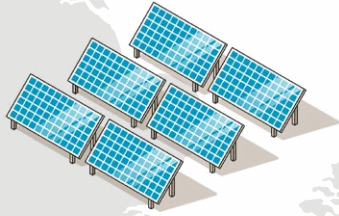
CONCEPT DE STADE POUR LES JEUX OLYMPIQUES

L'Allemagne souhaite accueillir les Jeux olympiques et paralympiques. Le concept de stade pour la région Rhin-Ruhr a été élaboré par l'entreprise planquadrat Elfers Geskes Krämer GmbH, membre du réseau de BKW. Pensés pour une affectation temporaire, les lieux devraient devenir après les Jeux le cœur d'un quartier urbain innovant et durable.

Domaine d'activité: Infrastructure & Buildings

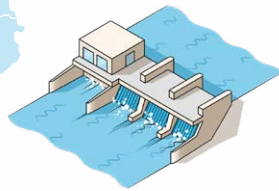
État: en cours

En savoir plus
(en allemand)



Investissements dans le cadre de la stratégie «BKW Solutions 2030» en milliards de CHF

4



■ BKW opère dans les pays en bleu clair et bleu foncé. Elle exerce également une activité en Suède et en Norvège.

5

ACCORD DE FINANCEMENT AVEC ZELESTRA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE BATTERIE

BKW et Zelestra réalisent l'une des batteries ayant la plus grande capacité d'Europe dans le nord de l'Italie. Zelestra mettra une partie de la capacité de production de l'installation à la disposition de BKW pour piloter la flexibilité sur le marché. BKW consolide ainsi son engagement dans le domaine des énergies renouvelables et des systèmes de stockage de l'énergie sur batterie en Italie.

Domaine d'activité: Energy Solutions
État: début des travaux prévu en 2027, finalisation prévue en 2028

[En savoir plus](#)

6

TECHNIQUE FERROVIAIRE POUR LE TUNNEL DE BASE DU SAINT-GOTTHARD

Un grand projet dans le plus long tunnel ferroviaire du monde: l'entreprise BKW Rail SA, membre du réseau de BKW, contribue à garantir l'infrastructure de communication à long terme dans le tunnel de base du Saint-Gothard. À cette fin, elle remplace toutes les installations de radio dans le tunnel et pose au total 120 kilomètres de câbles rayonnants.

Domaine d'activité: Infrastructure & Buildings
État: début des travaux en 2023, finalisation prévue en 2026

[En savoir plus](#)

CORINNE MONTANDON, RESPONSABLE POWER GRID – ENTRETIEN

«Nous créons le réseau électrique de demain»

BKW a pour mandat légal d'exploiter le réseau avec efficacité, fiabilité et sécurité et de raccorder les ménages au réseau électrique. Dans cet entretien, Corinne Montandon, responsable Power Grid et membre de la direction du groupe BKW, évoque les défis de la transition énergétique pour le réseau électrique et l'extension de l'infrastructure réseau.

La population suisse a voté en faveur de la nouvelle loi sur l'électricité en 2024, et la mise en œuvre des mesures qui en découlent a commencé. Qu'est-ce que cela implique pour le réseau électrique?

Sans un réseau électrique performant, la transition énergétique est impossible. Elle suppose une refonte totale de notre système énergétique, avec l'abandon des énergies fossiles et le passage aux sources renouvelables. Dans le même temps, la chaleur et la mobilité sont décarbonisées et électrifiées. Tout cela ne peut fonctionner que si le réseau satisfait aux exigences croissantes. Il doit non seulement transporter plus d'électricité, mais aussi absorber l'injection des installations solaires, qui fluctue fortement, et résister aux nouvelles contraintes résultant des stations de recharge pour voitures électriques et des pompes à chaleur. Dans ce cadre, le réseau électrique de BKW est déterminant: il relie les producteurs et les consommateurs et il assure la sécurité d'approvisionnement. De fait, la transition énergétique ne se joue pas quelque part au loin, mais tout près de nous, dans nos quartiers.

Que se passe-t-il concrètement dans un quartier?

Toute personne qui souhaite contribuer à son échelle à la transition énergétique peut par exemple s'équiper d'une installation photovoltaïque (installation PV), d'une station de recharge ou d'une pompe à chaleur. Toutes ces installations sont directement raccordées au réseau électrique de son quartier, et le quartier devient donc un carrefour névralgique de la transition énergétique. C'est là que la production et la consommation se rencontrent et que le bon fonctionnement du système se joue. Rien que dans le réseau de distribution de BKW, 3900 nouvelles installations PV ont été raccordées en 2025, et notre réseau compte aujourd'hui plus de 33000 installations au total.

Quelles difficultés cette évolution entraîne-t-elle?

Sachant qu'à l'avenir, la production et la consommation d'électricité seront de plus en plus décentralisées, et que souvent, elles ne coïncideront pas dans le temps, le réseau électrique doit assurer l'équilibre nécessaire. Il doit pouvoir supporter la puissance maximale à tout moment, y compris quand un grand nombre d'installations injectent ou prélèvent du courant en même temps. Nous devons donc étendre et moderniser notre réseau de manière ciblée. Ce faisant, nous devons néanmoins éviter une extension superflue, car chaque mètre de ligne électrique a un coût en argent et en ressources. Les solutions intelligentes, comme la régulation de l'injection des installations solaires, aussi appelée écrêtement des pointes, sont utiles à cet égard. Elles nous permettent de garantir que le système tout entier reste stable et que de nouvelles installations pourront encore être raccordées plus tard.

Comment BKW développe-t-elle l'infrastructure réseau?

Nous relevons les défis que j'ai cités au moyen d'investissements ciblés, avec une planification prospective. Entre 2025 et 2030, nous comptons ainsi investir un milliard de francs dans notre infrastructure réseau, notamment dans de nouvelles lignes et stations transformatrices. Environ 6000 de ces stations assurent aujourd'hui l'approvisionnement en électricité dans le réseau de BKW. D'ici 2030, 1600 d'entre elles doivent être renforcées ou reconstruites à neuf pour que l'électricité continue à l'avenir d'arriver à destination de manière fiable.

BKW investit aussi beaucoup dans les technologies numériques.

Il est primordial que notre réseau ne soit pas seulement plus fort, mais aussi plus intelligent. Nous misons sur les solutions numériques pour rendre le réseau électrique et le système énergétique plus intelligents et plus flexibles. Grâce aux technolo-

«Pour que la transition énergétique s'opère, il faut une cohésion parmi tous les acteurs. Tout le monde devra tirer à la même corde pour réussir à transformer le système énergétique.»



gies modernes, nous pouvons mieux piloter les charges, intégrer efficacement l'électricité fournie par les installations PV dans le réseau et faire un usage optimal des capacités disponibles. Les outils numériques nous aident en outre dans la planification et l'exploitation du réseau: nous nous en servons pour éviter une extension inutile du réseau. Je pense par exemple aux smart meters installés dans les bâtiments. Grâce à eux, nous obtenons plus d'informations sur ce qu'il se passe dans le réseau, et nous utilisons ensuite ces données pour développer nos réseaux.

Comment le monde politique et le grand public peuvent-ils contribuer à la réussite de la transition énergétique?

Pour que la transition énergétique s'opère, il faut une cohésion parmi tous les acteurs. Tout le monde devra tirer à la même corde pour réussir à transformer le système énergétique. Le monde politique peut raccourcir et simplifier les processus en adoptant une vision prospective dans l'aménagement du territoire et en accélérant l'octroi des

autorisations, ce qui faciliterait l'extension du réseau. La compréhension et le soutien du grand public jouent également un rôle essentiel, par exemple si une installation PV ne peut pas être raccordée immédiatement parce que le réseau doit d'abord être renforcé ou si un site est utilisé pour construire une nouvelle station transformatrice.

Un mot de conclusion: personnellement, qu'est-ce qui vous fascine le plus dans votre travail pour le réseau de demain?

Je suis surtout fascinée par les personnes qui s'engagent au quotidien, avec détermination, pour que la transition énergétique devienne réalité. Nos électriciens et électriciennes de réseau en sont un bon exemple. Pour l'extension et l'adaptation du réseau électrique, nous avons besoin de nombreux profils qualifiés, que nous formons nous-mêmes, dans le centre de formation de BKW à Kallnach. J'en suis très fière. À titre personnel, il me tient en outre particulièrement à cœur que ces métiers techniques séduisent également des femmes.

COMMENTAIRE DU RÉSULTAT

BKW atteint un bon résultat opérationnel malgré une production d'électricité moindre

BKW a clôturé l'exercice 2025 sur une prestation globale de 4,5 milliards de CHF, soit une baisse de 4,8% par rapport à l'exercice précédent. Au niveau opérationnel, BKW a réalisé un bon résultat opérationnel pour l'exercice sous revue à 674,6 millions de CHF, signant ainsi le troisième meilleur exercice de son histoire. À la suite d'une correction de valeur sur la participation dans la centrale à charbon de Wilhelmshaven, en Allemagne, le résultat d'exploitation publié (EBIT) s'établit à 561,0 millions de CHF. Dans le domaine d'activité Energy Solutions, le résultat a été affecté par la baisse de la production d'électricité d'origine hydraulique et éolienne due aux conditions météorologiques. Le domaine Power Grid a une nouvelle fois apporté une contribution stable à l'EBIT, et le domaine Infrastructure & Buildings a davantage augmenté la profitabilité.

Le groupe a obtenu un bénéfice net opérationnel hors correction de valeur sur Wilhelmshaven de 444,0 millions de CHF (-19,3% par rapport à l'exercice précédent). Le cash-flow opérationnel avant les coûts de désaffectation et de gestion des déchets se monte à 788,7 millions de CHF. Il couvre donc les 456,6 millions de CHF qu'ont représentés les investissements de BKW et fortifie sa capacité financière.

BKW a enregistré une prestation globale de 4543,6 millions de CHF pour l'exercice 2025, ce qui correspond à une érosion de 4,8%. L'EBIT publié baisse quant à lui à 561,0 millions de CHF. En excluant la correction de valeur de 113,7 millions de CHF sur Wilhelmshaven, le résultat opérationnel recule de 14,6% par rapport à l'exercice précédent, à 674,6 millions de CHF.

Le résultat financier s'élève à -51,4 millions de CHF après une diminution de 82,4 millions de CHF par

rapport à l'exercice précédent, principalement due à la performance moindre des fonds de désaffectation et de gestion des déchets de la CNM. Pour l'exercice sous revue, les impôts sur le bénéfice se chiffrent à 121,8 millions de CHF (exercice précédent: 173,4 millions de CHF), soit un taux d'imposition effectif de 23,9% (2024: 21,1%). Ce changement de taux est imputable pour l'essentiel à un facteur exceptionnel résultant de la réévaluation des impôts différés dans le cadre des participations étrangères.

En millions de CHF	2025	2024	Variation en %
Prestation globale	4 543,6	4 772,3	-4,8%
Approvisionnement / transport d'énergie	-1 387,4	-1 367,1	
Charges d'exploitation	-2 345,2	-2 332,1	
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	811,0	1 073,0	-24,4%
Amortissements et dépréciations	-295,2	-330,3	
Résultat des sociétés associées	45,2	47,2	
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	561,0	789,9	-29,0%
Résultat financier	-51,4	31,0	
Impôts sur le bénéfice	-121,8	-173,4	
Bénéfice net	387,9	647,5	-40,1%
Bénéfice net opérationnel¹	353,1	550,4	-35,9%

1 Le bénéfice net opérationnel désigne le bénéfice net corrigé de la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets de la CNM (y c. effet fiscal).

Le bénéfice net chute à 387,9 millions de CHF. En excluant la correction de valeur sur Wilhelmshaven, le bénéfice net enregistre une baisse de 168,7 millions de CHF, ou 26,1%, qui est donc plus que proportionnelle par rapport à l'EBIT, pour atteindre 478,8 millions de CHF. Outre l'EBIT plus faible, la performance moindre des fonds de la CNM (122,8 millions de CHF en 2024 contre 43,5 millions de CHF en 2025) grève également le

bénéfice net. Les impôts sur le bénéfice moins élevés de 51,6 millions de CHF exercent en revanche une influence inverse.

Le bénéfice net opérationnel descend à 353,1 millions de CHF. Après la correction de valeur sur Wilhelmshaven et la prise en compte d'un effet fiscal de 20 %, il perd 19,3 % par rapport à l'exercice précédent, passant à 444,0 millions de CHF.

L'effet que la correction de valeur sur Wilhelmshaven produit sur les principaux chiffres-clés de BKW est illustré dans ce tableau:

En millions de CHF	2025	Correction de valeur sur Wilhelmshaven	2025 hors correction de valeur sur Wilhelmshaven	2024
Prestation globale	4 543,6	-	4 543,6	4 772,3
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	561,0	113,7	674,6	789,9
Bénéfice net	387,9	90,9	478,8	647,5
Bénéfice net opérationnel	353,1	90,9	444,0	550,4



En millions de CHF	2025	2024	Variation en %
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires¹	788,7	843,3	-6,5 %
- Utilisation des provisions nucléaires	-102,7	-103,9	
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	685,9	739,4	-7,2 %
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement avant remboursements des STENFO¹	-420,8	-395,2	6,5 %
+ Remboursements provenant des STENFO	94,0	93,9	
- Paiements aux STENFO	-26,0	0,0	
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement	-352,8	-301,2	17,1 %
Cash-flow résultant de l'activité de financement	-346,1	-342,6	1,0 %
Liquidités au 31.12.	854,7	872,2	-2,0 %

1 Pour faciliter la comparaison et l'interprétation, BKW utilise des indicateurs de cash-flow avant utilisation des provisions liées au nucléaire du groupe et paiements pour la désaffectation et la gestion des déchets de la centrale de Mühleberg.

En 2025, le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires s'établit à 788,7 millions de CHF, soit 54,6 millions de CHF de moins que l'année précédente. Après utilisation des provisions nucléaires, les flux de trésorerie publiés résultant de l'activité d'exploitation s'établissent à 685,9 millions de CHF.

Au cours de l'exercice 2025, BKW a investi au total 456,6 millions de CHF dans des immobilisations corporelles et incorporelles et dans l'acquisition de sociétés du groupe et de sociétés associées. Environ 55% de cette somme ont été consacrés aux investissements de croissance et 45% aux investissements d'entretien. Le domaine d'activité Energy Solutions a investi quelque 140 millions de CHF dans la croissance, principalement dans l'énergie éolienne et solaire (notam-

ment dans le parc éolien de Cerignola), mais aussi dans des batteries, des réseaux de chaleur à distance, des centrales hydroélectriques et l'acquisition de Südvolt GmbH. Le domaine d'activité Power Grid effectue l'essentiel des investissements d'entretien, avec plus de 120 millions de CHF affectés à l'entretien de l'infrastructure réseau existante. Grâce au cash-flow d'exploitation à nouveau massif, les investissements ont pu être intégralement financés au moyen des flux de trésorerie opérationnels réalisés.

Le cash-flow résultant de l'activité de financement, à 346,1 millions de CHF, équivaut approximativement au niveau de l'année dernière. Fin 2025, les liquidités se chiffraient à 854,7 millions de CHF, atteignant une fois encore un niveau confortable.

En millions de CHF	2025	2024	Variation en %
Actifs circulants	2 846,2	3 118,7	-8,7 %
Actifs immobilisés	8 655,3	8 476,7	2,1 %
Engagements à court terme	1 799,0	2 104,5	-14,5 %
Engagements à long terme	3 784,7	3 831,4	-1,2 %
Fonds propres	5 917,8	5 659,5	4,6 %
Total du bilan	11 501,5	11 595,4	-0,8 %

À la clôture de l'exercice 2025, le total du bilan s'était réduit de 93,9 millions de CHF, soit 0,8%, par rapport à l'exercice précédent. La baisse des actifs circulants, à hauteur de 272,5 millions de CHF, tient en grande partie à la diminution substantielle des stocks (-162,6 millions de CHF) et à la

régression des produits dérivés (-177,6 millions de CHF), mais elle est en partie contrebalancée par la hausse des immobilisations financières (+40,7 millions de CHF). Les actifs immobilisés ont à l'inverse augmenté de 178,6 millions de CHF, en raison principalement de l'activité d'investissement constante

dans des immobilisations corporelles, mais aussi d'une hausse des actifs incorporels.

Les engagements à court et à long terme ont baissé de 352,2 millions de CHF au total, en particulier sous l'effet d'une diminution des engagements résultant de ventes et de prestations (-99,9 millions de CHF) ainsi que d'engagements issus de commandes client plus faibles (-76,2 millions de CHF) et d'un recul substantiel des impôts passifs en cours (-87,9 millions de CHF). L'augmentation nette des provisions pour contrats défavorables, à la suite des corrections de valeur opérées pour le contrat d'acquisition d'énergie défavorable avec la centrale à charbon de Wilhelmshaven (+86,5 millions de CHF), est presque

totale compensée par les variations des provisions pour la désaffectation et la gestion des déchets de la centrale nucléaire de Mühleberg (-73,9 millions de CHF).

Les capitaux propres ont augmenté de 258,3 millions de CHF et se montent désormais à 5917,8 millions de CHF. Le bénéfice net de 387,9 millions de CHF renforce les capitaux propres, mais les dividendes distribués le réduisent de 215,6 millions de CHF. Les capitaux propres se sont par ailleurs bonifiés de 79,1 millions de CHF en raison d'effets actuariels liés aux engagements de prévoyance du personnel selon la norme IAS 19. La part des fonds propres a augmenté à 51,5% au lieu de 48,8% l'année dernière.

Augmentation du dividende à 3,80 CHF par action

BKW vise une constance dans le versement de ses dividendes, sur la base d'un taux de distribution situé entre 35% et 50% du bénéfice net opérationnel. L'assemblée générale proposera par conséquent d'augmenter le dividende à 3,80 CHF par action. Ce montant représente un taux de distribution de 45% du bénéfice net opérationnel hors correction de valeur sur Wilhelmshaven et se situe donc dans la fourchette de 35% à 50% annoncée.

Le rendement du dividende s'élève à 2,3% sur la base du cours en vigueur à la fin de l'année (exercice précédent: 2,5%).

En CHF	2025	2024	Variation en %
Dividende	3,80	3,70	2,7%
Rendement des dividendes	2,3%	2,5%	

Perspectives

BKW prévoit un bon résultat pour l'exercice 2026. Conformément à sa stratégie «Solutions 2030», elle continue de développer la production d'électricité renouvelable et les offres de flexibilité et de stockage dans le domaine d'activité Energy Solutions. Elle répond en outre à la demande croissante de solutions énergétiques structurées conçues spécialement pour les différents clients. La hausse des prix de l'électricité garantis produit un effet positif sur les recettes. En parallèle, la volatilité des prix reste élevée sur le marché spot, alimentée par l'expansion soutenue des énergies renouvelables. Il en résulte des opportunités pour BKW dans le domaine de la flexibilité, en particulier sur le marché des prestations d'énergie de réglage et de services système. Dans le domaine d'activité Power Grid, BKW s'attend à nouveau à des recettes stables – malgré les prescriptions réglementaires strictes en matière de réseaux et la diminution du taux d'intérêt pour le capital immobilisé dans le réseau

électrique (Weighted Average Cost of Capital, WACC) à 3,43% au lieu de 3,98% l'année précédente. En application de sa stratégie, elle poursuit ses investissements dans la rénovation et l'extension du réseau de distribution afin de faciliter la transformation du système énergétique. Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, BKW table sur une amélioration supplémentaire de la profitabilité. La demande de compétences dans la planification, la réalisation et l'entretien de projets complexes d'infrastructures et de construction reste élevée, tout comme les besoins en solutions efficaces sur le plan énergétique et respectueuses des ressources pour les infrastructures et les bâtiments. Ces deux facteurs renferment des possibilités de croissance intéressantes dans le cadre de «Solutions 2030». Dans l'ensemble, BKW s'attend pour l'exercice 2026 à un EBIT compris dans une fourchette de 650 à 750 millions de CHF.

Production moindre due à la météo dans le domaine d'activité Energy Solutions

Le domaine d'activité Energy Solutions met l'accent sur les opportunités et les défis inhérents à la transformation du marché de l'énergie. Il englobe la production, la vente ainsi que le négoce d'électricité, de certificats et de matières premières liées à l'énergie.

En millions de CHF	2025	2024	Variation en %
Prestation globale	1 995,3	2 166,2	-7,9%
– dont résultat du négoce d'énergie pour compte propre	116,8	61,2	90,8%
Approvisionnement en énergie	-1 243,9	-1 172,3	6,1%
Charges d'exploitation	-306,8	-281,6	9,0%
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	444,6	712,3	-37,6%
Amortissements et dépréciations	-93,4	-134,3	
Résultat des sociétés associées	12,3	8,5	
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	363,5	586,5	-38,0%
Nombre de collaborateurs au 31.12.	1 058	959	
Investissements	148,6	187,0	

La prestation globale du domaine Energy Solutions diminue de 170,9 millions de CHF, soit 7,9%, pour s'établir à 1 995,3 millions de CHF. Malgré les prix de l'électricité garantis à un niveau plus élevé, le volume de production moindre des centrales hydroélectriques et éoliennes et la diminution des volumes et des prix chez les clients du marché libre ont pénalisé la prestation globale.

La correction de valeur d'un montant de 113,7 millions de CHF sur la centrale à charbon de Wilhelmshaven (Allemagne), annoncée en janvier 2026, a affecté négativement l'EBIT publié de 363,5 millions de CHF. Avant cette correction de valeur, Energy Solutions atteint un résultat opérationnel de 477,2 millions de CHF (-18,6% par rapport à l'exercice précédent). Cette érosion du résultat s'explique en grande partie par les conditions météorologiques qui ont fait chuter le volume de production d'électricité des installations hydrauliques et éoliennes sous la moyenne. De plus, le résultat de négoce a été moins bon que l'année précédente, comme prévu, car les marchés de l'énergie ont poursuivi leur normalisation, ce qui a entraîné, entre autres, une plus faible volatilité des prix sur le marché à terme. Sur le marché spot, en revanche, les prix sont restés très volatils, et la demande de solutions énergétiques flexibles et spécifiques aux clients s'est encore accrue. La performance du fonds de la CNL (centrale nucléaire de Leibstadt) a été conforme aux attentes.

Production d'énergie en baisse après un exercice 2024 exceptionnel

En 2025, BKW a produit 9,2 TWh d'électricité, ce qui représente 1,4 TWh ou 13,8% de moins que l'exercice précédent. Les pluies exceptionnelles de 2024 et la sécheresse de l'exercice sous revue ont entraîné une production hydraulique inférieure de 1,2 TWh. À cause de régimes de vent défavorables, BKW a produit 0,1 TWh d'énergie éolienne en moins. Les installations nucléaires dans lesquelles BKW détient une participation ont produit le même volume que l'exercice précédent. Les volumes produits par les centrales thermiques ont légèrement baissé à cause de la panne momentanée de Livorno Ferraris.

Le domaine d'activité Power Grid, fidèle à son habitude, fournit une contribution stable

Power Grid construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe. Ce réseau ne se limite pas à acheminer le courant de la centrale jusqu'aux consommateurs: il mesure également la production et la consommation, transforme la tension, surveille et analyse les flux de charge, intègre des installations de production décentralisées telles que les installations photovoltaïques et éoliennes, et globalement, assure une exploitation sûre, efficace et performante du réseau de distribution.

En millions de CHF	2025	2024	Variation en %
Prestation globale	629,2	673,0	-6,5 %
Charges du transport d'énergie	-143,6	-195,3	
Charges d'exploitation	-250,3	-237,6	
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	235,3	240,0	-2,0 %
Amortissements et dépréciations	-105,0	-99,9	
Résultat des sociétés associées	0,3	0,3	
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	130,6	140,4	-7,0 %
Nombre de collaborateurs au 31.12.	1 017	1 070	
Investissements	182,8	160,9	

La prestation globale du domaine d'activité Power Grid s'est effritée de 6,5%, soit 43,8 millions de CHF, à 629,2 millions de CHF, ce qui s'explique en majeure partie en ce que la réduction de tarif pour les services système et la réserve d'électricité hivernale de Swissgrid a été répercutée. Les coûts se sont alourdis par rapport à l'exercice précédent, en particulier, à cause des dépenses plus importantes induites par la

transition énergétique. En conjonction avec un acheminement réduit, l'EBIT baisse de 7%, à 130,6 millions de CHF.

Durant cet exercice, BKW a investi 182,8 millions de CHF dans le réseau électrique pour mettre en place les conditions nécessaires à la transition énergétique, dans le droit fil de sa stratégie «Solutions 2030».



Le domaine d'activité Infrastructure & Buildings rehausse encore la profitabilité

Le domaine d'activité Infrastructure & Buildings englobe BKW Engineering (planification et conseil en ingénierie), BKW Building Solutions (technique du bâtiment) et BKW Infra Services (prestations pour réseaux d'énergie, d'eau et de télécommunication). Son réseau fort de sociétés spécialisées et ses propres compétences diversifiées font de BKW un fournisseur intéressant de services globaux d'infrastructure et du bâtiment.

En millions de CHF	2025	2024	Variation en %
Prestation globale	1 975,3	1 973,1	0,1 %
Charges d'exploitation	-1 813,7	-1 838,8	
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	161,6	134,3	20,3 %
Amortissements et dépréciations	-81,7	-77,4	
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	80,0	56,9	40,6 %
Nombre de collaborateurs au 31.12.	9 665	9 490	
Investissements	101,9	71,3	

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, BKW a réalisé un EBIT de 80,0 millions de CHF, ce qui correspond à une hausse de 40,6% par rapport à l'exercice précédent. Ce domaine est ainsi à nouveau parvenu à accroître sensiblement sa profitabilité. Le chiffre d'affaires est resté pratiquement inchangé, à 1 975,3 millions de CHF, car l'accent a été mis systématiquement sur les

projets les plus rentables, ce qui a contribué à la base de recettes. Pour l'exercice 2025, la marge EBIT se situe à 4%, reflétant l'effet positif des gains d'efficacité supplémentaires engrangés et de la baisse constante des charges d'exploitation.

GROUPE BKW

Comptes du groupe BKW

27	Comptes du groupe BKW
28	Compte de résultat consolidé
29	Compte de résultat global consolidé
30	Bilan consolidé
31	Variation des fonds propres consolidés
32	Flux de trésorerie consolidés
33	Annexe aux comptes du groupe
108	Périmètre de consolidation
114	Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	2025	2024
Chiffre d'affaires net	7	4 201,2	4 548,6
Prestations propres activées		95,6	97,3
Autres produits d'exploitation		246,8	126,4
Prestation globale		4 543,6	4 772,3
Approvisionnement / transport d'énergie	8	-1 387,4	-1 367,1
Matériel et prestations de tiers		-829,6	-874,2
Charges de personnel	9	-1 197,0	-1 138,8
Autres charges d'exploitation	10	-318,6	-319,2
Charges d'exploitation		-3 732,6	-3 699,2
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)		811,0	1 073,0
Amortissements et dépréciations	11	-295,2	-330,3
Résultat des sociétés associées	20	45,2	47,2
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)		561,0	789,9
Produits financiers	12	53,3	137,4
Charges financières	12	-104,7	-106,4
Bénéfice avant impôts (EBT)		509,6	820,9
Impôts sur le bénéfice	13	-121,8	-173,4
Bénéfice net		387,9	647,5
dont:			
– Part des actionnaires BKW		356,8	622,2
– Participations ne donnant pas le contrôle		31,0	25,3
Bénéfice par action en CHF (non dilué et dilué)	14	6,77	11,80

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	Note	2025	2024
Autres éléments du résultat global			
Bénéfice net		387,9	647,5
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés du groupe)	26		
– Bénéfices/pertes (–) actuariels		76,4	134,5
– Impôts sur le bénéfice		-15,6	-27,3
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés associées)	20		
– Bénéfices/pertes (–) actuariels		21,0	-1,9
– Impôts sur le bénéfice		-2,7	0,9
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat	28		
– Ajustements de valeur		0,0	-0,7
– Impôts sur le bénéfice		0,0	0,1
Total des postes non recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts		79,1	105,7
Changes	28		
– Changes		-14,8	16,4
– Transfert au compte de pertes et profits		-0,0	1,2
– Impôts sur le bénéfice		-0,3	0,8
Opérations de couverture (sociétés du groupe)	28		
– Ajustements de valeur		-11,3	3,3
– Transfert au compte de pertes et profits		55,0	34,8
– Impôts sur le bénéfice		-8,8	-8,0
Opérations de couverture (sociétés associées)	28		
– Ajustements de valeur		0,5	-0,8
– Transfert au compte de pertes et profits		0,0	-0,2
Total des postes recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts		20,3	47,5
Autres éléments du résultat global		99,5	153,2
Résultat global		487,3	800,7
dont:			
– Part des actionnaires BKW		449,5	776,6
– Participations ne donnant pas le contrôle		37,8	24,1

Bilan consolidé

En millions de CHF	Note	31.12.2025	31.12.2024
Actif			
Liquidités	31	854,7	867,3
Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances	15	1 033,5	1 011,9
Actifs contractuels	16	283,0	266,6
Créances fiscales en cours		17,3	27,0
Immobilisations financières	19	198,6	157,9
Produits dérivés	32.2	88,5	266,1
Stocks	17	185,1	347,7
Comptes de régularisation	18	185,6	161,7
Actifs détenus en vue de la vente		0,0	12,5
Total actif circulant		2 846,2	3 118,7
Immobilisations financières	19	1 152,7	1 179,4
Produits dérivés	32.2	10,7	32,4
Avoirs de la prévoyance en faveur du personnel	26	260,9	203,2
Participations dans des sociétés associées	20	1 428,5	1 409,4
Immobilisations corporelles	21	4 437,5	4 288,3
Actifs incorporels	22	1 338,6	1 299,4
Créances fiscales latentes	13	26,4	64,5
Total actif immobilisé		8 655,3	8 476,7
Total actif		11 501,5	11 595,4
Passif			
Engagements résultant de livraisons et de prestations et autres engagements	23	592,5	692,4
Passifs contractuels		253,7	329,9
Impôts passifs en cours		126,7	214,6
Engagements financiers	24	289,4	298,9
Produits dérivés	32.2	58,3	108,4
Provisions	25	129,4	114,8
Comptes de régularisation	18	348,9	342,0
Engagements détenus en vue de la vente		0,0	3,3
Total engagements à court terme		1 799,0	2 104,5
Engagements financiers	24	1 602,1	1 605,9
Produits dérivés	32.2	31,5	38,8
Engagement de prévoyance du personnel	26	50,2	65,5
Autres engagements	27	331,5	340,5
Provisions	25	1 214,1	1 218,1
Impôts différés passifs	13	555,3	562,7
Total engagements à long terme		3 784,7	3 831,4
Total engagements		5 583,7	5 935,9
Capital-actions	28	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux	28	41,3	41,3
Réserves provenant de bénéfices	28	5 281,6	5 120,1
Autres réserves	28	16,6	-76,0
Actions propres	28	-4,9	-5,9
Total part des actionnaires BKW		5 466,7	5 211,5
Participations ne donnant pas le contrôle		451,1	448,0
Total fonds propres		5 917,8	5 659,5
Total passif		11 501,5	11 595,4

Variation des fonds propres consolidés

En millions de CHF	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Réserves provenant de bénéfices	Autres réserves	Actions propres	Part des actionnaires BKW	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Fonds propres au 31.12.2023	132,0	41,3	4 675,2	-230,4	-2,8	4 615,2	431,8	5 047,0
Bénéfice net			622,2			622,2	25,3	647,5
Autres éléments du résultat global				154,4		154,4	-1,2	153,2
Résultat global			622,2	154,4		776,6	24,1	800,7
Dividendes			-179,5			-179,5	-17,0	-196,4
Distribution sur le capital hybride ¹						0,0	-3,5	-3,5
Transactions avec les actions propres			-9,7		-3,1	-12,8		-12,8
Rémunérations en actions			12,0			12,0		12,0
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	6,6	6,6
Apport de fonds propres via des participations ne donnant pas le contrôle						0,0	6,0	6,0
Fonds propres au 31.12.2024	132,0	41,3	5 120,1	-76,0	-5,9	5 211,5	448,0	5 659,5
Bénéfice net			356,8			356,8	31,0	387,9
Autres éléments du résultat global				92,6		92,6	6,8	99,5
Résultat global			356,8	92,6		449,5	37,8	487,3
Dividendes			-195,1			-195,1	-20,6	-215,6
Distribution sur le capital hybride ¹						0,0	-2,7	-2,7
Transactions avec les actions propres			-6,8		1,0	-5,8		-5,8
Rémunérations en actions			7,4			7,4		7,4
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle			-0,8			-0,8	-0,5	-1,3
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	-10,9	-10,9
Fonds propres au 31.12.2025	132,0	41,3	5 281,6	16,6	-4,9	5 466,7	451,1	5 917,8

1 Cf. note 28.3

Flux de trésorerie consolidés

En millions de CHF	Note	2025	2024
Bénéfice avant impôts (EBT)		509,6	820,9
Résultat financier	12	51,4	-31,0
Amortissements et dépréciations	11	295,2	330,3
Autre correction des transactions sans incidence sur les liquidités	31	223,5	-87,7
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations, engagements financiers à court terme et produits dérivés)		-78,9	-43,2
Impôts sur le bénéfice payés		-198,0	-136,2
Autres dépenses/rentées financières		-14,1	-9,8
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires		788,7	843,3
Utilisation des provisions nucléaires		-102,7	-103,9
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation		685,9	739,4
Investissements en immobilisations corporelles	21	-377,7	-431,4
Désinvestissements en immobilisations corporelles		20,0	17,1
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe	5/31	-59,0	-32,9
Cession de sociétés du groupe		1,0	0,8
Investissements dans des sociétés associées	20	-2,8	0,0
Désinvestissements dans des sociétés associées	20	21,1	23,9
Versements aux fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs		-26,0	0,0
Remboursements des STENFO		94,0	93,9
Investissements en autres immobilisations financières à court et à long terme		-102,5	-18,2
Désinvestissements en autres immobilisations financières à court et à long terme		63,3	31,0
Investissements en actifs incorporels	22	-17,1	-21,2
Désinvestissements en actifs incorporels		0,0	4,3
Intérêts perçus		3,8	10,1
Dividendes perçus		29,1	21,4
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement		-352,8	-301,2
Achat d'actions propres	28	-20,1	-41,0
Vente d'actions propres	28	14,3	28,2
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-1,3	-0,0
Apport de capital via des participations ne donnant pas le contrôle		0,0	4,1
Distributions du capital hybride		-2,7	-3,5
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	24	222,3	235,2
Diminution des engagements financiers à court et à long terme	24	-320,7	-322,8
Augmentation des autres engagements à long terme	24	20,1	18,2
Diminution des autres engagements à long terme	24	-4,8	-27,5
Intérêts versés		-37,6	-37,1
Dividendes distribués		-215,6	-196,4
Cash-flow résultant de l'activité de financement		-346,1	-342,6
Différences de change sur liquidités		-4,5	5,1
Variation nette des liquidités		-17,5	100,6
Liquidités au début de l'exercice		872,2	771,5
Liquidités à la fin de l'exercice	31	854,7	872,2

Annexe aux comptes du groupe

1 Informations générales

BKW SA constitue, conjointement avec les sociétés du groupe (ci-après dénommées BKW ou le groupe BKW), une entreprise spécialisée dans l'énergie et les infrastructures présente à l'international. Elle propose à sa clientèle des solutions globales en s'appuyant sur son réseau de sociétés et de compétences. Elle planifie, construit et exploite des infrastructures de production d'énergie et d'approvisionnement en énergie pour les entreprises, les particuliers et les services publics et propose des modèles commerciaux numériques pour les énergies renouvelables. Le portefeuille de prestations du groupe BKW va des projets liés à l'énergie, à l'infrastructure et à l'environnement jusqu'à la construction, les prestations de service

et la maintenance de réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau, en passant par des solutions intégrées dans le domaine de la technique du bâtiment.

La société mère BKW SA a son siège Viktoriaplatz 2 à Berne, en Suisse. Les actions de BKW se négocient à la SIX Swiss Exchange sous le code ISIN CH0130293662.

Le conseil d'administration de BKW a approuvé la publication des présents comptes du groupe le 9 mars 2026. Les comptes du groupe 2025 seront soumis à l'assemblée générale du 28 avril 2026 pour approbation.

2 Principes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes du groupe donnent une image fidèle à la réalité de la situation financière, du patrimoine et des résultats du groupe BKW, conformément aux IFRS Accounting Standards et aux exigences du droit suisse. La date de clôture des états financiers consolidés est fixée au 31 décembre. Ces derniers sont établis en francs suisses (CHF).

Les comptes du groupe sont établis sur la base des coûts d'acquisition historiques; les exceptions sont décrites dans les principes comptables.

En raison des arrondis et de la présentation en millions de CHF, il est possible que la somme de certains chiffres ne corresponde pas exactement au total indiqué dans le résultat du groupe. Tous les chiffres-clés et les écarts sont calculés sur la base du montant sous-jacent non arrondi.

2.2 Application de nouvelles normes et interprétations

BKW applique les normes et interprétations nouvelles ou révisées dès la date de leur entrée en vigueur. Les modifications de la norme IAS 21 («The Effects of Changes in Foreign Exchange Rates»), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025, n'ont pas d'incidence majeure sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de BKW.

2.3 Application future de nouvelles normes et interprétations

Les normes et interprétations nouvelles et révisées ci-après étaient publiées à la date de clôture. Toutefois, elles ne seront applicables que lors d'exercices ultérieurs. BKW prévoit d'appliquer les modifications à compter de leur date respective d'entrée en vigueur (entrée en vigueur pour les exercices qui commencent à la date indiquée entre parenthèses ou après):

- Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 «Classification and Measurement of Financial Instruments» et «Contracts Referencing Nature-dependent Electricity» (1^{er} janvier 2026)
- Améliorations annuelles des normes IFRS – Tome 11 (1^{er} janvier 2026)
- Norme IFRS 18 – «Presentation and Disclosure in Financial Statements», nouvel Accounting Standard (1^{er} janvier 2027)
- Norme IFRS 19 – «Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures», nouvel Accounting Standard (1^{er} janvier 2027)

Ces modifications ne devraient pas avoir d'impact majeur sur les états financiers consolidés de BKW. L'application de la norme IFRS 18 influencera la présentation du compte de résultat et quelques détails de la déclaration, mais n'affectera pas l'évaluation des postes qui y figurent. BKW analyse actuellement ces répercussions, en particulier sur la structure des comptes du groupe.

3 Consolidation

3.1 Principes de consolidation

Principes comptables

La consolidation se fonde sur les comptes des différentes sociétés du groupe, qui ont été établis selon des principes d'évaluation et de présentation uniformes. Les soldes, transactions et bénéfices internes au groupe sont entièrement éliminés.

La date de clôture est le 31 décembre pour toutes les sociétés du groupe. Pour certaines sociétés associées, la date de clôture est différente de celle de BKW, car ces sociétés clôturent leur exercice comptable le 30 septembre afin qu'il coïncide avec l'année hydrologique.

Pour la consolidation de ces sociétés, la clôture est fixée en principe au 30 septembre. Des ajustements sont effectués pour les transactions importantes réalisées entre la date de clôture de ces sociétés et celle de BKW.

3.2 Périmètre de consolidation

Principes comptables

Sociétés du groupe

Les sociétés sous contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date de la prise de contrôle. Il n'existe aucune restriction majeure au transfert de liquidités des filiales à la société mère.

Accords conjoints

Les sociétés sous contrôle commun («joint control») sont traitées comme des entreprises communes («joint-ventures») ou des activités communes («joint operations»). Pour les «joint operations», l'intégration dans les comptes du groupe se fait avec leurs parts respectives d'actifs et de passifs ainsi que de produits et de charges; pour les «joint-ventures», elle se fait au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

3.3 Change

Principes comptables

La monnaie de référence du rapport, qui est également la monnaie fonctionnelle de BKW SA, est le franc suisse (CHF). BKW comptabilise les transactions en devises au cours du jour. Les gains et pertes de change découlant de telles transactions et de la réévaluation des positions en devises à la date de clôture du bilan sont pris en compte dans le résultat financier.

Les comptes annuels des sociétés du groupe qui établissent leur boucllement en devises sont convertis en francs suisses selon les principes suivants:

- Bilan converti au cours en vigueur à la date de clôture du bilan (31 décembre)
- Compte de résultat converti au cours moyen de l'exercice
- Compte de trésorerie converti au cours moyen de l'exercice

		Cours de change au 31.12.2025	Cours de change au 31.12.2024	Moyenne 2025	Moyenne 2024
Euro	1 EUR	0,9314	0,9412	0,9371	0,9524
Couronne norvégienne	100 NOK	7,8646	7,9797	7,9973	8,1931
Livre britannique	1 GBP	1,0674	1,1351	1,0941	1,1251
Dollar des États-Unis	1 USD	0,7927	0,9060	0,8312	0,8801
Couronne suédoise	100 SEK	8,6069	8,2136	8,4693	8,3333

Le goodwill et les adaptations de la juste valeur des actifs nets de sociétés établissant leurs comptes en devises réalisés à l'occasion de

l'affectation du coût d'acquisition sont comptabilisés en devises.

4 Décisions discrétionnaires, incertitudes dans les estimations et hypothèses importantes

L'établissement de comptes consolidés conformes aux normes en vigueur en matière de présentation des comptes nécessite de procéder à des estimations et d'émettre des hypothèses qui influent sur les chiffres inscrits au bilan, au niveau des actifs, des engagements et des engagements conditionnels à la date de clôture du bilan, ainsi que sur la présentation des produits et des charges de la période sous revue dans le compte de pertes et profits. Ces estimations et hypothèses se fondent, d'une part, sur l'expérience

acquise par le passé et, d'autre part, sur l'évaluation la plus précise possible des développements à venir. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont constamment réexaminées et les modifications inscrites dans l'exercice au cours duquel elles sont constatées.

BKW a pris, dans différents domaines, des décisions discrétionnaires qui influencent la présentation des comptes.

Les domaines qui impliquent l'exercice d'une appréciation discrétionnaire particulière ou une grande incertitude sont décrits dans les notes correspondantes. Ils comprennent notamment les postes suivants:

	Note
Chiffre d'affaires net	7
Impôts sur le bénéfice	13
Immobilisations financières	19
Immobilisations corporelles	21
Actifs incorporels, y c. goodwill	22
Provisions	25
Engagements de prévoyance du personnel	26
Dérivés énergétiques	32.2

5 Regroupements d'entreprises

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition incluent le prix d'achat et les éléments conditionnels et inconditionnels du prix d'achat. Les frais de transaction liés aux acquisitions sont comptabilisés dans les «autres charges d'exploitation».

Les sociétés acquises sont intégrées dans les comptes annuels consolidés à la date de l'acquisition (obtention du contrôle) et les sociétés cédées sont sorties du bilan à la date de la cession (fin du contrôle).

La fortune nette acquise (actifs, engagements et engagements conditionnels pouvant être identifiés) est évaluée à la juste valeur à la date de l'acquisition. La valeur effective des créances a été prise en considération, mais eu égard aux taux de perte négligeables constatés par le passé, aucune correction de valeur notable n'a été effectuée. En raison des échéances généralement courtes, les créances ne sont pas actualisées.

La différence par rapport au prix d'achat est comptabilisée au titre de goodwill ou de badwill et imputée au domaine d'activité bénéficiant de synergies. En cas de reprises successives (acquisitions «step-up»), les parts existantes sont évaluées à leur juste valeur, avec une incidence sur le compte de résultat, à la date de l'acquisition. Cette réévaluation est comptabilisée avec une incidence sur le compte de résultat.

Regroupements d'entreprises en 2025

En millions de CHF	Südvolt GmbH	Stein und Partner	Divers	Total
Liquidités	3,3	0,6	0,5	4,4
Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances	3,8	1,6	0,2	5,7
Autres actifs circulants	0,0	0,1	1,0	1,1
Immobilisations financières	0,0	0,0	0,1	0,1
Immobilisations corporelles	0,0	2,8	0,5	3,2
Actifs incorporels	11,0	0,0	0,1	11,1
Engagements à court terme	-2,9	-0,6	-1,2	-4,7
Engagements financiers	0,0	-4,5	-0,4	-4,9
Provisions	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Impôts différés passifs	-3,0	0,0	-0,0	-3,0
Juste valeur des actifs nets	12,3	0,0	0,6	12,9
Goodwill	20,1	17,3	2,5	39,9
Prix d'achat	32,4	17,4	3,1	52,8
Liquidités acquises	-3,3	-0,6	-0,5	-4,4
Engagements différés et conditionnels liés au prix d'acquisition	0,0	-5,1	-0,6	-5,7
Engagements différés et inconditionnels liés au prix d'acquisition	-0,4	-1,2	-0,2	-1,9
Sorties de trésorerie (+) / Afflux de trésorerie (-)	28,7	10,4	1,7	40,8

Au cours de l'exercice 2025, BKW a acquis les entreprises ci-après. L'allocation des prix d'acquisition n'étant pas encore achevée, les valeurs indiquées pour les transactions présentées sont provisoires.

Südvolt GmbH

Dans le domaine d'activité Energy Solutions, division Energy Markets, BKW a acquis 100% des parts de la société Südvolt GmbH, basée à Munich, en Allemagne, au 1^{er} septembre 2025. Cette société, qui fournit des prestations de flexibilité dans son pays, dispose d'un accès direct aux quatre grands gestionnaires nationaux de réseaux de transport et d'un portefeuille de clientèle commercialisé d'une puissance de plus de 1 GW.

Un goodwill de 20,1 millions de CHF a été inscrit à la date de l'acquisition. Les principales raisons du goodwill tiennent aux synergies attendues à l'avenir avec les activités commerciales existantes, à l'accès au marché européen de l'énergie de réglage et à la reprise du personnel qualifié. BKW n'a pas supporté de frais de transaction.

Si l'acquisition avait été effective dès le 1^{er} janvier 2025, BKW aurait clôturé l'exercice 2025 avec une prestation globale supérieure de 5,3 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 2,6 millions de CHF. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2025, la société acquise a généré une prestation globale de 2,1 millions de CHF et un bénéfice net de 0,4 million de CHF.

Stein und Partner Projektmanagement Beratende Ingenieure GmbH

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, division Engineering, BKW a acquis 100% des parts de commandite de l'entreprise Stein und Partner Projektmanagement Beratende Ingenieure GmbH & Co. KG, basée à Munich, en Allemagne, et les a transférées par accroissement à une société à but lucratif, rebaptisée «Stein und Partner Projektmanagement GmbH», le 5 mars 2025. Cette entreprise est spécialisée dans les prestations globales de gestion de projet en ce qui concerne la coordination, le pilotage et la surveillance de projets de construction.

Des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition de 5,1 millions de CHF et un goodwill de 17,3 millions de CHF ont été saisis à la date d'acquisition. Les principales raisons du goodwill tiennent aux synergies attendues à l'avenir et à la reprise du personnel qualifié. Les frais de transaction, qui se sont montés à 0,1 million de CHF, ont été comptabilisés dans les «autres charges d'exploitation».

Si l'acquisition avait été effective dès le 1^{er} janvier 2025, BKW aurait clôturé l'exercice 2025 avec une prestation globale supérieure de 1,4 million de CHF et un bénéfice net inférieur de 0,1 million de CHF. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2025, la société acquise a généré une prestation globale de 10,8 millions de CHF et un bénéfice net de 1,6 million de CHF.

Autres

Durant l'exercice 2025, BKW a acquis diverses autres entreprises. En raison du nombre d'acquisitions et de leurs valeurs financières de référence modestes, les chiffres ont été additionnés et les regroupements d'entreprises ne sont pas présentés séparément.

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, division Engineering, BKW a effectué plusieurs petites acquisitions en 2025. Au premier semestre, elle a ainsi acquis, le 10 mars 2025, les activités opérationnelles de Bermüller+Niemyer Architekturwerkstatt GmbH, dont le siège est à Nuremberg, en Allemagne, et le 8 avril 2025, 100 % des parts de Tropp Lighting Design GmbH, dont le siège est à Weilheim, également en Allemagne. Au second semestre ont suivi, le 24 juillet 2025, l'acquisition de 100% des parts d'AMP Parking Europe GmbH, dont le siège est à Karlsruhe, en Allemagne, et le 24 novembre 2025, l'acquisition de 100% des parts de Schellenberg + Bäumler Architekten GmbH, dont le siège est à Dresde, en Allemagne, et qui a ensuite été fusionnée avec studio grüngrau GmbH, dont le siège est à Düsseldorf, en Allemagne.

Ces transactions ont généré un goodwill total de 2,5 millions de CHF. Les principales raisons du goodwill tiennent aux synergies attendues à l'avenir et à la reprise du personnel qualifié. Les frais de transaction de 0,3 million de CHF engendrés ont été comptabilisés dans les «autres charges d'exploitation».

Si les acquisitions avaient été effectives dès le 1^{er} janvier 2025, BKW aurait clôturé l'exercice 2025 avec une prestation globale supérieure de 1,8 million de CHF et un bénéfice net supérieur de 0,2 million de CHF. Entre leur intégration globale et le 31 décembre 2025, les entreprises acquises ont généré une prestation globale de 3,5 millions de CHF et un bénéfice net de 0,2 million de CHF.

Des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition à hauteur de 16,7 millions de CHF et des engagements inconditionnels liés au prix d'acquisition d'un montant de 2,0 millions de CHF ont été versés au titre des acquisitions effectuées au cours des exercices précédents.

Regroupements d'entreprises en 2024

en millions de CHF	HelveticWind	Groupe plan & co	studio grün-grau GmbH	Divers	Total
Liquidités	23,3	0,8	0,7	1,7	26,6
Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances	2,9	2,7	0,6	1,2	7,4
Autres actifs circulants	5,1	2,4	0,6	0,4	8,5
Immobilisations financières	1,1	0,0	0,0	0,0	1,2
Produits dérivés	0,8	0,0	0,0	0,0	0,8
Immobilisations corporelles	51,5	0,3	0,4	0,9	53,0
Actifs incorporels	0,1	0,4	0,0	0,7	1,2
Impôts différés actifs	0,9	0,1	0,0	0,0	0,9
Engagements à court terme	-6,7	-3,5	-0,6	-1,2	-12,0
Engagements financiers	-50,0	-0,2	-0,4	-0,7	-51,2
Provisions	-7,1	0,0	0,0	0,0	-7,1
Impôts différés passifs	-3,7	-0,1	-0,0	-0,2	-4,1
Engagements de prévoyance du personnel	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,2
Juste valeur des actifs nets	18,2	2,8	1,3	2,7	25,0
Participations ne donnant pas le contrôle	-7,3	0,0	0,0	0,0	-7,3
Juste valeur des participations existantes	-5,3	0,0	0,0	0,0	-5,3
Part des actifs nets nouvellement acquis	5,6	2,8	1,3	2,7	12,4
Goodwill	0,0	6,1	1,9	6,4	14,4
Prix d'achat	5,6	8,9	3,2	9,1	26,8
Liquidités acquises	-23,3	-0,8	-0,7	-1,7	-26,6
Engagements différés et conditionnels liés au prix d'acquisition	0,0	-2,2	-1,0	-2,8	-6,0
Engagements différés et inconditionnels liés au prix d'acquisition	0,0	-0,5	-0,2	-0,7	-1,3
Sorties de trésorerie (+) / Afflux de trésorerie (-)	-17,7	5,4	1,2	4,0	-7,1

Toutes les transactions n'étant pas encore achevées, les montants indiqués l'année dernière étaient provisoires. Ces montants sont aujourd'hui devenus définitifs. Au cours de l'exercice 2024, BKW avait procédé aux acquisitions ci-après.

HelveticWind

Dans le domaine d'activité Energy Solutions, division Energy Production, BKW a acquis en juin 2024 des droits de participation supplémentaires dans les sociétés de parcs éoliens HelveticWind Italia s.r.l. (31% de plus) et HelveticWind Deutschland GmbH (30% de plus). En augmentant sa participation, BKW est en mesure de développer son portefeuille d'installations de production d'énergies renouvelables sur ses principaux marchés. HelveticWind possède les parcs éoliens de Gross Welle, Lüdersdorf-Parstein, Sendenhorst et Wulkow en Allemagne ainsi que les parcs éoliens de Ventisei et Eolo en Italie.

Aucun goodwill n'a été comptabilisé et aucun frais n'a été engendré.

Si l'acquisition avait été effective dès le 1^{er} janvier 2024, BKW aurait clôturé l'exercice 2024 avec une prestation globale affichant 9,8 millions de CHF de plus et un bénéfice net affichant 1,7 million de CHF de plus. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2024, la société acquise a généré une prestation globale de 8,7 millions de CHF et un bénéfice net de 3,5 millions de CHF.

Groupe plan & co

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, division Engineering, BKW a acquis en août 2024 100% des parts du groupe plan & co, qui comprend trois sociétés, à savoir plan & co. das zeichenbüro GmbH, qui a son siège à Gilching, en Allemagne, plan & co. das zeichenbüro GmbH, qui a son siège à Wiener Neudorf, en Autriche, et DCMVN Company Limited, qui a son siège à Ho Chi Minh-Ville, au Vietnam. Opérant dans le domaine

de l'équipement technique du bâtiment, ce groupe fournit principalement des prestations de planification 3D et BIM pour des projets complexes.

Des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition de 2,2 millions de CHF et un goodwill de 6,1 millions de CHF ont été saisis à la date d'acquisition. Les principales raisons du goodwill tiennent aux synergies attendues à l'avenir et à la reprise du personnel qualifié.

Des frais de transaction à hauteur de 0,6 million de CHF ont été engagés.

Si l'acquisition avait été effective dès le 1^{er} janvier 2024, BKW aurait clôturé l'exercice 2024 avec une prestation globale supérieure de 4,6 millions de CHF et un bénéfice net inférieur de 0,6 million de CHF. Entre son intégration globale et le 31 décembre 2024, la société acquise a généré une prestation globale de 1,9 million de CHF et une perte nette de 0,5 million de CHF.

studio grünrau GmbH

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, division Engineering, BKW a acquis en juin 2024 100% de studio grünrau GmbH. Cette société basée à Düsseldorf, en Allemagne, possède une compétence urbanistique dans le domaine de l'architecture paysagère et propose des services de planification de biens, d'aménagement d'espaces libres et du paysage, mais aussi de planification structurelle et du développement urbain, dans tout le pays.

Des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition de 1,0 million de CHF et un goodwill de 1,9 million de CHF ont été saisis à la date d'acquisition. Les principales raisons du goodwill tiennent aux synergies attendues à l'avenir et à la reprise du personnel qualifié. Des frais de transaction à hauteur de 0,1 million de CHF ont été engagés.

Si l'acquisition avait été effective dès le 1^{er} janvier 2024, BKW aurait clôturé l'exercice 2024 avec une prestation globale affichant 3,1 millions de CHF de plus et un bénéfice net affichant 0,5 million de CHF de plus. Entre son intégration globale

et le 31 décembre 2024, la société acquise a généré une prestation globale de 1,7 million de CHF et un bénéfice net de 0,3 million de CHF.

Autres

Durant l'exercice 2024, BKW a acquis diverses autres entreprises. En raison du nombre d'acquisitions et de leurs valeurs financières de référence modestes, les chiffres ont été additionnés et les regroupements d'entreprises ne sont pas présentés séparément.

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, division Engineering, BKW a également acquis en mai 2024 100% des parts de ProBAS AG, qui a son siège à Weier im Emmental, en Suisse, et elle a acquis les activités opérationnelles d'Elpro Engineering AG, dont le siège est à Brigue, en Suisse, dans le cadre d'un asset deal.

Dans le domaine d'activité Infrastructure & Buildings, division Building Solutions, BKW a acquis en septembre 2024 100% du groupe Gaspar, dont les trois filiales sont spécialisées dans les services de chauffage et dont le siège se situe à Sullens, en Suisse.

Ces transactions ont généré un goodwill total de 6,4 millions de CHF. Les principales raisons du goodwill tiennent aux synergies attendues à l'avenir et à la reprise du personnel qualifié. Aucun frais n'a été engendré.

Si les acquisitions avaient été effectives dès le 1^{er} janvier 2024, BKW aurait clôturé l'exercice 2024 avec une prestation globale supérieure de 17,6 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 5,8 millions de CHF. Entre leur intégration globale et le 31 décembre 2024, les entreprises acquises ont généré une prestation globale de 12,5 millions de CHF et un bénéfice net de 4,6 millions de CHF.

Des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition à hauteur de 10,6 millions de CHF et des engagements inconditionnels liés au prix d'acquisition d'un montant de 29,4 millions de CHF ont été versés en 2024 au titre des acquisitions effectuées au cours des exercices précédents.

6 Informations sur les domaines d'activité

Principes comptables

Les domaines d'activité et leurs résultats sont définis sur la base de la conduite entrepreneuriale. Conformément à sa stratégie, BKW structure ses rapports autour des domaines d'activité Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings. Le CEO, qui détient le principal pouvoir décisionnel, s'appuie sur le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) pour allouer les ressources et mesurer les résultats.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont les mêmes pour la présentation des informations sur les domaines d'activité que pour la présentation des chiffres consolidés à l'échelle du groupe. Les prix des transactions internes au groupe sont basés sur le prix du marché au moment de la conclusion de la transaction.

BKW compte trois domaines d'activité devant faire l'objet d'un rapport:

- Le domaine Energy Solutions construit, exploite et entretient les centrales du groupe situées en Suisse et à l'étranger. Il est également responsable de la vente d'énergie en Suisse, du négoce d'électricité, de certificats et de matières premières, ainsi que des prestations éoliennes, solaires et Smart Energy
- Le domaine Power Grid construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe.
- Le domaine Infrastructure & Buildings englobe la planification et le conseil en ingénierie pour des projets liés à l'énergie, à l'infrastructure et à l'environnement, des solutions intégrées

dans le domaine de la technique du bâtiment, ainsi que la construction, les prestations de service et la maintenance de réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau.

La colonne «Autres» comprend les fonctions transversales, qui sont dirigées de manière centralisée par le groupe. De plus, les coûts nécessaires à la mise en place des domaines d'activité (coûts d'acquisition et d'intégration, coûts de développement technologique, etc.) sont en partie supportés de manière centralisée. La participation dans Swissgrid SA est également comptabilisée dans le poste «Autres», car elle revêt plutôt un caractère financier qu'opérationnel.

Informations par domaine d'activité

2025 En millions de CHF	Energy Solutions	Power Grid	Infra-structure & Buildings	Autres	Consolidation	Total
Chiffre d'affaires extérieur	1 962,5	555,2	1 913,4	16,9	0,0	4 448,0
– Chiffre d'affaires net	1 759,6	549,4	1 892,0	0,2	0,0	4 201,2
– Autres produits d'exploitation	202,9	5,8	21,4	16,7	0,0	246,8
Chiffre d'affaires intérieur	22,9	16,3	61,5	173,2	-273,9	0,0
– Chiffre d'affaires net	18,8	1,2	61,3	0,0	-81,3	0,0
– Autres produits d'exploitation	4,1	15,1	0,2	173,2	-192,6	0,0
Prestations propres activées	9,9	57,7	0,4	0,1	27,4	95,6
Prestation globale	1 995,3	629,2	1 975,3	190,3	-246,5	4 543,6
Approvisionnement en énergie/transport d'énergie	-1 243,9	-143,6	-0,4	-0,1	0,5	-1 387,4
Matériel et prestations de tiers	-72,4	-44,7	-756,5	-8,1	52,2	-829,6
Charges de personnel	-113,2	-119,0	-872,8	-96,6	4,6	-1 197,0
Autres charges d'exploitation	-121,2	-86,7	-184,0	-113,5	186,7	-318,6
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	444,6	235,3	161,6	-28,0	-2,5	811,0
Amortissements et dépréciations	-93,4	-105,0	-81,7	-19,0	3,8	-295,2
Résultat des sociétés associées	12,3	0,3	0,0	32,5	0,0	45,2
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	363,5	130,6	80,0	-14,5	1,3	561,0
Résultat financier						-51,4
Bénéfice avant impôts (EBT)						509,6

Dans le domaine Energy Solutions, la provision pour le contrat d'acquisition d'énergie défavorable avec la centrale à charbon de Wilhelmshaven a été augmentée de 113,7 millions de CHF au cours

de l'exercice sous revue, ce qui se répercute sur les charges d'approvisionnement en énergie. De plus amples informations à ce sujet figurent dans la note 25.

2024 En millions de CHF	Energy Solutions	Power Grid	Infra-structure & Buildings	Autres	Consolidation	Total
Chiffre d'affaires extérieur	2 138,9	596,1	1 914,0	26,0	0,0	4 675,0
– Chiffre d'affaires net	2 049,0	591,0	1 891,5	17,1	0,0	4 548,6
– Autres produits d'exploitation	89,9	5,1	22,5	8,9	0,0	126,4
Chiffre d'affaires intérieur	17,7	19,6	58,6	177,6	-273,5	0,0
– Chiffre d'affaires net	13,7	1,2	54,6	4,2	-73,7	0,0
– Autres produits d'exploitation	4,0	18,4	4,0	173,4	-199,8	0,0
Prestations propres activées ¹	9,6	57,2	0,5	0,2	29,8	97,3
Prestation globale	2 166,2	673,0	1 973,1	203,8	-243,7	4 772,4
Approvisionnement en énergie/transport d'énergie	-1 172,3	-195,3	0,0	0,0	0,5	-1 367,1
Matériel et prestations de tiers	-69,4	-36,1	-805,6	-7,3	44,2	-874,2
Charges de personnel	-94,9	-110,7	-846,0	-93,6	6,4	-1 138,8
Autres charges d'exploitation	-117,3	-90,8	-187,2	-112,9	189,0	-319,2
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	712,3	240,0	134,3	-10,0	-3,6	1 073,0
Amortissements et dépréciations	-134,3	-99,9	-77,4	-22,6	3,9	-330,3
Résultat des sociétés associées	8,5	0,3	0,0	38,4	0,0	47,2
Bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT)	586,5	140,4	56,9	5,8	0,3	789,9
Résultat financier						31,0
Bénéfice avant impôts (EBT)						820,9

1 Déclaration du poste «Prestations propres activées» adaptée sous forme de ligne indépendante.

Dans le domaine Energy Solutions, une dépréciation de 16,4 millions de CHF a été saisie en 2024 pour un projet de construction dans le secteur de l'hydraulique en Suisse. En parallèle, d'autres dépréciations ont pu être liquidées dans le même

secteur, pour un montant de 7,6 millions de CHF. Une dépréciation de 31,6 millions de CHF a néanmoins dû être saisie dans le secteur des installations éoliennes.

Informations par pays

La répartition par pays du chiffre d'affaires net réalisé avec les clients externes est basée sur le lieu de livraison des différents produits concernés. Les actifs à long terme englobent les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les participations dans les sociétés associées.

En millions de CHF	Suisse		Allemagne		Italie		France		Autres pays étrangers		Total
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	
Chiffre d'affaires net	2 700,2	3 076,5	912,7	871,7	162,7	203,2	109,2	128,1	316,3	269,1	4 201,2
Actifs à long terme	5 212,1	5 042,5	896,1	858,0	566,0	536,8	247,8	264,4	282,6	295,5	7 204,6

Informations sur les principaux clients

Il n'y a pas de transactions réalisées avec un seul client externe dont les produits atteignent 10 % ou plus du chiffre d'affaires net.

7 Chiffre d'affaires net

Principes comptables

Energy Solutions

Les revenus dans le domaine d'activité Energy Solutions comprennent essentiellement les produits provenant de la vente d'énergie à des clients finaux et à des partenaires de distribution en Suisse, les produits du négoce d'énergie provenant de la vente d'électricité, de certificats et de matières premières sur le marché de commerce de gros, les produits provenant de l'injection directe d'énergie de centrales avec la rétribution du courant injecté et les produits provenant de la production de chaleur ainsi que des services éoliens et solaires et autres prestations se rapportant à l'énergie.

Dans le secteur de l'énergie, les dispositions de la norme IFRS 15 prévoient des opérations pour compte propre («Exonération pour compte propre» selon la norme IFRS 9). Les produits provenant de ces activités commerciales sont généralement comptabilisés sur la durée de la prestation convenue. Toutefois, comme l'énergie est consommée en même temps que la livraison est effectuée, la vente de l'énergie donne immédiatement droit à une rémunération qui est directement équivalente à la valeur de l'énergie livrée. Par conséquent, ces cas sont soumis à une règle d'exception prévue par la norme IFRS 15 concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires et le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur du montant devant être facturé. Les produits sont ainsi considérés comme réalisés et comptabilisés dans le chiffre d'affaires dès lors que la livraison a eu lieu.

Power Grid

Les produits réalisés par le domaine d'activité Power Grid proviennent notamment de la compensation de l'indemnisation pour l'utilisation du réseau de distribution (redevances réseaux). Les produits provenant de l'acheminement d'énergie sont généralement comptabilisés sur la durée de la prestation convenue. L'acheminement de l'énergie donne immédiatement droit à une rémunération qui est directement équivalente à la valeur de l'acheminement réalisé. Cette prestation est soumise à la règle d'exception de la norme IFRS 15 concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. BKW applique cette règle d'exception et comptabilise le chiffre d'affaires à hauteur du montant qui doit être facturé. Les produits sont ainsi considérés comme réalisés et comptabilisés dans le chiffre d'affaires dès lors que la livraison a eu lieu.

Les coûts de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) réimputables aux clients et les coûts d'utilisation du réseau pour les gestionnaires de réseau tiers ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires en vertu des dispositions relatives aux relations entre principal et agent, mais sont représentés sous forme de montants nets des charges de transport et d'approvisionnement en énergie correspondantes.

Infrastructure & Buildings

Les produits du domaine d'activité Infrastructure & Buildings résultent principalement des prestations de planification et de conseil en ingénierie fournies pour des projets liés à l'énergie, aux infrastructures et à l'environnement, ainsi que des prestations de planification et d'installation fournies dans la technique du bâtiment mais aussi dans la construction, le service et la maintenance des réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau. Il s'agit essentiellement de mandats de fabrication de clients. Compte tenu des règles contractuelles relatives à ces prestations de services et qui accordent à BKW le droit à une rémunération pour les prestations fournies, le chiffre d'affaires est comptabilisé en rapport avec une période donnée. Le degré de réalisation des prestations est mesuré sur la base de la méthode cost-to-cost. Les coûts d'acquisition de contrats clients ne sont pas comptabilisés à l'actif, dans la mesure où ils sont amortis sur une année.

Décisions discrétionnaires, incertitudes dans les estimations et hypothèses importantes

Les opérations de négoce d'énergie sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires net ou les autres produits d'exploitation en fonction de leur classification. Les opérations réalisées à leur juste valeur sont distinguées de celles relevant de l'exonération pour compte propre.

Une opération peut relever de l'exonération pour compte propre si elle est réalisée pour la vente de quantités produites propres ou pour la couverture du portefeuille de distribution. La décision d'appliquer cette exonération à une opération est prise selon le principe «First Trade». Les opérations physiques sont donc réputées exécutées «pour compte propre» jusqu'à ce que les quantités nécessaires aient été achetées ou vendues, ces opérations devant être étroitement liées aux marchés sous-jacents. Les opérations relevant de l'exonération pour compte propre sont inscrites à leur montant brut à la fois dans le chiffre d'affaires net et dans les coûts de l'approvisionnement en énergie.

Les opérations exécutées exclusivement à des fins de revente et d'optimisation du portefeuille sont évaluées à leur juste valeur et déclarées à leur montant net dans les «autres produits d'exploitation» du compte de résultat. Outre les gains réalisés, cela concerne également la variation des gains de réévaluation non réalisés sur les postes ouverts.

Il peut arriver que des hypothèses qui influencent le montant des justes valeurs et, par conséquent, le compte de résultat, soient utilisées pour évaluer des opérations et d'autres actifs. Ces hypothèses s'appuient sur des modèles d'évaluation validés, qui tiennent compte d'observations historiques et de prévisions quant aux événements à venir. Le recours à des hypothèses s'impose notamment pour évaluer les produits dérivés de niveau 3, pour lesquels de nombreux paramètres déterminants pour la valeur ne peuvent être observés sur un marché.

Le chiffre d'affaires net par domaine d'activité est réparti comme suit entre la Suisse et l'étranger:

En millions de CHF	Suisse 2025	Étranger 2025	Suisse 2024	Étranger 2024
Energy Solutions	956,9	802,7	1 232,0	817,0
Power Grid	549,4	0,0	591,0	0,0
Infrastructure & Buildings	1 193,8	698,2	1 236,5	655,0
Autres	0,2	0,0	17,1	0,0
Total chiffre d'affaires net	2 700,2	1 500,9	3 076,6	1 472,0

8 Approvisionnement / transport d'énergie

En millions de CHF	2025	2024
Coûts d'approvisionnement en énergie des tiers et des sociétés associées	1 157,5	1 192,5
Provision pour les contrats d'approvisionnement en énergie défavorables		
– Utilisation	-20,8	-28,0
– Constitution	106,5	7,2
Total des charges d'approvisionnement en énergie	1 243,2	1 171,7
Charges du transport d'énergie	144,3	195,4
Total	1 387,4	1 367,1

Les charges liées au transport d'énergie sont présentées dans les charges des services-système et les redevances communales alors que les redevances hydrauliques sont présentées dans les charges d'approvisionnement en énergie. La

constitution de la provision pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables au cours de l'exercice sous revue est expliquée dans la note 25.

9 Charges de personnel

En millions de CHF	2025	2024
Salaires et traitements	968,9	927,5
Prestations sociales et autres charges de personnel	228,1	211,2
Total	1 197,0	1 138,8

9.1 Rémunérations en actions

Principes comptables

BKW a mis en place plusieurs plans de rémunération en actions: une souscription inconditionnelle pour l'ensemble du personnel, une part contraignante du salaire sous forme d'actions pour les cadres supérieurs, une incitation à long terme (Long Term Incentive, LTI) pour les membres de la direction du groupe et une part des honoraires des membres du conseil d'administration.

La juste valeur de la rémunération en actions est déterminée à la date d'attribution de ces actions. Les charges y afférentes sont saisies systématiquement sur la durée de la période d'acquisition (Vesting Period) et portées au crédit des fonds propres.

L'attribution des actions n'est subordonnée à aucune autre condition pour les membres du personnel et du conseil d'administration. Il n'y a donc pas de période d'acquisition des droits et la rémunération est saisie à la date d'attribution (grant date). La juste valeur des actions est calculée sur la base de leur cours en bourse. Les charges correspondantes sont comptabilisées dans les charges de personnel au moment de l'attribution des actions. Dans le plan de participation au capital-actions destiné aux collaborateurs et collaboratrices, les charges de personnel correspondent à la différence entre la juste valeur et le prix préférentiel payé à la souscription.

Le LTI repose sur des critères liés aux performances et au marché. S'agissant des performances, une évaluation sur les titres à attribuer en définitive est réalisée à chaque date de clôture du bilan et des charges proportionnelles sont saisies sur cette base. S'agissant de la situation du marché, les coûts des actions attribuées sont évalués à la date de l'attribution. La valeur vénale est calculée en tenant compte des conditions du marché qui influencent la valeur. Après l'évaluation initiale, les charges saisies ne sont pas ajustées en cas de changement dans ces conditions. Les rémunérations en actions sont exclusivement versées sous forme d'actions de BKW SA.

Les collaborateurs et collaboratrices de BKW ont la possibilité de participer au capital-actions de BKW SA à des conditions préférentielles. Le programme de participation fixé annuellement prévoit de mettre un certain nombre d'actions nominatives à la disposition du personnel exerçant une activité à titre principal au sein de BKW, en dehors du conseil d'administration, de la direction du groupe et des cadres supérieurs, à un prix préférentiel revu chaque année. Les actions acquises dans le cadre de ce programme sont assorties d'une période de blocage pendant laquelle elles ne peuvent pas être revendues. Au cours de l'exercice sous revue, il a été possible d'acquérir jusqu'à 586 471 actions BKW (793 325 actions l'exercice précédent) à un prix préférentiel. Pour

l'exercice 2025, 116 282 actions au total (140 432 actions l'exercice précédent) ont été achetées au prix unitaire de 123,10 CHF (105,50 CHF l'exercice précédent). La juste valeur par action s'élevait à 161,10 CHF (exercice précédent: 156,30 CHF). Les charges de personnel liées à cette rémunération en actions se sont élevées à 4,4 millions de CHF (exercice précédent: 7,1 millions de CHF). Aucun droit de souscription n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

Dans le cadre du processus Performance Management, les cadres supérieurs reçoivent, au mois d'avril de l'exercice suivant, une attribution d'actions BKW correspondant à une part du salaire définie sur une base contraignante. Pour l'exer-

cice 2025, 11646 actions (exercice précédent: 9805 actions) acquises l'année précédente ont ainsi été attribuées à une juste valeur de 147,25 CHF (exercice précédent: 136,70 CHF). Ces actions sont également soumises à une période de blocage. L'attribution attendue pour l'année en cours a été limitée à 1,8 million de CHF.

Les membres du conseil d'administration perçoivent 25% de leurs honoraires en actions BKW. Un montant de 0,2 million de CHF (exercice précédent: 0,2 million de CHF) a été saisi à cet égard pour l'année en cours.

9.2 Long Term Incentive Plan (LTI)

En 2024, BKW a instauré un nouveau plan d'incitation à long terme (Long Term Incentive, LTI) pour les membres de la direction du groupe, qui a été étendu en 2025 à la direction du groupe élargie. Ce plan repose sur l'attribution d'un nombre d'actions dites PSU (Performance Share Units) déterminé par le degré de réalisation d'indicateurs de performance à long terme. Le Return Capital Employed (ROCE), le Cash Conversion Rate (CCR) et le Total Shareholder Return (TSR) relatif sont évalués à cette fin. Ces trois critères sont pondérés à parts égales et mesurés sur une période de gain de trois ans. Le TSR est calculé sous forme de classement en percentile par rapport au SPI Middle Index.

Chaque plan LTI s'étend sur une période fixe de trois ans qui commence le 1^{er} mars et se termine

le 28 février, un nouveau plan étant mis en place au début de chaque exercice. Fin 2025, deux tranches du plan LTI étaient en cours, à savoir la première tranche du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2027 et la deuxième tranche du 1^{er} mars 2025 au 29 février 2028.

Au début de la période de gain, un nombre personnalisé d'actions PSU est attribué à chaque ayant droit. Ce nombre résulte du montant cible du plan LTI divisé par le cours de référence de l'action correspondant au cours moyen de l'action BKW durant le mois de janvier précédant l'attribution. Le nombre d'actions PSU octroyées est fixe, mais le nombre d'actions à transférer à l'échéance varie selon le facteur de distribution du LTI, c'est-à-dire selon la réalisation des trois objectifs de performance définis. Les PSU sont transférées aux ayants droit sous forme d'actions de BKW SA au terme de la période de gain.

Pour le plan LTI 2025, un total de 9898 Performance Share Units (PSU) (exercice précédent: 9504 PSU), d'une juste valeur de 154,02 CHF par action (exercice précédent: 117,65 CHF), ont été attribuées aux bénéficiaires au début de la période sous revue. La composante du TSR a été évaluée dans ce cadre sur la base d'une simulation de Monte-Carlo. Les charges enregistrées pour l'exercice 2025 s'élèvent à 0,8 million de CHF (exercice précédent: 0,3 million de CHF pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2024).

10 Autres charges d'exploitation

En millions de CHF	2025	2024
Droits, taxes et autres impôts	21,4	19,0
Entretien d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles	40,3	36,1
Charges informatiques	95,4	93,5
Marketing, communication et conseil	49,9	59,3
Postes divers	111,7	111,2
Total	318,6	319,2

11 Amortissements et dépréciations

En millions de CHF	2025	2024
Amortissements		
– Immobilisations corporelles	267,4	254,4
– Actifs incorporels	24,3	33,9
Dépréciations		
– Immobilisations corporelles	19,8	49,6
Annulations de dépréciations		
– Immobilisations corporelles	-16,3	-7,6
Total	295,2	330,3

L'évolution des coûts du capital en Suisse et en Europe par rapport à l'exercice précédent a influencé les ajustements de valeur des centrales opérés au cours de l'exercice sous revue. En Suisse, la baisse des coûts du capital a entraîné une revalorisation à hauteur de 10,0 millions de CHF dans le domaine de l'hydraulique. À l'inverse, la légère hausse des coûts du capital en Europe a conduit à des dépréciations de 12,1 millions de CHF d'installations du secteur de l'éolien. La note 21 fournit davantage d'informations à ce sujet.

À cause de coûts non planifiés dans la construction, une dépréciation de 16,4 millions de CHF a dû être opérée l'année dernière pour un projet dans le secteur de l'hydraulique en Suisse. En parallèle, d'autres dépréciations ont pu être liquidées dans le même secteur, pour un montant de 7,6 millions de CHF, à la suite de coûts de capital réduits. Les coûts opérationnels plus élevés attendus dans le secteur des installations éoliennes ont entraîné l'année dernière des dépréciations de 31,6 millions de CHF.

12 Résultat financier

En millions de CHF	2025	2024
Produit des intérêts	4,1	10,3
Produit des dividendes	0,3	0,8
Ajustements de valeur sur STENFO ¹	43,5	122,8
Plus-values sur la vente d'immobilisations financières	0,2	0,6
Annulation de dépréciations des immobilisations financières	0,0	0,9
Ajustements de valeur sur instruments financiers détenus à des fins de négoce	4,4	0,0
Autres produits financiers	0,8	1,9
Produits financiers	53,3	137,4
Charges d'intérêt	-39,1	-40,2
Charges d'emprunt activées	0,8	0,6
Intérêts des provisions	-34,3	-36,2
Moins-values sur la vente d'immobilisations financières	-0,8	-0,0
Ajustements de valeur sur instruments financiers détenus à des fins de négoce	0,0	-4,7
Dépréciations des immobilisations financières	-0,5	-0,9
Changes	-15,8	-6,1
Autres charges financières	-14,9	-18,8
Charges financières	-104,7	-106,4
Résultat financier	-51,4	31,0

1 Voir la note 19

L'augmentation des charges de change par rapport à l'exercice précédent est principalement imputable aux coûts de couverture plus élevés dus au volume accru de l'exposition en EUR

couverte, ainsi qu'aux pertes de change sur des positions en cours non couvertes à la suite du renforcement du franc suisse.

13 Impôts sur le bénéfice

Principes comptables

Le poste «Impôts» comprend les impôts courants et différés sur le résultat. Les impôts sur le bénéfice sont saisis dans le compte de résultat, excepté les impôts sur les postes saisis directement dans les fonds propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui dans ce cas, sont également saisis dans les fonds propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts différés se rapportent aux différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et les valeurs des comptes du groupe. Un impôt différé est également prélevé sur les reports de pertes fiscales non encore utilisées.

Le taux appliqué pour l'imposition différée correspond au taux attendu à la date du relevé de la différence temporaire ou de l'utilisation des reports de pertes fiscales. Les impôts différés ont été calculés sur la base des taux d'imposition en vigueur ou adoptés à la date de clôture du bilan, conformément à la méthode du passif fiscal. Le cas échéant, les modifications des taux d'imposition sont prises en considération dans le compte de résultat, excepté pour les postes saisis directement dans les fonds propres ou dans les autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires imposables, à l'exception du goodwill non déductible fiscalement. Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que s'il est probable que des revenus imposables suffisants seront générés à l'avenir.

Décisions discrétionnaires, incertitudes dans les estimations et hypothèses importantes

Les impôts pris en considération dans les comptes annuels consolidés résultent d'estimations réalisées par la direction sur la base des faits connus à la date de clôture du bilan susceptibles d'influencer les impôts sur le bénéfice ainsi que les actifs et passifs qui en découlent. Les différences entre les valeurs estimées et les impôts effectivement dus sont comptabilisées avec un effet sur le résultat au cours de la période durant laquelle elles sont constatées. Les impôts différés actifs dépendent du bénéfice imposable attendu. Pour chaque société ayant des impôts différés actifs, BKW procède à une estimation afin de déterminer si une inscription à l'actif est justifiée.

En millions de CHF	2025	2024
Impôts courants sur le bénéfice	108,4	168,5
Impôts différés	13,4	4,9
Total	121,8	173,4

Détermination des impôts sur le bénéfice présentés dans les comptes

En millions de CHF	2025	2024
Résultat avant impôts sur le bénéfice	509,6	820,9
Impôts pour un taux d'imposition prévu de 21,0% (20,7% l'exercice précédent)	107,2	169,9
Effets des changements de taux d'imposition	-0,7	0,2
Déduction des participations et des produits non imposables	-1,0	-10,9
Utilisation/comptabilisation de pertes fiscales jusque-là non portées à l'actif	-6,5	-11,5
Charges non déductibles	2,1	7,7
Non inscription ou inscription partielle à l'actif de pertes fiscales	5,0	6,4
Impôts dus pour les exercices précédents	-1,5	9,1
Reprise/dépréciation des participations	0,2	1,8
Autres postes	17,0	0,7
Total impôts sur le bénéfice	121,8	173,4
Taux d'imposition effectif	23,9%	21,1%

L'adaptation de la norme IAS 12 relative à la renonciation temporaire à la saisie des impôts différés en raison de la réforme fiscale de l'OCDE a été publiée le 23 mai 2023. BKW applique les adaptations qui en résultent, y compris les obligations de publication correspondantes, pour le présent exercice.

Le taux d'imposition prévu est un taux moyen pondéré recalculé chaque année (sur la base du résultat avant impôts des différentes sociétés du groupe et des taux d'imposition localement applicables).

Au cours de l'exercice sous revue, l'enregistrement d'impôts différés résultant d'exercices précédents, en conjonction avec des participations étrangères dans des sociétés transparentes au niveau fiscal, a abouti à un effet exceptionnel de 16,8 millions de CHF. Cet effet a augmenté les charges fiscales différées, de sorte que le taux d'imposition effectif a été plus élevé dans une même mesure par rapport à l'exercice précédent.

Variation des impôts différés actifs/passifs

En millions de CHF	2025	2024
Impôts différés passifs nets au 01.01	-498,2	-461,8
Changements dans le périmètre de consolidation	-2,8	-3,1
Constitution/dissolution via le compte de pertes et profits	-13,4	-4,9
– en raison de la variation des différences temporaires	-26,4	-13,5
– en raison de l'activation / de la correction de pertes reportées	13,1	8,6
Impôts sur bénéfices/pertes actuariels	-15,6	-27,3
Changes	1,1	-1,1
Impôts différés passifs nets au 31.12.	-528,9	-498,2

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine de la différence temporaire

En millions de CHF	31.12.2025		31.12.2024	
	Avoirs	Engagements	Avoirs	Engagements
Actif circulant	3,4	-50,3	0,3	-49,5
Immobilisations financières et participations	1,7	-61,0	0,9	-43,0
Avoirs de la prévoyance en faveur du personnel	0,0	-54,4	0,0	-42,6
Immobilisations corporelles	9,1	-349,9	15,8	-349,6
Actifs incorporels	0,6	-31,1	0,0	-29,0
Engagements à court terme	11,1	-36,6	12,1	-33,7
Engagements de prévoyance du personnel	10,9	0,0	14,1	0,0
Provisions	2,9	-108,8	3,0	-111,9
Autres engagements à long terme	40,8	-6,4	42,2	-3,3
Créances/dettes brutes d'impôts différés sur différences temporaires	80,5	-698,5	88,3	-662,6
Reports de perte activés	89,1	0,0	76,1	0,0
Créances/dettes brutes d'impôts différés	169,5	-698,5	164,3	-662,6
Compensation d'actifs et de passifs	-143,2	143,2	-99,9	99,9
Créances/dettes d'impôts différés selon le bilan	26,4	-555,3	64,5	-562,7

Au 31 décembre 2025, une dette passive de 16,8 millions de CHF était comptabilisée dans les différences temporaires des sociétés associées (exercice précédent: néant).

Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2025, les reports de pertes fiscales pour lesquels aucun impôt différé n'a été porté à l'actif s'élevaient à 68,4 millions de CHF (56,4 millions de CHF au cours de l'exercice précédent). Il a été renoncé à une activation des impôts différés pour ces reports de pertes, car une compensation avec les bénéfices imposables futurs à l'intérieur du délai fiscal autorisé paraît

improbable. En moyenne, le taux d'imposition applicable aux reports de pertes non activés s'élève à 22,0% (exercice précédent: 21,3%). Ces

reports non activés arriveront à échéance dans les délais suivants:

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Échéance dans un délai d'un an	0,3	0,0
Échéance dans un délai de deux à cinq ans	36,4	0,8
Échéance après cinq ans ou plus	14,1	51,8
Durée de validité illimitée	17,6	3,8
Total	68,4	56,4

Impôt minimum mondial

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le Cadre inclusif du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (Base Erosion and Profit Shifting, BEPS) ont publié en 2021 les Règles du Pilier Deux, qui ont pour objectif de soumettre les grands groupes internationaux à une imposition minimale de 15% dans tous les pays où ces groupes exercent une activité. Étant actif à l'international et son chiffre d'affaires consolidé dépassant 750 millions d'EUR, le groupe BKW est soumis à ces Règles.

En décembre 2023, le Conseil fédéral suisse a décidé d'instaurer un impôt complémentaire national (QDMTT) à partir du 1^{er} janvier 2024. En septembre 2024, il a finalement été décidé de mettre l'Income Inclusion Rule (IIR) en vigueur en Suisse à partir du 1^{er} janvier 2025 et de suspendre provisoirement l'introduction de l'Undertaxed Profit Rule (UTPR). Au sein de l'Union européenne, c'est-à-dire dans les principaux pays où le groupe BKW exerce une activité en dehors de la Suisse, l'IIR a déjà été introduite pour les exercices commençant à partir du 31 décembre 2023, et l'UTPR a suivi pour les exercices commençant à partir du 31 décembre 2024.

Le groupe BKW n'est actif dans aucun pays à faible imposition, et en Suisse, ses activités sont concentrées dans les cantons où la charge fiscale est la plus élevée. Malgré tout, il se livre à des analyses pour cerner les risques dans l'hypothèse où le taux d'imposition minimal de 15% ne serait pas atteint dans un pays. Ainsi, il étudie la situation lorsqu'il étend ses activités dans de nouveaux pays et il suit en permanence l'évolution des Règles du Pilier Deux et de leur mise en œuvre.

Pour l'exercice 2025, le groupe BKW a appliqué les règles de l'OCDE relatives au régime de protection transitoire (Transitional Safe Harbour, TSH), selon lesquelles il est permis de procéder à des calculs simplifiés pour identifier les pays à faibles risques pouvant être exemptés du calcul complexe du Pilier Deux. À la clôture des comptes 2025, les calculs du TSH ont été réalisés sur la base des valeurs IFRS des sociétés BKW pour l'exercice 2025, en appliquant les règles actuelles de l'OCDE sur le TSH et sur l'établissement des rapports dans chaque pays.

À la lumière de cette évaluation, il peut être prévu qu'au moins l'un des trois critères existants pour le TSH sera rempli dans tous les pays où le groupe BKW exerce ses activités, et par conséquent, le groupe BKW n'anticipe aucun impôt complémentaire pour l'exercice 2025.

14 Bénéfice par action

Le bénéfice par action est déterminé sur la base du stock moyen pondéré d'actions en circulation. Il n'existe aucun élément susceptible d'entraîner une dilution substantielle du bénéfice par action. En particulier, le plan d'incitation à long terme (LTI) instauré en 2024 pour les membres de la direction et de la direction élargie du groupe n'entraîne aucun effet de dilution.

Bénéfice par action

	2025	2024
Part des actionnaires BKW au résultat, en millions de CHF	356,8	622,2
Nombre d'actions émises (moyenne pondérée)	52 800 000	52 800 000
./. Nombre d'actions détenues par le groupe (moyenne pondérée)	-79 708	-66 548
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	52 720 292	52 733 452
Bénéfice par action en CHF (dilué et non dilué)	6,77	11,80

15 Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances

Principes comptables

Quel que soit leur montant, les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées individuellement en fonction de leur valeur effective et des ajustements de valeur individuels sont éventuellement constitués. Concernant les créances résultant de livraisons et de prestations dans le négoce d'énergie, des contreparties pour les prêts sont définies sur la base de notations externes ou internes, et les dépréciations correspondantes sont comptabilisées pour les pertes prévues au cours des douze prochains mois. Le modèle de dépréciation simplifié est appliqué aux autres créances résultant de livraisons et de prestations. Les actifs sont ainsi évalués sur la base de leurs échéances et rassemblés en différents groupes. Ces groupes sont rattachés à différents taux de dépréciation calculés sur la base de données historiques pour les pertes prévues sur la durée restante.

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations ¹	837,7	824,3
Autres créances financières	105,8	109,3
Autres créances	90,0	78,2
Total	1 033,5	1 011,9

1 Dont 712,4 millions de CHF (exercice précédent: 694,1 millions de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon la norme IFRS 15.

Les autres créances financières incluent les sûretés déposées auprès des bourses pour les opérations de négoce sur des dérivés énergétiques.

Le tableau ci-après présente la structure d'âge des créances résultant de livraisons et de prestations:

En millions de CHF	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur comptable brute	Ajustements de valeur	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Ajustements de valeur	Valeur comptable nette
Créances résultant de livraisons et de prestations	866,1	-28,4	837,7	851,9	-27,6	824,3
dont:						
– non en retard	733,6	-1,0	732,5	712,7	-2,1	710,6
– en retard depuis 1 à 30 jours	64,4	-0,7	63,8	67,6	-0,5	67,1
– en retard depuis 31 à 360 jours	39,6	-4,7	34,9	43,6	-5,7	37,9
– en retard depuis plus de 360 jours	28,5	-22,0	6,5	28,0	-19,3	8,8

La majeure partie des créances résultant de livraisons et de prestations sont payables sous 30 et 60 jours.

Les ajustements de valeur inclus dans les créances résultant de livraisons et de prestations et dans les autres créances financières ont enregistré les variations suivantes:

En millions de CHF	Créances résultant de livraisons et de prestations		Autres créances financières	
Ajustements de valeur au 31.12.2023		21,6		1,7
Constitution/dissolution nette		8,5		-0,9
Sorties de créances irrécouvrables		-2,8		
Changes		0,2		0,0
Sortie du périmètre de consolidation		-0,0		
Ajustements de valeur au 31.12.2024		27,6		0,8
Constitution/dissolution nette		5,7		-0,0
Sorties de créances irrécouvrables		-4,7		
Changes		-0,1		-0,0
Ajustements de valeur au 31.12.2025		28,4		0,8

Les autres actifs financiers n'ont connu aucun ajustement de valeur.

Les postes restants du bilan ne comportent pas d'actifs financiers importants échus mais dont la valeur n'a pas été ajustée.

16 Créances et engagements issus de commandes client

Principes comptables

Les «créances issues de commandes client» (actifs contractuels) sont rattachées à des prestations de planification et de conseil en ingénierie fournies pour des projets liés à l'énergie, aux infrastructures et à l'environnement, ainsi que des prestations de planification et d'installation fournies dans la division Building Solutions, mais aussi dans la construction, le service et la maintenance des réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau dans la division Infra Services. Il s'agit essentiellement de mandats de fabrication de clients pour lesquels il existe un droit à une contrepartie pour des biens ou des services transférés au client. Si des contreparties sont perçues avant le transfert des biens ou des services au client, un engagement contractuel est comptabilisé dans les «engagements issus de commandes client».

Pour évaluer les commandes client, BKW estime le degré de réalisation des prestations. Le degré de réalisation des prestations est mesuré sur la base de la méthode cost-to-cost. Les commandes client sont appréciées au regard de leur risque de crédit et évaluées selon le modèle de dépréciation simplifié de la norme IFRS 9. Les pertes attendues sont aussitôt intégralement provisionnées.

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances issues de commandes client avant corrections de valeur	289,5	275,3
Corrections de valeur sur les créances issues de commandes client	-6,5	-8,7
Créances issues de commandes client	283,0	266,6

Les créances et engagements issus de commandes client comprennent au 31 décembre 2025 une correction de valeur de 0,3 million de CHF au titre des créances irrécouvrables attendues selon les dispositions de la norme IFRS 9 (exercice précédent: 0,4 million de CHF).

Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des «engagements issus de commandes client» au début de la période sous revue s'élève à 254,5 millions de CHF (exercice précédent: 188,3 millions de CHF).

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Produits futurs attendus sur des commandes de clients en cours	2 158,5	2 059,4
dont:		
– attendus dans les 12 prochains mois	1 124,9	1 092,3
– attendus après 12 mois	1 033,6	967,2

17 Stocks

Principes comptables

Stocks de matériel et de gaz

Les coûts d'acquisition ou de production des matériaux bruts et auxiliaires sont évalués sur la base d'une moyenne mobile pondérée. Les coûts affectés aux produits finis et semi-finis englobent tous les coûts qui sont directement imputables à ces produits ainsi qu'une part des frais généraux de fabrication. La valeur du matériel mis en réserve dont la rotation des stocks est insuffisante est ajustée en partie ou intégralement. Les réserves de gaz sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires. Pour les opérations portant sur les réserves de gaz qui sont réalisées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale, BKW applique la règle d'exception réservée aux courtiers arbitragistes de marchandises, selon laquelle ces opérations peuvent être évaluées à leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les variations de valeur à la date de clôture du bilan ainsi que les achats et ventes réalisés sont saisis dans le compte de pertes et profits pour leur montant net.

Droits d'émission et certificats verts

Pour les droits d'émission de CO₂ détenus dans le cadre de systèmes nationaux ou internationaux d'échange de quotas en vue de l'acquittement des taxes correspondantes, BKW a retenu la méthode dite «net liability approach». Les droits sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Dès que les émissions réelles dépassent les droits d'émission attribués à l'origine et encore détenus, une provision est constituée. La valeur des droits d'émission et des certificats est réalisée au moment de la vente de ces derniers ou de leur restitution aux autorités en compensation des émissions occasionnées.

Les certificats verts attestent la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et peuvent être vendus séparément de la fourniture d'électricité. Les recettes provenant des certificats verts issus de la production propre sont enregistrées à la date de la production d'énergie pour le montant du produit estimé de la vente. Les certificats verts acquis sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les opérations portant sur des droits d'émission ou sur des certificats qui sont réalisées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale, BKW applique la règle d'exception réservée aux courtiers arbitragistes de marchandises, selon laquelle ces opérations peuvent être évaluées à leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les variations de valeur à la date de clôture du bilan ainsi que les achats et ventes réalisés sont saisis dans le compte de pertes et profits pour leur montant net. Les produits dérivés sur droits d'émission qui sont conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale sont traités de la même façon que les produits dérivés relevant du négoce d'énergie (cf. note 32.2).

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Matériel et marchandises	119,1	278,2
Correction de valeur Matériel et marchandises	-3,2	-2,1
Certificats (négoce en compte propre)	16,9	14,1
Certificats (utilisation propre)	52,2	57,5
Total	185,1	347,7

La diminution de la position «Matériel et marchandises» par rapport à l'exercice précédent tient pour l'essentiel à une forte baisse des réserves de gaz à la date de clôture du bilan.

18 Comptes de régularisation

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Comptes de régularisation financiers	166,1	143,0
Autres comptes de régularisation	19,5	18,7
Total comptes de régularisation actifs	185,6	161,7
Comptes de régularisation financiers	287,7	287,0
Autres comptes de régularisation	61,3	55,0
Total comptes de régularisation passifs	348,9	342,0

Les chiffres d'affaires non encore facturés et les paiements d'avance effectués sont inscrits au bilan dans les comptes de régularisation. Cela comprend en particulier les fournitures d'électricité non encore facturées pour lesquelles il existe un droit inconditionnel au paiement, y compris

les fournitures dont l'enregistrement s'appuie sur des volumes prélevés estimés, qui n'ont pas encore été calculés définitivement. Pour les comptes de régularisations financières, une dépréciation forfaitaire est appliquée selon le modèle de dépréciation simplifié de la norme IFRS 9.

19 Immobilisations financières

Principes comptables

Les immobilisations financières comprennent les participations, les titres, les prêts, les placements à terme et les autres actifs financiers. Sont également comptabilisées parmi les immobilisations financières les participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets de la Confédération (STENFO), qui sont inscrites au bilan selon les dispositions de la norme IFRIC 5, et qui par conséquent n'entrent pas dans le champ d'application des normes IAS 32, IFRS 7 et IFRS 9.

La comptabilisation et la sortie de compte des actifs financiers s'effectuent à la date de la transaction (trade date).

Les titres cotés en bourse appartenant à un portefeuille d'instruments financiers, faisant l'objet d'une gestion commune et pouvant être acquis ou cédés de manière régulière, sont affectés à la catégorie «Objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de résultat» et comptabilisés dans l'actif circulant. Les autres titres et participations sont rattachés à la catégorie «Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et sont présentés dans les actifs à long terme. Les placements à terme, les prêts et autres actifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti. Selon la norme IFRS 9, des contreparties pour les prêts sont définies sur la base de notations externes ou internes pour les placements à terme et les prêts, et les dépréciations correspondantes sont comptabilisées pour les pertes prévues au cours des douze prochains mois.

Les exploitants de centrales nucléaires sont légalement tenus d'alimenter les STENFO chaque année. Conformément aux dispositions légales, ces fonds remboursent ensuite aux exploitants les coûts résultant des travaux de démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination des déchets. Les paiements ainsi effectués étant considérés comme des remboursements, les versements sont portés à l'actif du bilan au titre de participations dans des fonds d'État, conformément à la norme IFRIC 5. Les variations résultant des évaluations du fonds sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

Décisions discrétionnaires, incertitudes dans les estimations et hypothèses importantes

Les ajustements de valeur pour les instruments de dette qui ne sont pas évalués à leur juste valeur sont saisis selon le modèle appelé Expected Credit Losses (ECL), c'est-à-dire selon les défauts de crédit prévisibles sur leur durée totale. Eu égard au faible risque de défaillance des instruments de dette, BKW les évalue en principe sur la base d'un taux ECL à douze mois, le taux ECL correspondant à la différence entre les flux de trésorerie convenus et les flux de trésorerie prévus par BKW.

En millions de CHF	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans incidence sur le compte de résultat	Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de résultat	Prêts	Placements à terme	Participations STENFO	Autres actifs à long terme	Total
État au 31.12.2024	12,9	49,7	28,7	2,5	1 225,4	18,2	1 337,4
Changement dans le périmètre de consolidation		0,1				0,0	0,1
Entrées	0,4	0,1	2,0	120,2	26,0	0,5	149,2
Sorties	-0,2	-50,2	-12,7	-20,6	-94,0	-0,8	-178,4
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		0,6		-0,0	43,5	-0,4	43,7
Dépréciations			-0,5				-0,5
Changes	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0		-0,0	-0,1
État au 31.12.2025	13,1	0,4	17,5	102,1	1 200,9	17,4	1 351,3
dont:							
– Immobilisations financières à court terme		0,4	1,9	101,5	94,9		198,6
– Immobilisations financières à long terme	13,1		15,7	0,6	1 106,0	17,4	1 152,7
dont:							
– Actifs financiers selon IAS 32 et IFRS 9	13,1	0,4	17,5	102,1		17,4	150,4
– Autres actifs					1 200,9		1 200,9

Les STENFO sont gérés par la Confédération. BKW n'a aucun accès aux actifs gérés.

En millions de CHF	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans incidence sur le compte de résultat	Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de résultat	Prêts	Placements à terme	Participations STENFO	Autres actifs à long terme	Total
État au 31.12.2023	14,4	49,8	28,4	1,1	1 196,5	37,7	1 327,9
Changement dans le périmètre de consolidation	0,3		-9,5	0,8		0,0	-8,4
Entrées	0,6	0,0	15,3	0,5		3,8	20,2
Sorties	-1,7	-0,0	-5,2	-0,0	-93,9	-25,6	-126,5
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		-0,1			122,8	1,8	124,5
Ajustement de valeur via les autres éléments du résultat global	-0,7						-0,7
Dépréciations			-0,5			-0,4	-0,9
Annulation de dépréciations				0,1		0,8	0,9
Changes	-0,0		0,3	0,0		0,1	0,3
État au 31.12.2024	12,9	49,7	28,7	2,5	1 225,4	18,2	1 337,4
dont:							
– Immobilisations financières à court terme		49,7	12,9	1,4	94,0		157,9
– Immobilisations financières à long terme	12,9		15,8	1,1	1 131,4	18,2	1 179,4
dont:							
– Actifs financiers selon IAS 32 et IFRS 9	12,9	49,7	28,7	2,5		18,2	112,0
– Autres actifs					1 225,4		1 225,4

20 Participations dans des sociétés associées

Principes comptables

Les participations dans les sociétés sur lesquelles BKW peut exercer une influence déterminante sans toutefois en détenir le contrôle sont classées dans la catégorie des sociétés associées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. En règle générale, on parle d'une influence déterminante lorsque la part des droits de vote est située entre 20 et 50%. Dans certaines circonstances, on peut déjà être en présence d'une influence déterminante si la part des droits de vote est inférieure à 20% lorsqu'il existe des droits contractuels. C'est notamment le cas pour les entreprises partenaires.

Certaines participations dans des sociétés associées s'accompagnent de contrats défavorables, pour lesquels des provisions sont constituées. La note 25 peut être consultée à ce sujet.

Les entreprises partenaires sont des sociétés qui construisent et exploitent des centrales, qui gèrent les droits de prélèvement d'énergie ou qui planifient et exploitent des entrepôts nucléaires. L'énergie produite par ces entreprises et les autres prestations fournies au titre d'accords contractuels sont achetées selon des charges annuelles (comprenant un intérêt sur le capital). Les entreprises partenaires sont rattachées au domaine d'activité Energy Solutions.

En millions de CHF	Total
État au 31.12.2023	1 407,3
Ajustement de valeur à la suite de la prise de contrôle	-2,3
Changement de la méthode de consolidation	-5,3
Sorties	-23,9
Dividendes	-20,5
Résultat proportionnel	50,4
Bénéfices/pertes actuariels	-1,0
Opérations de couverture	-0,8
Changes	5,6
État au 31.12.2024	1 409,4
Entrées	11,2
Sorties	-21,1
Bénéfices/pertes sur la cession	-0,9
Dividendes	-28,8
Résultat proportionnel	46,1
Bénéfices/pertes actuariels	18,3
Opérations de couverture	0,5
Changes	-6,2
État au 31.12.2025	1 428,5

Les entrées de 11,2 millions de CHF se rapportent à l'acquisition de 33% des parts de commandite de la société ad hoc Trianel Batteriepark Waltrop GmbH & Co. KG (voir la note 25.2), dont 8,4 millions de CHF sont sans incidence sur les liquidités. Les sorties révèlent des réductions de capital chez Onyx Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG, à hauteur de 19,5 millions de CHF (exercice précédent: 21,0 millions de CHF), ainsi que la sortie d'Erdgas Thunersee AG à hauteur de 1,6 million de CHF.

L'ajustement de valeur suite à la prise de contrôle de l'année dernière intégrait la réévaluation d'HelveticWind Deutschland GmbH ainsi que d'HelveticWind Italia S.r.l. à la date d'acquisition de la majorité des parts. Le changement dans le périmètre de consolidation a fait apparaître la sortie de ces deux sociétés en tant que participations dans des sociétés associées, car elles ont été consolidées par intégration globale pour la première fois l'année dernière à la suite de la prise de contrôle.

Valeurs-clés respectives de BKW dans les sociétés associées au 31.12.2025

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par domaine d'activité dans le tableau ci-après. Le domaine Energy Solutions comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

Part BKW En millions de CHF	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres technologies	Total Energy Solutions	Power Grid	Autres	Total
Actif circulant	35,9	74,6	42,1	6,6	8,2	167,5	1,9	468,3	637,6
Actif immobilisé	991,1	854,1	301,6	113,4	37,8	2 298,0	1,4	1 033,4	3 332,8
Engagements à court terme	-172,7	-98,1	-18,2	-2,7	-3,7	-295,4	-0,5	-436,1	-732,0
Engagements à long terme	-547,1	-678,9	-16,5	-55,9	-18,1	-1 316,5	-0,4	-493,1	-1 809,9
Fonds propres	307,2	151,8	309,0	61,4	24,3	853,6	2,4	572,5	1 428,5
Produits	180,4	140,4	98,0	18,7	13,6	451,2	2,2	450,5	903,9
Charges	-169,2	-136,7	-98,2	-20,3	-13,5	-437,9	-1,9	-418,0	-857,8
Bénéfice net / perte nette	11,2	3,7	-0,2	-1,6	0,1	13,2	0,3	32,5	46,1
Autres éléments du résultat global	0,3	2,0	-3,3	-2,4	0,0	-3,4	0,0	16,1	12,6
Résultat global	11,5	5,7	-3,5	-4,0	0,1	9,8	0,3	48,6	58,7

L'ensemble des sociétés associées sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs, 1 410,9 millions de CHF (1 618,5 millions de CHF pour l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes (engagements financiers, déduction faite des liquidités et des immobilisations financières à court terme). Les sociétés associées du domaine d'activité Energy Solutions sont surtout des entreprises partenaires. Pour ces dernières, BKW est tenue de payer les frais annuels proportionnellement à sa participation (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus). Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires doivent facturer l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires à son coût de production, indépendamment des prix actuels du marché. Si ces coûts de production se situent au-dessus du prix du marché escompté, une provision pour contrats défavorables d'acquisition d'énergie devra être créée pour satisfaire à cette obligation contrac-

tuelle. En outre, du fait de l'obligation imposée aux actionnaires de reprendre l'énergie à son coût de production, la valeur effective des participations dans les entreprises partenaires évaluées par mise en équivalence est considérée comme établie.

Les frais annuels proportionnels relatifs à l'acquisition d'énergie de BKW se sont montés à 377,3 millions de CHF en 2025 (exercice précédent: 399,4 millions de CHF) et sont compris dans les charges liées à l'approvisionnement en énergie. Les coûts d'exploitation facturés par les entrepôts nucléaires en 2025 s'élèvent à 12,9 millions de CHF (exercice précédent: 11,8 millions de CHF) et sont déclarés sous le poste des frais de matériel et prestations de tiers.

Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs des entreprises partenaires, 727,5 millions de CHF (723,4 millions de CHF l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes.

Valeurs-clés respectives de BKW dans les sociétés associées au 31.12.2024

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par domaine d'activité dans le tableau ci-après. Le domaine Energy Solutions comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

Part BKW En millions de CHF	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres technologies	Total Energy Solutions	Power Grid	Autres	Total
	Actif circulant	39,0	72,0	57,3	9,4	9,6	187,3	1,6	321,8
Actif immobilisé	983,3	833,3	323,2	130,6	26,7	2 297,1	1,5	1 123,0	3 421,6
Engagements à court terme	-194,4	-127,2	-31,2	-8,0	-4,9	-365,7	-0,4	-283,0	-649,1
Engagements à long terme	-529,3	-628,8	-17,2	-63,9	-15,8	-1 255,0	-0,4	-618,4	-1 873,8
Fonds propres	298,6	149,3	332,1	68,1	15,6	863,7	2,3	543,4	1 409,4
Produits	192,9	133,9	124,3	23,4	21,7	496,2	1,9	465,7	963,8
Charges	-183,8	-131,1	-123,7	-24,3	-21,6	-484,5	-1,7	-427,2	-913,4
Bénéfice net / perte nette	9,1	2,8	0,6	-0,9	0,1	11,7	0,2	38,4	50,4
Autres éléments du résultat global	1,7	3,0	6,0	-1,3	0,0	9,4	0,0	-5,7	3,7
Résultat global	10,8	5,8	6,6	-2,2	0,1	21,1	0,2	32,8	54,1

Valeurs-clés des principales sociétés associées

Le tableau ci-après présente les valeurs-clés à 100% des principales sociétés associées. Les participations dans Onyx Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG et Kraftwerke Oberhasli AG sont rattachées au domaine d'activité Energy Solutions. Depuis l'exercice 2024, la participation dans Swissgrid SA est affectée au segment Autres, et plus au domaine Power Grid.

100% des valeurs-clés En millions de CHF	Onyx Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG		Kraftwerke Oberhasli AG		Swissgrid SA	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Actif circulant	23,2	19,7	31,5	28,4	1 243,7	854,6
Actif immobilisé	852,8	921,6	853,5	834,8	2 729,7	2 967,8
Engagements à court terme	-19,3	-14,8	-156,1	-173,8	-1 158,3	-751,5
Engagements à long terme	-42,3	-47,1	-470,3	-440,4	-1 309,6	-1 642,5
Fonds propres	814,4	879,4	258,7	249,0	1 505,5	1 428,4
Participation en % au 31.12.	33,0%	33,0%	50,0%	50,0%	37,7%	37,7%
Goodwill	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	5,6
Valeurs comptables de participation inscrites	268,8	290,2	129,3	124,5	572,5	543,4
Produits	141,0	140,3	163,0	166,1	1 196,6	1 236,8
Charges	-138,1	-149,9	-156,0	-159,0	-1 110,2	-1 134,7
Bénéfice net / perte nette	2,9	-9,6	7,1	7,0	86,4	102,1
Autres éléments du résultat global	-8,7	16,2	2,6	1,7	42,6	-15,3
Résultat global	-5,7	6,7	9,7	8,7	129,0	86,8
Résultat proportionnel inscrit des sociétés associées	1,0	-3,2	3,5	3,5	32,5	38,4
Dividendes perçus	0,0	0,0	0,0	0,0	19,5	11,3

Les chiffres indiqués sont des valeurs provisoires provenant de chacune de ces sociétés,

à l'exception de Swissgrid SA, qui est cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange avec des

emprunts obligataires. BKW ne dispose pas de chiffres de clôture pour Swissgrid SA. Les valeurs-clés au 31 décembre ainsi que le compte de résultat contenant le bénéfice net sont estimés sur la base du rapport de gestion de Swissgrid SA de l'exercice précédent ainsi que sur la

base de communiqués de presse pertinents publiés par Swissgrid SA au cours de l'exercice et constitués selon la norme IFRS. Les écarts par rapport au résultat réel de Swissgrid SA sont à chaque fois enregistrés sur l'exercice suivant par l'intermédiaire du compte de résultat.

21 Immobilisations corporelles et leasings

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Les amortissements se font de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée d'utilisation estimée des installations. Les immobilisations corporelles liées à une concession devant être restituée sans indemnité ne peuvent pas être amorties sur une durée supérieure à la durée attendue de la concession en question.

Les valeurs actuelles des frais estimés pour le démantèlement des centrales nucléaires sont portées à l'actif du bilan avec les coûts d'acquisition ou de production (cf. note 25).

Les intérêts versés sur les fonds de tiers pendant la phase de réalisation de projets d'investissement à long terme sont portés à l'actif. Les biens-fonds sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Les durées d'utilisation estimées des immobilisations corporelles se situent dans les fourchettes indiquées ci-après, identiques à celles de l'exercice précédent:

Bâtiments	50 ans
Centrales	12 à 80 ans
Installations de distribution	20 à 60 ans
Installations de techniques d'information	10 à 30 ans
Équipements d'exploitation	3 à 20 ans

Dépréciation

En présence de signes de dépréciation (Triggering Event), la valeur effective des immobilisations corporelles est examinée. À cette fin, la valeur comptable est comparée à la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie correspondante. La valeur réalisable correspond à la valeur d'usage (value in use). Les calculs s'appuient sur les flux de trésorerie estimés d'après les plans d'affaires de chaque immobilisation pour sa durée d'utilisation respective.

Décisions discrétionnaires, incertitudes dans les estimations et hypothèses importantes

L'examen de la valeur effective comprend plusieurs estimations quant aux flux de trésorerie futurs, en ce qui concerne notamment la valeur actualisée la dernière année du calcul (Terminal Value) et le bon taux d'actualisation à appliquer. BKW utilise les taux du CMPC spécifiques aux différents domaines. Ces estimations influencent sensiblement l'examen de la valeur effective.

21.1 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Centrales	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Droits d'utilisation résultant de contrats de location	Total
Valeurs brutes au 31.12.2024	2 932,8	3 798,2	276,5	441,7	520,1	462,3	8 431,6
Changements dans le périmètre de consolidation				0,1		3,1	3,2
Entrées	19,5	9,1	0,6	60,0	287,9	47,5	424,6
Sorties	-40,1	-16,0	-0,2	-41,9	-1,5	-40,6	-140,2
Reclassifications	129,5	158,3	65,4	23,9	-301,7	-75,4	0,0
Modifications de contrats						28,6	28,6
Changes	-15,4		-0,1	-1,0	-1,6	-2,1	-20,2
Valeurs brutes au 31.12.2025	3 026,4	3 949,6	342,2	482,8	503,2	423,4	8 727,5
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2024	1 598,3	1 908,6	151,5	255,5	17,0	212,3	4 143,3
Amortissements	76,6	91,3	7,5	38,4		53,6	267,4
Dépréciations	18,3				1,5		19,8
Sorties	-39,7	-16,0	-0,1	-23,8	-1,5	-35,1	-116,0
Annulation de dépréciations	-14,4				-1,9		-16,3
Reclassifications	44,9			2,3		-47,2	0,0
Changes	-6,9		-0,0	-0,5		-0,8	-8,2
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2025	1 677,2	1 984,0	158,9	271,9	15,1	182,9	4 290,0
Valeurs nettes au 31.12.2025	1 349,2	1 965,6	183,3	210,9	488,1	240,5	4 437,5
– dont mises en gage en garantie d'engagements	8,7		2,8				11,5

Le changement dans le périmètre de consolidation des valeurs brutes se rapporte, pour 3,2 millions de CHF, à des regroupements d'entreprises (cf. note 5).

Les entrées des droits d'utilisation résultant de contrats de location, à hauteur de 47,5 millions de CHF, n'ont pas d'incidence sur les liquidités.

Des charges d'emprunts d'un montant de 0,8 million de CHF ont été portées à l'actif pour l'exercice sous revue (exercice précédent: 0,6 million de CHF). Des indemnités à hauteur de 1,6 million de CHF ont été saisies via le compte de résultat pour les immobilisations corporelles qui se sont dépréciées, ont été détruites ou ont été mises hors service (exercice précédent: 0,2 million de CHF).

Les immobilisations corporelles de la centrale nucléaire en cours de démantèlement à Mühleberg, qui avaient déjà été entièrement amorties

fin 2019, ne sont plus déclarées séparément, mais au titre des centrales électriques. Au 31 décembre 2025, la valeur brute de ces centrales s'élève encore à 220,6 millions de CHF (exercice précédent: 259,9 millions de CHF).

Dépréciation

Aux fins du test de dépréciation, le calcul s'est appuyé sur un CMPC (avant impôts) de 4,1% à 7,0% (exercice précédent: 4,2% à 7,0%).

L'évolution des coûts du capital en Suisse et en Europe par rapport à l'exercice précédent a influencé les ajustements de valeur des centrales opérés au cours de l'exercice sous revue. En Suisse, la baisse des coûts du capital a entraîné une revalorisation à hauteur de 10,0 millions de CHF dans le domaine de l'hydraulique. À l'inverse, la légère hausse des coûts du capital en Europe a conduit à des dépréciations de 12,1 millions de CHF d'installations du secteur de l'éolien.

En millions de CHF	Centrales	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Droits d'utilisation résultant de contrats de location	Total
Valeurs brutes au 31.12.2023	2 796,0	3 688,7	272,8	416,9	348,8	465,5	7 988,6
Changements dans le périmètre de consolidation	44,9			0,6	-0,2	5,5	50,8
Entrées	40,1	8,5	0,1	40,8	344,7	52,2	486,3
Sorties	-28,3	-24,4	-0,2	-37,2	-0,1	-38,6	-128,7
Reclassifications	60,3	125,4	3,7	20,2	-173,1	-36,5	0,0
Transformation en actifs détenus en vue de la vente				-0,6		-2,2	-2,8
Modifications de contrats						13,0	13,0
Changes	19,7		0,2	1,0	0,0	3,4	24,3
Valeurs brutes au 31.12.2024	2 932,8	3 798,2	276,5	441,7	520,1	462,3	8 431,6
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2023	1 493,8	1 845,8	144,9	245,8	0,6	222,6	3 953,5
Changements dans le périmètre de consolidation				0,0	-1,7	-0,2	-1,9
Amortissements	75,0	86,9	6,7	33,0		52,7	254,4
Dépréciations	31,6				18,1		49,6
Sorties	-28,3	-24,0	-0,2	-23,2		-36,4	-112,1
Annulation de dépréciations	-7,6						-7,6
Reclassifications	26,6		0,0	0,0		-26,6	0,0
Transformation en actifs détenus en vue de la vente				-0,6		-1,3	-1,8
Changes	7,1		0,0	0,5	0,0	1,4	9,0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2024	1 598,3	1 908,6	151,5	255,5	17,0	212,3	4 143,3
Valeurs nettes au 31.12.2024	1 334,5	1 889,5	125,1	186,2	503,1	250,0	4 288,3
– dont mises en gage en garantie d'engagements	9,9		2,8				12,7

Le changement dans le périmètre de consolidation des valeurs brutes se rapporte, pour 53,0 millions de CHF, à des regroupements d'entreprises (cf. note 5), et pour -2,2 millions de CHF, à des sorties de sociétés.

Les entrées des droits d'utilisation résultant de contrats de location, à hauteur de 52,2 millions de CHF, et d'autres postes, à hauteur de 2,7 millions de CHF, n'ont pas d'incidence sur les liquidités.

Dépréciation

À la suite de l'examen de la valeur effective, il s'est avéré nécessaire d'opérer une dépréciation de 16,4 millions de CHF dans le domaine de l'hydraulique, et en même temps, une liquidation de dépréciations à hauteur de 7,6 millions de CHF. L'augmentation des coûts opérationnels dans le secteur des installations éoliennes a par ailleurs entraîné l'année dernière des dépréciations de 31,6 millions de CHF dans ce secteur.

21.2 Leasing

Principes comptables

Les actifs provenant des droits d'utilisation afférents à des objets de contrats de location sont inscrits au poste de bilan «Immobilisations corporelles». La note 21.1 peut être consultée à ce sujet. Les adaptations de tels droits d'utilisation résultant de réévaluations des engagements de leasing sont déclarées au poste «Adaptations contractuelles».

Les engagements de leasing figurent au bilan sous les engagements financiers à court et à long terme.

Les échéances des engagements de leasing sont indiquées dans la note 32.4. L'actualisation de ces engagements est calculée sur la base de taux marginaux d'endettement adaptés à la période et au pays, sauf si le taux implicite des paiements au titre du leasing est connu.

Les options de prolongation et de résiliation ne sont prises en considération pour déterminer la durée des contrats que s'il est suffisamment sûr qu'elles seront exercées ou ne le seront pas. L'évaluation est réexaminée s'il se produit un événement ou un changement de situation important susceptible d'influencer l'analyse antérieure dans la mesure où BKW peut exercer un pouvoir de contrôle.

Le tableau suivant fournit des informations sur les droits d'utilisation dans le cadre de contrats de location par catégorie d'actifs.

En millions de CHF	Centrales	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes au 31.12.2024	67,8	8,3	336,6	49,6	462,3
Changements dans le périmètre de consolidation			2,8	0,3	3,1
Entrées	0,9		38,0	8,5	47,5
Sorties		-8,6	-22,8	-9,2	-40,6
Reclassifications	-67,8		0,9	-8,5	-75,4
Modifications de contrats		0,3	30,2	-1,9	28,6
Changes	-0,0	-0,0	-1,9	-0,2	-2,1
Valeurs brutes au 31.12.2025	0,9	0,0	383,9	38,6	423,4
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2024	44,4	7,4	141,7	18,8	212,3
Amortissements	0,0	1,2	39,8	12,5	53,6
Sorties		-8,6	-18,2	-8,3	-35,1
Reclassifications	-44,4			-2,8	-47,2
Changes	-0,0	-0,0	-0,7	-0,1	-0,8
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2025	0,0	0,0	162,7	20,2	182,9
Valeurs nettes au 31.12.2025	0,9	0,0	221,2	18,4	240,5
– dont loyers fonciers pour parcs éoliens			48,2		48,2

Le tableau suivant fournit les informations de l'exercice précédent sur les droits d'utilisation dans le cadre de contrats de location par catégorie d'actifs.

En millions de CHF	Centrales	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes au 31.12.2023	104,3	8,5	296,0	56,6	465,5
Changements dans le périmètre de consolidation			5,4	0,1	5,5
Entrées		0,1	30,1	22,0	52,2
Sorties			-14,8	-23,7	-38,6
Reclassifications	-37,6		1,2	-0,1	-36,5
Transformation en actifs détenus en vue de la vente			-2,2		-2,2
Modifications de contrats		-0,2	18,8	-5,6	13,0
Changes	1,1		2,0	0,2	3,4
Valeurs brutes au 31.12.2024	67,8	8,3	336,6	49,6	462,3
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2023	68,1	6,2	119,5	28,7	222,6
Changements dans le périmètre de consolidation			-0,1	-0,0	-0,2
Amortissements	2,2	1,1	36,1	13,2	52,7
Sorties			-13,3	-23,2	-36,4
Reclassifications	-26,6				-26,6
Transformation en actifs détenus en vue de la vente			-1,3		-1,3
Changes	0,7		0,7	0,1	1,4
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2024	44,4	7,4	141,7	18,8	212,3
Valeurs nettes au 31.12.2024	23,4	0,9	194,9	30,8	250,0
– dont loyers fonciers pour parcs éoliens			51,4		51,4

Les contrats de location concernent des parcs éoliens, des contrats de bail de terrains et d'installations de distribution, des servitudes sur des terrains, des bâtiments loués, des véhicules et d'autres immobilisations corporelles mobilières.

En millions de CHF	2025	2024
Produits des contrats de leasing opérationnels	0,7	0,7
Charges liées aux contrats de location à court terme	-0,2	-0,3
Charges liées aux contrats de location avec actifs de faible valeur	-2,0	-1,4
Charges relatives aux paiements variables de leasing, non incluses dans l'évaluation des engagements en matière de leasing	-0,4	-0,4
Charges d'intérêts des engagements de leasing	-4,7	-4,4
Total du leasing inscrit au compte de résultat consolidé	-6,6	-5,8
Leasing inscrit au tableau des flux de trésorerie consolidés	60,1	59,6

Les contrats de bailleur concernent essentiellement des systèmes de chauffage en contracting chaleur. Les futurs paiements au titre de la location non actualisés s'élevaient à la date de clôture du bilan à ces montants:

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Moins de 1 an	0,7	0,7
Plus de 1 an mais moins de 2	0,7	0,5
Plus de 2 ans mais moins de 3	0,7	0,5
Plus de 3 ans mais moins de 4	0,6	0,4
Plus de 4 ans mais moins de 5	0,5	0,4
Plus de 5 ans	4,1	3,9
Total	7,3	6,4

22 Actifs incorporels

Principes comptables

Les actifs incorporels englobent les droits d'utilisation et les droits contractuels ou légaux obtenus dans le cadre d'acquisitions, comme les marques, les relations clients, les logiciels et le goodwill.

Marques à durée d'utilisation indéterminée

Les marques incluent les actifs acquis et constitués dans le cadre de regroupements d'entreprises à l'échelle nationale et internationale. Il s'agit de marques établies de longue date, sans date d'expiration, qui permettent de réaliser d'importants chiffres d'affaires et flux de trésorerie. BKW a l'intention de continuer d'entretenir et d'utiliser ces marques à l'avenir. Par conséquent, ces marques ont une durée d'utilisation indéterminée et leur valeur effective est réexaminée chaque année.

Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation sont des indemnités uniques fixées par contrat, versées à des partenaires contractuels pour l'utilisation de leurs installations d'exploitation, ou des concessions pour la construction et l'exploitation d'installations propres.

Goodwill

Le goodwill désigne une valeur résiduelle issue de regroupements d'entreprises, qui dépasse la juste valeur des actifs et passifs pouvant être identifiés. Il est inscrit au bilan au titre des actifs, mais n'est pas systématiquement amorti (approche «Impairment only»).

Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation ou sur une durée qui ne peut excéder la durée du contrat. Le goodwill et les marques ne sont pas amortis suivant un plan, mais affectés aux unités génératrices de trésorerie concernées et contrôlés annuellement ou en présence de signes de dépréciation.

Droits d'utilisation

Concessions	60 à 80 ans
Droits de prélèvement d'énergie	36 à 60 ans
Droits d'utilisation des installations	7 à 50 ans
Droits de transit	25 à 60 ans

Divers

Logiciels	3 à 8 ans
Listes clients et technologies	4 à 10 ans

Dépréciation

La valeur effective des actifs incorporels ayant une durée d'utilisation indéterminée, ainsi que du goodwill, est réexaminée au quatrième trimestre de chaque année ou en présence de signes de dépréciation (Triggering Events). La valeur effective des autres actifs incorporels est examinée en présence de signes de dépréciation (Triggering Events).

Décisions discrétionnaires, incertitudes dans les estimations et hypothèses importantes

L'examen de la valeur effective comprend plusieurs estimations quant aux flux de trésorerie futurs, en ce qui concerne notamment la valeur actualisée la dernière année du calcul (Terminal Value) et le bon taux d'actualisation à appliquer. BKW utilise les taux du CMPC spécifiques aux différents domaines. Ces estimations influencent sensiblement l'examen de la valeur effective.

En millions de CHF	Goodwill	Droits d'utilisation	Droits de marque à durée d'utilisation indéterminée	Autres	Total
Valeurs brutes au 31.12.2024	1 200,9	167,4	58,0	387,5	1 813,8
Changement dans le périmètre de consolidation	39,9			11,1	51,0
Entrées résultant d'acquisitions		6,4		6,4	12,7
Entrées résultant de la production pour compte propre				4,9	4,9
Sorties		-0,0		-24,7	-24,7
Reclassifications		-0,1		0,1	0,0
Changes	-4,6	-0,8		-1,2	-6,6
Valeurs brutes au 31.12.2025	1 236,2	173,0	58,0	384,1	1 851,3
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2024	93,6	131,0	0,0	289,8	514,4
Amortissements		2,3		22,1	24,3
Sorties		-0,0		-24,5	-24,5
Reclassifications		-0,1		0,1	-0,0
Changes	-0,0	-0,8		-0,8	-1,6
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2025	93,6	132,6	0,0	286,6	512,7
Valeurs nettes au 31.12.2025	1 142,7	40,4	58,0	97,5	1 338,6

Les changements dans le périmètre de consolidation des valeurs brutes portent pour 51,0 millions de CHF sur les regroupements d'entreprises (exercice précédent: 17,9 millions de CHF). Aucun changement à la suite de sorties de sociétés n'a été enregistré au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent: -0,1 million de CHF). Dans les entrées de droits d'utilisation, un montant de 0,4 million de CHF n'a pas d'incidence sur les liquidités et dans les autres actifs incorporels, un montant de 0,1 million de CHF n'a pas d'incidence sur les liquidités.

Les autres actifs incorporels incluent les listes clients inscrites au bilan à la suite d'acquisitions et les logiciels.

Droits de marque à durée d'utilisation indéterminée

La valeur comptable a été comparée à la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie

correspondante pour contrôler la valeur effective des marques inscrites au bilan (test de dépréciation). Les calculs ont été exécutés sur la base des flux de trésorerie estimés, de taux de croissance à long terme de 1% et de taux du CMPC (avant impôts) de 6,8% à 7,2% (exercice précédent: 7,0% à 7,3%). Comme l'exercice précédent, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire pour l'exercice sous revue après l'examen de la valeur effective des marques inscrites au bilan.

Listes clients

Les autres actifs incorporels comprennent des listes clients pour 46,1 millions de CHF (exercice précédent: 47,9 millions de CHF). Comme l'année dernière, aucun signe n'a indiqué qu'une dépréciation s'imposait pour l'exercice sous revue.

En millions de CHF	Goodwill	Droits d'utilisation	Droits de marque à durée indéterminée	Autres	Total
Valeurs brutes au 31.12.2023	1 178,1	169,7	67,7	368,6	1 784,2
Changement dans le périmètre de consolidation	16,7	0,1		1,0	17,8
Entrées résultant d'acquisitions		0,5		11,7	12,2
Entrées résultant de la production pour compte propre				9,9	9,9
Sorties		-3,9	-9,7	-1,1	-14,7
Reclassifications		-0,1		0,1	0,0
Transformation en actifs détenus en vue de la vente				-4,2	-4,2
Changes	6,0	1,1		1,6	8,7
Valeurs brutes au 31.12.2024	1 200,9	167,4	58,0	387,5	1 813,8
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2023	93,6	127,8	9,7	261,7	492,8
Changement dans le périmètre de consolidation				-0,1	-0,1
Amortissements		2,3		31,6	33,9
Sorties			-9,7	-0,7	-10,4
Transformation en actifs détenus en vue de la vente				-3,7	-3,7
Changes	-0,0	1,0		0,9	1,9
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2024	93,6	131,0	0,0	289,8	514,4
Valeurs nettes au 31.12.2024	1 107,3	36,4	58,0	97,8	1 299,4

À la date de clôture du bilan, le goodwill et les marques se répartissaient entre les unités génératrices de trésorerie suivantes:

En millions de CHF	31.12.2025		31.12.2024	
	Goodwill	Marques	Goodwill	Marques
Energy Solutions	174,8	0,0	155,5	0,0
Infrastructure & Buildings	967,8	58,0	951,7	58,0
Total	1 142,7	58,0	1 107,3	58,0

La valeur comptable a été comparée à la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie pour contrôler la valeur effective du goodwill inscrit au bilan (test de dépréciation). La valeur réalisable correspond à la valeur d'usage (value in use). Les calculs ont été réalisés sur la base des estimations de flux de trésorerie issues des plans

d'affaires sur une période de quatre ans. Les flux de trésorerie générés après cette période ont été extrapolés à l'aide d'un taux de croissance estimé. L'examen de la valeur effective du goodwill inscrit au bilan n'a fait apparaître aucune nécessité de dépréciation, ni pour l'exercice sous revue ni pour le précédent.

Les calculs de la valeur d'usage se fondent sur les principales hypothèses suivantes:

%	WACC (avant impôts)		WACC (après impôts)		Taux de croissance à long terme	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Energy Solutions	5,1	5,6	4,7	5,1	1,0	1,0
Infrastructure & Buildings	7,1	7,3	6,5	6,7	1,0	1,0

Il est ressorti de l'analyse de sensibilité pour 2025 et l'année précédente qu'une éventuelle modifica-

tion raisonnable des hypothèses n'entraînerait pas de dépréciation.

23 Engagements résultant de livraisons et de prestations et autres engagements

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant de livraisons et de prestations	357,2	468,7
Autres engagements financiers	124,8	134,4
Autres engagements	95,3	77,9
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	15,2	11,5
Total	592,5	692,4

Les autres engagements financiers comprennent les engagements non porteurs d'intérêts qui impliqueront une sortie de capitaux dans le futur. Les engagements liés aux prix d'acquisition en

relation avec les acquisitions d'entreprises sont également inscrits au bilan à ce titre.

24 Engagements financiers

Les engagements financiers englobent des engagements financiers porteurs d'intérêts, notamment les emprunts, les prêts et les engagements de leasing. Les emprunts et les prêts sont éva-

lués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les engagements de leasing sont inscrits au bilan conformément à la norme IFRS 16.

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts obligataires	1 197,9	1 197,3
Obligations nominatives	239,6	241,2
Dettes au titre de contrats de location	243,7	224,9
Engagements bancaires	144,3	172,0
Autres engagements financiers	66,1	69,4
Total	1 891,5	1 904,8
dont:		
– Engagements financiers à court terme	289,4	298,9
– Engagements financiers à long terme	1 602,1	1 605,9

Le poste «Autres engagements financiers» comprend les emprunts porteurs d'intérêts.

En millions de CHF	31.12.2024	Afflux de trésorerie	Sorties de trésorerie	Fluctuations monétaires	Variations de la valeur de marché	Autres	31.12.2025
Engagements financiers à court terme	298,9	8,1	-292,8	-0,5	0,0	275,8	289,5
– Emprunts obligataires	199,9		-200,0			200,2	200,1
– Dettes au titre de contrats de location	49,1		-52,7	-0,2		50,7	46,9
– Engagements bancaires	25,8	4,5	-12,5	-0,1		8,6	26,3
– Autres engagements financiers	24,1	3,6	-27,6	-0,2		16,3	16,2
Engagements financiers à long terme	1 605,9	214,2	-27,8	-4,7	0,5	-186,0	1 602,1
– Emprunts obligataires	997,4	200,2	-0,5		0,5	-199,8	997,8
– Obligations nominatives	241,2			-2,5		0,9	239,6
– Dettes au titre de contrats de location	175,8			-1,1		22,1	196,8
– Engagements bancaires	146,2	5,5	-24,7	-1,0		-8,0	118,0
– Autres engagements financiers	45,3	8,5	-2,6	-0,1		-1,2	49,9
Autres engagements à long terme	340,5	20,1	-4,8	-0,1		-24,2	331,5
Total des engagements de l'activité de financement	2 245,3	242,4	-325,4	-5,3	0,5	65,6	2 223,1

En raison de changements dans le périmètre de consolidation, les engagements résultant d'activités de financement ont augmenté de 4,9 millions de CHF (exercice précédent: 51,2 millions de CHF). La catégorie «Autres» englobe notamment les reclassements entre les engagements à court et à long terme. L'effet net de 65,6 millions de CHF provient pour l'essentiel de souscriptions d'enga-

gements de leasing et de leur rémunération, de la liquidation d'engagements issus de la cession de droits d'utilisation, qui a une incidence sur le résultat, et du reclassement d'engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition entre les autres engagements à long terme et les autres engagements à court terme, dont le cash-flow n'est pas publié dans l'activité de financement.

En millions de CHF	31.12.2023	Afflux de trésorerie	Sorties de trésorerie	Fluctuations monétaires	Variations de la valeur de marché	Autres	31.12.2024
Engagements financiers à court terme	317,1	11,3	-291,5	0,9	0,0	261,1	298,9
– Emprunts obligataires	199,9		-200,5			200,5	199,9
– Dettes au titre de contrats de location	51,8	0,3	-53,6	0,4		50,2	49,1
– Engagements bancaires	17,7	1,0	-4,7	0,2		11,6	25,8
– Autres engagements financiers	47,7	10,0	-32,7	0,3		-1,2	24,1
Engagements financiers à long terme	1 561,4	223,9	-31,2	7,0	3,9	-159,1	1 605,9
– Emprunts obligataires	991,1	202,3		0,0	3,9	-199,9	997,4
– Obligations nominatives	236,3			3,9		1,0	241,2
– Dettes au titre de contrats de location	157,3			1,3		17,2	175,8
– Engagements bancaires	152,3	6,6	-14,5	1,9		-0,1	146,2
– Autres engagements financiers	24,4	15,0	-16,7	-0,1		22,7	45,3
Autres engagements à long terme	371,6	18,2	-27,5	0,9		-22,7	340,5
Total des engagements de l'activité de financement	2 261,9	253,4	-350,2	9,1	3,9	82,0	2 245,3

25 Provisions, engagements conditionnels et engagements d'investissement

Principes comptables

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement du passé donne lieu à un engagement juridique ou factuel qui entraînera probablement une sortie de fonds, dont l'échéance et le montant sont incertains, mais qui peut être évaluée de façon fiable.

BKW possède des participations ne donnant pas de contrôle dans des sociétés qui détiennent des centrales et dont elle est tenue d'acheter l'énergie à son prix de production. Elle réalise des provisions pour les obligations d'achat d'énergie au prix de production qui dépassent les prix de vente attendus et réalisables (contrats dits défavorables). Les calculs utilisent la méthode du cash-flow actualisé (méthode DCF, pour Discounted Cash-Flow).

Les intérêts correspondants aux provisions constituées à la valeur actuelle sont comptabilisés dans les charges financières.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Les engagements conditionnels et créances conditionnelles désignent les engagements et droits éventuels qui ont leur origine dans un événement du passé et dont la réalisation dépend de la survenue ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains que BKW ne peut pas totalement contrôler. Les engagements conditionnels ne sont pas inscrits au bilan tant que les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis. Les créances conditionnelles ne sont inscrites au bilan que lorsque les critères de comptabilisation d'un actif sont remplis.

Décisions discrétionnaires, incertitudes dans les estimations et hypothèses importantes

Les engagements pour litiges juridiques sont liés à l'estimation de la direction quant à leur issue compte tenu des faits connus à la date de clôture du bilan.

Lorsqu'il existe une obligation de démantèlement pour une centrale (p. ex. centrale éolienne, nucléaire ou hydraulique), c'est-à-dire lorsque la centrale doit être déconstruite et les déchets éliminés (restauration du site) à l'expiration de la concession ou de la durée d'utilisation, la norme IFRIC 1 exige la constitution de provisions. Le montant de ces provisions dépend grandement de l'estimation des coûts attendus pour le démantèlement et la remise en état, ainsi que du calendrier. Les coûts de démantèlement sont évalués à la valeur actuelle des coûts futurs totaux et ils sont portés à l'actif du bilan au titre des coûts d'acquisition des installations et amortis sur la durée d'utilisation des installations.

Les provisions pour contrats défavorables, en particulier dans le négoce d'énergie, sont constituées sur la base d'hypothèses, d'estimations et de prévisions sur l'évolution des prix de l'électricité et du gaz, les investissements, l'environnement réglementaire, les taux de croissance, les taux d'actualisation et la proportion des charges annuelles liées à l'approvisionnement en énergie à la date de clôture du bilan.

Les provisions sont comptabilisées à la valeur actuelle (méthode DCF) et actualisées aux taux du CMPC spécifiques à chaque domaine. BKW considère comme acquise la valeur effective des sociétés associées avec lesquelles elle a conclu des contrats d'achat à prix coûtant. Le cas échéant, les dépréciations sont saisies en tant que provisions pour contrats défavorables au niveau de la société acheteuse.

Les provisions constituées reflètent la meilleure estimation possible de l'engagement à la date de clôture du bilan. Une modification dans les hypothèses peut provoquer d'importantes adaptations durant les périodes ultérieures.

25.1 Provisions

En millions de CHF	Élimination des déchets nucléaires	Contrats défavorables	Autres provisions	Total
État au 31.12.2024	1 070,7	190,0	72,3	1 332,9
Changement dans le périmètre de consolidation			0,1	0,1
Constitution de nouvelles provisions		114,9	7,3	122,2
Intérêts	28,8	4,4	1,1	34,3
Utilisation de provisions	-102,7	-20,8	-3,7	-127,2
Dissolution de provisions		-12,0	-6,3	-18,2
Changes			-0,5	-0,5
État au 31.12.2025	996,8	276,5	70,2	1 343,5
dont:				
– Provisions à court terme	91,4	31,7	6,3	129,4
– Provisions à long terme	905,3	244,9	63,9	1 214,1

En millions de CHF	Élimination des déchets nucléaires	Contrats défavorables	Autres provisions	Total
État au 31.12.2023	1 141,6	204,8	87,0	1 433,4
Changement dans le périmètre de consolidation			7,0	7,0
Constitution de nouvelles provisions		13,3	9,0	22,4
Intérêts	30,9	4,6	0,7	36,2
Utilisation de provisions	-103,9	-28,0	-24,9	-156,8
Dissolution de provisions		-4,8	-7,1	-11,9
Adaptation de l'estimation pour l'élimination des déchets nucléaires	2,1			2,1
Changes			0,5	0,5
État au 31.12.2024	1 070,7	190,0	72,3	1 332,9
dont:				
– Provisions à court terme	96,4	9,2	9,2	114,8
– Provisions à long terme	974,3	180,8	63,1	1 218,1

Élimination des déchets nucléaires

Au 31 décembre 2025, les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires se décomposent comme suit:

- 289,7 millions de CHF (exercice précédent: 369,6 millions de CHF) sont destinés à la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg. Ce montant couvre les coûts de la phase de post-exploitation après réglage de la puissance de la centrale, les coûts du démantèlement, la gestion des déchets correspondants et la remise en état du site. Les paiements sont attendus jusqu'à l'achèvement des travaux de désaffectation, probablement en 2034. Les coûts liés à la gestion des déchets résultant de la désaffectation s'étaleront jusqu'à l'arrivée de ces derniers au dépôt pour déchets de faible et moyenne

activité (prévue en 2061). Au cours de l'exercice sous revue, des provisions de 89,4 millions de CHF (exercice précédent: 89,5 millions de CHF) ont été utilisées pour la désaffectation et la post-exploitation.

- 707,0 millions de CHF de plus (exercice précédent: 701,1 millions de CHF) sont destinés à l'élimination des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs hors de l'enceinte de la centrale. Les paiements correspondants sont effectués régulièrement et se poursuivront jusqu'au scellement du dépôt pour les déchets hautement radioactifs (prévu en 2126). Au cours de l'exercice sous revue, des provisions de 13,4 millions de CHF (exercice précédent: 14,4 millions de CHF) ont été utilisées pour l'élimination des déchets.

Centrale nucléaire de Mühleberg (CNM)

En sa qualité de propriétaire de la centrale nucléaire de Mühleberg, BKW est légalement tenue de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation s'étant achevée le 20 décembre 2019 et d'en éliminer les déchets nucléaires. L'évaluation des provisions pour la désaffectation et l'élimination des déchets nucléaires revêt une importance primordiale pour l'appréciation du bilan et du compte de résultat de BKW. Les entreprises de la branche procèdent ensemble à des calculs détaillés des coûts liés à la désaffectation des centrales et à la gestion des déchets nucléaires. En vertu de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets d'installations nucléaires (OFdG), ces calculs sont actualisés tous les cinq ans (ils l'ont été pour la dernière fois en 2021). Ces calculs de coûts sont examinés par des experts indépendants et par l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). L'étude de coûts de 2021 (EC21) évalue les coûts totaux (coûts dits overnight) du modèle de base de la CNM à 3,0 milliards de CHF. BKW estime qu'il est plus que probable que le scénario «Stockage combiné» (réduisant les coûts) prévu dans l'EC21 sera appliqué. BKW tient par ailleurs compte de coûts spécifiques au projet (augmentant les coûts). Elle table ainsi sur des coûts overnight de 3,0 milliards de CHF pour calculer les provisions destinées à l'élimination des déchets nucléaires. La différence entre les coûts overnight estimés par BKW et les provisions portées au bilan au 31 décembre 2025 d'un montant de 1,0 milliard de CHF est justifiée d'une part par des coûts déjà payés jusqu'à fin 2025 d'environ 1,6 milliard de CHF et d'autre part par l'effet d'escompte de 0,4 milliard de CHF.

Conformément à l'étude de coûts de 2021, BKW a effectué un paiement aux fonds de désaffectation et de gestion des déchets de la Confédération (STENFO) pour la dernière fois en 2021. Ces fonds remboursent aux exploitants les ressources affectées à ces opérations après la mise hors service des centrales. Dans un arrêt du 21 janvier 2025, le Tribunal fédéral a partiellement rejeté un recours de BKW contre la décision de la Commission administrative des STENFO fixant les coûts de désaffectation et de gestion des déchets pour la période de 2017 à 2021. Cette décision étant entrée en vigueur, un versement supplémentaire de 26,0 millions de CHF a été effectué au fonds de gestion des déchets, sans incidence sur le compte de résultat, au cours de l'exercice sous revue. Les STENFO ont par ailleurs

remboursé 94,0 millions de CHF à BKW en 2025 (exercice précédent: 93,9 millions de CHF). Les participations dans les fonds d'État sont comptabilisées dans les immobilisations financières (cf. note 19).

Les travaux en lien avec la désaffectation devraient durer jusqu'en 2034. Des coûts pour les activités de stockage des déchets ultimes et de surveillance des matières nucléaires stockées sont prévus jusqu'en 2126.

L'OFdG révisée en 2019 énonce les critères déterminants pour établir les contributions. L'inflation a été fixée à 0,5% et le rendement des placements à 2,1%.

En ce qui concerne les paramètres de calcul des provisions à long terme, aucune étude macro-économique ne couvre un horizon temporel allant jusqu'à 2126. BKW a donc établi des paramètres en concertation avec les autres exploitants de centrales nucléaires pour la désaffectation et la gestion des déchets. Un taux de 1% est appliqué à l'inflation à long terme sur la base de la fourchette cible de 0 à 2% de la Banque nationale suisse. Sur la base des rendements réels historiques des obligations fédérales à long terme, l'estimation porte le taux d'intérêt réel attendu à 1,75%, soit un taux d'actualisation nominal de 2,75% (exercice précédent: 2,75%). Eu égard à l'horizon temporel à court terme (jusqu'à 2027), un taux d'inflation de 0,7% et un taux d'intérêt réel attendu de 0,014% sont appliqués pour les provisions à court terme spécifiques à la centrale, tant pour l'exercice sous revue que pour l'exercice précédent, ce qui aboutit à un taux d'actualisation nominal de 0,7%.

Tout changement intervenant dans le calcul des coûts et la législation en matière d'élimination des déchets nucléaires peut avoir un impact notable sur le patrimoine et les résultats du groupe. Les paramètres de renchérissement et le taux d'actualisation, notamment, sont déterminants pour calculer le montant des provisions pour la désaffectation (coûts prévus jusqu'en 2034) et l'élimination des déchets nucléaires (coûts prévus jusqu'en 2126). Le tableau ci-après présente la variation des provisions au 31 décembre 2025 en fonction de l'augmentation ou de la diminution des hypothèses de calcul (+ augmentation des provisions / - diminution des provisions):

En millions de CHF	Renchérisse- ment + 0,5 %	Renchérisse- ment -0,5 %	Taux d'actuali- sation + 0,5 %	Taux d'actuali- sation -0,5 %
Désaffectation	18,7	-17,6	-7,9	8,5
Élimination des déchets nucléaires	129,5	-104,6	-86,6	106,6
Total	148,2	-122,2	-94,5	115,1

Contrats défavorables

Les provisions pour contrats défavorables concernent principalement des contrats d'acquisition d'énergie à long terme pour lesquels les coûts d'exécution inévitables anticipés dépassent les avantages économiques susceptibles d'être réalisés à l'avenir. Ces provisions servent à couvrir de futurs achats d'énergie auprès de sociétés partenaires dont les coûts de production seront probablement supérieurs aux prix de vente réalisables. À la date de clôture du bilan, 268,8 millions de CHF (exercice précédent: 178,8 millions de CHF) du montant total des provisions inscrites au bilan se rapportent au contrat d'acquisition d'énergie défavorable avec la centrale à charbon de Wilhelmshaven, en Allemagne.

Les sorties de trésorerie liées aux provisions concernent la reprise de l'électricité produite aux coûts de production et s'étalent sur une période de 10 ans. Les provisions pour contrats défavorables incluent également des provisions pour les risques de pertes sur des commandes de clients. Les sorties de trésorerie liées à ces provisions sont pour l'essentiel attendues dans les deux prochaines années.

Provisions pour le contrat d'acquisition d'énergie défavorable avec la centrale à charbon de Wilhelmshaven

BKW détient une participation de 33% dans la centrale à charbon de Wilhelmshaven. En vertu de contrats d'acquisition d'énergie à long terme existants, les partenaires sont tenus de reprendre l'énergie produite à hauteur de leur taux de participation respectif. La loi du gouvernement allemand sur la sortie du charbon, entrée en vigueur en janvier 2020, établit le plan de sortie d'ici 2038 et affecte fortement la future exploitation économique de la centrale. Sachant que les coûts de production prévus dépassent les prix du marché réalisables anticipés, une provision pour l'obliga-

tion d'achat d'énergie a déjà été enregistrée lors de périodes précédentes.

Les hypothèses actualisées confirment que la production d'électricité de cette centrale est encore appelée à diminuer dans les prochaines années, car la sortie du charbon s'accélère. Dans le même temps, l'estompement de la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie fait baisser les produits attendus sur l'exploitation de la centrale. Dans ce contexte, la provision pour ce contrat d'acquisition d'énergie défavorable a été rehaussée de 113,7 millions de CHF au cours de l'exercice sous revue, ce qui la porte à un total de 268,8 millions de CHF. Au 31 décembre 2025, le montant publié correspond à la valeur comptable proportionnelle de la participation dans la centrale à charbon de Wilhelmshaven, sachant que l'évolution des recettes sous-jacentes à l'avenir pourrait nécessiter soit une augmentation, soit une diminution de la provision.

De profondes incertitudes entourent les estimations quant aux prix de l'énergie, aux coûts de production et aux taux d'actualisation à venir. Si l'évolution effective du marché ou de l'exploitation s'écarte des hypothèses retenues, il pourrait être nécessaire d'adapter le montant de la provision pour de futures périodes.

Autres provisions

Les autres provisions couvrent les engagements de garantie, les engagements relevant du domaine du personnel, les probables versements liés à des litiges juridiques ainsi que diverses circonstances de moindre ampleur. Les sorties de trésorerie liées à ces provisions sont pour l'essentiel attendues dans les trois prochaines années. Des provisions ont par ailleurs été constituées pour le démantèlement et la remise en état des sites d'implantation des centrales. Les coûts y afférents seront supportés à la fin de l'utilisation de ces centrales. Les sorties de trésorerie correspondantes sont attendues dans les 20 à 25 prochaines années.

25.2 Engagements conditionnels et engagements d'investissement

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements de garantie		
– en faveur de sociétés associées	6,6	6,7
– en faveur de tiers	33,2	41,2
Engagements d'investissement	216,1	0,0
Total	255,9	47,9

Engagements conditionnels

Les garanties accordées sont constituées pour 3,7 millions de CHF (exercice précédent: 9,9 millions de CHF) de garanties présentant une durée inférieure ou égale à douze mois. Des garanties d'un montant de 13,9 millions de CHF (exercice précédent: 14,6 millions de CHF) ne sont pas limitées dans le temps.

Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires aux fonds pour la désaffectation et la gestion des déchets nucléaires si l'un des redevables n'est plus en mesure d'assurer ses versements. À la date de clôture du bilan, rien n'indique que BKW doit effectuer des versements complémentaires.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leurs participations (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Engagement d'investissement dans l'installation de grande batterie à Waltrop

Le 23 juin 2025, BKW a conclu un accord de consortium pour la conception, la construction et l'exploitation d'une grande batterie d'une puissance de 300 MW et d'une capacité de stockage de 600 MWh dans le parc de batteries de Waltrop, en Allemagne. En parallèle, elle prend une participation, aux côtés de deux autres partenaires, dans la société ad hoc Trianel Batterieparks Waltrop GmbH & Co. KG, dont le siège est établi à Aix-la-Chapelle, en Allemagne. Cette société vient poser le cadre pour l'ensemble du parc de batteries (voir la note 20). BKW s'est engagée à investir 216,1 millions de CHF dans ce projet, étant entendu

que le début des travaux est prévu pour 2026 et la mise en service pour 2028.

Procédures de l'EICom

Les tarifs que BKW facture à ses clients pour l'utilisation du réseau et pour la fourniture d'énergie sont en partie contrôlés par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). Plusieurs procédures sont actuellement en cours au sujet de la détermination des coûts du capital et des coûts d'exploitation imputables pour l'électricité livrée dans l'approvisionnement de base. Se rapportant aux années tarifaires à partir de 2013, elles ont principalement pour objet la mise en œuvre concrète de la méthode du prix moyen élaborée par l'EiCom dans le cadre de la position longue de BKW sur la base de son propre portefeuille de production, le WACC applicable pour la rémunération du capital engagé par BKW et des différences de couverture, l'application de coûts de l'énergie uniformes pour tous les gestionnaires d'un réseau de distribution au sein du groupe BKW, ainsi que la poursuite des différences de couverture datant de plus de trois ans. La procédure au principal est encore pendante à ce jour devant le Tribunal administratif fédéral, et d'autres procédures sont pendantes ou suspendues auprès de l'EiCom. En fonction de l'issue de ces procédures, BKW pourrait être contrainte d'adapter la comptabilité analytique pour les exercices couverts par ces procédures et de prendre en compte les écarts correspondants dans les différences de couverture. Ces différences devraient ensuite être résorbées dans les trois années suivantes. Il est donc possible que des décisions de dernière instance aient une influence sur la situation à venir du patrimoine, des finances et des résultats de BKW.

26 Prévoyance en faveur du personnel

Principes comptables

BKW dispose de plans de prévoyance à prestations et à cotisations définies.

En général, les plans à cotisations définies sont des plans d'État pour lesquels il n'existe aucun engagement en dehors des cotisations versées.

Dans le cas des plans à prestations définies, BKW assume d'autres engagements. Les actifs couvrent en principe les engagements de retraite auprès de fondations indépendantes. Les cotisations sont versées à la fois par BKW et les membres du personnel. Chaque fondation calcule séparément ses engagements de prévoyance nets et sa fortune de prévoyance nette, qui résulte de la différence entre les engagements de prévoyance du personnel et les actifs du plan de prévoyance. En général, un actuaire indépendant procède à une expertise à intervalles annuels, selon la méthode du coût unitaire projeté, pour déterminer les engagements de prévoyance. Les charges de prévoyance sont basées sur le coût des prestations fournies en cours, le coût des prestations fournies encore à imputer et le produit des intérêts. Les effets de l'évaluation actuarielle sont saisis dans les autres éléments du résultat global.

Décisions discrétionnaires, incertitudes dans les estimations et hypothèses importantes

L'inscription au bilan des engagements de prévoyance à prestations définies est liée à de nombreuses hypothèses, notamment sur l'évolution des salaires et des rentes, les taux de fluctuation, l'espérance de vie et le taux d'actualisation approprié. Les hypothèses actuarielles mathématiques utilisées dans le calcul et une analyse de sensibilité correspondante sont présentées à la note 26.8.

Les hypothèses retenues influencent fortement les montants saisis dans le résultat du groupe.

Les institutions de prévoyance opérant en Suisse sont régies par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Cette loi prévoit que les institutions de prévoyance soient gérées par des entités indépendantes et juridiquement autonomes. Les membres du personnel et leurs survivants sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, d'une invalidité et d'un décès dans le cadre des plans de prévoyance. Tous les risques actuariels sont supportés par la Caisse de pension. Le plan de prévoyance est financé par les cotisations et par le produit des placements. Les sociétés affiliées et les assurés versent les cotisations à l'institution de prévoyance en pourcentage du salaire assuré des bénéficiaires. Le conseil de fondation

est responsable du placement de la fortune de prévoyance.

Les collaborateurs de BKW de Suisse sont affiliés à la Caisse de pension BKW et à d'autres institutions de prévoyance autonomes, dont les plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance à prestations définies selon la norme IAS 19. Certains employés à l'étranger sont également affiliés à des régimes de prévoyance à prestations définies conformément à la norme IAS 19. Chaque année, un rapport d'expertise est établi par des experts indépendants en prévoyance, selon la norme IAS 19, sur la base de la méthode du coût unitaire projeté.

Caisse de pension BKW

Une large part des collaborateurs du groupe BKW actifs en Suisse est assurée auprès de la Caisse de pension des Forces motrices Bernoises (Caisse de pension BKW). Cette Caisse est une institution de prévoyance de droit public organisée sous la forme d'une fondation, dont le plan de prévoyance obéit au système de primauté des cotisations selon le droit suisse. Son organe suprême est le conseil de fondation, qui a une composition paritaire, avec autant de représentants des salariés que des employeurs. Les prestations de la Caisse de pension sont définies dans un règlement de prévoyance édicté par le conseil de fondation. Celui-ci délègue la conduite des affaires à l'administration. La fondation relève de l'autorité de surveillance du canton concerné.

La fortune de prévoyance est investie en Suisse et à l'étranger, de façon largement diversifiée et dans le respect des dispositions légales ainsi que des directives édictées par le conseil de fondation. L'investissement de la fortune doit être conduit de façon à garantir la sécurité ainsi qu'un rendement adéquat des placements, une répartition équilibrée des risques et une couverture suffisante des

besoins prévisibles en liquidités. L'expert en prévoyance professionnelle établit chaque année le bilan actuariel et contrôle la situation financière et actuarielle de la Caisse de pension. Le degré de couverture actuariel non vérifié de la Caisse de pension BKW était de 119,1% au 31 décembre 2025 selon la LPP (116,1% pour l'exercice précédent), avec un taux d'intérêt technique de 1,50% (1,50% pour l'exercice précédent).

Conformément à la LPP, des mesures d'assainissement appropriées doivent être prises par le conseil de fondation en accord avec l'expert en prévoyance professionnelle en cas de couverture insuffisante (telles qu'une augmentation des cotisations ordinaires ou la perception de contributions d'assainissement). La contribution de l'employeur doit être au moins égale à la somme des cotisations des salariés.

Au 31 décembre 2025, la Caisse de pension BKW présente un excédent de fortune au sens de la norme IAS 19. Le plafond de fortune au sens de la norme IAS 19 ne s'applique pas à la date de clôture du bilan 2025, comme c'était déjà le cas fin 2024.

26.1 Postes de la prévoyance en faveur du personnel saisis dans le bilan

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel	-2 353,0	-2 358,9
Juste valeur des actifs du plan	2 563,7	2 496,6
Engagements de prévoyance du personnel nets inscrits au bilan	210,7	137,8
dont inscrits dans les immobilisations financières sous forme de crédits	260,9	203,2
dont inscrits parmi les engagements	-50,2	-65,5

26.2 Charges de prévoyance en faveur du personnel selon la norme IAS 19

En millions de CHF	2025	2024
Coût des services rendus (employeur)	64,2	59,3
Coût des services passés	1,3	1,4
Charge d'intérêts des engagements de prévoyance	23,0	29,8
Produit des intérêts des actifs du plan	-24,9	-31,8
Frais administratifs, sans les coûts de gestion des actifs du plan	1,1	0,9
Effet des intérêts sur le plafond de fortune	0,0	1,6
Charges de prévoyance en faveur du personnel	64,8	61,2

26.3 Réévaluation de la prévoyance en faveur du personnel

En millions de CHF	2025	2024
Bénéfices/pertes actuariels		
– Variation des hypothèses financières	-52,7	101,2
– Variation des hypothèses démographiques	0,0	-29,4
– Adaptation du fait de l'expérience	28,7	16,6
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	-52,4	-113,9
Variation de l'effet du plafond de fortune hors charges (+) / produits (-) d'intérêts	0,0	-109,0
Total des réévaluations inscrites dans les autres éléments du résultat global	-76,4	-134,5

26.4 Modification de la valeur actuelle des engagements de prévoyance en faveur du personnel

En millions de CHF	2025	2024
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel au 01.01	2 358,9	2 229,7
Charge d'intérêts des engagements de prévoyance	23,0	29,8
Coût des services rendus (employeur)	64,2	59,3
Prestations perçues et versées	-101,6	-98,1
Contributions des employés	46,1	45,5
Coût des services passés	1,3	1,4
Regroupements d'entreprises	0,0	1,8
Liquidation	-15,9	0,0
Frais administratifs (hors coûts de gestion du patrimoine)	1,1	0,9
Bénéfices/pertes actuariels	-24,0	88,4
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel au 31.12.	2 353,0	2 358,9

À la date de clôture du bilan, les engagements de prévoyance en faveur des membres actuels du personnel représentent une part de 1477,8 millions de CHF (exercice précédent: 1458,6 millions de CHF). À la date de clôture du bilan, les engagements de prévoyance en faveur des retraités représentent une part de 875,2 millions de CHF (exercice précédent: 900,3 millions de CHF).

À la suite d'un changement de fondation d'une filiale de BKW, les engagements de rente existants sont restés auprès de l'ancienne institution de prévoyance. La sortie de l'effectif de bénéficiaires constitue une liquidation (Settlement) au sens de la norme IAS 19. Étant donné que des engagements de prévoyance et des actifs y afférents dans le régime ont été décomptabilisés pour le même montant, aucun effet de liquidation ayant une incidence sur le compte de résultat ne s'est produit.

26.5 Évolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2025	2024
Juste valeur des actifs du plan au 01.01	2 496,6	2 343,6
Produit des intérêts des actifs du plan	24,9	31,8
Contributions de l'employeur	60,6	57,6
Contributions des employés	46,1	45,5
Prestations perçues et versées	-101,0	-97,5
Regroupements d'entreprises	0,0	1,6
Liquidation	-15,9	0,0
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	52,4	113,9
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	2 563,7	2 496,6

26.6 Évolution des effets du plafond de fortune

En millions de CHF	2025	2024
Prise en compte du plafond de fortune au 01.01.	0,0	-107,4
Variations des effets du plafond de fortune hors charges/produits d'intérêts	0,0	109,0
Effet des intérêts sur le plafond de fortune	0,0	-1,6
Prise en compte du plafond de fortune au 31.12.	0,0	0,0

26.7 Structure des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Liquidités	60,3	2,4	65,8	2,6
Instruments de fonds propres	908,5	35,4	833,4	33,4
Instruments de fonds de tiers	791,2	30,9	797,3	31,9
Autres instruments	252,8	9,9	269,1	10,8
Biens immobiliers	550,9	21,5	531,0	21,3
Total des actifs du plan	2 563,7	100,0	2 496,6	100,0
– dont instruments financiers transmissibles de l'entreprise	0,0		7,1	
– dont immeubles utilisés par BKW	21,0		17,8	

Les instruments de fonds propres comprennent des investissements en actions et sont généralement cotés sur un marché actif à leur prix du marché. En Suisse et à l'étranger, les actions sont placées via des investissements directs (gestion par des gestionnaires de fortune externes) ainsi que des fondations de placement et des fonds.

Les instruments de fonds de tiers se composent d'obligations, de prêts hypothécaires et de lettres de gage. Les obligations et les lettres de

gage sont cotées sur un marché actif à leur prix du marché, tandis que les prêts hypothécaires ne disposent pas de prix coté sur un marché actif.

Les autres instruments sont pour l'essentiel cotés sur un marché actif à leur prix du marché.

Au cours de l'exercice sous revue, le rendement effectif des actifs du plan de prévoyance a été de 3,1% (6,2% l'exercice précédent).

26.8 Hypothèses actuarielles

	Suisse 2025	Allemagne 2025	Suisse 2024	Allemagne 2024
Taux d'actualisation	1,20%	4,20%	1,10%	3,43%
Évolution future attendue des salaires	1,00%	3,00%	1,00%	3,00%
Évolution future attendue des rentes	0,00%	2,00%	0,00%	2,00%
Table de mortalité	BVG 2020 GT	Heubeck 2018 G	BVG 2020 GT	Heubeck 2018 G

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance du personnel était de 10,9 années (10,9 ans l'exercice précédent).

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles mathématiques

Le taux d'actualisation, l'évolution des salaires et des rentes, ainsi que l'espérance de vie sont considérés comme des hypothèses actuarielles mathématiques importantes. Ces éléments sont donc soumis à une analyse de sensibilité. Le tableau ci-après présente la variation des engagements de prévoyance en faveur du personnel en cas d'augmentation ou de diminution des hypothèses:

31.12.2025 En millions de CHF	Engagements de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25%)	-68,1	71,4
Évolution des salaires (variation 0,25%)	5,6	-6,7
Évolution des rentes (variation +0,25%)	53,7	-
Espérance de vie (variation 1 an)	63,3	-65,6

31.12.2024 En millions de CHF	Engagements de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25%)	-68,6	72,4
Évolution des salaires (variation 0,25%)	5,8	-6,4
Évolution des rentes (variation +0,25%)	55,3	-
Espérance de vie (variation 1 an)	65,3	-66,9

L'analyse de sensibilité a été définie d'après une méthode permettant d'extrapoler l'impact de la variation des hypothèses mentionnées ci-avant

sur les engagements de prévoyance du personnel au terme de l'exercice sous revue.

26.9 Estimation des contributions du prochain exercice

En millions de CHF	2025	2024
Contributions estimées de l'employeur	61,1	59,8
Contributions estimées des employés	46,5	45,8

27 Autres engagements

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Droits d'utilisation cédés	323,5	327,2
Autres engagements financiers	7,8	8,3
Autres engagements	0,2	5,0
Total	331,5	340,5

Les droits d'utilisation cédés, inscrits au bilan sous les autres engagements à long terme, recouvrent les contributions versées par des tiers au titre de droits de transit pour les installations de transport, les droits d'utilisation des installations et les contributions aux frais de réseau (contributions au raccordement). L'inscription au bilan s'effectue à la valeur nominale des entrées de trésorerie, déduction faite des dissolutions

portées au compte de pertes et profits. Les engagements sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation de l'installation, celle-ci ne pouvant excéder la durée du contrat relatif au droit cédé.

28 Capital-actions et réserves

28.1 Capital-actions

Le capital-actions émis et entièrement libéré de BKW SA s'élève à 132,0 millions de CHF et se compose de 52800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF.

Actionnaires principaux

À la connaissance de BKW, les actionnaires suivants détenaient plus de 3% des actions au 31 décembre:

	31.12.2025	31.12.2024
Canton de Berne	52,54%	52,54%
Groupe E SA	10,00%	10,00%
BlackRock Inc.	> 3%	> 3%

Transactions avec les actions propres

	Nombre	Valeur comptable en mio. de CHF	Dont celles ayant un effet sur les liquidités en mio. de CHF
31.12.2023	18 679	2,8	12,0
Achats	274 562	41,0	41,0
Ventes	-254 237	-37,9	-28,2
31.12.2024	39 004	5,9	12,7
Achats	120 000	20,1	20,1
Ventes	-129 457	-21,1	-14,3
31.12.2025	29 547	4,9	5,8

28.2 Réserves

Les réserves provenant du capital comprennent les réserves payées par les actionnaires.

Réserves provenant des bénéfices

Les réserves provenant des bénéfices se composent des réserves légales et statutaires (hors réserves provenant du capital), des bénéfices non distribués des exercices précédents, ainsi que des plus-values et moins-values réalisées sur les ventes d'actions propres.

Dividendes

La variation des réserves provenant des bénéfices comprend la distribution de dividendes. Un dividende à distribuer est seulement comptabilisé après que l'assemblée générale l'a décidé. Ce divi-

dende est donc enregistré au titre de l'affectation des bénéfices au cours de l'exercice suivant.

Le 29 avril 2025, l'assemblée générale de BKW SA a approuvé une distribution de dividendes de 3,70 CHF par action pour l'exercice 2024 (exercice précédent: 3,40 CHF par action). Le dividende relatif à l'exercice 2024 a été prélevé sur les réserves provenant des bénéfices et versé le 6 mai 2025.

Pour l'exercice sous revue, un dividende de 3,80 CHF par action est proposé à l'assemblée générale. De plus amples informations sur l'affectation proposée des bénéfices peuvent être consultées dans les comptes annuels de BKW SA.

Autres réserves

Les autres réserves imputables aux actionnaires de BKW se composent comme suit:

En millions de CHF	Changes	Réserve d'évaluation des actifs financiers évalués à leur juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Bénéfices/pertes actuariels	Total
État au 31.12.2023	-509,9	-0,0	-71,6	351,0	-230,4
Changes					
– Changes	14,8				14,8
– Transfert au compte de pertes et profits	1,2				1,2
Actifs évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et n'ayant pas d'incidence sur le compte de résultat					
– Ajustements de valeur		-0,7			-0,7
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur des sociétés du groupe			3,4		3,4
– Transfert au compte de résultat			34,8		34,8
Opérations de couverture (sociétés associées)					
– Ajustements de valeur des sociétés associées			-0,8		-0,8
– Transfert au compte de résultat			-0,2		-0,2
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				134,5	134,5
– des sociétés associées				1,3	1,3
Impôts sur le bénéfice	0,8	0,1	-8,0	-26,9	-33,9
État au 31.12.2024	-493,0	-0,6	-42,4	460,0	-76,0
Changes					
– Changes	-13,9				-13,9
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur des sociétés du groupe			-11,3		-11,3
– Transfert au compte de résultat			54,9		54,9
Opérations de couverture (sociétés associées)					
– Ajustements de valeur des sociétés associées			0,5		0,5
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				76,4	76,4
– des sociétés associées				12,1	12,1
Impôts sur le bénéfice	-0,3		-8,8	-16,9	-26,0
État au 31.12.2025	-507,2	-0,6	-7,1	531,6	16,6

Changes

Les réserves pour changes comprennent les différences de change résultant de la conversion en francs suisses des comptes annuels des sociétés du groupe et des sociétés associées situées à l'étranger.

Elles incluent en outre les variations de valeur non réalisées des instruments financiers servant à couvrir les investissements nets à l'étranger (net investment hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, ainsi que les gains et les pertes résultant de relations de couverture closes, dont la réalisation n'est pas encore inscrite au compte de pertes et profits, car le contrat principal sur lequel repose la relation de couverture était encore sans incidence sur le compte de pertes et profits.

Réserve d'évaluation des actifs financiers évalués à leur juste valeur sans incidence sur le résultat

Cette réserve d'évaluation comptabilise les ajustements de valeur des actifs financiers évalués

à leur juste valeur sans incidence sur le résultat jusqu'au moment de leur réalisation. Au moment de la vente de ces actifs financiers, la réserve d'évaluation est rattachée aux réserves provenant de bénéfices.

Couverture des flux de trésorerie

La réserve de couverture comprend les ajustements de valeur non réalisés des instruments financiers destinés à couvrir les flux de trésorerie (cash-flow hedges).

Bénéfices/pertes actuariels

La réserve pour les bénéfices et les pertes actuariels englobe l'impact de l'ajustement actuariel périodique des avoirs/engagements de la prévoyance en faveur du personnel.

28.3 Principe d'inscription au bilan du capital hybride

Principes comptables

Le capital hybride est un capital dans lequel les fonds de tiers et les fonds propres s'entremêlent. Il est question de fonds propres quand BKW n'est pas tenue contractuellement de compenser une dette par des liquidités ou qu'elle détient seule le pouvoir de décider d'un paiement. Dans tous les autres cas, il est question de fonds de tiers.

En 2023, BKW a vendu une part de 49% de BKW Renewables Partners AG à des investisseurs tiers. Dans le sillage de cette opération, les investisseurs tiers ont accordé un prêt à cette société au début de l'exercice 2023. BKW Renewables Partners AG peut décider à son entière discrétion si elle effectue des versements d'intérêts et des

remboursements éventuels, et comment. Par conséquent, l'instrument financier est classé comme instrument de fonds propres au sens de la norme IAS 32 et les versements d'intérêts ou les distributions et remboursements dans les comptes consolidés des fonds propres sont déclarés comme transactions sur fonds propres.

28.4 Gestion du capital

BKW poursuit un objectif de croissance et de sécurisation à long terme de la valeur de l'entreprise. Sa politique de gestion du capital a pour but d'assurer durablement la capacité d'accès au marché des capitaux et la capacité de financement du groupe en conservant une structure de bilan compatible avec la notation exigée pour cela, et de limiter l'impact potentiel des variations de valeur de l'ensemble du portefeuille financier et du portefeuille de risques. BKW vise une constance dans le versement de ses dividendes, sur la base d'un taux de distribution situé entre 35% et 50% du bénéfice net opérationnel. Les ressources financières de BKW sont consacrées en priorité à son domaine d'activité

principal et assurent la marge de manœuvre nécessaire conformément aux objectifs de la stratégie du groupe. Au cours de l'exercice 2025, la politique de gestion du capital n'a pas subi de modification importante.

29 Comptabilité de couverture

Principes comptables

BKW se couvre contre les risques financiers au cas par cas. Elle décide dans chaque situation si les conditions nécessaires à l'application de la comptabilité de couverture sont remplies. Ces conditions concernent la documentation, la probabilité de survenance et l'efficacité.

BKW distingue les types de comptabilité de couverture suivants:

- Couverture de juste valeur: les instruments de base et de couverture sont évalués et comptabilisés dans le compte de résultat à leur juste valeur aux fins de la couverture.
- Couverture des liquidités: l'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global aux fins de la couverture.
- Couverture d'investissement net: l'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global comme la différence de change de la filiale étrangère.

Pour se couvrir contre les variations de la juste valeur des éléments de l'actif ou d'un engagement (fair value hedge), contre l'exposition aux variations de flux de trésorerie (cash-flow hedge) et contre les investissements nets à l'étranger (net investment hedge), il est possible de faire appel à des instruments financiers dérivés. Ces instruments sont employés conformément aux principes de la politique en matière de couverture des risques et de risques de crédit.

Les variations de valeur, réalisées ou non, sur des instruments financiers qui, d'un point de vue économique et conformément aux directives du groupe, sont destinés à couvrir les risques de change et de taux résultant des activités courantes, mais qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture, sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

29.1 Risque lié aux prix de l'énergie

BKW se couvre contre les risques résultant de variations des prix de l'énergie en relation avec son activité de production d'électricité. Depuis l'exercice 2021, elle utilise, entre autres, des contrats à prix fixes décomptés à leur montant brut et comptabilisés comme dérivés énergétiques à titre d'instruments de couverture dans le cadre de la couverture des liquidités, conformément à la gestion des risques de BKW. La position couverte est la vente d'énergie future ayant une forte probabilité de survenance. L'opération

de base est liée économiquement à l'opération de couverture en ce que les termes essentiels des deux opérations, tels que l'échéance, la valeur du contrat et la devise, sont identiques. Un taux de couverture de 1:1 est appliqué. Au cours de l'exercice sous revue, cette relation de couverture a entraîné des inefficacités de 4,0 millions de CHF (exercice précédent: charges de 6,7 millions de CHF), qui ont été saisies en tant que recettes dans le compte de résultat.

Le tableau ci-après illustre les effets des opérations de couverture des variations du prix de l'énergie sur les postes financiers:

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Opération de base		
Valeur nominale nette	-53,8	94,2
Variation de valeur pour le calcul de l'efficacité de la couverture	18,4	-4,4
Opération de couverture		
Valeur contractuelle nette	53,8	-94,2
Valeur comptable des actifs ¹	104,7	139,5
Valeur comptable des engagements ¹	-122,0	-198,6
	Produits dérivés / liquidités	Produits dérivés / liquidités
Poste affecté dans le bilan		
Variation de la juste valeur pour le calcul de l'efficacité de la couverture	-9,0	-1,8
Variation de la juste valeur comptabilisée dans les fonds propres	-13,0	4,9
	Chiffre d'affaires net	Chiffre d'affaires net
Poste du compte de résultat concerné par la reclassification de l'inefficacité de la couverture		
Montant transféré de la réserve de couverture au compte de résultat sur la base de la réalisation de l'opération de base	55,0	34,8
	Chiffre d'affaires net	Chiffre d'affaires net
Poste du compte de résultat concerné par la reclassification de la réserve de couverture		
Montant subsistant dans la réserve de couverture en raison de la clôture d'opérations de couverture	9,6	52,8

1 Y compris l'influence des variations de valeur constatées des futures en cours à la date de clôture du bilan sur les liquidités (cf. note 32.2).

Les tableaux ci-après montrent l'échéance de la valeur contractuelle de l'instrument de couverture et le prix moyen de l'instrument de couverture:

	2026	2027	2028
Contrats à terme – achats			
Valeur des contrats en millions de CHF	386,9	339,2	93,3
Prix moyen en CHF			
– Électricité	88,0	70,2	68,8
Contrats à terme – ventes			
Valeur des contrats en millions de CHF	316,4	295,5	153,7
Prix moyen en CHF			
– Électricité	89,4	64,1	65,7
	2025	2026	2027
Contrats à terme – achats			
Valeur des contrats en millions de CHF	599,1	290,6	271,3
Prix moyen en CHF			
– Électricité	107,0	90,4	69,7
Contrats à terme – ventes			
Valeur des contrats en millions de CHF	479,2	304,3	283,2
Prix moyen en CHF			
– Électricité	102,8	90,0	64,3

29.2 Risque de taux

Couverture de juste valeur

Il existe un swap de taux d'intérêt d'un volume contractuel de 100 millions de CHF, qui sert à la conversion de taux fixes en taux variables, ou à la couverture de variations de la juste valeur de 50 % du Green Bond émis (valeur nominale: 200 millions de CHF, échéance: 29.07.2027, taux: 0,25 % p.a.). Cette relation de couverture considérée comme

hautement efficace peut être qualifiée de couverture de juste valeur. Le Green Bond présente une variation de la juste valeur de +0,5 million de CHF pour l'exercice sous revue (exercice précédent: +3,9 millions de CHF). Cette relation de couverture n'a entraîné une part inefficace ni durant l'exercice sous revue, ni durant l'exercice précédent.

29.3 Risque de change

Couverture des liquidités

De nouvelles opérations de couverture destinées à couvrir la position longue nette en EUR résultant de l'activité commerciale de BKW ont été conclues en 2025. La couverture initiale de 312 millions d'EUR a été clôturée dès fin 2024. La position a été ajustée à plusieurs reprises au cours de l'année et la perte enregistrée de 2,2 millions de CHF a été réalisée fin 2025. Une couverture en USD a été mise en œuvre fin 2024 pour la position courte nette en USD. La perte de 23 000 CHF sur les opérations à terme a été réalisée à la mi-2025. De nouvelles opérations de couverture en USD pour l'exposition prévue en 2026, à hauteur de 15 millions d'USD, ont été exécutées à la mi-2025. Les bénéfices de 204 000 CHF sur les opérations en USD en cours ont été enregistrés dans les autres éléments du résultat global à la fin de l'année. De nouvelles opérations de couverture, pour un montant de 80 millions d'EUR, ont été conclues fin 2025 pour couvrir la position longue nette en EUR résultant de l'activité commerciale de BKW pour 2026. Les bénéfices de 62 000 CHF sur les opérations à terme en cours ont été enregistrés dans les autres éléments du résultat global fin 2025.

Couverture d'investissement net

Au cours des exercices 2012 et 2013, BKW a placé trois obligations nominatives d'un montant nominal total de 275 millions d'EUR. En mai 2022, une part de 10 millions d'EUR de ces obligations a été rachetée, réduisant le montant nominal total à 265 millions d'EUR. Ces obligations nominatives ont été placées en Allemagne et couvrent une partie des investissements nets réalisés dans ce pays. Elles ont été désignées comme couvertures d'investissement net. Les pertes et gains de change enregistrés sur les obligations nominatives sont inscrits dans les autres éléments du résultat global et compensent de manière proportionnelle les pertes et gains provenant du change des investissements nets désignés. Durant l'exercice sous revue comme le précédent, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans le résultat financier.

30 Sociétés du groupe avec participation ne donnant pas le contrôle

Avec les sociétés BKW Netzbeteiligung SA et BKW Renewables Partners AG, toutes deux sises en Suisse, BKW détient deux sociétés du groupe avec une participation importante, mais ne donnant pas le contrôle. La société BKW Netzbeteili-

gung SA détient les parts dans Swissgrid SA. La société BKW Renewables Partners AG détient une participation dans plusieurs parcs éoliens en France, en Italie et en Norvège.

Les informations financières concernant BKW Netzbeteiligung SA, compte étant tenu des parts dans Swissgrid SA, ainsi que BKW Renewables Partners SA et les sociétés du groupe qu'elle contrôle sont présentées séparément dans le tableau suivant. Les chiffres s'entendent avant élimination des opérations internes au groupe avec d'autres sociétés du groupe.

Au cours de l'exercice sous revue, la présentation des informations sur les filiales dont les participations ne donnent pas le contrôle a été adaptée. Les données les concernant sont désormais indiquées au niveau de sous-groupes, et non plus de sociétés individuelles. L'importance économique des participations ne donnant pas le contrôle dans la structure du groupe apparaît ainsi plus clairement. Les informations des exercices précédents ont été modifiées en conséquence. Ce changement n'a aucune incidence sur les montants enregistrés dans les comptes du groupe.

En millions de CHF	BKW Netzbeteiligung		BKW Renewables Partners	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Participations ne donnant pas le contrôle exprimées en %	49,9%	49,9%	49%	49%
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	270,5	256,7	92,6	94,5
Résultat affecté aux participations ne donnant pas le contrôle	15,3	18,1	8,6	0,3
Dividendes/distributions versés pour les participations ne donnant pas le contrôle	9,2	5,3	7,1	7,5
Bilan				
Actif immobilisé	542,0	514,5	312,0	334,0
Actif circulant	0,1	0,1	30,2	81,6
Engagements à long terme	0,0	0,0	131,8	147,0
Engagements à court terme	0,1	0,1	21,3	75,7
Compte de pertes et profits				
Produits financiers	0,0	0,0	-2,4	-1,6
Bénéfice net	30,7	36,3	17,6	0,7
Flux de trésorerie				
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	-0,1	-0,0	37,8	43,0
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement	18,5	10,7	3,2	2,8
Cash-flow résultant de l'activité de financement	-18,4	-10,7	-37,6	-47,2

31 Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Les liquidités englobent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et les placements à court terme, d'une durée totale n'excédant pas trois mois, auprès d'établissements financiers.

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Avoirs bancaires et avoirs en caisse	824,7	792,0
Dépôts à terme	30,0	75,3
Total liquidités selon le bilan	854,7	867,3
Avoirs bancaires et avoirs en caisse imputables aux actifs détenus pour la cession	0,0	4,9
Total liquidités selon le compte de flux de trésorerie	854,7	872,2

Les autres corrections du flux de trésorerie opérationnel qui entraînent des transactions sans incidence sur les liquidités se présentent de la manière suivante:

En millions de CHF	2025	2024
Résultat des sociétés associées	-45,2	-47,2
Bénéfices/pertes sur la cession d'actifs immobilisés	-8,1	-3,6
Variation des provisions à long terme (hors intérêts et hors utilisation des provisions nucléaires)	104,9	1,9
Taux de dissolution des droits d'utilisation cédés	-23,6	-14,7
Variation résultant de l'évaluation de dérivés énergétiques	194,4	-32,4
Autres positions sans incidence sur les flux de trésorerie	1,1	8,1
Ajustement total des transactions sans incidence sur les liquidités	223,5	-87,7

La sortie de fonds de 59,0 millions de CHF (exercice précédent: 32,9 millions de CHF) pour l'acquisition de sociétés du groupe comprend les éléments suivants:

- paiements pour regroupements d'entreprises (après déduction des liquidités acquises) au cours de l'exercice sous revue pour 40,8 millions de CHF (exercice précédent: -7,1 millions de CHF, cf. note 5 pour plus de précisions); et
- versements relatifs aux paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition effectués en 2025 pour 18,7 millions de CHF (exercice précédent: 40,0 millions de CHF), dont 0,5 million de CHF sont publiés à titre de paiements supplémentaires résultant d'engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition dans les flux de trésorerie publiés résultant de l'activité d'exploitation.

Total intermédiaire du «Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions pour désaffectation et gestion des déchets radioactifs»

Pour garantir une meilleure interprétabilité et comparabilité des flux de trésorerie opérationnels réels, un total intermédiaire du cash-flow avant utilisation des provisions pour désaffectation et gestion des déchets radioactifs figure dans le «Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation».

La raison d'être de cette décision est que, dans le cadre de la mise hors service de la centrale nucléaire de Mühleberg, des coûts seront encore engagés à l'avenir pour la désaffectation et la gestion des déchets radioactifs. Ces coûts constituent des utilisations de provisions existantes et grèvent donc le «Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation» établi selon la norme IAS 7. Le démantèlement nucléaire n'est cependant pas lié à la propre activité d'exploitation de BKW et le «Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation» indiqué n'est donc, du point de vue de BKW, pas une valeur adaptée pour évaluer le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation généré.

En outre, l'essentiel des coûts de la désaffectation et de la gestion des déchets radioactifs est supporté depuis 2024 par les STENFO. Par conséquent, BKW a droit au remboursement des frais engagés, étant précisé toutefois que l'engagement des coûts et leur remboursement interviennent à des dates distinctes. Les paiements et les remboursements provenant des fonds pour la désaffectation et la gestion des déchets nucléaires doivent être classés dans les flux de trésorerie comme faisant partie du «Cash-flow résultant de l'activité d'investissement». Il existe donc un écart dans la présentation de ces flux de trésorerie directement liés entre eux. Pour une bonne interprétation des flux de trésorerie, les postes correspondants, présentés individuellement dans le tableau des flux de trésorerie, doivent être considérés ensemble.

32 Instruments financiers

32.1 Informations sur les actifs et les engagements financiers

Principes comptables

Un instrument financier est un contrat qui crée un actif financier pour une partie contractante et, en même temps, un engagement financier ou une participation dans son capital propre pour la contrepartie.

En fonction du modèle d'affaires selon lequel il est géré et des flux de trésorerie contractuels, un instrument financier peut être classé dans trois catégories correspondant à son évaluation ultérieure:

- Instrument évalué au coût amorti
- Instrument évalué à la juste valeur avec incidence sur le compte de résultat
- Instrument évalué à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans incidence sur le compte de résultat

Un actif financier ou un engagement financier est enregistré à la date de la conclusion du contrat (p. ex. achat d'actions, produit dérivé négociable, contrat de prêt ou placement à terme). La saisie initiale s'effectue à la juste valeur. Le groupe BKW utilise la méthode de l'inscription au bilan à la date de transaction (trade date accounting).

Lors de leur saisie initiale, les instruments financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur, laquelle correspond en général à la valeur sous-jacente de la transaction. Les frais de transaction sont en principe inclus dans les coûts d'acquisition, excepté pour les instruments financiers de la catégorie «Instrument évalué à la juste valeur avec incidence sur le compte de résultat», pour laquelle les frais de transaction doivent être comptabilisés via le compte de résultat dès l'acquisition. Les actifs et engagements financiers sont inscrits au bilan à titre de positions à court terme s'ils arrivent à échéance dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan et à titre de positions à long terme si ce n'est pas le cas.

Valeurs comptables par poste du bilan et répartition dans les catégories d'évaluation conformément à la norme IFRS 9

Actifs financiers

En millions de CHF	Note	Actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti		Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Total 2025	Total 2024
		2025	2024	2025	2024	2025	2024		
Liquidités	31	854,7	867,3					854,7	867,3
Créances résultant de livraisons et de prestations	15	837,7	824,3					837,7	824,3
Autres créances financières à court terme	15	105,8	109,3					105,8	109,3
Immobilisations financières à court terme	19	103,3	14,3	0,4	49,7			103,7	64,0
Produits dérivés (à court et à long terme)	32.2			90,9	239,5	8,3	59,0	99,2	298,5
Comptes de régularisation financiers	18	166,1	143,0					166,1	143,0
Immobilisations financières à long terme	19	33,6	35,1			13,1	12,9	46,7	48,0
Total		2 101,2	1 993,3	91,3	289,2	21,4	71,9	2 213,8	2 354,4

Engagements financiers

En millions de CHF	Note	Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti		Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Dettes au titre de contrats de location		Total 2025	Total 2024
		2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024		
Engagements résultant de livraisons et de prestations	23	357,2	468,6							357,2	468,6
Autres engagements financiers à court terme	23	113,2	118,8		0,9					113,2	119,7
Engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition à court terme	32.3			11,6	14,7					11,6	14,7
Engagements financiers à court terme	24	242,5	250,1					46,9	48,8	289,4	298,9
Produits dérivés (à court et à long terme)	32.2			82,8	125,9	7,0	21,3			89,9	147,2
Comptes de régularisation financiers	18	287,7	287,0							287,7	287,0
Engagements financiers à long terme	24	1 305,9	1 330,9	99,4	98,8			196,8	176,1	1 602,1	1 605,9
Autres engagements financiers à long terme	27	1,0	0,7							1,0	0,7
Engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition à long terme	27/32.3			6,8	7,6					6,8	7,6
Total		2 307,5	2 456,2	200,7	247,9	7,0	21,3	243,7	224,9	2 758,9	2 950,3

En raison des faibles durées résiduelles, les prêts, créances et engagements financiers inscrits à leur valeur d'acquisition selon la méthode du coût amorti présentent des valeurs comptables proches de leur juste valeur. Les emprunts obligataires comptabilisés dans les engagements financiers présentaient quant à eux au 31 décembre 2025 une juste valeur différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice sous revue, le cours boursier

des emprunts (niveau 1 de la juste valeur) s'élevait à 1 223,1 millions de CHF (1 232,4 millions de CHF l'exercice précédent), et la valeur comptable à 1 197,9 millions de CHF (1 197,3 millions de CHF l'exercice précédent). La juste valeur des obligations nominatives s'élevait à 253,5 millions de CHF au 31 décembre 2025 (263,1 millions de CHF au 31 décembre 2024).

Résultats nets des actifs et engagements financiers par catégorie d'évaluation, conformément à la norme IFRS 9

Résultat net

En millions de CHF	Actifs financiers évalués au coût amorti		Actifs et engagements financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de résultat		Actifs financiers évalués à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans incidence sur le compte de résultat		Engagements financiers évalués au coût amorti		Total 2025	Total 2024
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024		
Compris dans le chiffre d'affaires net:										
– Résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie (recycling)			-55,0	-34,8					-55,0	-34,8
Compris dans les autres produits d'exploitation										
– Résultat du négoce d'énergie pour compte propre			116,8	61,2					116,8	61,2
– Résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie			59,7	15,3					59,7	15,3
– Résultat des engagements (in)conditionnels liés aux prix d'acquisition			2,2	2,7			4,7	0,6	6,9	3,3
Compris dans les charges d'exploitation	-5,7	-7,6	-0,7	-1,0			-0,0	-0,0	-6,4	-8,6
– dont engagements (in)conditionnels liés aux prix d'acquisition			-0,7	-1,0					-0,7	-1,0
Compris dans le résultat financier	-20,3	18,2	9,0	-20,8	-0,4	2,1	-37,1	-39,6	-48,8	-40,1
Comptabilisés via les autres éléments du résultat global			-0,1	-0,6	-11,3	3,3	2,5	9,7	-8,9	12,4
– dont engagements (in)conditionnels liés aux prix d'acquisition			-0,1	-0,6			-0,0	1,1	-0,2	0,5
Total	-26,0	10,6	131,9	22,0	-11,7	5,4	-29,9	-29,3	64,2	8,7

Au cours des exercices présentés, aucun instrument financier n'a été désigné comme étant «évalué à sa juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat».

Conventions de compensation

Dans le cadre de ses activités, BKW conclut des affaires mutuelles avec divers partenaires contractuels. Les créances et les engagements mutuels ainsi constitués sont inscrits au bilan

à leur valeur nette dans la mesure où des procédures de compensation ont été convenues dans un contrat et où les conditions préalables à la compensation des postes du bilan sont remplies.

Les montants suivants sont inscrits au bilan à la valeur nette au jour d'établissement:

En millions de CHF	2025			2024		
	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes
Créances résultant de livraisons et de prestations	1 145,4	-307,7	837,7	1 265,1	-436,5	824,3
Engagements résultant de livraisons et de prestations	-664,9	307,7	-357,2	-906,2	436,5	-468,7
Dérivés énergétiques						
Valeurs de remplacement positives	596,6	-499,5	97,1	461,1	-163,2	297,9
Valeurs de remplacement négatives	-587,6	499,5	-88,1	-300,1	163,2	-136,9

32.2 Produits dérivés

Principes comptables

Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant que valeurs de remplacement positives (créances) ou valeurs de remplacement négatives (engagements). Le volume de contrats est égal à la valeur sous-jacente ou au volume de contrats correspondant à l'instrument financier dérivé sous-jacent.

Dérivés énergétiques

BKW pratique le négoce de contrats de type «forward» avec profils fixes ou flexibles, d'options et de «futures», dont les actifs sous-jacents sont l'électricité, le gaz, le pétrole, le charbon et des certificats. Les contrats qui ont été conclus dans l'unique intention de dégager une marge commerciale et les opérations de couverture résultant d'activités élargies de gestion du portefeuille de production sont traités comme des instruments financiers et qualifiés de dérivés énergétiques.

Les opérations ouvertes à la date de clôture du bilan sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances de BKW envers ses contreparties sont portées à l'actif du bilan (poste «Produits dérivés») en tant que valeurs de remplacement positives, et les engagements au passif (poste «Produits dérivés»), en tant que valeurs de remplacement négatives. Les valeurs de remplacement positives correspondent aux coûts que devrait supporter BKW pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en sa faveur si toutes les contreparties concernées devenaient insolubles en même temps et si lesdites transactions pouvaient être immédiatement remplacées. Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux coûts que devraient supporter les contreparties pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en leur faveur si BKW ne pouvait plus honorer ses engagements. S'agissant des futures, il n'existe en principe une valeur de remplacement ni positive ni négative à la date de clôture du bilan en raison de la compensation quotidienne par le biais des liquidités. Pour les futures toujours en cours, les variations de valeur constatées sont déclarées et comptabilisées dans le bilan au titre des liquidités. On procède à une compensation (netting) des transactions en cours présentant des valeurs de remplacement positives ou négatives lorsque les réglementations contractuelles correspondantes le prévoient et que la compensation directe est juridiquement admissible et réalisable.

Les pertes et gains réalisés et non réalisés sur dérivés énergétiques sont comptabilisés comme résultat du négoce d'énergie pour compte propre et comme résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie dans les autres produits d'exploitation. Les résultats recyclés dans le compte de résultat en lien avec la comptabilité de couverture sont déclarés dans le chiffre d'affaires net.

Décisions discrétionnaires, incertitudes dans les estimations et hypothèses importantes

Lorsque les contrats énergétiques sont inscrits au bilan, il convient de distinguer s'ils doivent être considérés comme des instruments financiers (dérivés) ou comme des transactions pour compte propre au titre des affaires en cours. Chez BKW, ces contrats sont donc inscrits au bilan en fonction de la finalité des transactions. Les transactions poursuivant un but de vente de quantités produites propres ou de couverture du portefeuille de distribution sont traitées en tant que transactions pour compte propre et ne sont pas portées au bilan, mais enregistrées à leur montant brut au titre des coûts d'approvisionnement en énergie ou du chiffre d'affaires net à la date de leur exécution. Les opérations exécutées exclusivement dans un but de revente et d'optimisation du portefeuille sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan et le résultat connexe est déclaré à son montant net dans les «autres produits d'exploitation» du compte de résultat. Lorsqu'une transaction de couverture est susceptible d'être déclarée au titre de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur de la couverture sont enregistrées initialement dans les «autres éléments du résultat global». Une fois la transaction couverte effectuée (p.ex. livraison physique), le montant cumulé est transféré des «autres éléments du résultat global» au compte de résultat et déclaré, en fonction de la transaction, au titre des frais d'approvisionnement en énergie ou du chiffre d'affaires net.

La direction décide à sa discrétion de la distinction à opérer entre les transactions et de la définition connexe de l'inscription au bilan des contrats.

Le tableau ci-après indique la valeur de remplacement et le volume de contrats globaux des positions ouvertes sur instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan, pour les opérations de négoce d'énergie et pour les opérations de couverture des taux et des risques de change. Les produits dérivés qui peuvent être qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IFRS 9 et qui sont traités selon les dispositions de la comptabilité de couverture (hedge accounting) sont présentés séparément.

En millions de CHF	Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative		Volume de contrats	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Dérivés énergétiques	88,8	239,0	81,1	117,0	1 643,0	1 981,4
Swaps	1,5		0,6	2,6	32,0	32,3
Couverture des risques de change	0,0	0,5	0,4	4,9	595,1	559,1
Opérations de couverture (hedge accounting)						
– Dérivés énergétiques	8,3	58,9	7,0	19,8	53,8	94,2
– Swaps	0,3		0,8	1,4	0,0	
– Couverture des risques de change	0,3	0,1	0,0	1,5	150,9	297,6
Total	99,2	298,5	89,9	147,2	2 474,8	2 964,6
dont:						
– Produits dérivés à court terme	88,5	266,1	58,3	108,4		
– Produits dérivés à long terme	10,7	32,4	31,5	38,8		

32.3 Actifs et engagements évalués à leur juste valeur

Principes comptables

Dans le cadre de la procédure d'évaluation, les actifs et engagements évalués à leur juste valeur sont classés selon les niveaux hiérarchiques suivants:

- Niveau 1: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est exclusivement déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des engagements identiques. BKW classe actuellement à ce niveau hiérarchique les titres cotés en bourse et les certificats relevant du négoce en compte propre.
- Niveau 2: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres basés sur des données de marché directement ou indirectement observables. Ces paramètres ont un impact significatif sur la juste valeur. BKW classe à ce niveau hiérarchique les produits dérivés de gré à gré (tous les contrats à terme relevant du négoce d'énergie, les swaps de taux d'intérêt et les opérations à terme sur devises) ainsi que les parts détenues par l'entreprise dans la fortune nette des fonds de désaffectation et de gestion des déchets de la Confédération. La fortune des STENFO étant gérée par la Confédération, BKW n'a pas accès aux actifs gérés. Conformément à la stratégie de placement fixée, la fortune des fonds est en grande partie investie dans des produits aux prix cotés sur des marchés actifs. Des investissements limités dans des actifs non associés à des prix cotés sur des marchés actifs sont également possibles. Leur évaluation est assurée par le dépositaire central (Global Custodian). BKW n'exerce aucune influence sur les procédures d'évaluation. Les comptes annuels des fonds sont contrôlés chaque année par un organe de révision externe et publiés par les autorités fédérales compétentes.
- Niveau 3: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres qui ne sont pas basés sur des données de marché observables. BKW classe principalement à ce niveau hiérarchique les dérivés énergétiques non liquides, les instruments de fonds propres non cotés, les paiements conditionnels du prix d'acquisition et les engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle. Les dérivés énergétiques non liquides comprennent les contrats prévoyant une fourniture physique au cours des années suivantes, qui comportent des optionalités dans les quantités et des variabilités dans les prix. Ces dérivés sont évalués sur la base d'une simulation de Monte-Carlo. À cet égard, les prévisions quant aux prix des matières premières et à la volatilité constituent d'importants facteurs. Les paiements conditionnels du prix d'acquisition ainsi que les engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle résultent de regroupements d'entreprises. Leur évaluation nécessite l'estimation par le management de facteurs non observables. Les justes valeurs ont été déterminées en tenant compte des flux de paiement attendus, des prévisions de vente et d'autres critères de performance.

Comme pendant la période de référence, aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant la période sous revue.

En millions de CHF	Valeurs comptables	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	31.12.2025			
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Immobilisations financières (à court et à long terme)				
– Participations dans les fonds d'État	1 200,9		1 200,9	
– Instruments de dette	0,4		0,4	
Produits dérivés (à court et à long terme)	90,9		67,7	23,2
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	16,9	16,9		
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Produits dérivés (à court et à long terme) – Couverture	8,3		8,3	
Immobilisations financières à long terme				
– Instruments de fonds propres	13,1			13,1
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Autres engagements financiers (à court et à long terme)				
– Engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition dans le cadre de regroupements d'entreprises	18,5			18,5
Produits dérivés (à court et à long terme)	82,8		25,8	57,1
Passifs évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans incidence sur le compte de résultat				
Produits dérivés (à court et à long terme) – Opérations de couverture	7,0		7,0	

En millions de CHF	Valeurs comptables	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	31.12.2024			
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Immobilisations financières (à court et à long terme)				
– Participations dans les fonds d'État	1 225,4		1 225,4	
– Fonds monétaires	49,6	49,6		
– Instruments de dette	0,2		0,2	
Produits dérivés (à court et à long terme)	239,5		220,8	18,7
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	14,1	14,1		
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Produits dérivés (à court et à long terme) – Couverture	59,0		59,0	
Immobilisations financières à long terme				
– Instruments de fonds propres	12,9			12,9
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Autres engagements financiers (à court et à long terme)				
– Engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition dans le cadre de regroupements d'entreprises	22,4			22,4
– Autres engagements financiers	15,1			15,1
– Engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle	0,9			0,9
Produits dérivés (à court et à long terme)	125,9		51,6	74,3
Passifs évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat				
Produits dérivés (à court et à long terme) – Opérations de couverture	21,3		21,3	

Dans les engagements, des emprunts obligataires à hauteur de 99,4 millions de CHF (exercice précédent: 98,8 millions de CHF) sont également évalués dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur (niveau 2) au 31 décembre 2025.

Les actifs et les engagements de niveau 3 évalués à leur juste valeur, hors engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition, ont évolué comme suit au cours de la période sous revue:

En millions de CHF	2025	Actifs 2024	2025	Engagements 2024
État au 01.01.	31,7	15,3	90,2	105,0
Entrées	5,8	1,8	18,8	20,2
Sorties	-0,2	-1,6	-14,1	0,0
Réalizations portées au compte de pertes et profits	-0,9	17,0	-37,8	-35,1
Ajustement de valeur saisi dans les autres éléments du résultat global	-0,0	-0,7	0,0	0,1
État au 31.12.	36,4	31,7	57,1	90,2

Les ajustements de valeur compris dans le compte de résultat sont les suivants:

– Actifs: -0,9 million de CHF (exercice précédent: 17,0 millions de CHF) sur les produits dérivés

– Engagements: -36,0 millions de CHF (exercice précédent: -32,8 millions de CHF) sur les produits dérivés et -1,8 million de CHF (exercice précédent: -2,3 millions de CHF) sur les autres engagements financiers

Principes comptables

Saisie d'engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition

Les autres engagements financiers (cf. note 23) incluent des engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition inscrits au bilan à leur juste valeur. La juste valeur, évaluée sur la base des flux de trésorerie attendus en tenant compte de la probabilité de survenance et des taux d'intérêt du marché, est classée comme un instrument de niveau 3.

En millions de CHF	Engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition	
	2025	2024
État au 01.01.	22,4	28,3
Entrées	14,1	5,9
Sorties	-16,7	-10,6
Réalizations portées au compte de pertes et profits	-1,5	-1,7
Ajustement de valeur saisi dans les autres éléments du résultat global	0,1	0,6
État au 31.12.	18,5	22,4

Sensibilité des engagements conditionnels liés aux prix d'acquisition

Dans le cadre de l'acquisition de Stein und Partner Projektmanagement Beratende Ingenieure GmbH & Co. KG, un engagement conditionnel lié au prix d'acquisition de 5,4 millions d'EUR a été saisi sur la base de l'EBIT attendu pour les exercices 2025 à 2027. Les sorties de fonds à venir peuvent varier entre zéro et 7,0 millions d'EUR. Si l'EBIT cible est atteint pour un exercice, un montant de 1,8 million d'EUR sera versé, et s'il est dépassé, un supplément de 30% de la part de l'EBIT après impôts dépassant la valeur cible s'y ajoutera, avec un maximum de 0,5 million d'EUR par an. À l'inverse, aucun versement ne sera effectué pour un exercice si l'EBIT atteint au cours de cet exercice est inférieur à l'EBIT cible.

Dans le cadre de l'acquisition de la participation de 33% dans Trianel Batterieparks Walthrop GmbH & Co. KG, un engagement conditionnel lié au prix d'acqui-

sition de 9,0 millions d'EUR a été saisi, lequel est subordonné à l'arrivée au stade de maturité pour la construction des grandes batteries et au montant d'une subvention aux coûts de construction d'une partie tierce. Les sorties de fonds à venir peuvent varier entre zéro et 22,5 millions d'EUR.

Dans le cadre de l'acquisition d'AMP Parking Europe GmbH, un engagement conditionnel lié au prix d'acquisition de 0,5 million d'EUR a été saisi sur la base de l'EBIT attendu pour les exercices 2025 à 2027. Les sorties de fonds à venir peuvent varier entre zéro et 0,5 million d'EUR. Si l'EBIT cible est atteint ou dépassé pour un exercice, un montant supplémentaire de 0,2 million d'EUR sera versé pour l'exercice concerné. À l'inverse, aucun versement ne sera effectué pour un exercice si l'EBIT atteint au cours de cet exercice est inférieur à l'EBIT cible.

Principes comptables

Saisie des day one profit or loss

Afin de faire face à la volatilité croissante sur les marchés de l'énergie, BKW propose des contrats d'achat d'électricité à long terme (Power Purchase Agreements, PPA) pour les sources d'énergie renouvelables. Ces contrats sont qualifiés d'instruments de niveau 1, 2 ou 3 en fonction de leur durée totale (approche «One Unit of Account») et des paramètres d'évaluation sous-jacents.

Lorsque des instruments financiers sont évalués à la date de conclusion des contrats au moyen de paramètres qui ne reposent pas exclusivement sur les prix négociés sur les marchés actifs, la juste valeur peut être différente du prix de la transaction. Cet écart, appelé «day one profit or loss» (bénéfice ou perte au premier jour), peut être délimité et soumis à une liquidation linéaire jusqu'à ce que les marchés sous-jacents aux paramètres d'évaluation deviennent liquides.

Le tableau ci-après montre le transfert de la variation des day one profit or loss délimités. Ces postes concernent tous des dérivés énergétiques de niveau 3.

En millions de CHF	Bénéfices day one		Pertes day one	
	2025	2024	2025	2024
État au 01.01.	41,6	39,1	-0,6	-0,4
Bénéfices/pertes délimité(e)s sur les nouvelles transactions	18,8	19,4	-5,4	-0,5
Réalisations portées au compte de pertes et profits	-25,4	-16,8	1,4	0,3
État au 31.12.	35,0	41,6	-4,6	-0,6

32.4 Gestion des risques financiers

Principes de la gestion des risques

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques, y compris le suivi de l'application des mesures.

Outre les risques liés à l'activité opérationnelle et à la stratégie, l'éventail des risques surveillés par la direction du groupe BKW inclut également les risques externes, comme la cybersécurité, la réglementation applicable et les problématiques de climat et d'environnement. Les risques sont normalement évalués selon leurs répercussions financières et leur probabilité de survenance et représentés en tant qu'écarts par rapport aux valeurs prévisionnelles. Les aspects non financiers sont également pris en considération.

Les risques de marché, de cours, de change, de liquidité, de taux et de crédit sont mesurés, surveillés et gérés en continu, et ils sont réexaminés

régulièrement dans le cadre du processus périodique de gestion des risques. Des principes sont définis pour gérer les risques opérationnels, mais aussi les risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long terme. La gestion des risques fait donc partie intégrante de tous les processus d'activité et de conduite de BKW (y c. la planification stratégique).

Directement subordonné au CFO, le Risk Management élabore les directives et instruments permettant de traiter systématiquement le thème du risque, il coordonne le processus de gestion des risques à l'échelle du groupe et il soutient la direction dans l'évaluation et la gestion de la situation de risque. Il collabore étroitement avec la direction du groupe, qu'il informe régulièrement sur les positions à risques existantes. De plus, ce secteur soumet plusieurs rapports par an directement au conseil d'administration, dont la dernière évaluation concernant les risques liés aux activités opérationnelles remonte à sa réunion du 4 décembre 2025.

Risques de crédit

Le risque de crédit désigne la perte potentielle qui peut survenir du fait de la possible détérioration de la solvabilité jusqu'à l'incapacité de paiement de partenaires commerciaux ou du fait de l'inexécution d'obligations contractuelles. Il couvre les risques de remplacement, créanciers ou de paiement anticipé. Les risques de crédit sont gérés de manière centralisée par le Risk Management. Le processus de gestion du risque couvre les examens de solvabilité des contreparties, l'octroi d'une note et d'une limite, ainsi que la surveillance et la gestion de l'exposition et le compte rendu.

Les risques de crédit sont contrôlés à l'aide de limites de crédit. L'examen de la solvabilité

consiste à attribuer une classe de solvabilité à la contrepartie au moyen d'un système de notation interne. Les notations externes publiées par des agences de notation réputées sont prises en compte en complément. La classe de solvabilité retenue et le montant des fonds propres déterminent la limite de crédit octroyée à la contrepartie, limite qui fait ensuite l'objet d'une surveillance quotidienne. Si une limite de crédit est dépassée, des mesures sont introduites sans délai en collaboration avec les domaines opérationnels. L'évaluation des risques du portefeuille global repose sur des pondérations de risque calculées sur la base de l'approche Bâle II fondée sur la notation interne.

Le tableau ci-après indique le risque de crédit afférent, à la date de clôture du bilan, aux créances résultant de livraisons et de prestations, aux produits dérivés à valeur de remplacement positive (hors variations day one), ainsi qu'aux placements en compte courant et à terme auprès d'établissements de crédit, par classe de solvabilité. Le processus de notation standardisé concerne les contreparties commerciales et bancaires ainsi que les contreparties de distribution ou encore les autres contreparties au-dessus d'un certain seuil de risque de crédit. Le contrôle des autres contreparties fait l'objet d'une gestion décentralisée fondée sur des approches individualisées.

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Notation AAA à AA-	232,5	153,7
Notation A+ à BBB-	1 170,0	1 281,6
Notation BB+ et inférieure	68,8	63,9
Autres contreparties	555,9	628,6
Total	2 027,2	2 127,8
Éléments compris dans les postes du bilan:		
– Liquidités	854,7	867,3
– Créances résultant de livraisons et de prestations	866,1	851,9
– Autres créances financières	105,8	109,3
– Immobilisations financières à court terme (placements à terme uniquement)	101,5	1,4
– Produits dérivés (à court et à long terme)	99,2	298,5

Le risque maximal de crédit (sans les sûretés fournies) équivaut au montant des actifs financiers monétaires en cours à la date de clôture du bilan. Au 31 décembre 2025, le risque maximal de crédit encouru par BKW s'élevait à 2 200,7 millions de CHF (2 346,3 millions de CHF l'exercice précédent) et correspondait à la valeur comptable de tous les actifs financiers selon la note 32.1, à l'exception des instruments de fonds propres y figurant. Pour atteindre le montant maximal de dommage ainsi calculé, il faudrait non seulement que toutes les contreparties deviennent insolubles simultanément, mais aussi que les sûretés

et conventions de compensation existantes ne puissent pas être réalisées.

À la date de clôture du bilan, les sûretés fournies s'élevaient à 39,8 millions de CHF (47,9 millions de CHF pour l'exercice précédent) et augmentaient d'autant le risque de crédit maximal.

Les sûretés sont principalement exigées des contreparties dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, le donneur de sûreté étant soumis à un examen de solvabilité avec octroi de notation. Les sûretés permettent aux clients de

bénéficiaire d'une limite plus élevée que celle en principe autorisée par leur notation. Les sûretés peuvent couvrir aussi bien des positions facturées que des positions non facturées. Les créances résultant de livraisons et de prestations ainsi que les produits dérivés inscrits au bilan au 31 décembre 2025 étaient couverts par des sûretés d'un montant total de 41,8 millions de CHF (exercice précédent: 119,8 millions de CHF).

L'octroi d'un crédit d'un montant excessif à un client unique déboucherait sur un cumul de risques. En cas de défaillance de la contrepartie, la perte potentielle et les amortissements nécessaires seraient particulièrement élevés. C'est la raison pour laquelle il convient de veiller à une répartition adéquate des risques, étant précisé qu'une limite maximale est fixée pour chaque contrepartie ou pour chaque groupe (montant maximum autorisé des crédits).

À la date de clôture du bilan, 70% des risques de crédit se rapportaient à des contreparties en Suisse (69% l'exercice précédent).

Risques de liquidité

La liquidité d'une entreprise désigne son aptitude à faire face, à tout moment, à l'intégralité de ses échéances financières. La gestion des liquidités à l'échelle du groupe se fonde sur la planification à moyen terme, le budget et les prévisions.

La planification des liquidités est effectuée pour l'ensemble du groupe à partir de ces éléments, mais en tenant compte des informations actuelles, sur un horizon glissant de douze mois. Cette planification permet de contrôler le fondement des mesures à long terme sur la base d'informations actuelles, d'identifier d'éventuels problèmes de liquidités et de définir des mesures stratégiques pour optimiser le résultat financier.

BKW couvre les activités liées à l'énergie sur les bourses ou auprès d'autres négociants en énergie. Dans le négoce d'énergie en bourse, les risques de contrepartie sont généralement réduits au moyen de sûretés constituées sous forme de liquidités. Des sûretés sous forme de liquidités ou de garanties bancaires sont également utilisées pour réduire ces risques lors d'opérations avec un petit nombre de négociants en énergie. Les fluctuations de prix sur les marchés de l'énergie se répercutent donc directement sur les liquidités de BKW. D'une part, BKW gère ces risques au moyen de positions réalisées par compensation de sûretés sur les bourses ou avec les négociants en énergie. D'autre part, elle absorbe les fluctuations subsistantes des liquidités par une planification prospective spécifique des risques de liquidité liés au négoce d'énergie, à travers une approche de ratio de couverture des liquidités, la conservation de réserves de liquidités correspondantes en numéraire et une liquidité potentielle sous forme de lignes de crédit bancaires.

Informations sur les durées résiduelles des engagements financiers

Les tableaux ci-après présentent les données relatives aux durées résiduelles ainsi qu'aux flux de trésorerie des engagements financiers.

En millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2025	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements résultant de livraisons et de prestations	23	357,2	357,2				
Autres engagements financiers à court terme	23	124,8	124,8				
– dont paiements conditionnels de prix d'acquisition		11,6	11,6				
Comptes de régularisation financiers	18	287,7	287,7				
Engagements financiers	24	1891,5	306,6	340,8	81,2	550,9	834,0
– dont dettes au titre de contrats de location	24	243,7	54,0	47,2	36,9	54,5	91,7
Autres engagements financiers à long terme	27	7,8		5,5	2,0	0,3	
– dont paiements conditionnels de prix d'acquisition		6,8		5,0	2,0	0,0	
Total engagements non dérivés		2 669,0	1 087,9	346,3	83,2	551,1	834,0
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques / options							
– Valeurs de remplacement positives	32.2	97,1	92,0	15,4	6,2	21,0	-1,1
– Valeurs de remplacement négatives	32.2	-88,1	-62,0	-22,6	-10,3	-28,6	-1,2
Valeurs de remplacement nettes		8,9	29,9	-7,3	-4,1	-7,6	-2,3
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	32.2	2,1	0,3				1,8
– Valeurs de remplacement négatives	32.2	-1,8	-0,8	-0,5			-0,6
Valeurs de remplacement nettes		0,4	-0,5	-0,5	0,0	0,0	1,2
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			-13 129,1	-1 553,1	-407,2	-66,9	-61,0
– Entrées de trésorerie brutes			14 901,7	1 539,2	556,8	88,2	70,0

Les montants en devises ont été convertis au cours valable à la date de clôture du bilan. Les flux de trésorerie des engagements rémunérés présentés dans le tableau incluent les intérêts

correspondants. Les flux de trésorerie générés par les instruments financiers dérivés sont présentés sans prise en compte des conventions de compensation (netting agreements).

En millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2024	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements résultant de livraisons et de prestations	23	468,7	468,7				
Autres engagements financiers à court terme	23	134,4	134,4				
– dont paiements conditionnels de prix d'acquisition		12,6	12,6				
Comptes de régularisation financiers	18	287,0	287,0				
Engagements financiers	24	1904,8	316,5	362,8	311,1	60,8	1108,5
– dont dettes au titre de contrats de location	24	224,9	52,9	67,4	22,7	17,1	96,0
Autres engagements financiers à long terme	27	8,3		2,6	4,8	0,2	
– dont paiements conditionnels de prix d'acquisition		7,6		2,6	4,8	0,2	
Total engagements non dérivés		2803,1	1219,2	365,4	315,9	61,0	1108,5
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques / options							
– Valeurs de remplacement positives	32.2	297,9	266,0	41,3	8,7	2,4	0,6
– Valeurs de remplacement négatives	32.2	-136,9	-102,1	-23,5	-16,5	-8,6	-7,3
Valeurs de remplacement nettes		161,0	164,0	17,8	-7,8	-6,2	-6,7
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	32.2	0,6	1,0				0,0
– Valeurs de remplacement négatives	32.2	-10,4	-6,4			-1,4	-2,6
Valeurs de remplacement nettes		-9,8	-5,4	0,0	0,0	-1,4	-2,6
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			-15866,8	-1830,0	-417,6	-44,7	-115,2
– Entrées de trésorerie brutes			16096,0	1837,3	600,6	46,4	125,6

Risques de marché

Les risques de marché résultent des variations de prix et de cours relatives aux positions non couvertes des opérations énergétiques et financières. Le procédé de mesure, de gestion et de supervision des postes de risques est défini selon la politique de BKW en matière de risques. Les risques de prix de l'énergie et des certificats négociables sont gérés dans le domaine d'activité Energy Markets. La maîtrise efficace du risque global repose sur l'analyse de l'indicateur Capital-Risque-Marché (CRM) basé sur la Value at Risk (VaR), en tenant compte des corrélations avec le marché et de la liquidité du marché. Les risques de taux, les risques sur actions et les risques de change auxquels BKW est exposée sont regroupés à l'échelle du groupe dans un portefeuille de risque global. Les limites de l'indicateur CRM et de la valeur exposée (VaR) nécessaires à la gestion des risques sont validées par la direction du groupe. La supervision conti-

nue et les comptes rendus relatifs aux risques sont garantis par la gestion des risques.

Risques boursiers

Les risques boursiers auxquels BKW est exposée sont liés aux actifs financiers évalués à leur juste valeur qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat, aux actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, ainsi qu'aux participations dans les STENFO (cf. note 19). Les créances envers les fonds d'État n'entrent pas dans la définition que la norme IAS 32 donne des instruments financiers. Elles sont donc exclues des informations qui sont présentées ci-après sur la mesure des risques.

Risques de taux

La production d'électricité ainsi que les réseaux de transport et de distribution requièrent d'importants capitaux. Le financement se fait

généralement à long terme avec des échéances échelonnées. Ainsi, l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur les résultats financiers demeure faible. Au besoin, les risques de taux résultant de cours de change à terme sont couverts par des instruments de couverture de taux. L'entreprise place ses liquidités à court ou à moyen terme essentiellement dans des positions à revenu variable.

Risques de change

La plupart des transactions d'énergie se traitent en euros. Les fluctuations des taux de change ont des répercussions sur les actifs et sur les résultats présentés en francs suisses. Les positions en devises sont couvertes, dans tous les cas où cela est jugé nécessaire, par des opérations à terme en devises ou la conclusion de swaps de devises.

Value at Risk

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts	1,1	1,7
Cours des actions ¹	2,8	2,6
Devises	2,5	2,3

1 Rapporté aux «Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global»

La valeur exposée indique le risque de variation de la valeur d'un portefeuille donné sur un horizon de douze mois (cours des actions), ou d'un jour (taux d'intérêt, devises), compte tenu des différents risques susceptibles de survenir et du niveau de confiance défini. Les chiffres présentés auraient une incidence sur le résultat et donc également sur les fonds propres.

Les fluctuations de valeur des actifs financiers évalués à leur juste valeur qui sont comptabilisés en «autres éléments du résultat global» sans effet sur le résultat n'ont aucune incidence sur le résultat annuel, mais sont directement comptabilisées dans les «autres éléments du résultat global».

Le risque d'une évolution défavorable des prix des positions non couvertes sur l'électricité, le gaz, le CO₂, le charbon et le pétrole est calculé au moyen de l'indicateur Capital-Risque-Marché (CRM). Complétant la méthode de la VaR, l'indicateur CRM permet de déterminer le niveau de capital-risque minimal nécessaire pour garantir que les pertes de

Risques de prix de l'énergie / des certificats de CO₂

Concernant la gestion des actifs et le négoce en compte propre, BKW recourt à des positions énergétiques et des positions de certificats. Des positions de gestion de l'énergie et du CO₂ majeures non couvertes sont autorisées au cours de l'année et au maximum pour 13 exercices suivants.

Mesure des risques

Les risques de marché des produits énergétiques et des certificats sont mesurés au moyen de l'indicateur Capital-Risque-Marché (CRM), tandis que les risques de taux d'intérêt, de change et boursiers sont mesurés au moyen d'une Value at Risk (VaR). Pour le calcul de la VaR, BKW se base sur un niveau de confiance de 99% en appliquant une durée de détention d'un an (intérêts et actions) ou d'un jour (devises). Concernant l'indicateur CRM, BKW se base sur un niveau de confiance de 97,5% et une durée de détention maximale de six mois conformément aux règles de Bâle III.

négoce attribuables à une évolution défavorable du marché n'entraînent pas une crise de liquidité. Le calcul est effectué au moyen d'une modélisation de type Monte-Carlo tenant compte à la fois des corrélations de marché et de la liquidité du marché. L'évaluation des paramètres de modélisation repose sur une période d'observation glissante de 130 jours. Le risque est géré à l'aide de limites relatives au CRM, à la VaR et aux positions. Des limites relatives aux pertes s'appliquent par ailleurs au négoce pour compte propre. Au 31 décembre 2025, le CRM pour le négoce pour compte propre s'élevait à 27,5 millions de CHF (exercice précédent: 18,7 millions de CHF).

Risques liés à la durabilité

Parmi les risques liés à la durabilité figurent les facteurs écologiques, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'affecter les activités et les résultats à long terme de BKW. BKW surveille donc systématiquement les risques liés à la durabilité dans ces trois catégories:

- Risques environnementaux et climatiques, y compris notamment l'endommagement d'installations de production ou les pannes du réseau électrique;
- Risques de société, y compris les problèmes tels que la pénurie de personnel qualifié et les risques de réputation
- Risques de gouvernance, y compris, par exemple, les menaces telles que les cyber-risques.

Le système de surveillance de BKW lui permet, dans un esprit prospectif, d'assurer à temps sa préparation stratégique et opérationnelle aux transformations induites par le changement climatique,

la pénurie de ressources, les exigences réglementaires et l'évolution de la société. Les risques liés à la durabilité sont surveillés selon la même méthode que les autres risques financiers. La stratégie de réduction des risques appliquée à l'échelle du groupe s'appuie sur les mesures suivantes: réduire, éviter, reporter, contrôler et accepter les risques. À l'avenir, les enjeux de durabilité seront encore davantage intégrés dans les processus de gestion des risques afin de satisfaire aux prescriptions légales et réglementaires et de générer une valeur ajoutée pour BKW. De nouveaux processus seront par exemple mis en place pour analyser plus en détail les risques climatiques.

33 Relations avec les parties liées

Le tableau ci-après indique les transactions conclues pendant les périodes spécifiées entre BKW et les différentes parties liées. Sauf indication contraire ci-après, toutes ces transactions ont été exécutées aux mêmes conditions que les transactions comparables avec des tiers indépendants:

En millions de CHF	Propriétaire		Sociétés associées		Institutions de prévoyance	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits						
– Vente d'énergie	0,8	0,8	43,8	68,2		
– Autres ventes et prestations	5,0	5,7	13,5	15,5	1,4	1,3
– Intérêts et dividendes			0,3	1,3		
Charges						
– Achat d'énergie			317,3	296,7		
– Redevances hydrauliques	16,2	16,0				
– Autres achats et prestations	1,7	1,2	141,1	195,6	43,3	41,0
– Droits et taxes	2,2	2,1				
– Intérêts et dividendes			0,0	0,4	0,1	0,1
Actif						
– Liquidités	33,8	11,4				
– Créances et régularisations	2,4	3,0	65,4	53,1		
– Immobilisations financières à court terme			0,0	9,0		
– Immobilisations financières à long terme			10,8	10,1		
– Droits d'utilisation			10,4	5,2		
Engagements						
– Engagements et régularisations	41,7	69,7	56,5	60,4	15,1	10,9
– Engagements financiers	1,7	2,0				
– Droits d'utilisation			0,6	0,6		

Au cours de l'exercice sous revue, BKW a par ailleurs acheté des actions propres pour une valeur de 7,6 millions de CHF auprès d'institutions de prévoyance.

33.1 Transactions avec le propriétaire

Le canton de Berne est l'actionnaire principal de BKW. En tant qu'actionnaire majoritaire, il a une influence déterminante sur l'ensemble des décisions de l'assemblée générale, y compris sur celles concernant l'élection des membres du conseil d'administration et la répartition du bénéfice. BKW entretient des relations de diverses natures avec le canton de Berne lui-même, mais aussi avec ses autorités, ses institutions de droit

public et les sociétés de droit privé dont il détient le contrôle: livraisons d'énergie et autres prestations, achats de matériel et d'autres prestations, ainsi que paiements d'impôts, de redevances hydrauliques et d'autres droits et taxes. L'entreprise conclut également des transactions financières avec la Banque Cantonale Bernoise, dont le canton de Berne détient la majorité des actions.

33.2 Transactions avec les sociétés associées

Les transactions indiquées comprennent, au niveau des produits, des fournitures d'énergie, des transports d'énergie, des dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie, d'exploitation d'entreprise et d'entretien/de maintenance, et au niveau des charges, des achats d'énergie, des transports d'énergie, des presta-

tions de matériel/de tiers ainsi que d'autres prestations. Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent à leurs actionnaires au prix de revient (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

33.3 Transactions avec les institutions de prévoyance

Les transactions avec les institutions de prévoyance concernent la prévoyance professionnelle. Elles englobent les contributions versées par l'entreprise en tant qu'employeur, des for-

faits de gestion (frais de personnel, d'exploitation et d'administration), des prestations immobilières (gestion d'immeubles), ainsi que des prestations financières (gestion des liquidités).

33.4 Transactions avec le conseil d'administration et la direction du groupe

Rémunérations

En millions de CHF	2025	2024
Prestations échues à court terme	7,2	7,3
Contributions aux plans de prévoyance	1,4	1,4
Rémunérations en actions	1,0	0,5
Total	9,6	9,2

34 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Acquisition de VOLTERRES SAS

BKW France SAS, une société membre du groupe BKW ayant son siège à Paris, négocie actuellement l'acquisition de 100% des parts de VOLTERRES SAS. Aux termes d'un accord déjà bouclé à ce sujet, BKW s'engage à conclure les contrats d'achat correspondants dès que les conditions convenues seront remplies, pour un prix fixé à plusieurs dizaines de millions de CHF.

La société VOLTERRES SAS, qui a un siège à Paris et à Lyon, opère dans le segment haut de gamme de l'approvisionnement en électricité verte en

France. Elle est spécialisée dans l'agrégation de la production d'électricité renouvelable et sa clientèle se compose d'entreprises et d'autorités locales et communales. VOLTERRES SAS détient en outre plusieurs brevets dans le domaine des solutions d'électricité verte innovantes, ce qui témoigne de son positionnement technologique et de sa différenciation sur le marché.

Sous réserve de la délivrance des autorisations légales et réglementaires requises, la transaction devrait être exécutée au premier semestre 2026.

Périmètre de consolidation

Au 31.12.2025	Energy Solutions	Power Grid	Infrastructure & Buildings	Autres	Siège	Capital-actions / de base en mio.	Devise	Taux de participation en % Participation directe	Date de clôture selon le droit commercial
Sociétés du groupe									
Suisse									
A. Dietrich Kälte Klima Lüftung AG			●		Beringen	0,2	CHF	100,0	31.12.
ActVisual GmbH			●		Kloten	0,04	CHF	100,0	31.12.
AEK AG			●		Soleure	0,1	CHF	100,0	31.12.
AEK Pellet AG	●				Balsthal	9,0	CHF	100,0	31.12.
Aerovent Crissier SA			●		Crissier	0,1	CHF	100,0	31.12.
Aerovent Service SA			●		Villars-Ste-Croix	0,1	CHF	100,0	31.12.
ahochn AG			●		Dübendorf	0,3	CHF	100,0	31.12.
Aicher, De Martin, Zweng AG			●		Lucerne	0,1	CHF	100,0	31.12.
Arnold AG			●		Wangen an der Aare	0,5	CHF	100,0	31.12.
ASAG Air System AG			●		Langenthal	0,1	CHF	100,0	31.12.
b+s Elektro Telematik AG			●		Ormalingen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Balzer Ingenieure AG			●		Coire	0,1	CHF	100,0	31.12.
Baumeler Leitungsbau AG			●		Buchrain	0,1	CHF	100,0	31.12.
BelpmoosSolar AG	●				Belp	0,1	CHF	51,0	31.12.
BKW AEK Contracting AG	●				Soleure	0,2	CHF	100,0	31.12.
BKW Building Solutions AG			●		Ostermundigen	0,2	CHF	100,0	31.12.
BKW Energie SA	●	●	●	●	Berne	132,0	CHF	100,0	31.12.
BKW Engineering AG			●		Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
BKW Infra Services AG			●		Wangen an der Aare	0,1	CHF	100,0	31.12.
BKW Management AG				●	Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
BKW NEE Beteiligungs AG	●				Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
BKW Netzbeteiligung SA				●	Berne	25,2	CHF	50,1	31.12.
BKW Rail SA			●		Ibach	0,1	CHF	100,0	31.12.
BKW Renewables Partners AG	●				Berne	0,1	CHF	51,0	31.12.
ceed SA			●		Soleure	0,1	CHF	100,0	31.12.
Curea Elektro AG			●		Landquart	0,2	CHF	100,0	31.12.
Duvoisin-Groux SA			●		Bussigny	0,1	CHF	100,0	31.12.
E3 HLK AG			●		Saint-Gall	0,1	CHF	100,0	31.12.
E3 Zentralschweiz AG			●		Kriens	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Feuz AG			●		Grindelwald	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Naegelin AG			●		Frenkendorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Winter AG			●		Rapperswil-Jona	0,3	CHF	100,0	31.12.
Enerpeak ag			●		Dübendorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Equinox Holding SA			●		Lausanne	0,1	CHF	100,0	31.12.
Fernwärme Selhofen AG	●				Soleure	3,0	CHF	90,0	31.12.
Frey + Gnehm Ingenieure AG			●		Olten	0,1	CHF	100,0	31.12.
Gebr. Bräm AG			●		Zurich	0,2	CHF	100,0	31.12.
Gloor Planzer AG			●		Volketswil	0,1	CHF	100,0	31.12.
Guggisberg Kurz AG			●		Ostermundigen	0,2	CHF	100,0	31.12.
Hensel AG Elektrotechnische Unternehmungen			●		Zurich	0,2	CHF	100,0	31.12.
Hertli & Bertschy AG, elektrische Anlagen			●		Tafers	0,1	CHF	70,0	31.12.
Hinni AG			●		Biel-Benken	0,2	CHF	100,0	31.12.
Holzwärme Grindelwald AG	●				Grindelwald	2,5	CHF	93,4	31.12.
Idro Arvigo SA	●				Calanca	0,8	CHF	95,2	31.12.
inelectro sa			●		Porrentruy	0,5	CHF	100,0	31.12.
Infragon Ingenieure AG			●		Berthoud	0,1	CHF	100,0	31.12.
ISP Electro Solutions AG			●		Ostermundigen	0,9	CHF	100,0	31.12.

Au 31.12.2025	Energy Solutions	Power Grid	Infrastructure & Buildings	Autres	Siège	Capital-actions / de base en mio.	Devise	Taux de participation en % Participation directe	Date de clôture selon le droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
IWM AG			●		Monthey	0,1	CHF	100,0	31.12.
Jaggi & Rieder AG			●		Saanen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Juvent SA	●				Saint-Imier	6,0	CHF	70,0	31.12.
Karl Waechter AG			●		Zurich	0,1	CHF	100,0	31.12.
Kraftwerk Augand AG	●				Thoune	15,0	CHF	51,0	31.12.
Kraftwerk Gohlhaus AG	●				Lützelflüh	1,3	CHF	59,9	31.12.
Kraftwerk Lauenen AG	●				Lauenen	2,0	CHF	85,0	31.12.
Kraftwerk Sousbach AG	●				Lauterbrunnen	2,8	CHF	90,0	31.12.
Kraftwerk Spiggebach AG	●				Reichenbach i.K.	3,8	CHF	51,0	31.12.
Kraftwerk Turbach AG	●				Gstaad	0,1	CHF	55,0	31.12.
Kraftwerke Fermelbach AG	●				St. Stephan	4,5	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Kander Alp AG	●				Kandersteg	2,5	CHF	60,0	31.12.
Kraftwerke Milibach AG	●				Wiler (Lötschen)	1,0	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Ragn d'Err AG	●				Surses	6,0	CHF	80,0	31.12.
Kull Elektro AG			●		Birmensdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Lutz Bodenmüller AG			●		Beringen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marcel Rieben Ingenieure AG			●		Köniz	0,1	CHF	100,0	31.12.
Michel Rime SA			●		Echallens	0,2	CHF	100,0	31.12.
MontSol SA	●				Saint-Imier	0,1	CHF	100,0	31.12.
Neukom Marzolo AG			●		Rafz	0,2	CHF	100,0	31.12.
pi-System GmbH			●		Oberkirch LU	0,02	CHF	100,0	31.12.
ProBAS AG			●		Affoltern im Emmental	0,1	CHF	100,0	31.12.
R. Monnet & Cie SA			●		Lausanne	0,2	CHF	100,0	31.12.
Raboud Energie SA			●		Bulle	0,1	CHF	100,0	31.12.
Regionaler Wärmeverbund AG Heimberg-Steffisburg (REWAG)	●				Heimberg	2,5	CHF	51,0	31.12.
Schmid, Amrhein AG			●		Lucerne	0,3	CHF	100,0	31.12.
Schönenberger & Partner AG Sanitäre Anlagen			●		Tobel-Tägerschen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Sigren Engineering AG			●		Winterthur	0,1	CHF	100,0	31.12.
Simmentaler Kraftwerke AG	●				Erlenbach i.S.	7,3	CHF	84,3	31.12.
Société des Forces Electriques de la Goule SA	●	●			Saint-Imier	3,5	CHF	84,3	31.12.
Société Mont-Soleil	●				Berne	-	CHF	85,0	31.12.
sol-E Suisse SA				●	Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
Solstis Energy AG			●		Soleure	0,1	CHF	100,0	31.12.
Solstis SA			●		Lausanne	0,1	CHF	100,0	31.12.
swisspro Automation AG			●		Urdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
swisspro NW SA			●		Allschwil	0,3	CHF	100,0	31.12.
swisspro SA			●		Urdorf	0,5	CHF	100,0	31.12.
swisspro SR SA			●		Renens	0,1	CHF	100,0	31.12.
Thermo-Chauffage Sàrl			●		Sullens	0,02	CHF	100,0	31.12.
UMB AG			●		Cham	0,1	CHF	100,0	31.12.
UMB Communication SA			●		Urdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
UMB Group SA			●		Cham	0,1	CHF	100,0	31.12.
WAB Technique S.à r.l.			●		Marly	0,02	CHF	100,0	31.12.
Weber AG, Stäfa			●		Stäfa	0,1	CHF	100,0	31.12.
Werner Electro AG			●		Brig-Glis	0,1	CHF	100,0	31.12.
Wind Energy Trading WET AG	●				Lausanne	0,1	CHF	100,0	31.12.
Winkelmann Elektro AG			●		Chiètres	0,1	CHF	100,0	31.12.

Au 31.12.2025	Energy Solutions	Power Grid	Infrastructure & Buildings	Autres	Siège	Capital-actions / de base en mio.	Devise	Taux de participation en % Participation directe	Date de clôture selon le droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
Allemagne									
ABE Energietechnik GmbH			●		Barsbüttel	0,03	EUR	100,0	31.12.
ABE Gruppe GmbH			●		Barsbüttel	0,03	EUR	100,0	31.12.
ABE Ingenieurbüro GmbH			●		Barsbüttel	0,03	EUR	100,0	31.12.
ABE Nord Energietechnik GmbH			●		Leck	0,03	EUR	100,0	31.12.
ABE Zertifizierung GmbH			●		Barsbüttel	0,03	EUR	100,0	31.12.
AMP Parking Europe GmbH			●		Karlsruhe	0,03	EUR	100,0	31.12.
Arnold und Gladisch Objektplanung Generalplanung GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Assmann Beraten + Planen GmbH			●		Berlin	0,6	EUR	100,0	31.12.
Assmann Climaplan GmbH			●		Munich	0,1	EUR	100,0	31.12.
Assmann Emutec GmbH			●		Norderstedt	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Anlagentechnik GmbH			●		Geisenhausen	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Deutschland GmbH	●		●		Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Wilhelmshaven Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Energy Solutions GmbH			●		Weiterstadt	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Engineering Beteiligung GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Engineering SE			●		Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Infra Services Europa SE			●		Radebeul	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Storage Solutions GmbH			●		Barsbüttel	0,03	EUR	100,0	31.12.
BSP Brandschutz GmbH			●		Eckernförde	0,03	EUR	100,0	31.12.
DfN Dienstleistungen für Nukleartechnik GmbH			●		Heidelberg	0,03	EUR	100,0	31.12.
Elektroanlagen Dresden-Mitte GmbH			●		Dresde	0,03	EUR	100,0	31.12.
EWIS GmbH			●		Speyer	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Assoziierte GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Berlin GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Design GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Generalplanungsgesellschaft mbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Objektplanung GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Planen und Beraten GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
HelveticWind Deutschland GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	59,0	31.12.
HelveticWind Gross Welle GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
HelveticWind Lüdersdorf-Parstein GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
HelveticWind Sendenhorst GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
HelveticWind Wulkow GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
IFB Eigenschenk GmbH			●		Deggendorf	0,03	EUR	100,0	31.12.
IHB Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Leipzig	0,1	EUR	100,0	31.12.
ingenhoven associates gmbh			●		Düsseldorf	0,3	EUR	100,0	31.12.
Ingenieurbüro Prof. Dr.-Ing. Vogt Planungsgesellschaft mbH			●		Leipzig	0,03	EUR	100,0	31.12.
Institut Dr.-Ing. Gauer Ingenieurgesellschaft mbH			●		Regenstauf	0,03	EUR	100,0	31.12.
KAE Kraftwerks- & Anlagen-Engineering GmbH			●		Hausen	0,03	EUR	100,0	31.12.
KFP Ingenieure GmbH			●		Buxtehude	0,03	EUR	100,0	31.12.
KFP Prüfindenieure GmbH			●		Buxtehude	0,03	EUR	75,0	31.12.
KMT Planungsgesellschaft mbH			●		Hambourg	0,1	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte BauConsult GmbH			●		Düsseldorf	0,03	EUR	90,0	31.12.
Lindschulte Industrial Engineering GmbH			●		Lingen	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Krefeld	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Erfurt	0,03	EUR	100,0	31.12.

Au 31.12.2025	Energy Solutions	Power Grid	Infrastructure & Buildings	Autres	Siège	Capital-actions / de base en mio.	Devise	Taux de participation en % Participation directe	Date de clôture selon le droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH Ammersee			●		Inning Ammersee	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH Kaiserslautern			●		Kaiserslautern	1,9	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Düsseldorf	0,03	EUR	60,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH Emsland			●		Meppen	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Münster	0,03	EUR	87,5	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Nordhorn	0,3	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Regensburg	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieur-Holding GmbH			●		Nordhorn	0,1	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Planungsgesellschaft mbH			●		Koblenz	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Planungsgesellschaft mbH			●		Oldenburg	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Prüf- und Sachverständigen GmbH			●		Nordhorn	0,03	EUR	75,0	31.12.
LTB Leitungsbau GmbH			●		Radebeul	1,0	EUR	100,0	31.12.
osd GmbH			●		Francfort-sur-le-Main	0,03	EUR	100,0	31.12.
PALATIA Ingenieur- und Städtebau GmbH			●		Kaiserslautern	0,04	EUR	100,0	31.12.
plan & co. das zeichenbüro GmbH			●		Munich	0,03	EUR	100,0	31.12.
Planquadrat Elfers Geskes Krämer GmbH			●		Darmstadt	0,03	EUR	100,0	31.12.
Planungsgruppe Schweitzer GmbH			●		Braunschweig	0,1	EUR	100,0	31.12.
Podufal & Wiehofskey Generalplanung GmbH			●		Löhne	0,03	EUR	100,0	31.12.
R & P Prüfen und Beraten GmbH			●		Nuremberg	0,03	EUR	95,0	31.12.
R & P Ruffert Ingenieurgesellschaft mbH			●		Limburg a. d. Lahn	0,1	EUR	100,0	31.12.
R & P Ruffert Ingenieurgesellschaft mbH			●		Halle	0,03	EUR	100,0	31.12.
R & P Ruffert Ingenieurgesellschaft mbH			●		Erfurt	0,03	EUR	100,0	31.12.
R & P Ruffert Ingenieurgesellschaft mbH			●		Düsseldorf	0,03	EUR	95,0	31.12.
R & P RUFFERT Ingenieurgesellschaft mbH			●		Hambourg	0,03	EUR	100,0	31.12.
Ranner Projektmanagement GmbH			●		Munich	0,03	EUR	100,0	31.12.
Solar-Log GmbH	●				Geislingen	0,03	EUR	100,0	31.12.
Stein und Partner Projektmanagement GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
studio grüngrau GmbH			●		Düsseldorf	0,03	EUR	100,0	31.12.
Südvolt GmbH	●				Munich	0,03	EUR	100,0	31.12.
Tropp Lighting Design GmbH			●		Weilheim	0,03	EUR	100,0	31.12.
WALD + CORBE Consulting GmbH			●		Hügelsheim	0,03	EUR	100,0	31.12.
Windpark Parsteinsee GmbH	●				Steinhagen	0,03	EUR	60,0	31.12.
Autriche									
AEP Planung und Beratung GmbH			●		Schwaz	0,04	EUR	100,0	31.12.
Geotechnik Tauchmann GmbH			●		Steinhaus bei Wels	0,04	EUR	100,0	31.12.
IGBK GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
IKK Group GmbH			●		Graz	0,1	EUR	100,0	31.12.
plan & co. das zeichenbüro GmbH			●		Wiener Neudorf	0,04	EUR	100,0	31.12.
TBH Ingenieur GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
Croatie									
igr d.o.o.			●		Zagreb	0,003	EUR	100,0	31.12.
Espagne									
UMB Spanien SL			●		Madrid	0,003	EUR	100,0	31.12.
France									
BKW Energie France SAS	●				Courbevoie	0,2	EUR	100,0	31.12.
BKW France SAS	●				Paris	4,0	EUR	100,0	31.12.
BKW Renewables France SAS	●				Paris	42,9	EUR	100,0	31.12.
Eoliennes de Julie SASU	●				Amiens	0,02	EUR	100,0	31.12.

Au 31.12.2025	Energy Solutions	Power Grid	Infrastructure & Buildings	Autres	Siège	Capital-actions / de base en mio.	Devise	Taux de participation en % Participation directe	Date de clôture selon le droit commercial
Sociétés du groupe (suite)									
Eoliennes de la Camomille SASU	●				Amiens	0,001	EUR	100,0	31.12.
Eoliennes des Oeillets SASU	●				Amiens	0,01	EUR	100,0	31.12.
Ferme Eolienne de Saint Germier SAS	●				Paris	3,0	EUR	100,0	31.12.
Ferme Eolienne de Saint Julien du Terroux SAS	●				Paris	2,8	EUR	100,0	31.12.
Les Eoliennes du Coquelicot 1 SAS	●				Amiens	0,02	EUR	100,0	31.12.
Parc Eolien de Fresnoy Brancourt SAS	●				Paris	0,04	EUR	100,0	31.12.
Parc Eolien Nordex LII SAS	●				Paris	2,3	EUR	100,0	31.12.
Parc Eolien Nordex LIII SAS	●				Paris	3,3	EUR	100,0	31.12.
Sameole Bois du Goulet SAS	●				Paris	2,3	EUR	100,0	31.12.
Société RAZ Energie 3 SAS	●				Paris	3,9	EUR	100,0	31.12.
Italie									
BKW Hydro Italia S.r.l.	●				Milan	25,4	EUR	100,0	31.12.
BKW Italia S.p.A.	●		●		Milan	13,4	EUR	100,0	31.12.
Genzano Solar S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	100,0	31.12.
Green Castellaneta S.p.A.	●				Milan	0,1	EUR	100,0	31.12.
HelveticWind Eolo S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
HelveticWind Italia S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	60,0	31.12.
Pantalla Solar S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	100,0	31.12.
Tamarete Energia S.r.l.	●				Ortona	3,6	EUR	60,0	31.12.
Veneta Energia S.r.l.	●				Milan	0,6	EUR	100,0	31.12.
Ventisei S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	100,0	31.12.
Volturno Wind S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wind Farm S.r.l.	●				Milan	0,02	EUR	100,0	31.12.
Wind International Italy S.r.l.	●				Milan	52,2	EUR	100,0	31.12.
Norvège									
Arowya AS	●				Oslo	0,1	NOK	100,0	31.12.
BKW Norway NWP AS	●				Oslo	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marker Vindpark AS	●				Oslo	0,003	EUR	100,0	31.12.
Pologne									
BKW Energia Polska Sp. z o.o.	●				Varsovie	0,01	PLN	100,0	31.12.
Roumanie									
BKW Engineering Romania S.r.l.			●		Bucarest	0,001	EUR	100,0	31.12.
Singapour									
BKW Energy Singapore Pte. Ltd.	●				Singapour	-	SGD	100,0	31.12.
ingenhoven LLP			●		Singapour	-	SGD	100,0	31.12.
Suède									
Hedesta Wind Farm AB	●				Hässleholm	0,002	EUR	100,0	31.12.
Rosenskög Wind Farm AB	●				Hässleholm	0,01	EUR	100,0	31.12.
Vietnam									
DCMVN Company Limited			●		Ho Chi Minh-Ville	0,03	EUR	100,0	31.12.

Au 31.12.2025	Energy Solutions	Power Grid	Infrastructure & Buildings	Autres	Siège	Capital-actions / de base en mio.	Devise	Taux de participation en % Participation directe	Date de clôture selon le droit commercial
Activités communes (joint operations)									
Suisse									
Bielerssee Kraftwerke AG BIK	●				Bienne	20,0	CHF	50,0	31.12.
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	●				Gsteig	3,2	CHF	50,0	31.12.
Wärme Mittelland AG	●				Soleure	1,0	CHF	50,0	31.12.
Sociétés associées									
Suisse									
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	●				Leibstadt	450,0	CHF	14,5	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	●				Berne	150,0	CHF	33,3	31.12.
EDJ, Energie du Jura SA	●				Delémont	7,4	CHF	41,0	30.09.
Electra-Massa AG	●				Naters	20,0	CHF	16,1	31.12.
Electricité de la Lienne SA	●				Sion	6,0	CHF	33,3	30.09.
ETRANS SA		●			Baden	7,5	CHF	11,5	31.12.
EVTL Energieversorgung Talschaft Lötschen AG	●				Wiler (Lötschen)	1,3	CHF	49,0	31.12.
Forces motrices de Blenio SA	●				Blenio	60,0	CHF	12,0	30.09.
Forces Motrices de Mattmark SA	●				Saas-Grund	90,0	CHF	11,1	30.09.
Forces Motrices de Mauvoisin SA	●				Sion	100,0	CHF	19,5	30.09.
GEBNET AG	●				Buchegg	7,4	CHF	38,5	31.12.
Grande Dixence SA	●				Sion	300,0	CHF	13,3	31.12.
Kraftwerk Berschnerbach AG	●				Walenstadt	4,5	CHF	49,0	31.12.
Kraftwerk Wannenhfluh AG	●				Rüderswil	0,3	CHF	31,9	31.12.
Kraftwerke Hinterrhein AG	●				Thusis	100,0	CHF	7,7	30.09.
Kraftwerke Oberhasli AG	●				Innertkirchen	120,0	CHF	50,0	31.12.
Kraftwerke Wiler-Kippel AG	●				Kippel	6,0	CHF	34,0	31.12.
Metanord SA	●				Bellinzona	18,0	CHF	33,3	31.12.
Nagra BEVA AG	●				Wettingen	1,0	CHF	14,3	31.12.
Nagra gTL AG	●				Wettingen	1,0	CHF	14,3	31.12.
Nagra, Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs	●				Wettingen	–	CHF	14,3	31.12.
NIS AG		●			Sursee	1,0	CHF	25,0	31.12.
Oberland Energie AG	●				Thoune	9,1	CHF	49,0	31.12.
Officine Idroelettriche della Maggia SA	●				Locarno	100,0	CHF	10,0	30.09.
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	●				Les Planchettes	6,0	CHF	11,7	31.12.
Swisseldex SA		●			Berne	1,0	CHF	21,1	31.12.
Swissgrid SA			●		Argovie	334,5	CHF	37,7	31.12.
Thermosource SA	●				Bienne	2,0	CHF	50,0	31.12.
Trinkwasserkraftwerk Saas-Grund AG	●				Saas-Grund	1,2	CHF	40,0	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	●				Zernez	140,0	CHF	30,0	30.09.
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG	●				Würenlingen	5,0	CHF	10,7	31.12.
Allemagne									
Onyx Grundstück Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	●				Wilhelmshaven	–	EUR	33,0	31.12.
Onyx Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	●				Wilhelmshaven	–	EUR	33,0	31.12.
Trianel Batteriepark Waltrop GmbH & Co. KG	●				Aix-la-Chapelle	–	EUR	33,3	31.12.
Trianel Batteriepark Waltrop Verwaltungs GmbH	●				Aix-la-Chapelle	0,03	EUR	33,3	31.12.
Italie									
EP Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A.	●				Rome	10,0	EUR	25,0	31.12.
Sottostazione Società Consortile S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	35,0	31.12.
Norvège									
Nordic Wind Power DA	●				Oslo	–	EUR	28,1	31.12.

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de BKW SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de BKW SA et ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le bilan consolidé au 31 décembre 2025, la variation des fonds propres consolidés et le flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

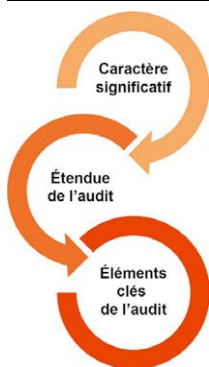
Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 28 à 113) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux IFRS Accounting Standards et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA), qui s'applique aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global: CHF 44.7 millions

Les sociétés du groupe sur lesquelles nous avons effectué un audit complet ainsi que l'audit d'un ou plusieurs soldes contribuent à 69% de la prestation globale du Groupe.

Les domaines suivants ont été identifiés comme éléments clés de l'audit:

- Classification et évaluation des contrats de négoce d'énergie
- Évaluation de la provision pour le démantèlement nucléaire et la gestion des déchets radioactifs
- Évaluation des contrats onéreux
- Tests de dépréciation du goodwill

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Berne
+41 58 792 75 00



Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 44.7 millions
Point de référence	Prestation globale
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi la prestation globale comme valeur de référence pour déterminer le caractère significatif. À notre avis, cela tient compte des activités commerciales du groupe BKW dans les domaines réglementés de l'approvisionnement de base et des réseaux, ainsi que dans le domaine des services, qui est soumis à des marges plus faibles et/ou parfois fluctuantes. En outre, la valeur ainsi calculée reflète de manière appropriée l'intensité des investissements du groupe. De plus, les valeurs de référence liées au chiffre d'affaires constituent des valeurs de référence généralement reconnues en matière de considérations sur le caractère significatif.

Nous avons convenu avec le Comité de contrôle financier et de gestion des risques de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 2 millions que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.



Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Classification et évaluation des contrats de négoce d'énergie

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>La comptabilisation des opérations de négoce d'énergie est fondée sur l'objectif économique sous-jacent de la transaction.</p> <p>Les opérations sur l'énergie sont conclues pour gérer activement le parc de centrales et couvrir des contrats de livraison ou d'achat d'énergie. En outre, des opérations sur l'énergie sont conclues dans le seul but de réaliser une marge de négoce.</p> <p>Toutes ces opérations sont classées soit comme transactions «own use», soit comme instruments financiers (opérations de couverture ou de négoce). Les transactions «own use» relèvent des dispositions d'IFRS 15 et sont comptabilisées, au moment de la livraison, pour leur montant brut dans le chiffre d'affaires net et les achats d'énergie.</p> <p>Les opérations sur l'énergie classées comme instruments financiers suivent la logique de comptabilisation d'IFRS 9 et sont présentées dans le chiffre d'affaires net, les achats d'énergie ou les autres produits d'exploitation.</p> <p>L'évaluation ultérieure de ces opérations sur l'énergie, classées comme instruments financiers, est effectuée sur la base de courbes de prix spécifiques de l'énergie.</p> <p>Le risque lié à la classification et à l'évaluation des contrats de négoce d'énergie constitue un point clé de l'audit, dans la mesure où l'affectation de chaque transaction aux opérations de couverture ou de négoce a une incidence significative sur le résultat comptable, et où l'évaluation est soumise à certaines incertitudes d'estimation.</p> <p>Nous renvoyons aux notes 7, 8, 29 et 32 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons acquis une compréhension des principes comptables et d'évaluation ainsi que des processus de classification et d'évaluation des opérations de négoce d'énergie.</p> <p>Plus particulièrement, nous avons réalisé les travaux de contrôle interne et de vérification par sondages suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluation des principes comptables et d'évaluation appliqués; tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et travaux de vérification substantifs concernant la correcte classification des opérations de négoce d'énergie; travaux de vérification fondés sur les contrôles et par sondages des courbes de prix de l'énergie, afin de s'assurer de leur conformité au marché, en faisant appel à des spécialistes de l'évaluation et à des données de marché obtenues de manière indépendante.



Évaluation de la provision pour le démantèlement nucléaire et la gestion des déchets radioactifs

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Au 31 décembre 2025, BKW comptabilise des provisions d'un montant total de CHF 1 343.5 millions. Sur ce total, CHF 996.8 millions concernent la provision pour le démantèlement nucléaire et la gestion des déchets radioactifs.</p> <p>Le 20 décembre 2019, la centrale nucléaire de Mühleberg a été mise définitivement à l'arrêt. En vertu des dispositions légales, BKW est tenue de supporter les coûts de mise à l'arrêt et de démantèlement de la centrale ainsi que de la gestion et de l'élimination des déchets nucléaires.</p> <p>Nous considérons l'évaluation de la provision pour la gestion du démantèlement nucléaire et des déchets radioactifs comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec CHF 996.8 millions au 31 décembre 2025, la provision pour la gestion du démantèlement nucléaire et des déchets radioactifs représente un élément significatif du passif. • En raison de l'horizon temporel très long et du manque partiel d'expériences comparables, cette provision est soumise à des incertitudes significatives. <p>Tous les cinq ans (pour la dernière fois en 2021), un nouveau calcul des coûts, la «étude de coûts», est établi et contrôlé par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). La mise à jour du calcul des coûts est effectuée sur mandat et selon les prescriptions de la Commission de gestion du Fonds désaffectation pour les installations nucléaires et du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires (STENFO), en collaboration avec swissnuclear. Sur la base de cette estimation des coûts, la provision pour la gestion du démantèlement nucléaire et des déchets radioactifs est, le cas échéant, ajustée lors d'une nouvelle appréciation.</p> <p>BKW réexamine chaque année les paramètres servant à la détermination des taux d'actualisation.</p> <p>Nous renvoyons à la note 25 «Provisions, engagements éventuels et obligations d'investissement» de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Pour apprécier l'évaluation de la provision pour la gestion du démantèlement nucléaire et des déchets radioactifs, nous avons acquis une compréhension des principes comptables et d'évaluation ainsi que du processus d'évaluation de cette provision.</p> <p>Plus particulièrement, nous avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérification de l'exactitude mathématique du modèle de calcul; • examen de la correcte reprise des données issues de la dernière étude de coûts disponible; • appréciation critique et analyse de la plausibilité des hypothèses et paramètres spécifiques à BKW, tels que les taux d'inflation et les taux d'intérêt réels, notamment avec l'appui de spécialistes en évaluation; • contrôles par sondages de la reprise et de la dissolution de la provision pour la gestion du démantèlement nucléaire et des déchets radioactifs; • appréciation critique de l'information fournie sur cette provision dans les comptes consolidés, quant à sa conformité aux exigences des normes comptables IFRS.



Évaluation des contrats onéreux

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>BKW détient des participations dans diverses sociétés associées. Dans le cas des «ouvrages partenaires», BKW s'est engagée à acheter de l'énergie aux coûts de production, majorés d'une marge. Selon la structure de coûts de l'ouvrage partenaire ainsi que l'évolution actuelle et attendue des prix (courbe des prix de l'électricité), ces engagements peuvent conduire à des contrats onéreux. BKW ne comptabilise pas ces pertes comme une dépréciation de la participation, mais enregistre une provision correspondante intitulée «contrats onéreux liés à l'approvisionnement en énergie».</p> <p>Nous considérons l'évaluation des contrats onéreux comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> pour les contrats onéreux, différentes hypothèses sont formulées concernant des valeurs futures et, en particulier, l'évolution attendue des prix, ce qui peut avoir une incidence significative sur l'évaluation de ces contrats; avec CHF 276.5 millions au 31 décembre 2025, les provisions pour contrats onéreux représentent, en termes de montant, un poste significatif pour notre audit. <p>Nous renvoyons à la note 25 «Provisions, engagements éventuels et obligations d'investissement» de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Notre réponse aux risques d'audit identifiés liés à l'évaluation des contrats onéreux d'approvisionnement en énergie a consisté en particulier en les travaux de vérification suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> discussion de l'approche retenue pour l'évaluation des contrats onéreux avec la direction; recours à des spécialistes internes en évaluation pour apprécier les méthodes d'évaluation et vérifier l'exactitude mathématique des modèles appliqués; appréciation critique de la courbe de prix de l'électricité sous-jacente et d'autres hypothèses clés, telles que le plan d'utilisation des centrales et la structure des coûts, en faisant partiellement appel à un spécialiste du secteur; analyse des taux WACC utilisés et de leur détermination, avec le concours de spécialistes en évaluation; appréciation critique de l'information fournie sur cette provision dans les comptes consolidés, quant à sa conformité aux exigences des normes comptables IFRS.

Tests de dépréciation du goodwill

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Pour tester la valeur recouvrable du goodwill, BKW détermine chaque année la valeur d'utilité («value in use») au moyen d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie (Discounted Cash Flow) et la compare à la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.</p> <p>Nous considérons l'évaluation de la valeur recouvrable du goodwill comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> avec CHF 1 142.7 millions au 31 décembre 2025, le goodwill représente un poste significatif au bilan; 	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons apprécié, avec l'appui de spécialistes en évaluation, si une méthode d'évaluation appropriée était utilisée pour le test de dépréciation, si le calcul était traçable et si les hypothèses retenues étaient raisonnables.</p> <p>Nous avons en particulier examiné de manière critique les données d'entrée et les hypothèses sous-jacentes aux flux de trésorerie utilisés pour le test de dépréciation. Nous avons en outre comparé les résultats opérationnels de l'exercice sous revue avec les hypothèses formulées l'année précédente pour cet exercice, afin d'en apprécier la pertinence.</p>



- dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill, la direction dispose d'importants marges de jugement concernant les flux de trésorerie futurs attendus, les taux d'actualisation appliqués (WACC) ainsi que les taux de croissance prévus.

Nous renvoyons à la note 22 «Immobilisations incorporelles» de l'annexe aux comptes consolidés.

Les taux WACC utilisés et leur détermination ont été analysés avec le concours de spécialistes en évaluation. Certaines hypothèses sous-jacentes aux WACC, le taux de croissance retenu pour la valeur terminale ainsi que le taux d'inflation ont été comparés à des données externes disponibles.

Nous avons vérifié si les informations relatives au test de dépréciation étaient correctement présentées dans l'annexe aux comptes consolidés et si les analyses de sensibilité exposées rendaient de manière adéquate les risques liés à la valeur recouvrable du goodwill.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Wallmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Matthias Zimny
Expert-réviseur agréé

Berne, le 9 mars 2026

GROUPE BKW

Comptes annuels de BKW SA

121	Comptes annuels de BKW SA
122	Compte de résultat
123	Bilan
124	Annexe aux comptes annuels
126	Affectation des bénéfices
127	Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels

Compte de résultat

En millions de CHF	2025	2024
Produits de participations	235,3	215,0
Autres produits d'exploitation	0,7	1,2
Total des produits d'exploitation	236,0	216,2
Autres charges d'exploitation	-16,1	-11,6
Amortissements et dépréciations	0,0	-0,1
Total des charges d'exploitation	-16,1	-11,7
Résultat d'exploitation	219,9	204,5
Produits financiers	30,4	30,3
Charges d'intérêt	-36,5	-36,9
Autres charges financières	-2,9	-6,4
Résultat avant impôts	210,9	191,5
Impôts directs	-0,0	0,0
Bénéfice net	210,9	191,5

Bilan

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Actif		
Liquidités	0,1	0,9
Autres créances		
– envers des tiers	1,7	2,0
– envers des participations	211,4	200,0
Comptes de régularisation	4,4	4,8
Total actif circulant	217,6	207,8
Actifs financiers		
– envers des tiers	1,9	1,9
– envers des participations	1790,5	1811,4
Participations	1894,4	1894,4
Total actif immobilisé	3686,7	3707,7
Total actif	3904,3	3915,5
Passif		
Engagements résultant de ventes	0,5	0,3
Engagements à court terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	200,0	200,0
– envers des participations	515,3	536,1
Autres engagements à court terme	1,9	1,7
Comptes de régularisation	7,4	7,3
Total engagements à court terme	725,1	745,4
Engagements à long terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	1000,0	1000,0
– Prêts passifs	239,6	241,2
Total engagements à long terme	1239,6	1241,2
Total fonds de tiers	1964,7	1986,6
Capital-actions	132,0	132,0
Réserves légales provenant de capitaux	26,1	26,1
Réserves légales provenant de bénéfices		
– Réserves légales provenant de bénéfices	1155,0	1149,1
– Réserves pour actions propres	0,0	5,9
Actions propres	-4,9	0,0
Résultat reporté	420,5	424,4
Bénéfice net	210,9	191,5
Total fonds propres	1939,7	1929,0
Total passif	3904,3	3915,5

Annexe aux comptes annuels

Principes comptables et d'évaluation

Les présents comptes annuels de la société BKW SA, ayant son siège à Berne, ont été établis conformément au droit comptable suisse (Titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation importants appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. Il convient par ailleurs de noter que la possibilité de constitution et de dissolution de réserves latentes est utilisée.

BKW SA établit des comptes annuels consolidés selon une norme comptable reconnue (IFRS Accounting Standards). Dans le respect des prescriptions légales, elle renonce par conséquent aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, à la présentation du tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel conformément à l'art. 961d CO.

Autres créances

Les autres créances sont présentées à leur valeur nominale, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires à la bonne marche de l'entreprise. Les autres créances inscrites au bilan sont principalement des prêts à court terme envers BKW Energie SA.

Actif à long terme

Les participations détenues par BKW SA sont déclarées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires.

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il s'agit principalement de prêts à long terme à l'encontre de participations de BKW SA.

Capitaux étrangers à court terme

Les engagements sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale. Les engagements inscrits au bilan à l'encontre de participations sont principalement des créances de compte courant à l'encontre de BKW Energie SA.

Capitaux étrangers à long terme

Les engagements à long terme sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts passifs incluent les obligations nominatives actuelles.

Actions propres

Les actions propres sont inscrites au bilan en tant que poste négatif des fonds propres au moment de leur achat aux coûts d'acquisition. Si des actions propres sont achetées par des participations ou des filiales, une réserve pour actions propres est constituée à hauteur des coûts d'acquisition.

Participations

Raison sociale, forme juridique, siège	Segment d'activité	Capital-actions CHF	Taux	Taux
			31.12.2025 %	31.12.2024 %
BKW Energie SA, Berne	Energy Solutions, Power Grid, Infrastructure & Buildings	132 000 000	100,0	100,0
BKW Building Solutions AG, Ostermundigen	Infrastructure & Buildings	200 000	100,0	100,0
BKW Engineering AG, Berne	Infrastructure & Buildings	100 000	100,0	100,0
BKW Infra Services AG, Wangen an der Aare	Infrastructure & Buildings	100 000	100,0	100,0
BKW Management AG, Berne	Autres	100 000	100,0	100,0

Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix. Les participations détenues indirectement par BKW SA sont indiquées aux pages 108 à 113, dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation.

Emprunts obligataires

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Emprunt obligataire à 0,75 %, 2018–2025	0,0	200,0
Emprunt obligataire à 0,875 % 2022–2026	200,0	200,0
Green Bond à 0,25 %, 2019–2027	200,0	200,0
Green Bond à 1,125 % 2022–2029	100,0	100,0
Emprunt obligataire à 2,5 %, 2010–2030	300,0	300,0
Emprunt obligataire à 0,875 % 2025–2031	200,0	0,0
Green Bond à 1,5 % 2024–2034	200,0	200,0
Total	1 200,0	1 200,0

Capital-actions

Le capital-actions de BKW SA s'élève à 132 millions de CHF au 31 décembre 2025 et n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent. Il est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

Actions propres

	BKW SA		Sociétés du groupe		Total	
	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre
Portefeuille au 31.12.2023	1,7	10 251	1,2	8 428	2,8	18 679
Entrées	39,1	260 527	1,9	14 035	41,0	274 562
Transfert	-27,2	-178 357	27,2	178 357	0,0	0
Sorties	-13,6	-92 421	-24,3	-161 816	-37,9	-254 237
Portefeuille au 31.12.2024	0,0	0	5,9	39 004	5,9	39 004
Entrées	12,5	70 000	7,6	50 000	20,1	120 000
Transfert	-7,6	-40 453	7,6	40 453	0,0	0
Sorties	0,0	0	-21,1	-129 457	-21,1	-129 457
Portefeuille au 31.12.2025	4,9	29 547	0,0	0	4,9	29 547

Engagements conditionnels

En millions de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Garanties pour les sociétés du groupe en faveur de tiers	431,9	489,0

Nombre d'emplois à temps plein

Comme en 2024, BKW SA n'a employé aucune personne au cours de l'exercice 2025.

Nombre et valeur des droits de participation attribués au conseil d'administration

Au premier trimestre de chaque année, le conseil d'administration reçoit 25 % de ses honoraires sous la forme d'actions de BKW SA. Pour 2025, 1 529 actions (exercice précédent: 1 576 actions), au cours boursier de 157,50 CHF (exercice précédent: 146,90 CHF) ont été utilisées à cette fin, et sur cette base, une charge totale de 240 818 CHF (exercice précédent: 231 514 CHF) a été enregistrée.

Adoption et approbation des comptes annuels

Le conseil d'administration de BKW SA a approuvé la publication des présents comptes annuels le 9 mars 2026. Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture du bilan et cette date. Les comptes annuels seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires de BKW SA du 28 avril 2026 pour approbation.

AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Proposition à l'assemblée générale

CHF	
Bénéfice reporté	420 536 193
Bénéfice net	210 910 745
Bénéfice au bilan	631 446 938

Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan soit réparti comme suit:

CHF	
Dividende de 3,80 CHF par action de dividende ¹	200 527 721
Report à nouveau	430 919 217
Total	631 446 938

1. Aucun dividende n'est versé sur les actions propres détenues par BKW SA ou ses filiales directes ou indirectes en pleine propriété (taux de participation de 100%). Par conséquent, le nombre d'actions donnant droit à un dividende s'élevait au 31 décembre 2025 à 52 770 453.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, on procédera à la distribution suivante:

CHF	
Dividende par action	3,80
Déduction de l'impôt anticipé de 35%	1,33
Dividende net	2,47

Berne, le 9 mars 2026

Au nom du conseil d'administration
Le président
Roger Baillod

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de BKW SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW SA (la société), comprenant le compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

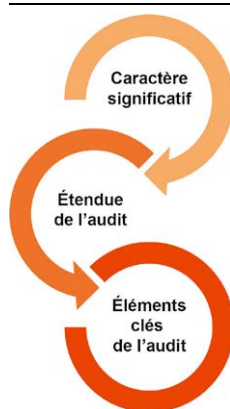
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 122 à 125) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global: CHF 39 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Évaluation des participations et des actifs financiers envers des participations

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Berne
+41 58 792 75 00



Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 39 millions
Point de référence	Total des actifs
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs comme valeur de référence pour déterminer le caractère significatif, car il s'agit selon nous de la valeur pertinente pour une société holding. De plus, le total des actifs est une valeur de référence généralement reconnue en matière de considérations sur le caractère significatif.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.



Évaluation des participations et des actifs financiers envers des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Le contrôle de la valeur des participations et des actifs financiers envers des participations était un point particulièrement important de l'audit pour les raisons suivantes:</p> <p>Les participations et les actifs financiers envers des participations représentent une part importante des actifs du bilan, avec respectivement CHF 1 894.4 millions et CHF 1 790.5 millions.</p> <p>Les participations et les actifs financiers envers des participations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, respectivement à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.</p> <p>Les participations et les actifs financiers envers des participations sont essentiellement des prêts à long terme envers des participations.</p> <p>Les évaluations d'entreprises utilisées dans ce contexte sont établies par BKW selon la méthode de la valeur substantielle ou du discounted cash-flow (DCF), avec une grande marge d'appréciation dans la détermination de paramètres tels que les taux d'actualisation (WACC).</p> <p>Nous renvoyons aux notes figurant dans l'annexe aux comptes annuels sous les principes de comptabilisation et d'évaluation – Actifs immobilisés.</p>	<p>Pour évaluer la valeur des participations et des actifs financiers envers des participations, nous avons notamment effectué les opérations de contrôle suivantes:</p> <p>Nous avons comparé les valeurs comptables des participations au 31 décembre 2025 avec la part respective des capitaux propres des participations.</p> <p>Pour les évaluations d'entreprises selon la méthode DCF, nous avons effectué les opérations de contrôle suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation d'entreprise utilisées et vérification de l'exactitude mathématique des modèles appliqués. • Comparaison des valeurs supposées l'année précédente avec les résultats actuels pour évaluer la précision des estimations de la direction. • Nous avons analysé les taux WACC utilisés et leur dérivation en faisant appel à des spécialistes de l'évaluation. Nous avons comparé les principales hypothèses sur lesquelles reposent les taux WACC, le taux de croissance utilisé pour la valeur résiduelle ainsi que le taux d'inflation avec des données externes disponibles.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Wallmer
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Matthias Zimny
Expert-réviser agréé

Berne, le 9 mars 2026

Rapport de durabilité

133 Rapport de durabilité

- 134 Nous ancrons la durabilité dans nos activités
- 136 Vue d'ensemble: la durabilité chez BKW
- 137 Informations générales
- 159 Informations environnementales
- 197 Informations sociales
- 217 Informations sur la gouvernance
- 227 Aspects de durabilité spécifiques de l'entité
- 239 Annexe
- 254 Rapport du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs

INTRODUCTION

Nous ancrons la durabilité dans nos activités

Tout au long de l'année 2025, nous nous sommes efforcés au sein de BKW de réaliser nos objectifs de durabilité inscrits dans la stratégie «Solutions 2030». Et nous avons engrangé nos premières réussites: la définition claire des responsabilités, l'intégration dans les processus commerciaux et la formation continue interne.

Chère lectrice, cher lecteur du rapport de durabilité,

En 2024, nous avons inscrit la durabilité parmi les éléments-clés de la stratégie «Solutions 2030» de BKW. En 2025, nous nous sommes efforcés de donner corps aux structures de durabilité de BKW, avec leurs cinq orientations: le climat, l'énergie, la nature, l'être humain et la gouvernance. Au printemps 2025, la direction du groupe a en outre défini les responsabilités, les mesures et les prochains jalons pour toutes les orientations. Les fonctions du groupe et les divisions ont entamé la mise en œuvre. Pour faire progresser le thème de l'être humain en particulier, BKW a adopté une nouvelle stratégie RH. Bien entendu, nous tenons à contrôler régulièrement nos progrès en matière de durabilité. C'est pourquoi nous avons instauré au printemps 2025 une mesure annuelle de nos avancées et, dans le cadre du développement de notre gestion et de notre présentation de rapports, une sélection de chiffres-clés quantitatifs ont été soumis à une vérification externe pour la première fois en 2025.

La direction du groupe BKW a adopté en octobre 2025 la directive Gestion de la durabilité, qui constitue le fondement de la conduite et de la gouvernance de la durabilité à l'échelle du groupe. Toutefois, un simple document ne saurait suffire à assurer la durabilité. Il est essentiel que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de BKW comprennent comment nous souhaitons

nous atteler à cet objectif. À titre personnel, il me semble primordial que le principe de durabilité établi dans la directive soit intégré systématiquement dans les processus commerciaux pertinents. Tant l'élaboration de nouveaux produits que l'achat de matériaux et de prestations sont concernés. S'agissant des achats, le code des fournisseurs a d'ailleurs été actualisé cette année. Car la durabilité n'est pas seulement une mission incombant au sommet de la hiérarchie, mais une exigence commune, que chaque personne doit faire vivre dans toute l'entreprise et appliquer dans son travail quotidien.

Enfin, j'aimerais évoquer un point qui m'a procuré une satisfaction particulière l'année dernière parmi tous nos efforts pour améliorer la durabilité au sein de BKW: j'ai obtenu que le conseil d'administration de BKW tout entier investisse deux demi-journées dans sa propre formation continue sur la durabilité. À cette fin, le conseil d'administration a fait appel à des spécialistes internes et externes, qui nous ont fait découvrir des perspectives passionnantes et nous ont beaucoup appris dans ce domaine.

Meilleures salutations,



Roger Baillod
Président du conseil d'administration



«La durabilité n'est pas seulement une mission incombant au sommet de la hiérarchie, mais une exigence commune, que chaque personne doit faire vivre dans toute l'entreprise.»

Vue d'ensemble: la durabilité chez BKW

BKW voit dans la durabilité un élément-clé de sa stratégie. Elle s'est fixé d'ambitieux objectifs pour le climat, l'énergie, la nature, l'être humain et la gouvernance. Ce dernier domaine est à la base de toutes les activités liées à la durabilité.

Sur le plan du climat, BKW aspire au niveau du groupe à parvenir d'ici 2040 à zéro émission nette dans les périmètres 1 et 2 et à réduire d'ici 2030 l'intensité de ses gaz à effet de serre de moitié par rapport au niveau de 2022. Pour cela, elle cherche à sortir du charbon plus tôt que prévu et elle projette d'électrifier progressivement sa flotte de plus de 3500 véhicules d'ici 2030. S'agissant des émissions le long de la chaîne de valeur en amont et en aval (périmètre 3), BKW souhaite atteindre le zéro net d'ici 2050.

Sur le plan de l'énergie, elle concentre ses investissements sur des infrastructures renouvelables

et efficaces. Elle vise à passer d'une puissance installée issue d'énergies renouvelables de 2,7 gigawatts (GW) en 2024 à 3,4 GW d'ici 2030.

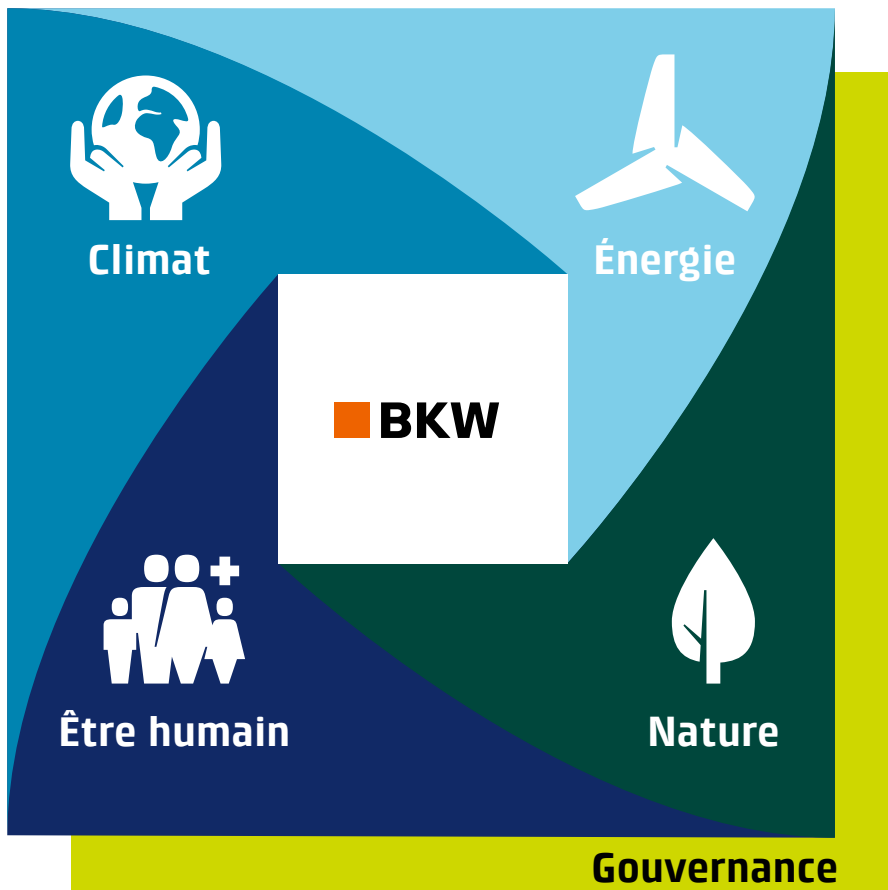
Sur le plan de la nature, BKW s'engagera davantage encore pour des écosystèmes naturels et pour la biodiversité, notamment dans l'exploitation de ses surfaces.

L'axe de l'être humain exprime l'importance des parties prenantes de BKW. Les plus de 12000 membres de son personnel ✓ sont pour BKW son bien le plus précieux, dont la sécurité et la santé comptent avant tout. BKW investit donc dans la sécurité au travail, des possibilités d'avancement attrayantes, un encadrement valorisant, l'égalité des chances et des conditions de travail flexibles.

**Pour plus
d'informations:**

bkw.ch/durabilite

Cadre de durabilité



✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

Informations générales

Batterie d'Arzberg

Laura Wilkat, cheffe de projet, et Thomas Braun, directeur technique, travaillent tous deux pour BKW Storage Solutions GmbH, qui relève de la division BKW Infra Services.



TABLE DES MATIÈRES

- 138 Bases d'établissement des déclarations
- 139 Gouvernance de la durabilité
- 143 Stratégie
- 156 Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Bases d'établissement des déclarations

ESRS 2 BP-1 | ESRS 2 BP-2

À PROPOS DE CE RAPPORT

Le périmètre de consolidation de ce rapport de durabilité est identique à celui du rapport financier. Sauf mention contraire, les indications et les chiffres-clés se rapportent tous à l'ensemble du groupe BKW et à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Le rapport de durabilité de BKW a été établi selon les exigences du Code suisse des obligations et de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Un aperçu des exigences de publication suisses mentionnées dans ce rapport figure en annexe à partir de la page 250. BKW ne publie pas encore de rapport complet conforme aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), mais dans le contenu et la structure de son rapport, elle s'appuie déjà sur ces normes, auxquelles elle sera soumise à l'avenir. Pour faciliter la lecture, ce rapport renvoie aux exigences de publication d'informations des ESRS¹ même dans les cas où celles-ci n'étaient pas encore entièrement appliquées fin 2025. On trouvera à l'annexe, à partir de la page 246, une liste complète des exigences de publication d'informations des ESRS mentionnées dans ce rapport.

Le contenu de ce rapport de durabilité se fonde sur une analyse de la «double importance» que BKW a réalisée en 2024 d'après les exigences des ESRS, en s'appuyant sur les aides à l'exécution disponibles pour chaque thème. Toute la chaîne de valeur de l'entreprise, y compris en amont et en aval, a été prise en compte. L'essentiel des incidences, des risques et des opportunités de cette chaîne de

valeur est analysé dans les chapitres correspondants.

Les indications de ce rapport sont parfois soumises à des incertitudes considérables quant aux résultats. Il s'agit surtout des déclarations concernant l'avenir (p.ex. dans le cadre des scénarios climatiques) et de la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces incertitudes découlent de connaissances scientifiques lacunaires sur la mesure des GES, ainsi que de la disponibilité et de la qualité limitées des données, notamment sur les chaînes de valeur en amont et en aval. BKW s'efforce de dissiper ces incertitudes autant que faire se peut.

Durant cet exercice, une sélection d'indicateurs de performance numériques (Key Performance Indicators, ou en abrégé, KPI) ont été soumis pour la première fois à une vérification externe. Ces KPI sont marqués par ✓ dans ce rapport et le rapport de vérification figure aux pages 254 à 260. À l'avenir, le rapport de durabilité de l'entreprise doit être établi conformément aux ESRS et vérifié à l'externe. Cela libérerait toutes les sociétés du groupe BKW ayant leur siège dans un État membre de l'UE de leur éventuelle obligation de déclaration individuelle.

BKW souscrit aux dix principes du Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU. En tant que signataire, elle publie chaque année son rapport de progression à ce sujet (Communication on Progress, ou en abrégé, COP) sur le site Internet de cette initiative.



Pour plus d'informations:
globalcompact.ch

¹ Le rapport se fonde sur les normes ESRS établies dans le règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023. Les modifications prévues de ces normes seront prises en compte dans les cycles d'établissement du rapport suivant l'entrée en vigueur de l'acte juridique délégué de l'UE correspondant.

Gouvernance de la durabilité

ESRS 2 GOV-1

COMMENT BKW GÈRE SA DURABILITÉ

Le conseil d'administration constitue l'organe de gestion suprême de BKW. Ses membres mettent leurs connaissances et expériences substantielles, acquises dans les domaines les plus divers, au service du pilotage stratégique du groupe. Le conseil d'administration porte la plus haute responsabilité des incidences, risques et opportunités que l'activité commerciale de BKW suscite pour la société et l'environnement. Il approuve les objectifs de durabilité ainsi que le rapport de durabilité annuel.

Composition du conseil d'administration par fonction exécutive et non exécutive

Fonction	Nombre	Part en %
Membres exécutifs	0 ✓	0% ✓
Membres non exécutifs	8 ✓	100% ✓
Total	8 ✓	100% ✓

Composition du conseil d'administration par genre

Répartition des genres	Nombre	Part en %
Femmes	4 ✓	50% ✓
Hommes	4 ✓	50% ✓
Total	8 ✓	100% ✓

Part de membres indépendants du conseil d'administration

Indépendance	Nombre	Part en %
Membres indépendants	8 ✓	100% ✓

La direction du groupe veille à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs de durabilité. Elle est l'instance globale qui prend les décisions stratégiques de tout le groupe BKW liées à la gestion des incidences, des risques et des opportunités en matière de durabilité. Il incombe également aux membres de la direction du groupe, dans leurs divisions respectives, de mettre en œuvre les exigences, les objectifs et les directives liés à la durabilité. Vous trouverez plus d'informations sur la composition, l'autonomie et les compétences du conseil d'administration et de la direction du groupe dans la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, à partir de la page 276, ainsi que dans la section consacrée à la norme ESRS 2 GOV-2, à la page 140.

En tant que fonction du groupe, Group Sustainability, qui fait partie de Group Strategy & Sustainability, aide l'ensemble du groupe à organiser sa gestion de la durabilité. Soumise au CEO, cette fonction coordonne les activités de durabilité de BKW, assure leur cohérence avec la stratégie d'entreprise et accompagne de ses conseils le conseil d'administration et la direction du groupe.

Selon la thématique, la gestion des incidences, des risques et des opportunités en matière de durabilité incombe à différentes fonctions ou divisions du groupe. Celles-ci font rapport à la direction du groupe en suivant leur hiérarchie (cf. chapitre correspondant du rapport de durabilité).

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

ESRS 2 GOV-2

THÈMES DE DURABILITÉ AU NIVEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION DU GROUPE

En 2024, les membres de la direction du groupe ont suivi une formation continue, notamment sur les tendances dans la durabilité et leur pertinence, les modèles de gestion de la durabilité ou la gouvernance stratégique de la durabilité pour BKW. En 2025, le conseil d'administration et la direction du groupe se sont de nouveau penchés sur de multiples thèmes de durabilité. De plus, les membres du conseil d'administration ont assisté à deux formations continues sur la durabilité avec

plusieurs partenaires externes, qui portaient notamment sur les questions réglementaires, la gouvernance, la finance durable, la durabilité comme moteur de création de valeur, la communication et les structures de durabilité (cf. également page 144).

En 2025, le conseil d'administration et la direction du groupe ont traité les thèmes suivants (liste non exhaustive):

Thèmes traités dans les instances du groupe

	Conseil d'administration	Comité du personnel et de la rémunération (CPR)	Comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR)	Direction du groupe
Rapport de durabilité 2024	●		●	●
Integrity Report 2024	●			●
Rapport sur les risques du groupe	●		●	●
Structures de durabilité, y c. planification de la mise en œuvre de la durabilité	●			●
Objectif de performance de l'entreprise en matière de durabilité	●	●		●
Stratégie RH (y c. stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion)		●		●
Formation continue du conseil d'administration sur la durabilité	●			
Gouvernance de la durabilité au conseil d'administration	●			
Politiques adoptées ou actualisées: Sécurité au travail et protection de la santé, ressources humaines, Cybersécurité et protection des données et Droits de l'homme	●			●
Concept de gestion des directives, y c. politiques du groupe	●			
Directives du groupe adoptées ou actualisées: Gestion de la durabilité, Droits de l'homme et Gestion des achats				●
Code des fournisseurs				●
Analyses et actions internes/externes pour la conformité	●		●	●
Audit selon la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)			●	
Exigences ESG			●	●
Rapport d'état mensuel sur la conformité				●
Rapport d'état sur la sécurité au travail	●			●
Rapport d'état sur le Group Security			●	●

ESRS 2 GOV-3 | ESRS E1 GOV-3**PART DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA DURABILITÉ**

Depuis l'exercice 2024, BKW associe la progression en durabilité à son système de rémunérations. En 2025, une agence de notation externe a une nouvelle fois évalué en détail les performances à cet égard. La réalisation des objectifs est mesurée sur la base de l'évolution des résultats de la notation en 2025 par rapport à 2024. L'évaluation portait sur les domaines suivants: Direction d'entreprise, Aspects sociaux et Environnement, comparés à la mesure réalisée l'année précédente. Dans le domaine de l'environnement, des facteurs directement liés au climat et à l'énergie ont été évalués, tels que l'évolution des émissions de GES, la consommation d'énergie et les actions d'atténuation du changement climatique. Des facteurs indirects ont aussi été pris en compte dans différentes catégories d'évaluations croisées, telles que l'ancrage organisationnel, la stratégie de durabilité et les chaînes d'approvisionnement responsables.

Pour les membres de la direction du groupe, la réalisation des objectifs de durabilité compte pour 20% dans la rémunération variable à court terme (Short-Term Incentive, ou en abrégé, STI). L'amélioration relative visée a été fixée au début de l'année par le comité du personnel et de la rémunération (CPR), puis évaluée à la fin de l'année sur la base de l'évaluation externe. Davantage d'informations sur la rémunération de la direction du groupe figurent à la page 314 du rapport de gestion (Rapport de rémunération).

La performance de durabilité influence non seulement les membres de la direction du groupe, mais aussi 25% de la part variable de la rémunération des cadres supérieurs et 50% de la prime de résultat des autres membres du personnel de BKW Energie SA² et de BKW Management AG.

ESRS 2 GOV-4**DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE**

La direction du groupe de BKW est consciente de ses responsabilités pour la sécurité et la santé de son personnel et de sa clientèle. Le respect des droits humains et des normes internationales du travail tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise en fait partie. Dans sa sphère d'influence, BKW répond également de la sécurité des données, de la lutte contre la corruption et de la protection des ressources naturelles. Elle a établi divers systèmes de gestion et mécanismes de contrôle, par thématique et domaine d'activité, afin de respecter les obligations de diligence et les prescriptions légales.

Concernant le travail des enfants ainsi que les minerais et les métaux provenant de zones de conflit, BKW accomplit son devoir de diligence conformément aux dispositions du Code suisse des obligations. Les obligations de diligence et de

déclaration liées aux minerais et métaux de zones de conflit ne concernent pas BKW, car le groupe n'importe et ne traite pas de telles matières premières. Pour le travail des enfants dans l'activité commerciale propre, il n'y a pas lieu de soupçonner d'infractions aux prescriptions en vigueur dans les sociétés BKW. Toutefois, dans la chaîne d'approvisionnement en amont de BKW, certaines catégories de biens peuvent contenir des matières premières présentant un risque de travail des enfants. BKW a contrôlé ce risque ainsi que d'autres risques sociaux et écologiques dans sa chaîne d'approvisionnement et a pris des renseignements auprès des fournisseurs potentiellement concernés. Elle n'en a inféré aucun soupçon fondé de travail d'enfants, même dans la chaîne d'approvisionnement. Pour de plus amples informations, voir aux pages 221 à 225.

² Y compris leurs filiales. Plus la responsabilité de direction est élevée, plus la part variable de la rémunération augmente, de sorte que la performance durabilité joue un plus grand rôle.

ESRS 2 GOV-5**GESTION DES RISQUES INHÉRENTS AUX THÈMES DE DURABILITÉ**

En 2025, BKW a encore approfondi l'examen des risques et des opportunités liés à la durabilité au niveau du groupe. Depuis 2023 déjà, les risques liés à la durabilité sont explicitement mentionnés dans le rapport sur les risques remis au comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR)³ et à la direction du groupe. En 2024, le Risk Management a été enjoint d'intégrer complètement la thématique de la durabilité dans ses structures. D'autres informations sur la gestion des risques du groupe figurent à la page 292 du rapport de gestion.

Pour satisfaire aux exigences de l'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques, BKW a procédé en 2024 à une évaluation globale de ses risques et opportunités liés au changement climatique. Dans ce cadre, un portefeuille spécifique d'actifs a été examiné en détail à la lumière de trois scénarios climatiques.

En 2025, BKW a développé cette analyse et affiné sa méthodologie afin de satisfaire aux exigences que pourraient imposer les obligations de divulgation prévues dans les ESRS. Elle souhaitait ainsi perfectionner les méthodes d'évaluation, aboutir à des résultats plus révélateurs et garantir une meilleure concordance avec les normes européennes sur l'établissement des rapports. D'autres informations sur cette méthode et ses résultats figurent au chapitre Atténuation du changement climatique, aux pages 164 à 168.

Les risques que peut receler la chaîne d'approvisionnement en amont sont constamment surveillés par nos Procurement Services. Au cours de l'exercice sous revue, l'analyse des risques de la chaîne de valeur réalisée en 2023 a été affinée et étendue à d'autres groupes de marchandises. Pour plus d'informations, voir le chapitre Conduite des affaires aux pages 221 à 225.

³ Au sujet des responsabilités du CCFGR, voir la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, à la page 288.

Stratégie

ESRS 2 SBM-1

STRATÉGIE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CHAÎNE DE VALEUR

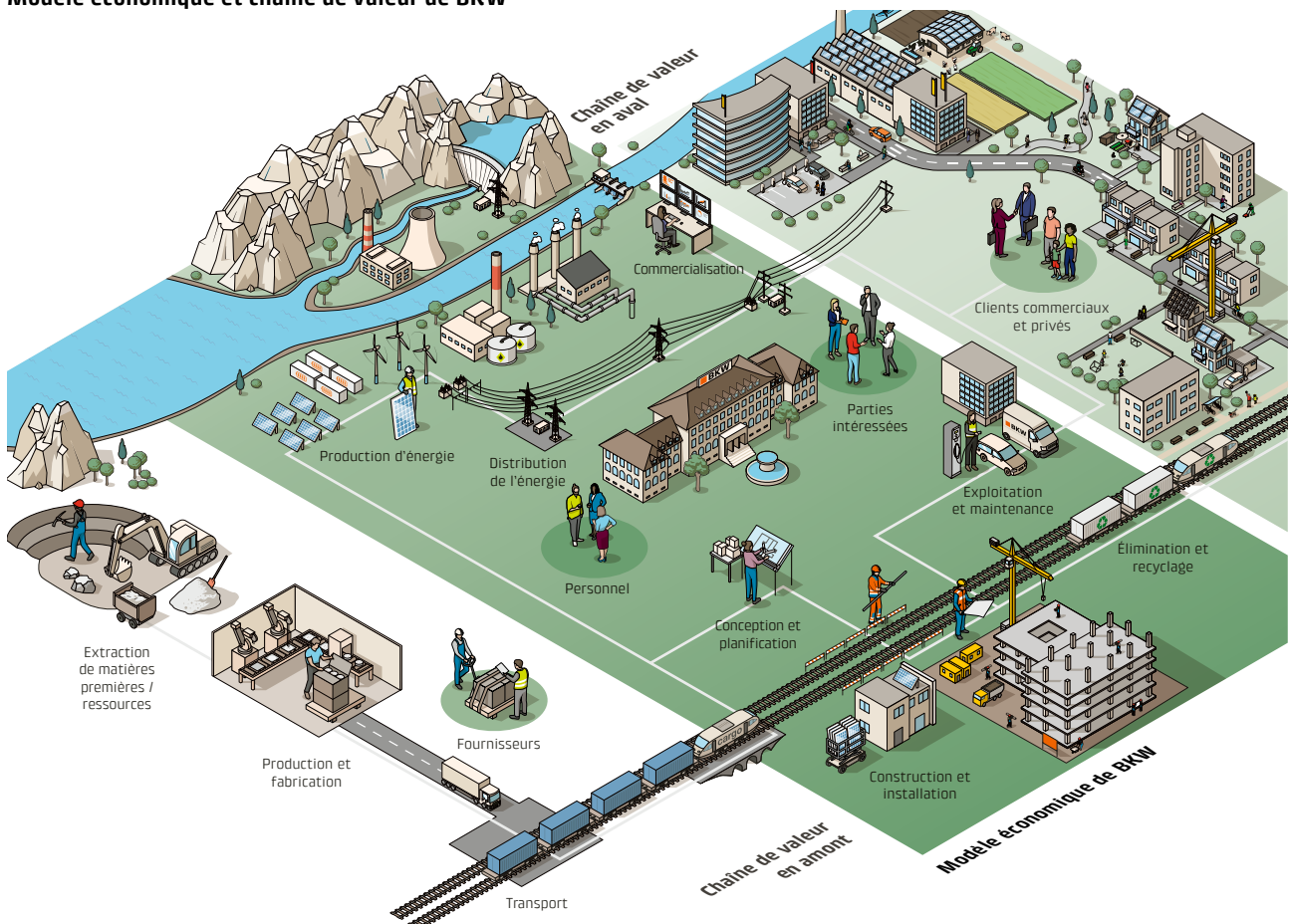
BKW est une grande entreprise suisse spécialisée dans l'énergie et les infrastructures, qui emploie plus de 12000 personnes ✓ et possède des succursales disposant de leur propre personnel dans onze pays⁴. Elle dispose d'un large portefeuille de produits et de services dans les domaines d'activité Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings. Elle dessert de nombreux groupes de clients – entre autres, ménages privés, entreprises et institutions publiques.

Les activités commerciales du groupe font partie d'une chaîne de valeur qui va de l'extraction des ressources par les fournisseurs jusqu'à la clientèle, puis en dernier lieu à l'élimination ou au recyclage des produits à la fin de leur durée de vie. Par ses solutions, BKW apporte une contribution essentielle à un approvisionnement fiable en électricité et en chaleur renouvelables, et participe à une conception durable et économe en ressources des bâtiments et des infrastructures.

Le modèle économique de BKW comprend la production, la commercialisation et la distribution d'énergie⁵ ainsi que la planification, la réalisation et l'entretien d'infrastructures et de bâtiments (cf. aussi page 6 du rapport de gestion). Les acti-

En 2024, BKW a actualisé sa stratégie d'entreprise et défini de nouveaux objectifs d'ici 2030. Avec la croissance et l'excellence, la durabilité constitue l'un des trois axes clés de sa stratégie.

Modèle économique et chaîne de valeur de BKW



4 Suisse, Allemagne, France, Italie, Croatie, Norvège, Autriche, Roumanie, Singapour, Espagne et Vietnam.

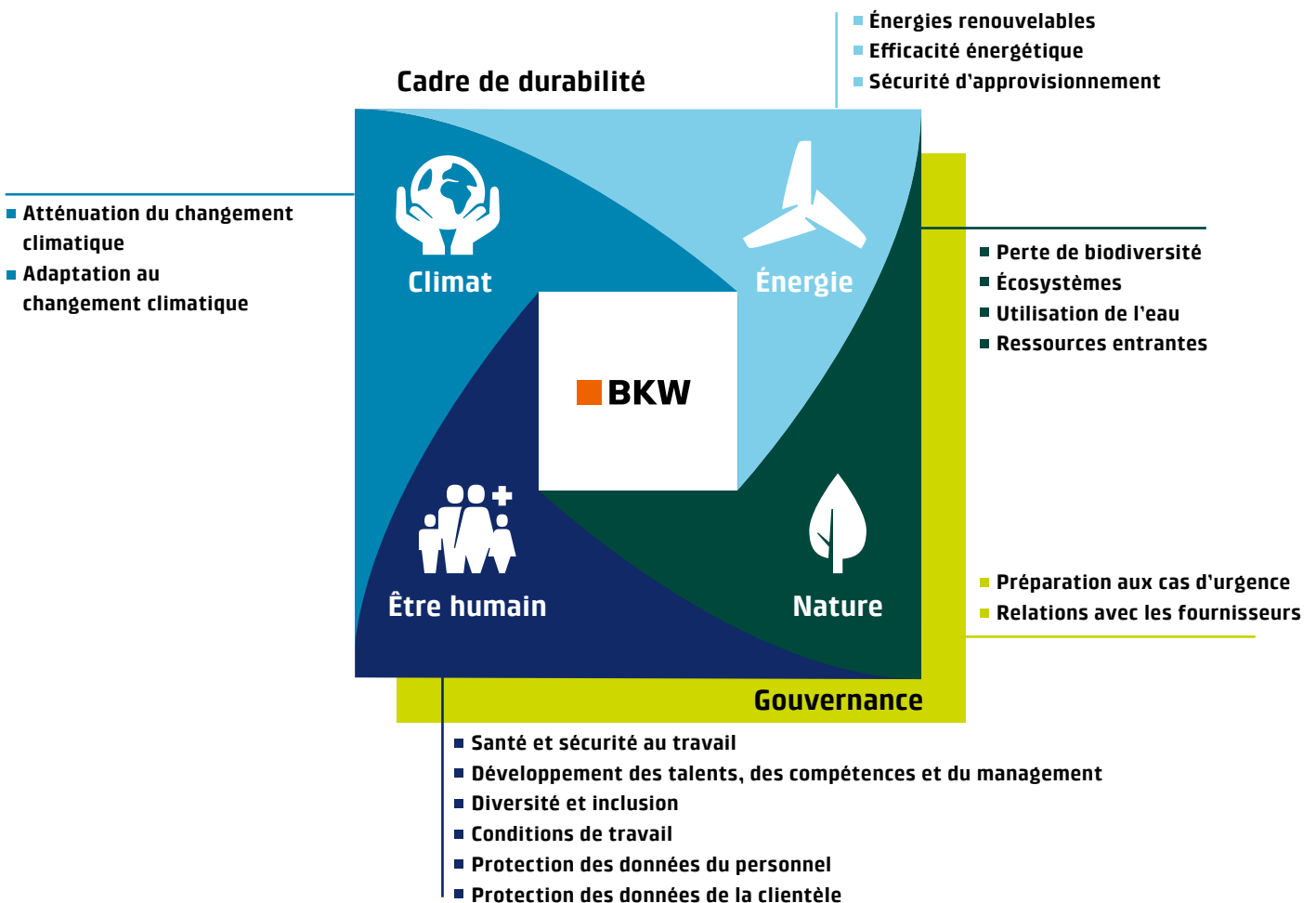
5 En Suisse, BKW fournit également de petites quantités de gaz physiquement à des clients finaux.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

Dans le cadre de l'analyse de la double importance (cf. aussi pages 156 et 157), BKW a analysé en 2024 ses incidences, risques et opportunités liés à la durabilité sur toute sa chaîne de valeur. Sur cette base, elle a actualisé ses structures de durabilité. Ces structures sont axées sur cinq orientations stratégiques et tiennent compte des aspects de durabilité importants de BKW (cf. plus bas). Pour ces cinq orientations, BKW a défini des objectifs stratégiques qu'elle suivra en mettant en œuvre sa nouvelle stratégie d'entreprise⁶.

La réalisation des objectifs de durabilité s'appuie sur un renforcement des structures de gouvernance, ce qui inclut le respect des exigences réglementaires et directives internes (conformité), des responsabilités clairement définies, ainsi qu'un développement continu des processus de gestion des risques et des données.

En 2025, BKW a insisté sur la planification et la mise en œuvre d'actions dans tous les domaines de ses structures de durabilité.



⁶ Cf. page 252 pour la contribution de ces orientations aux objectifs de développement de l'Agenda 2030 (ODD).

Aperçu de l'état d'avancement des objectifs du cadre de durabilité

Orientation stratégique	Thèmes importants	Objectifs stratégiques	État au 31.12.2025
Climat	Atténuation du changement climatique	Périmètres 1 et 2: réduction à zéro émission nette d'ici 2040; périmètre 3; d'ici 2050 Périmètres 1 et 2: d'ici 2030, réduire d'au moins 50 % l'intensité des émissions de GES (en tCO ₂ /kWh) par rapport à 2022	Mise en œuvre en cours -24%
	Adaptation au changement climatique	Dès 2025, les risques liés au climat ont été contrôlés dans tous les nouveaux projets d'importance stratégique.	Mise en œuvre en cours
Énergie	Énergies renouvelables	Augmentation à une puissance de 1,5 GW d'énergie éolienne et photovoltaïque d'ici 2030	1 022 MW
		Puissance installée visée d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien, solaire et biomasse): 3,4 GW d'ici 2030	2,8 GW
		Augmenter la capacité des batteries de stockage à 500 MW d'ici 2030 pour accélérer l'intégration des énergies renouvelables	0 MW
	Efficacité énergétique	Augmenter l'efficacité énergétique (MWh/coll) de 15 % au sein de BKW d'ici 2030 par rapport à 2022, hors énergie pour la production d'électricité et de chaleur	+0,2%
Sécurité d'approvisionnement	Maintenir le niveau de disponibilité élevé du réseau de distribution de BKW	Mise en œuvre en cours	
	D'ici 2030, investir plus d'un milliard de CHF (CAPEX) dans l'extension du réseau pour permettre la transition énergétique et l'entretien du réseau de distribution	166,9 mio. de CHF	
Nature	Perte de biodiversité	Dans ses propres ⁷ projets d'énergie et d'infrastructures, BKW dépasse les prescriptions légales de réduction des incidences négatives pour la biodiversité et vise un «impact positif net» ⁸ dans ses réalisations ⁹ à partir de 2030.	Mise en œuvre en cours
	Écosystèmes	Gérer les surfaces appartenant à BKW (et qu'elle influence à long terme) dans un respect accru de la nature.	Mise en œuvre en cours
	Utilisation de l'eau	Rassembler des données de base sur l'utilisation et l'efficacité de l'eau sur tous les sites d'ici 2026.	Mise en œuvre en cours
	Ressources entrantes	D'ici 2027, instaurer des profils environnementaux de produits (PEP), critère d'acquisition pour les cinq catégories de risque définies par Procurement Services (photovoltaïque, éolien, grandes batteries, réseaux électriques et hydraulique). D'ici 2028, préparer une base de décision structurée pour notre Asset Management, sur la base des coûts du cycle de vie, en vue d'allonger les durées de vie (construction, remplacement, réparation) dans le photovoltaïque, l'éolien, les grandes batteries, les réseaux électriques et l'hydraulique.	Mise en œuvre en cours

7 Installations dans lesquelles BKW détient une participation majoritaire.

8 Un impact positif net (Net Positive Impact, NPI) est atteint lorsque les impacts négatifs sur la biodiversité ne sont pas seulement compensés, mais globalement dépassés grâce à des mesures d'évitement et de réduction de ces impacts, ainsi qu'à des actions de restauration des espèces et des écosystèmes concernés.

9 Évaluation normalisée et objective des aspects environnementaux des produits.

Orientation stratégique	Thèmes importants	Objectifs stratégiques	État au 31.12.2025
Être humain	Sécurité au travail et santé	Accent sur la prévention et la promotion d'une culture de sécurité au travail. Tous les cadres supérieurs ont l'obligation de participer à des formations sur le thème «Résilience et sécurité au niveau de la direction».	Mise en œuvre en cours
		Éviter des accidents du travail graves et éliminer les cas de décès liés au travail.	Mise en œuvre en cours
	Développement des talents, des compétences et de la conduite	D'ici 2030, BKW souhaite remplacer 50% de toutes les personnes quittant une fonction aux échelons les plus élevés de la hiérarchie à partir de candidatures internes.	Mise en œuvre en cours
	Diversité et inclusion	D'ici fin 2027, 90% des collaborateurs et collaboratrices auront suivi la formation Diversity, Inclusion & Unconscious Bias.	Mise en œuvre en cours
		D'ici 2030, atteindre une part de 30% de femmes aux échelons de fonction les plus élevés.	Mise en œuvre en cours
		Augmenter la part de femmes dans le groupe BKW (actuellement, 22,34%) d'ici 2030.	Mise en œuvre en cours
	Conditions de travail	D'ici fin 2026, organiser une formation sur la détection précoce du stress psychique pour 120 collaborateurs et collaboratrices supplémentaires (Cours ensa Premiers secours en santé mentale).	Mise en œuvre en cours
	Protection des données du personnel	D'ici 2028, l'ensemble du groupe BKW disposera d'un Privacy Information Management System (système de gestion de la protection de la vie privée) standardisé et uniforme.	Mise en œuvre en cours
Protection des données de la clientèle			
Gouvernance	Relations avec les fournisseurs	D'ici 2026, tous les fournisseurs du groupe (présentant des risques écologiques et sociaux potentiels) auront une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche.	46%
		Des pratiques d'achat responsables, incluant des procédures d'audit de la diligence, seront uniformisées dans un cadre réglementaire solide du groupe d'ici fin 2025, puis déployées dès 2026 dans toutes les organisations d'achat.	Mise en œuvre en cours
	Préparation aux cas d'urgence	Mettre en œuvre des formations et campagnes annuelles sur la cybersécurité pour tout le personnel et les développer continuellement.	Mise en œuvre en cours

ESRS 2 SBM-2

GESTION DES PARTIES INTÉRESSÉES

BKW établit des relations de respect, d'estime et de confiance mutuelle avec ses parties prenantes internes et externes. Elle mise sur des partenariats durables: BKW participe au Pacte mondial des Nations Unies et est membre de l'association Verband für nachhaltiges Wirtschaften (öbu). Tous les cadres, collaborateurs et collaboratrices mettent en œuvre au quotidien le code de conduite et les valeurs qu'il contient (cf. également page 219).

Au cours de l'exercice sous revue, BKW a continué d'utiliser les plateformes existant depuis de nombreuses années pour dialoguer avec son personnel. Dans le cadre de l'analyse de l'importance

de 2024, nous avons demandé à des membres du personnel sélectionnés dans toutes les divisions et diverses fonctions du groupe leur avis sur les incidences, les risques et les opportunités de BKW liés à divers aspects de la durabilité (cf. aussi pages 156 et 157).

Comme le montre le tableau suivant, BKW entretient des échanges avec des parties intéressées externes sous différentes formes. Beaucoup d'entre elles ont été invitées, dans le cadre de l'analyse de l'importance de 2024, à évaluer les incidences de BKW en lien avec la durabilité (cf. aussi pages 156 et 157).

Interactions avec les parties intéressées

Parties intéressées	Interactions principales (liste non exhaustive)	But
Personnel	<ul style="list-style-type: none"> – Canaux de communication numériques – Entretiens – Brochures et magazines – Manifestations et roadshows thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Informations transparentes et proactives sur les activités de BKW et d'autres sujets pertinents
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> – Enquêtes auprès des clients (B2C) – Entretiens avec les clients (B2B) – Diverses newsletters (newsletter «Flash» semestrielle, Corporate Newsletter plusieurs fois par an) – Webinaires avec les clients B2B sur l'évolution du marché de l'énergie – Site Internet et espace clients – Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement et fidélisation de la clientèle – Transfert de connaissances – Communications obligatoires – Gestion de l'image
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> – Entretiens réguliers avec les fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> – Relation commerciale de confiance – Respect des exigences de durabilité
Actionnaires, bailleurs et bailleuses de fonds, analystes	<ul style="list-style-type: none"> – Assemblée générale – Présentations pour les analystes et les médias – Roadshows – Conférences d'investisseurs – Entretiens avec les investisseurs et les analystes 	<ul style="list-style-type: none"> – Communication transparente sur les évolutions et les risques financiers, stratégiques et ESG – Développement et maintien de la réputation et de la confiance – Conservation et acquisition d'investisseurs – Échanges et retours d'informations

Parties intéressées	Interactions principales (liste non exhaustive)	But
Associations	<ul style="list-style-type: none"> – Affiliations – Réunions de comités – Réunions de groupes de travail – Exposés spécialisés – Échanges lors d'événements 	<ul style="list-style-type: none"> – Échanges d'expertise – Réseautage avec d'autres entreprises – Formation initiale et continue – Élaboration de documents de branche – Défense des positions de BKW sur les affaires politiques et des intérêts communs – Exploitation des synergies d'intérêts
Politique et autorités	<ul style="list-style-type: none"> – Newsletter (trimestrielle) – Échanges réguliers sur des thèmes spécifiques – Prises de position de groupes de travail sur les révisions de lois et d'ordonnances – Échanges lors d'événements 	<ul style="list-style-type: none"> – Défense d'intérêts – Échanges d'expertise – Respect des obligations légales de renseigner – Transmission de la compétence de BKW sur des thèmes politiques et réglementaires – Entretien d'un dialogue permanent
Organisations non gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> – Échanges lors d'événements et séances d'information, p.ex. pour des projets 	<ul style="list-style-type: none"> – Détection précoce des risques des projets et recherche de solutions en partenariat
Environnement local (p. ex. communes)	<ul style="list-style-type: none"> – Échanges lors d'événements et séances d'information – Manifestation des présidents de commune (annuelle) – Journée des Maires dans le Jura (annuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> – Entretien d'un dialogue permanent avec les communes – Explication des positions de BKW sur les questions politiques
Grand public et médias	<ul style="list-style-type: none"> – Relations publiques (communiqués de presse, événements médiatiques, demandes) – Réseaux sociaux – Présentation de l'entreprise lors d'événements – Exposés spécialisés – Site Internet 	<ul style="list-style-type: none"> – Information transparente et proactive des médias et du public sur les activités de BKW

ESRS 2 SBM-3

INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

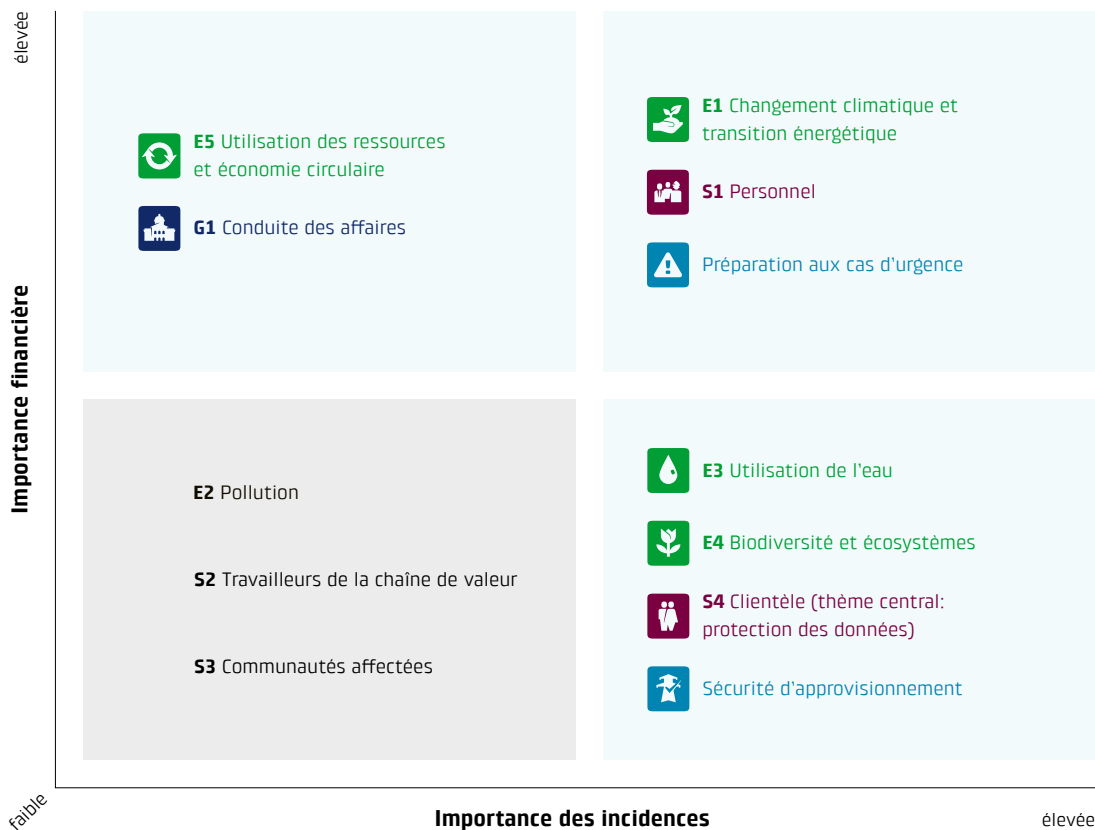
En 2024, BKW a renouvelé son analyse de double matérialité (rebaptisée «de double importance» selon les ESRS) (cf. méthode des pages 156 et 157). Des incidences, des risques et des opportunités ont été jugés importants dans 17 thèmes de durabilité liés à sept des dix normes thématiques ESRS ainsi qu'à deux domaines thématiques spécifiques de l'entité (cf. matrice des importances ci-après)¹⁰.

Dans les tableaux suivants, les thèmes de durabilité importants sont décrits pour chaque norme thématique ESRS, avec les incidences, les risques et les opportunités correspondants. Les incidences peuvent être aussi bien positives que négatives. Les chapitres suivants présentent des informa-

tions détaillées sur la gestion de ces incidences, risques et opportunités.

Dans ce cadre, BKW examine régulièrement la résistance et la résilience de sa stratégie au regard des influences externes. Lors de l'élaboration de sa stratégie, en 2024, elle a réalisé un test de résistance incluant les risques à l'échelle du groupe et spécifiques à ses activités, y compris différents risques climatiques. BKW développe en permanence l'analyse des scénarios climatiques (cf. page 164) afin de pouvoir repérer les problèmes potentiels à un stade précoce et d'en tenir compte de façon ciblée dans ses décisions stratégiques. Elle contribue ainsi à atteindre des objectifs de durabilité à long terme et à garantir la prospérité de l'entreprise.

Matrice des importances ESRS de BKW



¹⁰ Les thèmes de la préparation aux cas d'urgence et de la sécurité d'approvisionnement ont été ajoutés en raison de leur pertinence pour notre entreprise. Des informations à ce sujet sont fournies dans des chapitres séparés (à partir de la page 228 et 232).



ESRS E1

Atténuation du changement climatique et transition énergétique

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
Atténuation du changement climatique Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au rythme des objectifs climatiques suisses	<ul style="list-style-type: none"> – Émissions de GES par la production d'énergie issue du charbon, du gaz et du bois – Émissions de GES par les véhicules professionnels – GES s'échappant d'installations de couplage 	<ul style="list-style-type: none"> – Prix/redevances carbone plus élevés – Coûts plus élevés des matières premières et du matériel, difficultés d'approvisionnement – Risques de réputation 	<ul style="list-style-type: none"> – Demande croissante de produits et prestations respectueux du climat et/ou économes en énergie – Promotion d'actions d'efficacité énergétique – Besoin élevé de production d'énergie renouvelable
Adaptation au changement climatique Capacité d'adapter le modèle économique au changement climatique et aux développements ou incertitudes connexes	<ul style="list-style-type: none"> – Solutions dans les domaines de la protection contre les crues, de la prévention des fortes pluies et de l'architecture verte – Rénovations écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes: canicules, fortes précipitations, etc. – Modification de conditions climatiques, p. ex. fonte du permafrost 	<ul style="list-style-type: none"> – Demande accrue de solutions climato-résilientes et efficaces dans le bâtiment – Chaîne de valeur plus résiliente
Énergies renouvelables Expansion de la production d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien, solaire, biomasse)	<ul style="list-style-type: none"> – Planification, exploitation et construction de centrales pour l'électricité issue d'énergies renouvelables – Augmentation de la production d'énergie renouvelable décentralisée chez les clientes et clients 	<ul style="list-style-type: none"> – Moindre diversification du mix de production d'électricité – Frais élevés pour l'extension de notre propre réseau de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de l'intensité carbone de notre propre production d'énergie – Progrès technologique dans l'extension du réseau de distribution, p. ex. Smart Grid
Efficacité énergétique Augmentation de l'efficacité énergétique dans toute l'entreprise et offre de prestations d'efficacité dans le domaine du bâtiment et des infrastructures pour les tiers	<ul style="list-style-type: none"> – Efficacité augmentée pour la clientèle (chauffage, ventilation, automatisation) – Gains d'efficacité dans notre propre activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> – Baisse des ventes d'énergie – Frais d'énergie plus élevés pour notre propre activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> – Demande de prestations augmentant l'efficacité énergétique, p. ex. autoproduction, contrôle intelligent – Moindre besoin d'énergie dans notre propre activité économique



ESRS E3

Utilisation de l'eau

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
Utilisation de l'eau Utilisation d'eau retenue ou prélevée pour l'acquisition d'énergie ou le refroidissement, et après utilisation, restitution à l'état propre dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> – Retenue et prélèvement d'eau pour la production d'énergie dans les centrales hydroélectriques – Prélèvement d'eau pour le refroidissement des centrales thermiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Accès limité à l'eau (disponibilité et réglementations) 	<ul style="list-style-type: none"> – Réputation et accès à long terme en cas d'utilisation propre et efficace



ESRS E4

Biodiversité et écosystèmes

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Perte de biodiversité due à des changements d'affectation des terres et de l'eau douce</p> <p>Influence qu'exercent sur la biodiversité les activités changeant l'affectation des terres ou l'utilisation des eaux douces, p.ex. imperméabilisation des sols, fragmentation, gestion de forêts auparavant sauvages, planification et construction d'installations, de centrales, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Changements d'affectation des terres par la construction de centrales et d'installations de réseau – Changements d'utilisation des eaux par la construction de centrales hydro-électriques – Besoins de terres pour la construction de nouveaux sites, tels que des dépôts – Besoins de terres pour l'acquisition et le traitement de ressources (chaîne de valeur) 	<ul style="list-style-type: none"> – Accès de plus en plus restreint aux terres et à l'eau douce (réglementations et oppositions) – Retards de projets – Coûts supplémentaires d'utilisation des surfaces 	<ul style="list-style-type: none"> – Bonne acceptation des projets d'énergie si des normes élevées de protection de la biodiversité sont respectées
<p>Incidences sur l'ampleur et l'état des écosystèmes</p> <p>Influence qu'exercent sur les écosystèmes les activités qui changent l'affectation des terres, dégradent les sols, les désertifient ou les imperméabilisent</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Restauration d'habitats par la renaturation, la revitalisation, ou le démantèlement et la rénovation écologique d'infrastructures – Transformation d'habitats par la construction de centrales, d'installations de réseau et d'infrastructures – Incidences de l'extraction de matières premières chez des fournisseurs et leurs sous-traitants (chaîne de valeur) 	<ul style="list-style-type: none"> – Retards de projets – Pénalités et atteinte à l'image si des écosystèmes dans l'entreprise même ou faisant partie de la chaîne de valeur sont dégradés 	<ul style="list-style-type: none"> – Demande de prestations de renaturation – Gain d'image par le respect de normes de biodiversité élevées



ESRS E5

Utilisation des ressources et économie circulaire

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Ressources entrantes</p> <p>Achat de matières premières sous forme de marchandises, de matériaux d'exploitation et d'immobilisations corporelles nécessaires à l'activité économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Besoin de ressources pour la construction et l'exploitation de centrales et de réseaux électriques – Besoin de ressources dans les activités de services (p.ex. véhicules, appareils électriques, vêtements de sécurité) 	<ul style="list-style-type: none"> – Risques juridiques et d'image si des normes écologiques, sociales et éthiques sont enfreintes dans la chaîne de valeur – Risques pour les projets en cas de retards de livraison chez les fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> – Économies de coûts par l'utilisation efficace des ressources et l'achat de matières premières secondaires, ainsi qu'en passant à des ressources moins critiques – Avantages sur le marché par l'instauration d'une économie circulaire



ESRS S1

Personnel

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Conditions de travail appropriées Offre d'emplois attrayants et sûrs, avec des salaires décents/équitable et des temps de travail et de repos réglementés, une protection sociale contre la perte de gain en cas d'événements importants; sécurité de l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Conditions de travail conformes au marché et transparentes, modèles de rémunération non discriminatoires – Garantie de sécurité sociale et respect des droits du travail 	<ul style="list-style-type: none"> – Compétitivité insuffisante en tant qu'employeur – Risques juridiques et de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation de l'attractivité en tant qu'employeur – Diminution des fluctuations – Meilleure satisfaction du personnel
<p>Sécurité au travail et santé Mesures et pratiques visant à protéger la santé physique et psychique des travailleuses et travailleurs. Cela implique une conception du lieu de travail aussi sûre que possible et des conditions de travail propices à la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risques pour la santé lors de travaux en hauteur, liés à l'eau et à l'électricité, ainsi qu'au contact de substances nocives – Prévention des accidents grâce à des normes et protocoles de sécurité élevés – Amélioration du bien-être et de la santé des collaboratrices et collaborateurs – Intégration professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> – Coûts élevés des défaillances et coûts d'assurance augmentés – Perte de réputation – Diminution de la productivité humaine (mesures de protection insuffisantes ou exagérées) 	<ul style="list-style-type: none"> – Productivité élevée – Réduction de coûts de santé et des défaillances – Meilleure résilience et meilleure santé du personnel – Fidélisation du personnel
<p>Diversité et inclusion Culture d'entreprise inclusive pour favoriser la diversité dans le personnel, compatibilité entre travail et vie privée, avec modèles de travail flexibles, et garantie de l'égalité des chances et d'un environnement de travail exempt de discrimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Formations pour les dirigeants et le personnel sur les thèmes de diversité et d'inclusion – Canaux personnels et anonymes pour les cas de discrimination potentielle, politique de tolérance zéro – Processus transparents et non discriminatoires dans les ressources humaines – Modèles de travail flexibles pour une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie privée 	<ul style="list-style-type: none"> – Productivité et engagement faibles – Dégâts d'image et de réputation – Compétitivité altérée 	<ul style="list-style-type: none"> – Productivité et efficacité accrues – Satisfaction du personnel augmentée – Participation accrue sur le marché du travail

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Développement des talents, des compétences et de la conduite</p> <p>Initiatives de BKW pour améliorer les aptitudes et les connaissances de son personnel et lui ouvrir des perspectives professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Entretiens de développement réguliers – Soutien aux possibilités de formation initiale et continue – Programmes de mobilité interne – Développement ciblé des dirigeants – Mise en place d'une culture d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> – Baisse du niveau de qualification des membres du personnel – Réduction de la productivité et de la capacité d'innovation – Diminution de la compétitivité 	<ul style="list-style-type: none"> – Attractivité accrue en tant qu'employeur – Capacité d'adaptation et pérennité accrues – Fidélisation du personnel
<p>Protection des données du personnel</p> <p>Protection des données à caractère personnel que BKW saisit, enregistre, traite ou transmet sur ses collaborateurs et collaboratrices</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Incidences sur l'autodétermination informationnelle – Incidences sociales, financières et de santé si la protection de la vie privée est insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> – Dégât d'image, rapports négatifs et perte de confiance auprès des membres du personnel – Enquêtes pénales, ordonnances des autorités de surveillance et amendes – Responsabilité vis-à-vis des membres du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> – Loyauté du personnel



ESRS S4

Clientèle (thème central: protection de la vie privée)

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Protection des données de la clientèle</p> <p>Protection des données à caractère personnel que BKW saisit, enregistre, traite ou transmet sur ses clientes et clients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Incidences sur l'autodétermination informationnelle – Incidences sociales, financières et de santé si la protection de la vie privée est insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> – Dégâts d'image, rapports négatifs et perte de confiance auprès de la clientèle – Enquêtes pénales, ordonnances des autorités de surveillance et amendes – Responsabilité envers la clientèle, les personnes concernées ou les actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Confiance accrue de la clientèle et gain de réputation par l'instauration de mesures strictes de protection de la vie privée



ESRS G1

Pratiques commerciales responsables

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Relations avec les fournisseurs</p> <p>Organisation proactive de la durabilité avec les fournisseurs pour des partenariats de confiance à long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Association potentielle de BKW à des incidences négatives sur l'être humain et l'environnement en raison de relations avec des fournisseurs – Relation de partenariat de BKW avec ses fournisseurs pour réaliser des objectifs de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation des risques liés à la réglementation et à la réputation, notamment dans le domaine de la diligence raisonnable – Disponibilité restreinte des fournisseurs en raison d'exigences de durabilité coûteuses 	<ul style="list-style-type: none"> – Attractivité accrue dans l'acquisition de clients (la durabilité est un argument de vente) – Résilience accrue dans les projets d'achat en raison d'exigences claires et de relations fortes avec les fournisseurs

Aspects de durabilité spécifiques de l'entité

Thème	Incidences	Risques	Opportunités
<p>Sécurité d'approvisionnement Contribution à la garantie d'un approvisionnement en électricité stable à tout moment, même pendant les pics de charge ou les arrêts de production, prévus ou imprévus, sur tout le réseau et dans toutes les centrales de BKW</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Extension, exploitation et maintenance du réseau de distribution en Suisse – Extension, exploitation et maintenance des centrales – Stratégie de maintenance préventive pour les infrastructures critiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Perturbations du réseau et de la conduite du réseau – Pannes d'installations de production – Dégâts d'image en cas de panne d'approvisionnement – Réglementation accrue des décisions de l'entreprise et excès de contrôle – Coûts d'investissement et d'entretien élevés pour maintenir la sécurité d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> – Confiance forte et «license to operate» incontestée grâce à un niveau élevé de disponibilité et à une planification prospective – Opportunité de croissance que présentent la transition énergétique et l'extension du réseau de distribution
<p>Préparation aux cas d'urgence (y compris cybersécurité) Protection préventive, planification des cas d'urgence et des catastrophes pour garantir le fonctionnement des structures (critiques) d'approvisionnement en énergie, notamment infrastructures IT et OT (informatiques et opérationnelles), sécurité des données et cybersécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Bonne organisation des cas d'urgence et des crises – Redondances entre structures IT et OT – Sensibilisation du personnel à la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> – Coûts élevés et perte de confiance en cas d'arrêt d'infrastructures d'approvisionnement critiques – Capacité de réaction insuffisante – Coûts d'erreurs d'investissement liées à de nouvelles technologies – Pertes de clientèle si des produits numériques ne sont pas sûrs 	<ul style="list-style-type: none"> – Potentiel économique qu'apporte la confiance des partenaires et de la clientèle – Préparation adéquate aux cas d'urgence en situation de crise

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

MÉTHODE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES THÈMES IMPORTANTS

En 2024, BKW a réalisé l'analyse de la double importance visant à identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants d'après les exigences des ESRS. Des compétences méthodologiques externes ont accompagné cette analyse, qui se fonde sur les apports de nombreuses parties intéressées, internes et externes.

L'analyse de la chaîne de valeur a servi de base pour déterminer la double importance (cf. page 143). Les aspects qualitatifs des incidences, risques, opportunités et dépendances, potentiels et effectifs, au sein de notre propre activité économique ainsi que dans les chaînes de valeur en amont et en aval, ont été décrits à l'aide d'une expertise interne, des résultats de l'analyse de matérialité de 2022 ainsi que d'une analyse de pairs externe. En outre, les parties prenantes concernées ont été identifiées. Pour cette analyse, BKW a recouru à l'expertise de toutes les divisions et toutes les fonctions concernées du groupe¹¹.

Sur toute la chaîne de valeur, 56 aspects de durabilité ont été identifiés comme pouvant présenter soit des incidences pertinentes, soit des risques et des opportunités pour BKW. L'entreprise a évalué ces aspects de durabilité sur les deux axes d'importance (importance des incidences et importance financière). Elle a procédé de la façon suivante.

Importance des incidences

Pour évaluer l'importance des incidences, BKW a procédé à une vaste enquête auprès de ses parties intéressées. Outre les experts internes, elle s'est adressée à des parties intéressées des six catégories suivantes, mises en évidence dans l'analyse de la chaîne de valeur:

- Clientèle
- Fournisseurs
- Investisseurs et investisseuses, actionnaires
- Travailleurs et travailleuses de la chaîne de valeur

- Communautés touchées / environnement local (p.ex. communes)
- Organisations environnementales

BKW a pu identifier des personnes appropriées représentant toutes les catégories de parties intéressées. Sur 192 parties intéressées contactées, 34 % ont participé à l'analyse de l'importance. Les évaluations de 28 parties intéressées internes et de 38 parties intéressées externes ont ainsi alimenté l'évaluation des importances.

Pour l'évaluation, toutes les parties intéressées ont pu, au moyen d'un questionnaire en ligne, classer les 56 aspects de la durabilité selon la gravité de leurs incidences. Le calcul a été réalisé à parts égales avec les critères définis dans les normes ESRS, à savoir l'ampleur, l'étendue et le caractère irréversible, qui sont chacun notés sur une échelle à quatre niveaux. Pour simplifier l'enquête, nous avons renoncé à évaluer la probabilité de survenance des incidences et avons supposé, selon le principe de précaution, une probabilité de 100 %.

Les évaluations des parties intéressées externes ont été moyennées par catégorie, puis agrégées dans un rapport de 1/1 avec l'évaluation des parties intéressées internes pour obtenir une valeur globale.

D'entente avec la direction du groupe, Group Sustainability a fixé le seuil d'importance de manière à ce que les aspects de la durabilité soient réputés importants lorsqu'ils ont des incidences plutôt élevées à très élevées.

Importance financière

Pour évaluer l'importance financière, des experts internes issus des fonctions du groupe et de toutes les divisions ont été sollicités. Pour des raisons de complexité, nous avons renoncé à interroger des parties intéressées externes sur cet axe d'importance. Les parties intéressées internes ont été priées de donner via un ques-

¹¹ Group Strategy and Sustainability, Group Finance y compris Risk Management, Group Human Resources, Group Health & Safety, Group Communications, Group Compliance, Group Legal Services, Group Procurement Services et Group Security.

tionnaire en ligne, chaque fois sur une échelle à quatre niveaux, leur évaluation de la probabilité de survenance (en années) et du montant des incidences financières (en millions de CHF) concernant les 56 aspects de la durabilité. Une moyenne en a été déduite pour chaque aspect.

Group Sustainability, en faisant appel au Risk Management, a fixé le seuil d'importance de manière à ce que les aspects de la durabilité soient importants lorsqu'ils impliquent des risques et des opportunités plutôt élevés à très élevés pour BKW sur le plan financier.

Examen des parties intéressées et du management

À l'issue de son analyse de l'importance, BKW a isolé en tout 15 aspects de durabilité, dont quatre ont été jugés importants sur les deux axes étu-

diés, à savoir l'atténuation du changement climatique, la production d'énergie renouvelable, la sécurité au travail et la santé, et la préparation aux cas d'urgence. Les résultats ont été présentés à différentes fonctions du groupe, notamment Risk Management, Group Procurement Services et Group Human Resources, pour qu'elles valident leurs priorités stratégiques respectives. En raison de leur pertinence stratégique, les deux thèmes suivants ont encore été jugés importants lors de cette étape de validation: diversité et inclusion, et développement des talents, des compétences et du management.

La direction du groupe et le conseil d'administration ont approuvé le résultat final pointant 17 aspects importants au total.

Informations environnementales

Sousbach

La centrale hydroélectrique approvisionne environ 6700 ménages en énergie renouvelable.

SOMMAIRE

- 160 Taxinomie de l'UE
- 162 Atténuation du changement climatique et transition énergétique
- 182 Utilisation de l'eau
- 186 Biodiversité et écosystèmes
- 192 Utilisation des ressources et économie circulaire

Taxinomie de l'UE

En 2025, BKW a poursuivi ses travaux sur la présentation de ses activités économiques durables sur le plan environnemental (alignement sur la taxinomie de l'UE) en tenant compte des exigences réglementaires les plus récentes (paquet de simplification dit «omnibus»). Ces nouvelles dispositions ont reporté la date limite de première publication des chiffres-clés, selon le règlement européen sur la taxinomie (règlement [EU] 2020/852 sur la taxinomie), à l'exercice 2027 au plus tôt (directive «Stop the Clock»).

Le système de classification établi par la taxinomie de l'UE fait une distinction entre les activités économiques «éligibles à la taxinomie» et «alignées sur la taxinomie»: sont éligibles les activités qui, par principe, peuvent être rattachées à l'une des activités économiques définies comme durables sur le plan environnemental, et sont alignées celles qui satisfont en plus à certains critères (cf. ci-après).

À l'avenir, BKW présentera, pour chaque activité économique pertinente, la part éligible et la part alignée des indicateurs taxinomiques suivants: chiffre d'affaires, dépenses d'exploitation et investissements. En 2024, elle a commencé pour cela à identifier ses activités économiques éligibles à la taxinomie et à introduire des procédures et analyses pour examiner la conformité à la taxinomie. Elle a poursuivi ces travaux en 2025.

Au total, BKW exerce 21 activités économiques éligibles à la taxinomie au sens des actes délégués de l'UE. Le processus d'identification étant continu, certaines activités pourront y être ajoutées ou en être retirées dans les prochaines années.

Les activités économiques sont exemptées de l'analyse obligatoire de l'éligibilité et de l'alignement à la taxinomie (conformément au paquet de simplification omnibus de l'UE) si elles représentent moins de 10 % du total du chiffres

d'affaires, des dépenses d'exploitation ou des investissements.

À son article 3, le règlement (UE) 2020/852 définit les critères que doit remplir une activité économique pour être réputée alignée sur la taxinomie:

- Elle doit contribuer substantiellement à au moins un parmi six objectifs environnementaux: atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable des ressources aquatiques, transition vers une économie circulaire, prévention de la pollution, protection des écosystèmes et de la biodiversité.
- En même temps, l'activité économique ne doit causer de préjudice important à aucun de ces objectifs environnementaux («Do no significant harm»).
- L'activité économique doit être exercée dans le respect de garanties minimales («Minimum Safeguards»).

Au cours de l'exercice 2025, BKW a pris d'importantes mesures pour renforcer les garanties minimales. Elle a dressé un bilan dans les domaines de la diligence raisonnable relative aux droits humains, des intérêts des consommateurs, de la lutte contre la corruption, de la concurrence et de l'imposition. Au besoin, elle a remanié les directives existantes ou en a élaboré de nouvelles, et elle a complété la documentation connexe. BKW a en outre amélioré plusieurs processus et donné le coup d'envoi d'autres mesures. L'accent a été mis cette année sur la diligence raisonnable relative aux droits humains, différentes mesures étant déjà planifiées à ce sujet pour les prochaines années.

En 2026, BKW poursuivra les travaux préparatoires relatifs à la taxinomie de l'UE. Dans ce cadre, elle donnera la priorité au travail de collecte des chiffres-clés afin de pouvoir satisfaire dès l'exercice 2027 aux obligations de rapport attendues.

Activités économiques du groupe BKW éligibles à la taxinomie¹²

Objectif environnemental	Numéro d'activité	Activité selon la taxinomie de l'UE
OE1 Atténuation du changement climatique	3.1	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
OE1 Atténuation du changement climatique	3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
OE1 Atténuation du changement climatique	4.1	Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque
OE1 Atténuation du changement climatique	4.3	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne
OE1 Atténuation du changement climatique	4.5	Production d'électricité par une centrale hydroélectrique
OE1 Atténuation du changement climatique	4.9	Transport et distribution d'électricité
OE1 Atténuation du changement climatique	4.10	Stockage de l'électricité
OE1 Atténuation du changement climatique	4.15	Réseaux de chaleur / de froid
OE1 Atténuation du changement climatique	4.16	Installation et exploitation de pompes à chaleur électriques
OE1 Atténuation du changement climatique	4.28	Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes
OE1 Atténuation du changement climatique	4.29	Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux
OE1 Atténuation du changement climatique	6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
OE1 Atténuation du changement climatique	6.14	Infrastructures de transport ferroviaire
OE1 Atténuation du changement climatique	7.3	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
OE1 Atténuation du changement climatique	7.4	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement qui sont annexés à des bâtiments)
OE1 Atténuation du changement climatique	7.5	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments
OE1 Atténuation du changement climatique	7.7	Acquisition et propriété de bâtiments
OE1 Atténuation du changement climatique	8.1	Traitement de données, hébergement et activités connexes
OE2 Adaptation au changement climatique	6.15	Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics
OE2 Adaptation au changement climatique	8.2	Programmation, conseil et autres activités informatiques
OE2 Adaptation au changement climatique	14.2	Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations

12 Sans prise en compte des seuils d'importance du paquet de simplification omnibus.

ESRS E1

Atténuation du changement climatique et transition énergétique



En tant que prestataire de services énergétiques et d'infrastructures, BKW opère dans des domaines pertinents pour la transition énergétique. Ainsi, elle encourage l'expansion des énergies renouvelables et cherche à sortir rapidement de la production d'électricité issue du charbon. Dans son domaine d'activité Infrastructure & Buildings, BKW propose des produits et services économes en énergie. L'entreprise consacre par ailleurs d'importants efforts à l'augmentation de sa propre efficacité énergétique, à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Stratégie

ESRS E1-1

PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2024, en développant sa stratégie «Solutions 2030», BKW a renforcé son engagement pour le zéro émission nette et adopté un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique. Ce plan vise à aborder systématiquement les risques liés au climat et à prendre en considération les opportunités stratégiques, mais sa concrétisation dépendra dans une large mesure de la conjoncture externe.

À l'échelle du groupe, BKW vise à réduire ses propres émissions dans les périmètres 1 et 2 à zéro net d'ici 2040. Pour cela, elle prévoit de diminuer l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 et de 93 % d'ici 2040 par rapport à 2022. S'agissant des émissions de la chaîne de valeur en amont et en aval (périmètre 3), BKW ambitionne d'atteindre le zéro net d'ici 2050. Ainsi, BKW satisfait à l'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques, qui demande un plan de transition comparable aux objectifs climatiques de la Suisse. BKW examine régulièrement la possibilité de faire certifier (p. ex. par l'initiative Science Based Targets, ou en abrégé, SBTi) la cohérence de sa trajectoire de réduction avec une limitation du réchauffement planétaire à 1,5 degré, conformément à l'Accord de Paris. Avant tout, elle doit cependant atteindre les objectifs déjà fixés et améliorer l'état actuel des mesures dans les émissions du périmètre 3.

Pour réduire l'intensité des gaz à effet de serre dans les périmètres 1 et 2, BKW mise sur ses sources d'émissions les plus intenses. Sur les 861 kilotonnes (kt) d'émissions des périmètres 1 et 2, 97 % provenaient en 2025 de participations

dans des centrales qui brûlent des combustibles fossiles en Allemagne et en Italie. Le recours aux combustibles et carburants fossiles dans nos propres véhicules et immeubles représente aussi une source d'émissions importantes. Eu égard à ces constats, BKW a défini les trois mesures prioritaires suivantes:

- Étendre la production d'électricité renouvelable à environ 3,4 gigawatts (GW) d'ici 2030
- Chercher à sortir rapidement du charbon, avant l'échéance de sortie que l'Allemagne s'est fixée (2038)
- Électrifier toute la flotte de véhicules de toutes les sociétés du groupe BKW d'ici 2030

Le plan de transition pour l'atténuation du changement climatique a été validé en automne 2024 par la direction du groupe et le conseil d'administration de BKW. Il constitue un élément essentiel de la nouvelle stratégie d'entreprise «Solutions 2030».

Lorsque la mise en œuvre du cadre de durabilité a été planifiée au printemps 2025, l'exécution du plan de transition a également été précisée et adoptée par la direction du groupe. Au titre de cette planification, les responsabilités ont été attribuées pour chaque mesure et les jalons à atteindre ont été définis. Une mesure annuelle des avancées, sous la forme d'un rapport sur la mise en œuvre, est prévue, pour la première fois au printemps 2026, afin de garantir que les objectifs soient atteints. D'autres informations sur les risques, opportunités, actions et objectifs qui font partie de ce plan figurent aux pages 164 à 174.

ESRS 2 SBM-3

RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le changement climatique recèle des risques, mais aussi des opportunités pour la stratégie et le modèle économique de BKW. Pour cette raison, BKW a procédé en 2024 à une analyse de scénarios climatiques pour mieux comprendre les incidences potentielles du changement sur ses installations et les risques associés. Cette première analyse s'est surtout concentrée sur les risques physiques, comme les phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse des températures et les changements des régimes de précipitations, que peuvent encourir le réseau de distribution et les installations de production d'électricité¹³.

Les calculs nécessaires à l'analyse sont naturellement sujets à des incertitudes considérables. En 2025, BKW s'est dotée d'un processus standardisé d'évaluation des risques climatiques et elle a développé ses modèles de risque en conséquence en collaboration avec les divisions concernées sur la base des conclusions tirées.

Nous présentons ci-après les principaux résultats des trois scénarios examinés. Les résultats en termes de risques physiques qu'implique l'analyse de scénarios climatiques par technologie figurent dans le tableau à droite.

Principaux résultats de l'analyse des scénarios climatiques

**Scénario d'émissions basses (SSP1-2.6):
décarbonisation immédiate et en profondeur
(0,9 à 2,3 °C)**

Dans un scénario d'émissions basses basé sur une réduction stricte dans le monde entier, BKW est avant tout touchée par des risques de transition. Ceux-ci naissent par exemple quand l'économie et la société doivent mettre en œuvre des exigences politiques pour atteindre les objectifs climatiques de la Suisse et de l'UE.

Dans ce scénario, la demande de sources d'énergie respectueuses du climat augmente fortement: une opportunité pour BKW d'élargir rapidement son portefeuille d'énergies renouvelables. Se concentrer davantage sur des technologies à faibles émissions augmente par ailleurs les investissements dans des innovations telles que les réseaux intelligents et les systèmes d'accumulation.

Une évaluation d'une sélection de risques de transition et d'opportunités liées au climat est donnée dans les tableaux de la page 166.

**Scénario d'émissions intermédiaires (SSP2-4.5):
les émissions atteignent leur pic en 2040,
puis reculent (1,7 à 3,2 °C)**

Dans un scénario d'émissions intermédiaires, les émissions de gaz à effet de serre ne se stabilisent qu'au milieu du siècle. Les exigences politiques de réduction des émissions sont respectées avec retard. Bien que des risques de transition subsistent, ils sont moins marqués que dans un scénario d'émissions basses. Simultanément, les incidences physiques du changement climatique augmentent, ce qui signifie une exposition plus forte à des phénomènes météorologiques extrêmes et un risque accru pour les biens de BKW.

Des réglementations tardives, notamment une tarification du carbone par étapes, font augmenter continuellement la demande d'énergies renouvelables. Cela offre à BKW l'opportunité d'élargir son propre portefeuille par étapes et de privilégier ses investissements stratégiques dans des énergies renouvelables. L'importance croissante de technologies comme le stockage d'énergie et les réseaux intelligents permettent de planifier à long terme les investissements nécessaires.

**Scénario d'émissions élevées (SSP5-8.5):
les émissions continuent d'augmenter
constamment au XXI^e siècle (3,2 à 5,4 °C)**

Le scénario d'émissions élevées suppose une augmentation toujours forte des émissions de gaz à effet de serre. Il faut alors s'attendre à de fortes incidences physiques du changement climatique, accompagnées de moindres risques de transition.

La demande en énergie renouvelable reste limitée. Il faut alors compter avec des risques physiques élevés pour les biens de BKW, notamment dus à des météorologies extrêmes et à des changements à long terme de ces phénomènes.

¹³ La méthode et les sources de données utilisées pour l'analyse des scénarios climatiques sont décrites aux pages 167 à 168.

Analyse de scénarios climatiques: risques physiques pour les installations de production d'électricité et le réseau de distribution de BKW

Technologie	Risques climatiques	Résultats	Mesures
Énergie éolienne	<p>Modification des régimes de vents (risque chronique)</p> <p>Pannes et dégâts d'installations dus à des rafales de vent (risque aigu)</p>	<p>Sur les sites analysés, les régimes de vents ne semblent pas changer énormément d'ici 2050 par rapport à aujourd'hui. Cependant, la violence des rafales tend à augmenter. Le risque potentiel de panne ou de dégâts physiques sur les installations augmente, mais reste modéré même dans le scénario d'émissions élevées.</p>	<p>Souscription d'assurances. L'éolien est une technologie auto-adaptative, c'est-à-dire que de nouvelles installations mieux adaptées aux changements du climat et des conditions d'exploitation viennent remplacer les anciennes (repowering).</p>
Centrales thermiques	<p>Changement du rendement des installations (risque chronique)</p> <p>Phénomènes extrêmes avec inondations et sécheresses (risque aigu)</p>	<p>La hausse des températures de l'eau et de l'air conduit à une diminution de rendement dans toutes les installations à refroidissement par l'eau ou par l'air. C'est auprès des centrales nucléaires en production constante (profil de base) qu'il faut s'attendre aux incidences les plus fortes. Pour les centrales à gaz et à charbon, par contre, les effets anticipés sont nettement moindres, car la diminution du rendement est surtout marquée en été et les centrales produisent de toute façon moins en cette saison.</p> <p>Les centrales nucléaires sont prévues pour résister à des phénomènes météorologiques rares (un événement tous les 10 000 ans)¹⁴. Dans les scénarios climatiques examinés et pour les deux centrales nucléaires où BKW détient des participations, les restrictions d'exploitation attendues à la suite d'inondations et de sécheresses restent minimales. Pour les centrales à gaz et à charbon non plus, aucune panne significative due à des météorologies extrêmes n'est attendue.</p>	<p>Entre autres, des digues de protection contre les inondations côtières pour la centrale à charbon de Wilhelmshaven. Du fait de leur aménagement et des mesures de protection existantes, les sites ne sont globalement que peu exposés aux phénomènes météorologiques extrêmes.</p>
Énergie hydraulique	<p>Fonte des glaciers (risque chronique)</p> <p>Pannes dues à de fortes précipitations (risque aigu)</p>	<p>Les incidences attendues de la fonte des glaciers sont plutôt minimales pour les centrales flexibles de pompage-turbinage, mais la tendance est plus lourde pour les centrales à accumulation, dont la flexibilité est réduite.</p> <p>Une augmentation des précipitations extrêmes peut conduire à une pollution de l'eau et à davantage d'arrêts de production pour prévenir des dégâts sur les turbines.</p>	<p>Par exemple, mesures de protection des constructions sises sous des versants exposés, stabilisation des pentes, mesures contre les glissements, dépôts et sédiments (lavages, dragages), renforcement sismique, nouvelles petites centrales hydro-électriques dimensionnées à HQ 300 (crues tricentennales) avec franc-bord pour s'adapter aux météorologies extrêmes.</p>
Réseau de distribution	<p>Phénomènes météorologiques extrêmes (risque aigu): p. ex. avalanches, inondations, glissements de terrains et éboulements</p>	<p>D'ici 2050, il y aura probablement de plus en plus de zones de danger où BKW a des biens.</p>	<p>Par exemple, puits perdus, murs protecteurs sur les versants escarpés, plus grande hauteur d'installation des sous-stations.</p>

14 WENRA Guidance on Extreme Weather Conditions.

Risques de transition dans le cadre du changement climatique

Risque lié au climat	Évaluation	Survenance dans le temps ¹⁵
Marchés	Coûts plus élevés des matières premières et du matériel en raison d'exigences (normes) plus strictes pour une infrastructure économe en énergie. En conséquence, réticence potentielle de la clientèle à entreprendre des actions de renouvellement, d'extension ou de maintenance; possibles incidences sur le chiffre d'affaires.	À court terme
	La décentralisation des infrastructures énergétiques suppose une extension significative de l'infrastructure de réseau, dont la faisabilité est sujette à de nombreux impondérables.	À moyen et long terme
Politique et législation	La rentabilité des participations de BKW dans des centrales à énergies fossiles peut baisser en raison de dispositions plus strictes sur les émissions et de hausses des prix du CO ₂ .	À moyen et long terme
	L'augmentation de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles et carburants fossiles peut conduire à de nouveaux coûts dans les activités opérationnelles, p.ex. pour les véhicules à carburants fossiles.	À court et moyen terme
Réputation	Dégât d'image possible en cas de non-respect d'exigences légales strictes et de non-conformité aux attentes de la clientèle et des investisseurs.	À court, moyen et long terme

Opportunités de transition dans le cadre du changement climatique

Opportunité liée au climat	Évaluation	Survenance dans le temps ¹⁵
Efficacité des ressources	Augmentation du chiffre d'affaires en raison d'un besoin croissant de solutions intégrées en matière d'énergie et d'architecture afin d'assurer une alimentation efficace et adaptée en électricité, en chaleur et en froid.	À court terme
Marchés	Hausse du chiffre d'affaires parce que la clientèle a besoin que BKW fournisse davantage de produits et prestations respectueux du climat et économes en énergie. Cela conduit à une croissance dans de nouveaux domaines d'activités rentables comme l'e-mobilité et les batteries.	À court et à moyen terme
Politique et législation	Nouveaux potentiels de marché en raison de mesures incitatives des pouvoirs publics dans les domaines de l'énergie, des transports, des télécommunications et de l'eau.	À court et à moyen terme
Systèmes énergétiques	Hausse du chiffre d'affaires et opportunités de croissance liées à la nécessité d'étendre et de transformer le réseau de distribution pour décentraliser l'approvisionnement en énergie.	À moyen et à long terme

BKW réexamine constamment son modèle commercial dans la perspective de l'importance croissante des risques climatiques. Les réflexions stratégiques du groupe intègrent à la fois la contribution à la transition énergétique – notamment par le développement des énergies renouvelables, le renforcement de la stabilité du réseau et la sécurisation de l'approvisionnement – et les répercussions du changement climatique sur son propre fonctionnement.

À partir d'une analyse des scénarios climatiques, BKW évalue la robustesse de sa création de valeur au regard des risques liés au climat. Ses conclusions alimentent la planification stratégique et contribuent à renforcer la résilience de l'entreprise, ou en d'autres termes, sa capacité à s'adapter à l'évolution du contexte et à rester prospère à long terme.

¹⁵ Court terme: 1 à 4 ans, moyen terme: 5 à 10 ans, long terme: > 10 ans

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS AU CLIMAT

Pour identifier et évaluer les incidences liées au climat, BKW établit chaque année un bilan des gaz à effet de serre. Elle se base pour cela sur le Greenhouse Gas Protocol. Davantage d'informations à ce sujet figurent aux pages 178 à 181.

Pour identifier et évaluer les risques et opportunités liés au climat, BKW a procédé en 2024 à une analyse de scénarios climatiques. Cette analyse, dont l'horizon temporel se situe en 2030 et 2050, s'est concentrée sur le réseau de distribution, ainsi que sur les installations de production d'électricité qui ont une grande importance en termes de chiffre d'affaires, de production et de risques dans le portefeuille de BKW¹⁶. BKW obéit ainsi aux exigences de l'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques, en suivant les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

L'analyse des scénarios climatiques considère différentes catégories de risques. Elle renvoie à des risques physiques aussi bien chroniques qu'aigus. Parmi les risques chroniques, on compte les changements climatiques à long terme, tels que les régimes de vents différents ou la fonte des glaciers, qui peuvent influencer la production d'énergie. Les risques aigus comprennent les phénomènes météorologiques extrêmes, qui peuvent entraîner des perturbations du réseau et des dégâts physiques sur les infrastructures.

Des risques de transition sont également pris en considération. Des facteurs de risques pertinents ont ainsi été intégrés dans des modèles existants, selon leur évolution potentielle dans l'exposition aux différents scénarios. Par exemple, BKW a élargi ses modèles de prévision tarifaire pour intégrer les prix potentiels des certificats carbone dans différents scénarios. D'autres facteurs entraînant des risques de transition importants ont été intégrés dans le portefeuille de gestion des risques du groupe. Par exemple, il s'agit des risques liés à des décisions politiques sur les technologies d'énergies fossiles.

Les opportunités qui résultent du changement climatique sont continuellement analysées dans la perspective des unités commerciales et de leurs processus stratégiques.

Pour évaluer les incidences, trois scénarios d'émissions ont été modélisés. La modélisation a été menée à partir des «Shared Socioeconomic Pathways» (SSP) utilisés par le Conseil mondial du climat (GIEC), qui prennent en considération l'évolution socio-économique et les changements qui en découlent pour les émissions. Ces scénarios nous aident à évaluer différents développements des émissions de gaz à effet de serre et leurs conséquences potentielles sur l'infrastructure énergétique.

Scénarios d'émissions de gaz à effet de serre étudiés

Scénario d'émissions basses (SSP 2.6)

Le scénario d'émissions basses se caractérise par des actions intensives d'atténuation du changement climatique et par des émissions basses. Il vise à limiter le réchauffement terrestre à moins de 2°C, dans l'idéal à 1,5°C.

Scénario d'émissions intermédiaires (SSP 4.5)

Le scénario d'émissions intermédiaires prévoit une stabilisation des émissions d'ici le milieu du siècle et un lent recul des émissions ensuite. La température du globe augmente modérément et le réchauffement atteint environ 2°C à 3°C d'ici 2100.

Scénario d'émissions élevées (SSP 8.5)

Dans le scénario d'émissions élevées, il n'y a pas d'actions importantes d'atténuation du changement climatique. Le réchauffement global pourrait dépasser 4°C d'ici 2100.

16 Plus de de 50% de la production d'énergie couverts, année de référence: 2023.

Dans le cadre de notre analyse de scénarios, nous avons examiné différentes incidences sur BKW, notamment des dégâts possibles sur les infrastructures, des temps d'arrêt, des changements des capacités de production ainsi que des perturbations du réseau. BKW a commencé à intégrer ces paramètres directement dans ses modèles pour pouvoir estimer à l'avenir les incidences financières potentielles sur ses biens et ses activités, telles que les incidences des changements de température sur l'efficacité des centrales thermiques.

Des informations internes, mais aussi des sources de données externes ont été utilisées pour cette analyse – notamment des données climatiques de Correntics pour la Suisse et l'Europe, des études scientifiques et des indicateurs climatiques pertinents. Cette combinaison garantit que les prédictions et les évaluations reposent sur une base solide.

Sur la base de l'analyse initiale de 2024, BKW a adopté en 2025 un processus standardisé pour

évaluer les risques liés au climat. Cette nouvelle méthode permet d'apprécier l'importance et la vulnérabilité de façon structurée et traçable, ainsi que de déterminer si les biens de BKW sont exposés à une influence climatique, et le cas échéant, dans quelle mesure. Les risques, qui ont été analysés jusqu'à présent et qui seront analysés à l'avenir, correspondent en substance aux scénarios et catégories de risques que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) énumère dans son rapport «Analyse des risques climatiques en Suisse» publié en 2025. Il est ainsi garanti que la prise en compte des incidences financières potentielles est aussi complète et proche de la réalité que possible. De plus, les risques et opportunités liés au climat sont désormais intégrés dans les décisions d'investissement pertinentes, ce qui renforce l'orientation stratégique et la résilience de BKW. Grâce à l'élargissement progressif de l'analyse des risques climatiques à davantage de sites et de domaines d'activité, tous les aspects du cœur de métier de l'entreprise seront à terme intégralement couverts.

ESRS E1-2

POLITIQUES ET ORGANISATION LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer que la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leurs responsabilités envers l'environnement et le climat. BKW a fixé dans sa politique environnementale et climatique ses exigences pour la gestion des incidences, des risques et des opportunités dans les domaines de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation au changement climatique, de la production d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. BKW s'aligne sur le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter, ou au moins diminuer autant que possible, les nuisances environnementales et climatiques. Elle agit pour développer et utiliser des énergies renouvelables et concevra ses activités écono-

miques dans un respect croissant de l'environnement et du climat. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

Le plan de transition et les objectifs d'atténuation du changement climatique, d'adaptation au changement climatique, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ont été établis par la direction du groupe et adoptés par le conseil d'administration. Il incombe aux membres de la direction du groupe, dans leurs divisions respectives, de mettre en œuvre ces objectifs et ces cibles. L'unité Group Sustainability les soutient en cela au niveau du groupe.

ESRS E1-3

ACTIONS LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

BKW compte renforcer sérieusement son engagement d'atténuation du changement climatique dans ses activités et sa chaîne de valeur. Les actions cruciales suivantes interviennent directement ou indirectement sur les sujets importants dans ce domaine.

Examen des possibilités de sortir rapidement du charbon

D'ici 2040, BKW veut réduire nettement les émissions que dégage sa production d'électricité d'origine fossile et contribuer ainsi à l'atténuation du changement climatique (cf. également pages 172 à 174). Pour cela, elle cherche actuellement à sortir de la centrale à charbon de Wilhelmshaven avant l'échéance légale fixée en Allemagne (2038).

Outre dans cette centrale, BKW détient des participations dans deux centrales combinées à gaz en Italie. Ces centrales, dont l'utilisation est flexible, restent pour le moment un élément important de l'approvisionnement européen en électricité. Pour la production de ces centrales combinées à gaz, contrairement à celles à charbon, BKW estime que des solutions éligibles à des financements permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il peut par exemple être envisagé de remplacer les combustibles fossiles par des combustibles alternatifs, comme des «gaz verts», et éventuellement de neutraliser les émissions résiduelles, c'est-à-dire de séparer et stocker le CO₂ à long terme après le processus de combustion («capture et stockage du carbone»). BKW étudie en permanence les possibilités et l'utilisation de nouvelles technologies.

Expansion de la production d'énergie renouvelable

BKW poursuit avec détermination le développement des énergies renouvelables. D'ici 2030, le groupe entend hisser sa production d'énergie renouvelable à 3,4 GW au moyen d'investissements d'environ 1,5 milliard de CHF. Cette expansion influencera directement l'intensité des gaz à effet de serre du portefeuille de production énergétique tout entier et favorisera donc les objectifs d'atténuation du changement climatique de BKW. Fin 2025, la capacité de production

d'énergie renouvelable s'élevait à 2,8 GW, soit 0,1 GW de plus que l'année précédente.

En 2025, les centrales suivantes étaient en cours de planification ou de réalisation ou elles ont été mises en service:

Photovoltaïque:

- Deux centrales solaires à Genzano di Lucania et Tuscania, Italie (en planification)
- Installation solaire sur terrain libre Belpmoos-Solar, canton de Berne (en planification)
- Projet solaire alpin «MontSol», canton de Berne (en planification)

Éolien:

- Deux parcs éoliens à Cerignola, Italie (Cerignola nord, en service depuis fin 2025, et Cerignola sud, mise en service prévue début 2026)
- Parc éolien de Tramelan, canton de Berne (en planification)
- Parc éolien de Jeanbrenin, canton de Berne (en planification)

Force hydraulique:

- Mini-centrale hydroélectrique de Sousbach, canton de Berne (récemment mise en service, travaux d'achèvement en cours)
- Mini-centrale hydroélectrique de Turbach, canton de Berne (en réalisation)
- Centrale de Trift, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)
- Agrandissement du lac de Grimsel, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)
- Centrale Handeck 4, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)
- Centrale de pompage-turbinage du Grimsel 4, canton de Berne (Kraftwerke Oberhasli) (en planification)

En marge de ses projets d'accroissement de la production d'énergie renouvelable, BKW étoffe également son portefeuille dans les réseaux de chaleur à distance ou les contrats d'installations individuelles. Ces réseaux et installations fonctionnent en majeure partie au moyen de sources d'énergie renouvelables, comme les plaquettes de bois, le bois usagé, les pellets, les rejets de chaleur et l'eau souterraine.

En 2025, les projets suivants étaient en cours de planification ou de réalisation:

Thermoréseaux:

- Thermoréseau de Kehrsatz, canton de Berne (en réalisation)
- Thermoréseau de Niederscherli, canton de Berne (en réalisation)
- Thermoréseau de Bienne-Centre, canton de Berne (en réalisation)
- Thermoréseau de Biberist-Industrie, canton de Soleure (en réalisation)
- Thermoréseau de Bettlach, canton de Soleure (en planification)
- Thermoréseau de Bützberg, canton de Berne (en réalisation)
- Thermoréseau d'Oensingen-Industrie, canton de Soleure (en réalisation)
- Thermoréseau d'Ostermundigen, canton de Berne (en planification)
- Thermoréseau de Gerlafingen, canton de Soleure (en planification)
- Thermoréseau de Lauterbrunnen-Wengen, canton de Berne (en planification)

En 2025, BKW a en outre mis sur pied une nouvelle unité commerciale chargée de développer, réaliser, construire et exploiter des installations de grandes batteries d'intérêt systémique. Elle a pour objectif d'installer plus de 500 MW de grandes batteries d'ici 2030, afin de rehausser la part de flexibilité non fossile dans son portefeuille et de soutenir l'intégration des énergies renouvelables¹⁷.

En 2025, les projets suivants étaient en cours de planification ou de réalisation:

Grandes batteries:

- Mühleberg Swissgrid (batterie de 400 MW), canton de Berne (à l'étude)
- Mühleberg (batterie de 60 à 100 MW), canton de Berne (à l'étude)
- Bickigen (batterie de 100 MW), Wynigen, canton de Berne (à l'étude)
- Bassecourt (batterie de 100 MW), Haute-Sorne, canton du Jura (à l'étude)

- Holenbrunn (batterie de 20 MW), Bavière, Allemagne (en réalisation selon les normes SIA)
- Waltrop (batterie de 300 MW¹⁸), Rhénanie du Nord-Westphalie, Allemagne (en planification)

Soutien à l'expansion de la production d'énergie renouvelable

BKW soutient l'utilisation et l'expansion de la production d'énergie renouvelable par des tiers au moyen de produits axés sur le prélèvement, comme les Power Purchase Agreements (PPA), les contrats de commercialisation directe (CD) et les accords de Tolling pour les installations de grandes batteries.

À travers les PPA et la CD, BKW procure une sécurité de prix et de planification aux investisseurs, aux développeurs et aux exploitants d'installations d'énergie renouvelable (p.ex. énergie éolienne ou solaire) et crée un environnement fiable pour l'augmentation et l'exploitation des capacités renouvelables. Les accords de Tolling permettent la construction d'installations de grandes batteries qui compensent les fluctuations dans la production des sources d'énergie renouvelables et contribuent ainsi à stabiliser le système énergétique. BKW relie par ailleurs les producteurs d'énergies renouvelables aux clientes et clients gros consommateurs d'énergie par le biais de modèles de livraison structurés, comme les Corporate PPA, et aide ces clients à atteindre leurs objectifs climatiques.

En conjuguant sa compétence sur le marché et la conclusion de partenariats à long terme, BKW soutient l'intégration des énergies renouvelables dans le système énergétique. Elle gère d'ores et déjà un portefeuille de PPA, de CD et de flexibilité dont les échéances courent jusqu'à 2040 pour plus de 15 TWh en Allemagne, en France et en Italie.

Plus de 200 contrats ont été conclus en 2025, parmi lesquels:

- Le contrat de commercialisation directe à partir du parc éolien EMYN (Éoliennes en Mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier) (capacité installée

¹⁷ Les installations fonctionnent exclusivement au courant réseau. Typiquement, elles sont alimentées aux moments où la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique est élevée et déchargées pendant les périodes de faible production renouvelable. En moyenne, l'intensité carbone de l'électricité stockée est donc nettement inférieure à celle d'installations fossiles, en particulier sur le marché allemand actuellement ciblé.

¹⁸ Cela correspond à la part de BKW de 33,3%.

de 500 MW): BKW est responsable de l'équilibrage pour les 61 éoliennes.

- Le Corporate PPA avec la Deutsche Bahn (60 MW / 63 GWh): BKW fournit un profil solaire horaire fixe (y c. garanties d'origine).
- L'accord de Tolling avec Zelestra (jusqu'à 2 GWh): BKW soutient la réalisation de l'un des plus grands systèmes de stockage de l'énergie sur batterie d'Europe dans le nord de l'Italie.

Électrification du parc automobile de l'entreprise

BKW vise à électrifier entièrement son parc automobile d'ici 2030. Ses plus de 3500 voitures et véhicules utilitaires légers représentent un puissant levier pour progresser dans l'atténuation du changement climatique jusque dans les divisions de services de BKW. Grâce à l'électrification de son parc automobile, BKW prévoit que ses émissions dans les périmètres 1 et 2 baisseront d'environ 15000 tCO₂e au total entre 2022 et 2030, soit une économie de 1800 tCO₂e par an. L'entreprise a donc adopté de nouveaux principes d'achat de véhicules. Elle prévoit d'engager d'ici 2026 environ 3,5 millions de CHF supplémentaires dans ces achats et d'étendre son infrastructure de recharge. Au moins 500 véhicules devaient être électrifiés d'ici fin 2026. Cet objectif était déjà dépassé fin

2025, avec 657 véhicules électriques en service et 60 autres déjà commandés. Par rapport à l'année précédente, 306 nouveaux véhicules électriques se sont ajoutés et quelque 1061 tCO₂e ont ainsi pu être évitées¹⁹ en 2025 par rapport à 2024.

L'électrification de la flotte de véhicules professionnels contribue aussi directement à augmenter l'efficacité énergétique de BKW, car la propulsion d'un véhicule demande moins d'énergie avec une motorisation électrique qu'avec un moteur à combustion. BKW s'est également fixé des objectifs pour augmenter sa propre efficacité énergétique (cf. également page 174).

Sensibilisation et formation

Nos cadres supérieurs sont régulièrement informés et sensibilisés sur des thèmes liés à l'énergie et aux émissions lors de manifestations internes, comme les événements dédiés aux cadres. En 2025, les spécialistes internes de la communication ont suivi une formation continue, dans un atelier de remise à niveau, sur les exigences légales applicables à la communication sur la durabilité. Le conseil d'administration a en outre été particulièrement sensibilisé à ce sujet.

¹⁹ Les émissions évitées se rapportent aux émissions des périmètres 1 et 2. Elles sont calculées sur la base du kilométrage moyen et de la consommation moyenne de carburant ou d'électricité (mix de consommation d'énergie) des véhicules de BKW, en faisant l'hypothèse qu'un véhicule électrique remplace un véhicule thermique (diesel).

Cibles et métriques

ESRS E1-4

CIBLES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Atténuation du changement climatique

En 2024, BKW a étendu son objectif de zéro émission nette. L'objectif du zéro net pour 2040 dans les activités énergétiques, fixé en 2023, a été généralisé à toute l'entreprise pour les périmètres 1 et 2. Les objectifs climatiques définis valent donc aussi pour les divisions de services de BKW. De plus, BKW a précisé sa trajectoire de réduction dans les périmètres 1 et 2 et l'a traduite par les sous-objectifs suivants pour 2040, liés au zéro net (données en grammes par kilowattheure):

- D'ici 2030, BKW a l'intention de réduire l'intensité de ses gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 2022, à 63g CO₂e/kWh.
- D'ici 2040, BKW a l'intention de réduire l'intensité de ses gaz à effet de serre de 93 % par rapport à 2022, à 9g CO₂e/kWh.
- Dès 2040, BKW a l'intention de neutraliser ses émissions résiduelles de 9g CO₂e/kWh.

Pour le calcul de l'intensité des gaz à effet de serre, les émissions des périmètres 1 et 2 sont

confrontées à l'énergie produite. Ces objectifs en termes d'intensité des gaz à effet de serre pour l'atténuation du changement climatique sont courants pour les entreprises énergétiques. L'année 2022 sert de base pour l'évaluation du recul relatif de cette intensité. Elle est représentative de l'intensité des gaz à effet de serre, car l'intensité des émissions de cette année de base correspond à la moyenne des années 2021 à 2023.

Ce sont en particulier la réduction de la production d'électricité fossile, l'augmentation de la production d'électricité renouvelable et l'électrification du parc automobile interne qui permettront d'atteindre l'objectif du zéro net pour 2040 (cf. également pages 169 et 171). Ces trois leviers fondamentaux pour la décarbonisation dans les périmètres 1 et 2 ont été élaborés par référence aux scénarios climatiques étudiés (cf. page 149, sous ESRS 2 SBM-3 et page 156 ESRS 2 IRO-1). Les contributions de ces différentes initiatives à la réalisation des objectifs sont présentées dans le tableau ci-après.

Objectifs de réduction des gaz à effet de serre et contributions aux objectifs attendus des différentes mesures²⁰

	2022 (Année de base)	2025 (État actuel)	2030 (Valeur cible)	2040 (Valeur cible)	2050 (Valeur cible)
Périmètres 1 et 2 (market-based)				Zéro net	
Émissions absolues (ktCO ₂ e)	1 120	861 (-23 %)	690 (-38 %)	109 (-90 %)	
Intensité des gaz à effet de serre (gCO₂e/kWh)	126	96 (-24 %)	63 (-50 %)	9 (-93 %)	
Diminution de la production d'électricité fossile			-25 %	Pas de prévision	
Réduction par l'augmentation de la production d'électricité renouvelable			-23 %	Pas de prévision	
Réduction par l'électrification du parc automobile de l'entreprise			-2 %	-2 %	
Périmètre 3					Zéro net
Émissions absolues (ktCO ₂ e)	322	507 (+57 %)	Pas de prévision		
Périmètres 1 à 3 (market-based)					
Émissions absolues (ktCO ₂ e)	1 442	1 368 (-5 %)	Pas de prévision		

20 Toutes les valeurs pour 2030 et 2040 sont prévues et peuvent évoluer constamment, par exemple, en raison de changements sur le marché ou dans la structure de l'entreprise.

Aux fins de l'atténuation du changement climatique, BKW accorde la plus haute priorité à la réduction et à la substitution de ses émissions de gaz à effet de serre. Les émissions résiduelles inévitables, c'est-à-dire celles qui ne peuvent ni être réduites, ni faire l'objet d'une substitution, devront être neutralisées dès 2040 pour les périmètres 1 et 2. Autrement dit, un équivalent des émissions résiduelles sera extrait de l'atmosphère sous forme de CO₂ et stocké à long terme, par exemple dans des réservoirs souterrains spécialement adaptés. Dans les prochaines années, BKW dressera un premier état des lieux stratégique pour mettre en place son propre portefeuille de neutralisation.

En parallèle, BKW se fixe également un objectif de zéro net pour les émissions issues dans le reste de la chaîne de valeur (périmètre 3) et compte l'atteindre d'ici 2050 au plus tard. Elle ne dispose pas encore de données suffisantes à ce jour pour pouvoir tracer un itinéraire de réduction avec des objectifs intermédiaires concrets. Rassembler des données d'une qualité appropriée reste un défi, notamment dans les émissions générées pas les fournisseurs de BKW ainsi que dans celles des produits et services vendus. Dans les prochaines années, nous comblerons les lacunes de données, améliorerons leur qualité et définirons la trajectoire vers le net zéro d'ici 2050.

Méthode de calcul des objectifs:

BKW fixe les valeurs cibles à court terme d'après les objectifs climatiques suisses et l'objectif à long terme de zéro émission nette d'ici 2040 (périmètres 1 et 2) par référence aux objectifs d'intensité de l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Les chiffres des gaz à effet de serre (GES) englobent tous les GES visés dans le protocole de Kyoto²¹. La limite organisationnelle et opérationnelle du système de calcul des objectifs cadre avec celle de l'inventaire des GES (cf. page 181). L'objectif de réduction fixé pour les périmètres 1 et 2 inclut donc toutes les émissions pertinentes désignées au point E1-6 des normes ESRS pour ces périmètres (cf. page 180). Pour le calcul des objectifs, les émissions du périmètre 2 ont été prises en compte selon la méthode «market-based».

Pour plus d'informations sur les investissements dans la production d'énergie, voir:

www.bkw.ch/solutions2030

²¹ Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures halogénés (HFCH), hydrofluorocarbures (HFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et trifluorure d'azote (NF₃).

Expansion de la production d'énergie renouvelable

BKW a atteint à l'avance son objectif d'augmenter la puissance installée des nouvelles énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, petite hydraulique et biomasse) à 1000 mégawatts d'ici 2026. Fin 2025 déjà, cette puissance installée se situait à 1100 MW. BKW s'est donc fixé en 2024 de nouveaux objectifs d'expansion et veut faire passer sa capacité de production pour l'énergie renouvelable (eau, éolien, solaire, biomasse) 2,7 GW fin 2024 à 3,4 GW d'ici 2030. Cette expansion permettra de remplacer en partie la production d'énergie fossile, ce qui pourra réduire l'intensité des gaz à effet de serre du portefeuille.

Augmentation de l'efficacité énergétique

Dans sa propre efficacité énergétique également, BKW veut progresser. En remaniant pour cela ses objectifs de durabilité, elle affirme son ambition d'atteindre d'ici 2030 une hausse de 15% de son efficacité dans la consommation interne d'énergie de l'entreprise par rapport à 2022. L'efficacité énergétique est mesurée en mégawattheures (MWh) par membre du personnel, hors consommation d'énergie des installations de production d'électricité et de chaleur. Chez BKW, les leviers principaux pour augmenter l'efficacité énergétique résident dans l'électrification systématique des véhicules et le remplacement des chauffages, ainsi que dans une isolation optimisée des bâtiments d'exploitation et d'habitation appartenant à BKW.

Adaptation au changement climatique

Dans son orientation stratégique, BKW attache une grande importance à l'analyse des risques physiques et de transition ainsi que des opportunités que recèle le changement climatique. Ces connaissances sont décisives pour déceler à temps des difficultés potentielles et prendre les mesures d'adaptation correspondantes dans toutes les divisions. Depuis début 2025, l'ensemble des risques liés au climat sont étudiés dans tous les nouveaux projets d'importance stratégique. En outre, BKW compose actuellement un portefeuille de prestations ciblant une adaptation effective au changement climatique.

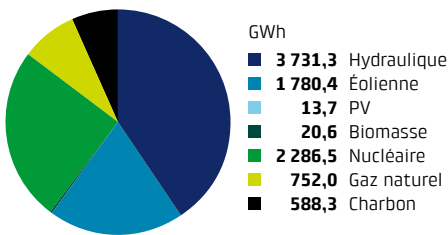
ESRS E1-5

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Production d'énergie

Au cours de l'année, BKW a produit 9172,9 giga-wattheures (GWh) d'électricité. Ce volume est issu des centrales consolidées, des participations, des droits de souscription et des participations financières non gérées. Une part de 60% du volume d'électricité (5546 GWh ✓) provient de sources d'énergie renouvelables (énergie hydraulique, énergie éolienne, énergie photovoltaïque et biomasse). Le volume d'électricité dépend d'une part de la puissance installée, et d'autre part de la disponibilité des centrales, des conditions météorologiques et de la demande sur le marché de l'électricité. La part de la puissance installée renouvelable a augmenté de 1% par rapport à l'exercice précédent. Étant donné que les conditions hydrologiques ont été moins bonnes en 2025, BKW a malgré tout produit un peu moins d'électricité renouvelable qu'en 2024. La production d'électricité totale de BKW est visible dans le tableau ci-après.

Production d'électricité de BKW en 2025

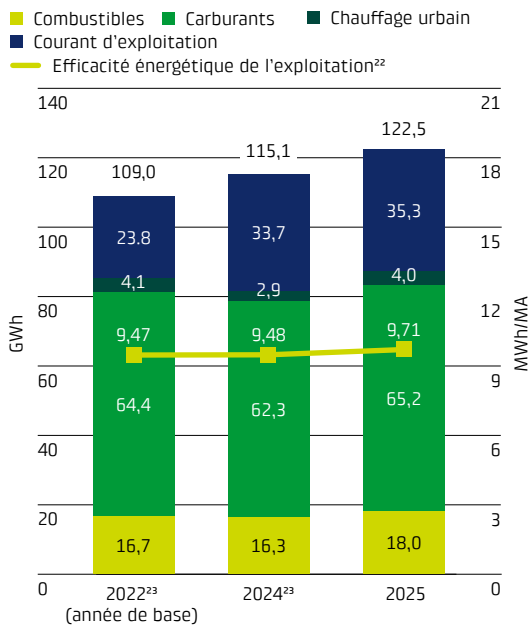


BKW gère en outre 40 réseaux de chaleur à distance ou contrats d'installations individuelles. Durant l'exercice sous revue, elle a produit elle-même 160 GWh de chaleur, dont 92% à partir de sources d'énergie renouvelables (plaquettes de bois de forêt, bois usagé, pellets et pompes à chaleur). Outre sa production propre, BKW récupère les rejets de chaleur d'usines d'incinération des ordures ménagères, ce qui lui permis de fournir 46 GWh d'énergie thermique à sa clientèle.

Consommation d'énergie

En 2025, la consommation d'énergie au sein de BKW s'est élevée à quelque 157,5 GWh ✓. Cette légère hausse par rapport à l'année précédente s'explique, d'une part, par le fait que l'année 2025 a été plus froide, entraînant une plus grande consommation de combustibles pour la production de chaleur dans les immeubles, et d'autre part, par l'augmentation de la consommation de carburant en raison des kilométrages plus élevés parcourus par la flotte de véhicules. Pour les mêmes raisons, la consommation d'énergie de l'entreprise (hors courant de pompage) par membre du personnel s'est accrue, passant de 9,48 MWh à 9,71 MWh par membre du personnel. Le tableau de la page 177 montre la ventilation détaillée des consommations énergétiques, y compris les parts attribuables aux sources d'énergie renouvelables.

Consommation d'énergie d'exploitation au sein de BKW



22 Consommation d'énergie, hors consommation d'électricité due aux pertes du courant de pompage et énergie renouvelable produite par le groupe, calculée par membre du personnel (headcount).
 23 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année précédente.
 ✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

Production d'électricité de BKW

	Puissance installée, part de BKW ²⁴ MW		Volume d'énergie de BKW GWh	
	2025	2024	2025	2024
Centrales consolidées²⁵				
Fil de l'eau	242	242	1 011,6	1 201,4
Petites hydrauliques	78	67	271,7	316,2
Éoliennes on-shore	888	785	1 468,0	1 448,4
PV	15	14	13,7	11,5
Biomasse	3	3	20,6	20,5
Gaz naturel	62	62	39,5	44,8
Total	1 288	1 173	2 825,1	3 042,8
Accords conjoints et sociétés associées²⁷				
Fil de l'eau	30	30	134	162,7
Centrales à accumulation	223	223	487,2	695,4
Stockage par pompage (production brute)	1 150	1 150	1 816,8	2 559,6
Éoliennes on-shore ²⁶	0	17	0,0	93,9
Nucléaire	333	333	2 286,5	2 274,6
Gaz naturel	192	192	712,5	1 007,4
Charbon	235	235	588,3	461,5
Total	2 162	2 179	6 025,8	7 254,1
Énergie non exploitée issue de participations financières²⁸				
Petites hydrauliques	4	4	9,6	12,7
Éoliennes on-shore ²⁶	119	119	312,4	318,8
Total	123	123	322,0	331,5
Résultat global	3 573	3 475	9 172,9	10 628,4
Énergies renouvelables	2 751	2 654	5 546,0 ✓	6 841,1
% d'énergies renouvelables	77%	76%	60%	64%
Énergies non renouvelables	822	822	3 626,9 ✓	3 797,3
% d'énergies non renouvelables	23%	24%	40%	36%

Production de chaleur de BKW

	GWh	
	2025	2024 ²⁹
Production propre	160,3	146,5
% de production propre d'énergies renouvelables ³⁰	92%	92%
% de production propre d'énergies non renouvelables	8%	8%
Rejets thermiques utilisés ³¹	46,2	44,9
Chaleur fournie	206,4	191,4

24 Date de référence: 31 décembre 2025.

25 Centrales contrôlées par BKW (sociétés du groupe). Les chiffres indiquent 100% de la puissance installée et des quantités produites.

26 Au second semestre 2024, reprise de la majorité des actions dans différentes installations éoliennes en Allemagne et en Italie. À partir de 2025, la puissance est entièrement gérée sous les centrales consolidées.

27 Les chiffres indiquent la répartition de la puissance installée et les quantités produites selon le degré d'influence opérationnelle, qui résulte de la part de l'électricité prélevée et commercialisée par BKW et correspond en général au pourcentage de participation.

28 Les chiffres indiquent la répartition de la puissance installée et les quantités produites par les centrales sur lesquelles BKW n'exerce aucune influence opérationnelle (pas de conduite de l'exploitation ni de prélèvement ou de commercialisation de l'électricité).

29 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base des nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.

30 Plaquettes de bois de forêt, bois usagé, pellets et pompes à chaleur.

31 À partir d'usines d'incinération des ordures ménagères.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

Consommation d'énergie au sein de BKW ^{32 33}

	GWh			%		
	2025	2024 ³⁴	2022 ³⁴	2025	2024 ³⁴	2022 ³⁴
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles	85,6 ✓	80,4	83,0	54 %	53 %	53 %
dont à partir de pétrole brut et de produits pétroliers	73,1 ✓	69,9	73,3	46 %	46 %	47 %
dont à partir de gaz naturel	9,2 ✓	7,8	6,9	6 %	5 %	4 %
dont à partir d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles ³⁵	3,3	2,6	2,8	2 %	2 %	2 %
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires	38,4 ✓	40,4	51,7	24 %	27 %	33 %
dont à partir d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources nucléaires ³⁶	3,6	4,2	4,4	2 %	3 %	3 %
dont consommation due aux pertes de courant de pompage ³⁷	34,8	36,2	47,2	22 %	24 %	30 %
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources renouvelables	33,5 ✓	30,7	21,5	21 % ✓	20 %	14 %
dont à partir de combustibles provenant de sources renouvelables	1,0 ✓	0,9	0,8	1 %	1 %	1 %
dont à partir d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables ³⁸	32,4 ✓	29,7	20,7	21 %	20 %	13 %
dont à partir d'énergie renouvelable non combustible autoproduite ³⁹	0,2 ✓	0,1	n/a	0 %	0 %	n/a
Consommation totale d'énergie	157,5 ✓	151,5	156,2	100 %	100 %	100 %

32 Consommation d'énergie hors énergie utilisée pour la production d'électricité et de chaleur.

33 En raison des arrondis, il est possible que certains chiffres ne correspondent pas exactement au total indiqué.

34 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le dernier rapport.

35 La part fossile dans l'acquisition de chauffage urbain et du mix énergétique est calculée sur la base d'un facteur moyen par pays.

36 La part nucléaire dans l'acquisition de chauffage urbain et du mix énergétique est calculée sur la base d'un facteur moyen par pays.

37 Conformément à l'art. 9 LEnE, une perte de 17% du courant de pompage doit être déclarée et couverte par des garanties d'origine. BKW utilise à cette fin des garanties d'origine provenant de l'énergie nucléaire.

38 La part renouvelable dans l'acquisition de chauffage urbain et du mix énergétique est calculée sur la base d'un facteur moyen par pays.

39 Production photovoltaïque issue des installations montées sur les immeubles propres.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

ESRS E1-6

ÉMISSIONS DE GES BRUTES DE PÉRIMÈTRES 1, 2 OU 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

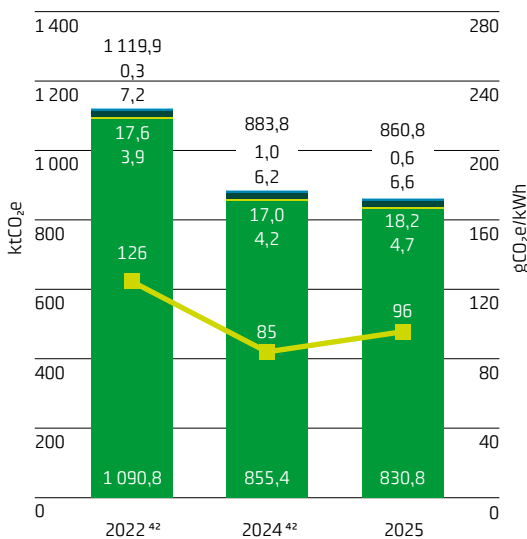
Au total, 1367,6 kt CO₂e ✓ ont été émises en 2025. Par rapport à l'exercice précédent, les émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1 et 2 ont légèrement diminué. Le changement est lié au recours aux centrales fossiles de Wilhelmshaven (charbon), Livorno Ferraris et Tamarete (centrales combinées à gaz et à vapeur), dans lesquelles BKW détient une participation et qui sont utilisées en fonction des besoins en électricité, des capacités disponibles sur le marché et des besoins de stabilité du réseau. La centrale à charbon de Wilhelmshaven a produit plus d'électricité que l'année précédente, mais les centrales combinées à gaz et à vapeur de Tamarete et Livorno Ferraris ont produit moins, si bien qu'au total, moins de gaz à effet de serre ont été émis.

Les augmentations de gaz à effet de serre au regard de la production d'électricité ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui est dû aux moins bonnes conditions hydrologiques en 2025, qui ont entraîné une production moindre dans le renouvelable.

Dans le périmètre 3, l'évolution des émissions tient toujours principalement aux travaux accomplis pour rehausser l'exhaustivité et la qualité des données dans toutes les catégories de ce périmètre (cf. état actuel à la page suivante). Une ventilation détaillée des émissions de GES figure à la page 180.

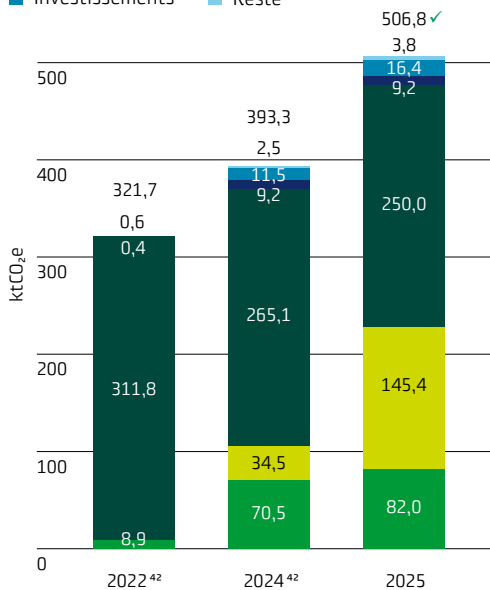
Émissions de gaz à effet de serre de BKW dans les périmètres 1 et 2 (market-based)

- Production d'électricité
- Production de chaleur
- Flotte de véhicules
- Immobilier
- Reste ⁴⁰
- Intensité des gaz à effet de serre ⁴¹



Émissions de gaz à effet de serre de BKW dans le périmètre 3

- Biens et services achetés
- Biens d'équipement
- Émissions liées aux combustibles et à l'énergie
- Déplacements professionnels et trajets domicile-travail
- Investissements
- Reste ⁴³



40 Émissions causées par les fluides caloporteurs et les gaz liquides, notamment le SF₆.
 41 Émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1 et 2 par énergie produite, hors production d'électricité provenant des participations financières.
 42 Les chiffres des exercices précédents sont recalculés avec effet rétroactif sur la base des nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année précédente.
 43 Émissions causées par l'élimination des déchets et les transports en amont.
 ✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

Intensité des gaz à effet de serre

	2025	2024 ⁴⁴	2022 ⁴⁴ (Année de base) ⁴⁵
Intensité des GES des périmètres 1 et 2 (en g CO ₂ e/kWh d'énergie produite, market-based) ⁴⁶	96	85	126
Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en g CO ₂ e/CHF de chiffre d'affaires, location-based) ⁴⁷	328,2 ✓	268,8	282,0
Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en g CO ₂ e/CHF de chiffre d'affaires, market-based) ⁴⁷	325,5 ✓	267,6	277,3

Évolution du bilan des gaz à effet de serre

Globalement, les émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1 et 2 sont entièrement inscrites au bilan. Après les progrès considérables de l'année précédente, la collecte des données a encore été développée en 2025. Durant la période sous revue, l'accent a notamment été mis sur l'efficacité de la collecte des données et sur la préparation conceptuelle d'une saisie exhaustive et «spend-based» des émissions dans le domaine des biens et services des trois domaines d'activité, Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings.

La saisie précise sur la base des quantités («activity-based») pour les achats de biens dans les domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid a elle aussi été développée. Depuis 2024, les émissions importantes à ce niveau sont systématiquement inscrites au bilan. Outre les émissions de la chaîne d'approvisionnement, il demeure notamment complexe de déterminer les émissions des produits vendus. En raison de l'élargissement prévu de la collecte des données, BKW prévoit que les émissions relevées pour le périmètre 3 continueront d'augmenter au cours des prochaines années.

Catégories du périmètre 3 couvertes selon le protocole des gaz à effet de serre

Catégorie du périmètre 3	Évolutions et situation
Catégories du périmètre 3 prises en compte	
3.1 Biens et services achetés	Aucun changement, efficacité accrue dans la collecte des données
3.2 Biens d'équipement	Aucun changement, véhicules et construction de centrales couverts
3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	Aucun changement, calcul complet
3.4 Transport et distribution en amont	Aucun changement, lacunes en matière de données connues
3.5 Déchets	Élargissement de la collecte et amélioration de la qualité des données
3.6 Déplacements professionnels	Amélioration de la qualité des données
3.7 Trajets domicile-travail	Amélioration de la qualité des données, estimation sur la base de statistiques nationales sur les navettes
3.9 Transport et distribution en aval	Aucune activité
3.10 Transformation des produits vendus	Aucune activité
3.14 Franchises	Aucune activité
3.15 Investissements	Aucun changement, investissements financiers dans les centrales et participations pertinentes couverts
Catégories du périmètre 3 non prises en compte	
3.8 Actifs en crédit-bail en amont	Déjà pris en compte dans les périmètres 1 et 2
3.11 Utilisation des produits vendus	Base de données actuellement insuffisante
3.12 Fin de vie des produits vendus	Base de données actuellement insuffisante
3.13 Actifs en crédit-bail en aval	Base de données actuellement insuffisante

44 Les chiffres des exercices précédents sont recalculés avec effet rétroactif sur la base des nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année dernière

45 Hors production d'électricité issue de participations financières.

46 Hors production d'électricité issue de participations financières.

47 Le chiffre d'affaires utilisé pour calculer l'intensité des émissions de gaz à effet de serre est le chiffre d'affaires net déclaré dans le rapport financier (page 28).

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

Émissions de gaz à effet de serre de BKW en milliers de tonnes de CO₂e

	2025	2024 ⁴⁸	2022 ⁴⁸ (Année de base) ⁴⁹
Émissions du périmètre 1			
Sociétés du groupe du périmètre 1	46,5 ✓	47,8	63,3
Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 1 ⁵⁰	811,6 ✓	833,5	1 054,1
Total des émissions du périmètre 1	858,1 ✓	881,3	1 117,4
Pourcentage des émissions du périmètre 1 provenant de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission ⁵¹	97 %	97 %	98 %
Émissions du périmètre 2			
Sociétés du groupe du périmètre 2 (location-based)	3,7 ✓	2,7	3,7
Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (location-based) ⁵⁰	10,0 ✓	5,5	23,3
Total des émissions du périmètre 2 location-based	13,7 ✓	8,2	27,1
Sociétés du groupe du périmètre 2 (market-based)	2,7 ✓	2,4	2,5
Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (market-based) ⁵⁰	0,0 ✓	0,0	0,0
Total des émissions du périmètre 2 market-based	2,7 ✓	2,4	2,5
Émissions du périmètre 3			
Émission en amont	486,9	378,1	317,4
3.1 Biens et services achetés	82,0	70,5	8,9
3.2 Biens d'équipement	145,4	34,5	n. d.
3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	246,5	261,4	307,4
3.4 Transport et distribution en amont	0,3	0,1	0,4
3.5 Déchets	3,5	2,4	0,2
3.6 Déplacements professionnels	1,0	0,9	0,4
3.7 Trajets domicile-travail	8,2	8,3	n. d.
Émissions en aval	19,9	15,2	4,3
3.11 Utilisation des produits vendus	3,6	3,8	4,3
3.15 Investissements	16,4	11,5	n. d.
Total des émissions du périmètre 3	506,8 ✓	393,3	321,7
Total des émissions des périmètres 1–3 location-based	1 378,7 ✓	1 282,9	1 466,2
Total des émissions des périmètres 1–3 market-based	1 367,6 ✓	1 277,1	1 441,6
Émissions de CO ₂ biogène du périmètre 1 ⁵²	102,1	96,5	n. d.
Émissions de CO ₂ biogène du périmètre 2 ⁵³	2,0	1,8	n. d.
Émissions de CO ₂ biogène du périmètre 3 ⁵⁴	1,2	1,2	n. d.

48 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année précédente.

49 Année de base pour les périmètres 1 et 2. Aucune année de base n'a encore été définie pour le périmètre 3.

50 Approche du contrôle opérationnel (cf. encadré sur la méthode).

51 Ce sont les trois centrales fossiles de Wilhelmshaven, Livorno Ferraris et Tamarete.

52 Estimation des émissions de CO₂ biogène dues à la combustion de biogaz et de biomasse (notamment bois et pellets), y compris émissions biogènes du périmètre 1 dues à la propre centrale à biomasse de BKW à Otelfingen.

53 Estimation des émissions de CO₂ biogène liées à la part de la biomasse dans le mix d'électricité et de chauffage urbain (uniquement Suisse).

54 Estimation des émissions de CO₂ biogène dans la chaîne énergétique en amont du biogaz et de la biomasse (notamment bois et pellets).

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

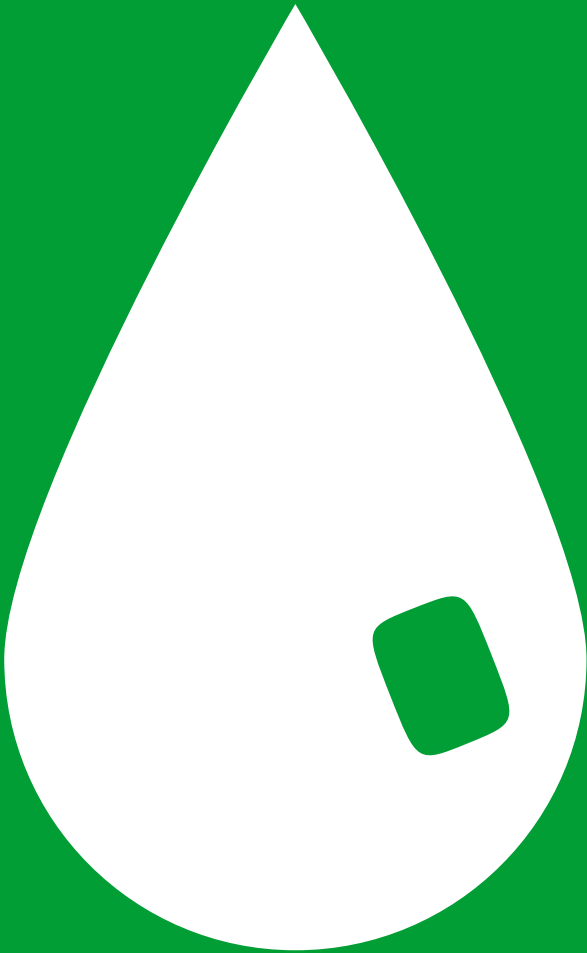
Méthode d'élaboration du bilan des gaz à effet de serre

L'inventaire des GES s'inspire des principes d'élaboration du bilan du protocole de Kyoto sur les GES et inclut tous les GES cités dans ce protocole⁵⁵. Parmi les émissions du périmètre 2, une distinction est établie entre les émissions liées aux sites, qui résultent de la consommation du mix énergétique moyen dans une région (location-based), et les émissions liées au marché, qui résultent de l'achat effectif de produits énergétiques qui est régi contractuellement (market-based). Le bilan concerne tout le groupe BKW. Pour déterminer si les émissions de gaz à effet de serre sont importantes, BKW se fonde sur un seuil de 1% par rapport aux émissions totales prévues dans le périmètre correspondant. Si les données n'ont pas pu être collectées pour l'ensemble de l'année, les données de l'année précédente ont été utilisées au prorata ou les données de l'année en cours ont été extrapolées. BKW définit les limites du système selon l'approche du contrôle opérationnel (conformément aux ESRS) et déclare ses émissions des périmètres 1 et 2 en fonction de l'étendue de ce contrôle: en plus des émissions des sociétés du groupe, elle déclare la part des émissions des périmètres 1 et 2 des centrales dans lesquelles elle détient une participation et dont elle prélève et commercialise l'électricité. Cette part correspond en général au pourcentage de participation.

55 Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures halogénés (HFCH), hydrofluorocarbures (HFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et trifluorure d'azote (NF₃).

ESRS E3

Utilisation de l'eau



BKW utilise de grandes quantités d'eau, notamment pour ses centrales hydrauliques et thermiques. L'eau est prélevée ou accumulée pour la production d'électricité, puis ramenée dans l'environnement. Compte tenu de cet usage intensif, l'utilisation de l'eau est jugée importante chez BKW. La consommation d'eau effective – c'est-à-dire la quantité d'eau qui ne retourne pas dans le cycle naturel – est faible au regard de l'utilisation totale et n'est pas grandement significative au sens de l'analyse d'importance.

Dans le cadre de ses objectifs de durabilité actuels, BKW commencera par quantifier son utilisation d'eau afin de mettre en place le fondement nécessaire pour la collecte de données et l'élaboration de mesures permettant d'accroître son efficacité à cet égard. La collecte de données sera ensuite affinée tout au long de la chaîne de valeur afin de mieux comprendre les risques et les opportunités connexes.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS AUX RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

Les incidences liées à la modification de l'utilisation d'eau douce sont analysées dans le cadre de l'approche LEAP⁵⁶. Appliquée pour la première fois en 2024 sur la base de ressources secondaires⁵⁷, cette approche a servi à identifier les incidences potentiellement importantes des activités économiques de BKW. En 2026, le périmètre de l'évaluation sera élargi et s'étendra à une analyse à l'échelle de l'entreprise de différentes métriques des incidences, y compris l'utilisation de l'eau.

Dans le cadre de l'évaluation LEAP, tous les sites de production d'électricité des sociétés dans lesquelles BKW détient une participation de plus de 50% et des activités communes ont été localisés et chaque site a été évalué à l'aide du Baseline Water Stress Index⁵⁸ de sa zone. D'après les premiers constats, BKW exploite 15 parcs éoliens terrestres, deux groupes de petites centrales hydroélectriques et une centrale thermique dans des régions soumises à un stress hydrique élevé⁵⁹.

La dimension des ressources marines n'est pas importante pour BKW, car dans son modèle économique, il n'existe aucun point de contact significatif avec ces ressources (en particulier, aucune éolienne offshore). L'utilisation de l'eau ne revêt pas non plus d'importance pour les éoliennes terrestres, car ces centrales n'engendrent pas d'incidences notables sur les ressources en eau. L'importance est également faible pour les petites centrales hydroélectriques, car si l'eau y est turbinée, elle n'est ni stockée ni consommée. L'accent sera donc mis en 2026 sur la centrale thermique. Les incidences importantes de ce site

seront ainsi mesurées et évaluées selon l'approche LEAP. Les risques et les opportunités seront également répertoriés à la lumière des incidences substantielles. En fonction des résultats obtenus, BKW élaborera des mesures pertinentes pour ces risques.

Les risques et les opportunités importants ont principalement été identifiés sur la base des conclusions de l'analyse de la double importance (cf. pages 156 et 157). Il faudrait mener des travaux complémentaires pour comprendre parfaitement l'importance des risques et des opportunités recensés. Dans les prochaines années, BKW s'efforcera d'approfondir sa première évaluation et de quantifier au mieux les risques et les opportunités. L'analyse et la quantification exhaustives des incidences contribueront à cerner plus concrètement les risques et les opportunités.

Les procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités décrites s'appliquent à l'échelle du groupe. En complément, certaines divisions ont adopté ces dernières années leurs propres procédures pour surveiller leurs activités. Dans la division Hydro, plusieurs parties du portefeuille sont ainsi d'ores et déjà surveillées en temps réel sur une plateforme de données interne. L'année dernière, huit centrales hydroélectriques supplémentaires ont été connectées à ce système, et d'autres le seront encore en 2026. La plateforme de données interne révèle différents paramètres sur l'eau, tels que la température et les apports en eau, qui pourront alimenter de futures analyses des incidences.

56 Guidance on the identification and assessment of nature-related issues: the LEAP approach – TNFD.

57 Méthodologie: cf. chapitre Biodiversité et écosystèmes à la page 186.

58 Sur la base de l'Aqueduct Baseline Water Stress | Resource Watch.

59 Les centrales identifiées se trouvent en Allemagne, en France et en Italie.

ESRS E3-1**POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE D'UTILISATION DE L'EAU**

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer que la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leurs responsabilités envers l'environnement et le climat. La politique environnementale et climatique de BKW établit les prescriptions pour la gestion des incidences dans le domaine de l'utilisation de l'eau.

BKW respecte le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter autant que faire se peut, ou à défaut, réduire le plus possible les dommages pour l'environnement et le climat. L'entreprise utilise l'eau de manière responsable et efficace et prend des mesures

ciblées pour prévenir et atténuer la pollution de l'eau. Elle oblige également ses fournisseurs à assumer leurs responsabilités et à s'améliorer en permanence sur le plan écologique. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

La direction du groupe a fixé les objectifs relatifs à l'utilisation de l'eau. Ses membres répondent de la réalisation de ces objectifs et de la mise en œuvre d'actions correspondant aux prescriptions dans leurs divisions respectives. Ils bénéficient à cette fin de l'aide de Group Sustainability au niveau du groupe.

ESRS E3-2**ACTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE L'EAU**

BKW ne peut gérer judicieusement les incidences importantes de son activité commerciale qu'en créant au préalable une base de données couvrant l'ensemble de l'entreprise. Seules l'identification, la collecte et la surveillance des données pertinentes permettront de bien comprendre ces incidences et de quantifier les risques et les opportunités importants. Toutes les données utiles sur

l'utilisation de l'eau et l'efficacité à cet égard seront donc rassemblées d'ici fin 2026. Cette mesure fondamentale ouvrira la voie au développement ultérieur, puis la consommation d'eau tout au long de la chaîne de création de valeur sera également analysée par phases successives, en accordant une attention particulière aux régions soumises à un stress hydrique élevé.

Cibles

ESRS E3-3

CIBLES EN MATIÈRE D'UTILISATION DE L'EAU

BKW s'est fixé pour objectif de créer d'ici 2026 une base de données sur l'utilisation de l'eau et l'efficacité de l'utilisation de l'eau sur tous ses sites pertinents. En complément, elle prévoit d'examiner la consommation d'eau⁶⁰ tout au long de la chaîne de création de valeur afin d'aboutir à un bilan transparent. Ce faisant, elle analysera

surtout les activités consommant une quantité d'eau particulièrement élevée dans les régions soumises à un stress hydrique important. Au terme de la collecte des données, les observations recueillies seront exploitées pour affiner les mesures et les objectifs relatifs à l'utilisation de l'eau de manière concrète et ciblée.

60 Non importante d'après l'analyse de la double importance; aspect intégré dans le souci de la notation de durabilité.

ESRS E4

Biodiversité et écosystèmes



La perte de biodiversité dans le monde fait partie des enjeux majeurs du XXI^e siècle. Les centrales et les installations de réseau influencent également les paysages et les régions où elles sont construites. En parallèle, bon nombre d'installations du secteur énergétique sont tributaires de prestations liées à la nature (Ecosystem Services). BKW prend toute une série de mesures de compensation pour éviter et réduire les effets négatifs sur l'eau, les sols, l'air et les écosystèmes. En 2024, elle a examiné pour la première fois les incidences, les dépendances, les risques et les opportunités pour la nature à l'échelle du groupe. En 2025, elle a progressivement approfondi cette analyse afin de mieux comprendre les liens entre le modèle économique de BKW et les causes qui provoquent directement les changements du milieu naturel et la régression de la biodiversité⁶¹.

En parallèle, BKW a de nouveau mis en œuvre différentes mesures de protection de la biodiversité dans le cadre de projets financés par son fonds écologique⁶². Ce fonds contribue ainsi à la protection d'espèces menacées individuelles, de communautés d'espèces locales et d'écosystèmes entiers.

61 Changement climatique, espèces envahissantes, changement de l'affectation des terres, pollution et exploitation des ressources naturelles. Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services | IPBES secretariat.

62 Le fonds écologique BKW soutient des actions pour la renaturation et le renforcement des habitats et de la biodiversité grâce à un prélèvement de 0,70 ct./kWh sur les produits «Energy Green» et «Energy Blue» (électricité certifiée naturemade star). De plus amples informations, y compris le rapport annuel, sont disponibles sur la page [Fonds écologique BKW](#).

Stratégie

ESRS 2 SBM-3

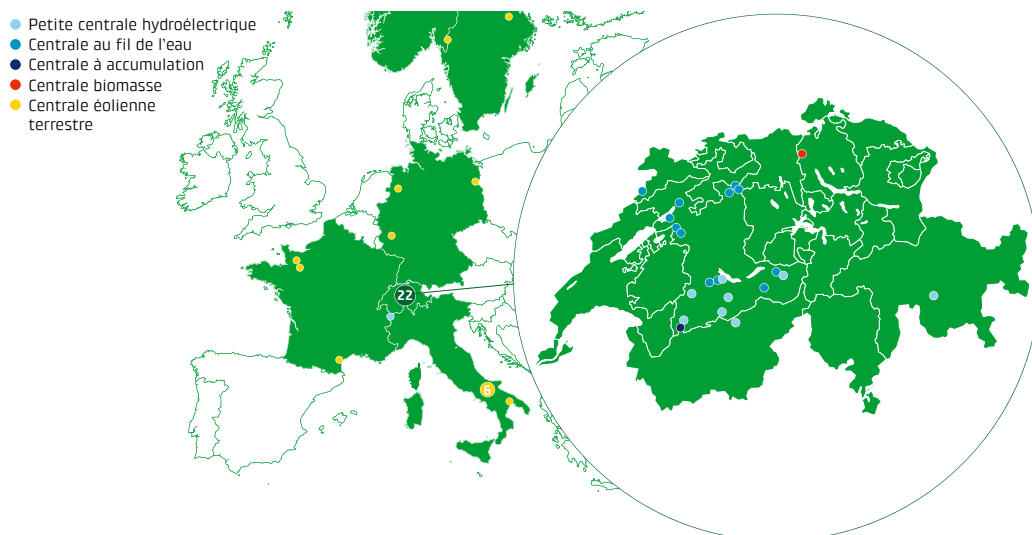
INCIDENCES, DÉPENDANCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Opérant dans le secteur de l'énergie et des infrastructures, BKW interagit par essence avec différents habitats, parmi lesquels des écosystèmes urbains et industriels, mais aussi alpins, des milieux aquatiques, des forêts et des prairies⁶³. D'un côté, ses activités produisent des répercussions sur ces habitats, et de l'autre, cette interaction s'accompagne de risques, tels que les retards de projets dus à des recours. En même temps, la sensibilisation croissante aux problématiques de la biodiversité fait naître des opportunités pour BKW, car la demande de solutions pour des services de planification et de construction respectueux de l'environnement augmente également.

Sur le marché de l'énergie, BKW exploite, outre son réseau de distribution, des centrales hydroélectriques (centrales à accumulation, au fil de l'eau et petites hydrauliques), des installations solaires et éoliennes et des centrales thermiques. Désirant localiser ses incidences importantes sur la biodiversité et les écosystèmes, elle a cartographié en 2025 les sites se trouvant à proximité immédiate de zones sensibles sur le plan environnemental. Elle s'est concentrée, dans ce cadastre de la biodiversité, sur les centrales des sociétés du groupe BKW et des entreprises communes.

D'après ce cadastre de la biodiversité, 37 centrales (48%)⁶⁴ se situent à proximité immédiate⁶⁵ de zones sensibles sur le plan environnemental, ce qui n'implique toutefois pas nécessairement des incidences importantes. Les incidences et dépendances potentielles ont été identifiées et évaluées en termes qualitatifs pour chaque type de centrale sur la base de sources externes (base de données ENCORE, lignes directrices sectorielles de la TNFD et études scientifiques). D'importantes incidences potentielles ont été observées pour les installations propres à l'entreprise en matière de changement d'affectation des terres, de changement climatique, de pollution et de consommation de ressources. BKW a aussi repéré d'importantes dépendances potentielles, telles que le service écosystémique de protection contre les interruptions et la protection contre les inondations et les intempéries à travers l'effet de tampon et d'amortissement de la végétation naturelle et plantée. À ce jour, l'évaluation ne permet pas encore de formuler de conclusion globale sur l'importance effective des incidences et des dépendances pour chaque site installé dans une zone sensible. La gravité et l'ampleur des différentes incidences seront analysées en détail prochainement.

Centrales BKW à proximité immédiate (1 km) de zones sensibles sur le plan environnemental



63 Additional sector guidance – Electric utilities and power generators – TNFD. Les fonds marins, les déserts et les forêts tropicales sont sans incidence pour BKW.

64 Les écarts par rapport à l'exercice précédent résultent de l'actualisation de la base de données des zones désignées au niveau national (version 2024–2025).

65 Rayon de 1 km.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES, DÉPENDANCES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

Afin d'analyser les incidences, dépendances, risques et opportunités importants, la première itération de l'évaluation LEAP⁶⁶ selon le cadre TNFD⁶⁷ a été menée en 2024. Faute de données primaires, cette évaluation initiale s'est principalement fondée sur des données secondaires et des informations externes. Les incidences et dépendances importantes ont été identifiées sur la base des étapes décrites dans le processus LEAP.

Dans le cadre de l'étape «Locate», le cadastre de la biodiversité a été dressé au moyen d'une analyse interne des intersections du système d'information géographique. BKW a identifié les zones sensibles sur le plan environnemental à partir des données de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), en prenant en considération les ensembles de données de Natura 2000 et des zones désignées au niveau national, qui documentent les zones protégées nationales de toute l'Europe. La proximité immédiate a été définie comme la zone située dans un rayon d'un kilomètre de la zone protégée la plus proche. Aux fins du cadastre, BKW a analysé en priorité les sites de centrales⁶⁸ des sociétés du groupe et des entreprises communes. Davantage de sites, comme des sous-stations, des immeubles de bureaux et d'autres sites de la chaîne de valeur, s'y ajouteront à une date ultérieure. Dans les prochaines années, les évaluations LEAP devraient ainsi refléter la chaîne de valeur tout entière et aboutir à des connaissances plus approfondies.

L'étape «Evaluate» s'est appuyée sur des informations issues de la base de données ENCORE et

des lignes directrices sectorielles de la TNFD. Les données secondaires ont été validées en interne avec le concours de parties intéressées et de spécialistes. BKW applique les «TNFD Recommended Core Metrics» relatifs à la collecte de données primaires pour déterminer l'importance des incidences et des dépendances des différents sites. Au niveau du groupe, certaines lacunes ont été constatées à cette occasion dans les données, qu'il faudra combler dans les prochaines itérations LEAP. BKW a l'intention à cette fin de collecter davantage de données primaires de façon à affiner encore la quantification des incidences et des dépendances et à permettre une analyse complète de l'importance.

L'étape «Assess» s'est fondée en majeure partie sur les résultats de l'analyse de la double importance (cf. pages 156 et 157). De plus amples analyses s'imposent pour comprendre parfaitement l'importance des risques et des opportunités recensés. Dans les années à venir, BKW s'efforcera d'approfondir sa première évaluation et de quantifier au mieux les risques et les opportunités afin de parvenir à une appréciation complète de l'importance. L'analyse et la quantification globales des incidences et des dépendances conduira à une plus grande précision dans l'identification des risques et des opportunités.

L'étape «Prepare» s'est appuyée pour l'essentiel sur les objectifs du nouveau cadre de durabilité de BKW (cf. section Cibles). D'autres cibles et actions, pour des activités et des divisions spécifiques, seront probablement définies dans de futures itérations de l'évaluation LEAP.

66 Guidance on the identification and assessment of nature-related issues: the LEAP approach – TNFD.

67 Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (tnfd.global).

68 Hors réseaux de chaleur à distance et installations solaires sur les toits de bâtiments.

ESRS E4-2**POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'ÉCOSYSTÈMES**

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer que la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leurs responsabilités envers l'environnement et le climat. La politique environnementale et climatique de BKW établit les prescriptions pour la gestion des incidences dans les domaines de la biodiversité et des écosystèmes. BKW respecte le principe de précaution en mettant en œuvre des mesures préventives pour éviter autant que faire se peut, ou à défaut, réduire le plus possible les dommages pour l'environnement, en particulier la perte de biodiversité

et d'écosystèmes intacts, et pour contribuer activement à la restauration de la nature. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

La direction du groupe a fixé les objectifs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes. Ses membres répondent de la réalisation de ces objectifs et de la mise en œuvre d'actions correspondant aux prescriptions dans leurs divisions respectives. Ils bénéficient à cette fin de l'aide de Group Sustainability au niveau du groupe.

ESRS E4-3

ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'ÉCOSYSTÈMES

Conformément à la réglementation applicable (en Suisse et dans l'UE), BKW fait exécuter des évaluations des incidences sur l'environnement (EIE) pour connaître l'impact de ses projets de construction sur la biodiversité et les écosystèmes. Ces EIE définissent les mesures de compensation à appliquer pour chaque projet.

Les divisions de BKW ont notamment mis en œuvre les mesures et initiatives suivantes en 2025 (liste non exhaustive):

Lutte contre les néophytes

L'expérience de 2024 a livré de précieux enseignements sur les méthodes efficaces pour lutter contre les néophytes, et notamment sur le stade d'intervention approprié. C'est au printemps, avant la floraison des plantes, que le plus grand effet peut être obtenu. Sur cette base, une formation ciblée a été dispensée à davantage de spécialistes d'Arnold AG, qui ont consacré 427 heures de travail supplémentaire à la lutte contre les néophytes en 2025.

Concept d'entretien pour les abords des sous-stations

BKW accorde une grande importance à l'entretien soigné des prairies dans l'enceinte de ses sous-stations et aux alentours. Les tests menés en 2024 ayant été concluants, le concept d'entretien a été étendu à davantage de sous-stations en 2025. BKW choisit délibérément de ne tondre que partiellement les surfaces, certaines zones étant conservées à l'état sauvage l'hiver afin de créer de précieux refuges pour les insectes et de petits

animaux, et ainsi de renforcer à long terme la diversité des espèces.

Systèmes de montaison pour les poissons

Après quelque trois ans de travaux, BKW a mis en service une nouvelle passe à poissons à la centrale hydroélectrique de Bannwil. De plus, elle modernise actuellement les systèmes de montaison des poissons des centrales au fil de l'eau de Wynau/Schwarzhäusern et de Brügg – pour cette dernière, en collaboration avec Energie Service Bienne. La loi fédérale sur la pêche et la loi révisée sur la protection des eaux exigent que la libre migration des poissons au niveau des centrales hydroélectriques soit restaurée d'ici 2030. BKW réalise en priorité les rénovations les plus urgentes.

Gestion écologique des lignes électriques

En 2025, une surface de 4,11 hectares située sur le tracé d'une ligne électrique a fait l'objet d'une revalorisation écologique dans le canton de Bâle-Campagne. Exécuté en collaboration avec Pro Natura Bâle-Campagne, ce projet visait à créer des habitats riches en espèces sous ces lignes et à améliorer les surfaces existantes sur le plan écologique. Des zones de transition entre différents habitats ont ainsi été aménagées par l'implantation ciblée de bandes herbacées et la construction de petites structures. Ces zones de grand intérêt écologique favorisent une forte diversité des espèces et permettent les rapprochements entre des populations qui étaient auparavant isolées.

Cibles

ESRS E4-4

CIBLES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'ÉCOSYSTÈMES

BKW s'est dotée des ambitions suivantes en matière de biodiversité et d'écosystèmes:

- BKW réduit les incidences négatives de ses projets propres⁶⁹ d'énergie et d'infrastructures sur la biodiversité au-delà des exigences légales et vise un «impact positif net⁷⁰» pour ses réalisations à partir de 2030.
- BKW gère de façon de plus en plus naturelle les surfaces qu'elle a en sa possession et en gestion (influence à long terme).

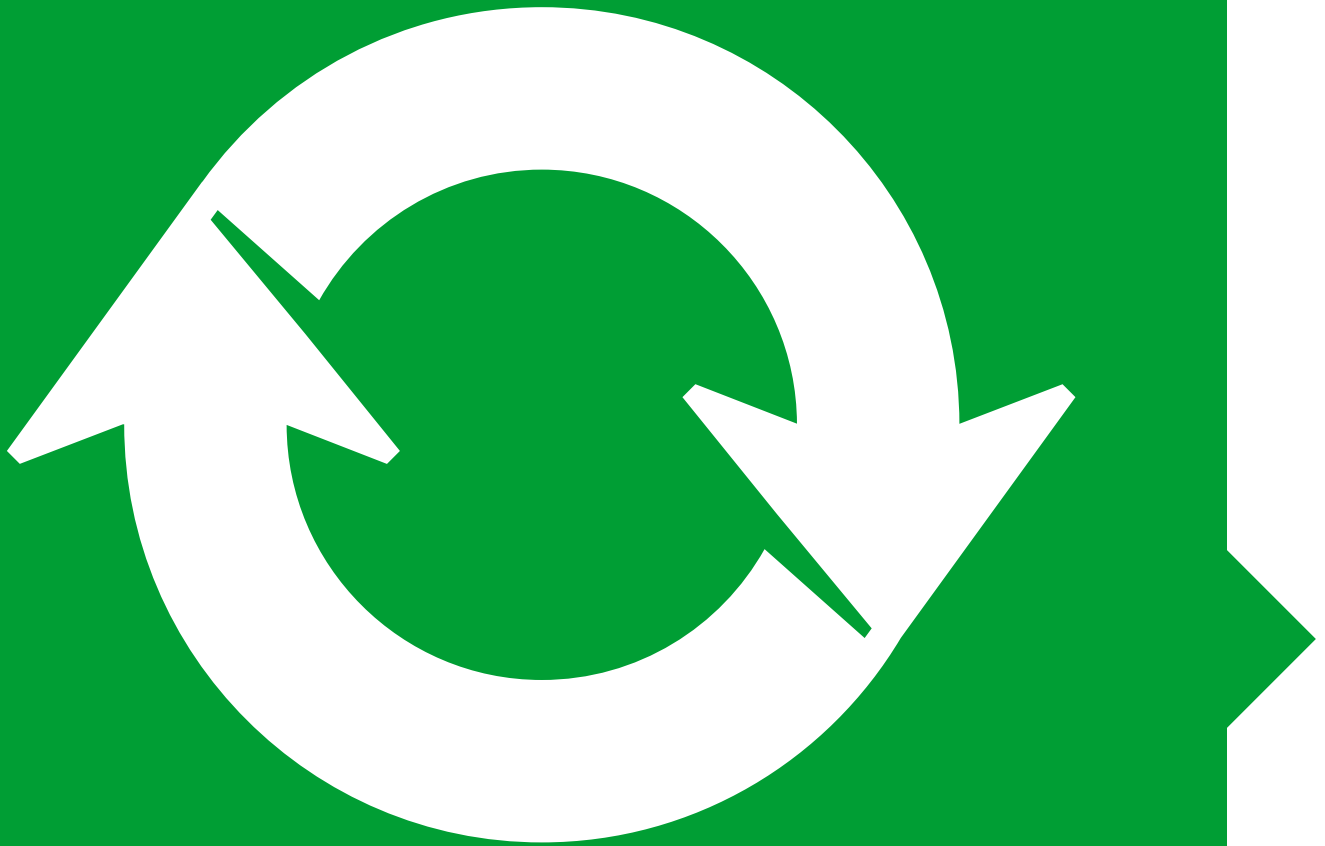
En 2025, Group Sustainability a aidé les divisions Power Grid et Energy Production à planifier la mise en œuvre et à mener différentes analyses dans les sous-stations et les centrales hydro-électriques. Les surfaces de BKW sont en outre recensées systématiquement à l'échelle du groupe. Les itérations ultérieures de l'évaluation LEAP et la collecte de données pertinentes servent de base pour mesurer la réalisation des objectifs. La collecte de données permet par ailleurs de quantifier les incidences sur les activités économiques et de les publier dans les futurs rapports de durabilité.

69 Installations dans lesquelles BKW détient une participation majoritaire.

70 Un impact positif net (Net Positive Impact, NPI) est atteint lorsque les impacts négatifs sur la biodiversité ne sont pas seulement compensés, mais globalement dépassés grâce à des mesures d'évitement et de réduction de ces impacts, ainsi qu'à des actions de restauration des espèces et des écosystèmes concernés.

ESRS E5

Utilisation des ressources et économie circulaire



Pour ses activités dans les domaines Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings, BKW a besoin d'une multitude de matières premières naturelles. Sous l'angle de l'analyse de l'importance, les ressources entrantes occupent le cœur de l'attention pour un prestataire de services énergétiques et d'infrastructures (cf. également page 193). L'acquisition et l'utilisation de matières premières à haute efficacité représentent un facteur primordial pour BKW pour garantir l'excellence dans la fourniture de ses prestations et contrer les risques dans la chaîne d'approvisionnement. BKW entend en outre jeter les bases de l'économie circulaire. Elle estime à l'inverse que les ressources sortantes revêtent une importance mineure. Malgré tout, elle publie son bilan des déchets afin de satisfaire aux exigences de transparence de différentes parties intéressées (cf. page 245).

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS 2 IRO-1

DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour identifier les risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement, BKW tient compte de toutes les matières premières pertinentes pour ses catégories de risques. En 2025, le domaine de la production et des réseaux est passé de cinq à six catégories de risques, et son étendue comprend donc désormais les réseaux électriques, l'énergie hydraulique et thermique, le photovoltaïque, l'énergie éolienne, les batteries de stockage et la construction. Deux catégories de risques supplémentaires ont également été ajoutées dans le domaine du support, à savoir les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'équipement de protection individuelle (EPI). Depuis 2025, la pertinence en termes d'émissions de CO₂ est également analysée en plus des risques écologiques et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement. Une évaluation et

une classification de base de l'efficacité des ressources peuvent ainsi être établies. Ce cadre d'examen permet d'analyser les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, les substances de nature à polluer l'eau, l'extraction de matières premières abiotiques et biotiques et la consommation d'eau et de surfaces en lien avec les biens achetés. L'analyse des risques pour la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les méthodes, les hypothèses et les instruments utilisés à cette fin, sont décrits en détail dans la section Relations avec les fournisseurs, à partir de la page 221. BKW a également identifié et évalué les incidences, les risques et les opportunités concernant les ressources entrantes et sortantes (y compris les déchets) dans le cadre de l'analyse de la double importance.

ESRS E5-1

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le code de conduite du groupe BKW constitue le cadre de référence centralisé pour s'assurer que la direction et le personnel respectent leur engagement et assument leurs responsabilités envers l'environnement et le climat. La politique environnementale et climatique de BKW établit les prescriptions pour la gestion des incidences dans les domaines de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire.

BKW s'aligne sur le principe de précaution en prenant des mesures préventives pour éviter, ou au moins diminuer autant que possible, les nuisances environnementales et climatiques. Elle entend développer et commercialiser de plus en plus des produits et services économes en ressources, adaptés à l'économie circulaire et respectueux du climat et elle oblige ses fournisseurs à assumer leurs responsabilités écologiques et à s'améliorer en permanence sur ce plan. Adoptée par le conseil d'administration, la politique environnementale

et climatique est contraignante pour toutes les sociétés du groupe BKW.

Le code des fournisseurs de BKW et les critères de durabilité inscrits dans les appels d'offres exigent des fournisseurs qu'ils opèrent durablement. À ce titre, BKW demande à ses fournisseurs qui présentent des risques écologiques et sociaux potentiels d'atteindre une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche. Davantage d'informations à ce sujet figurent dans la section Relations avec les fournisseurs, à partir de la page 221.

La direction du groupe a fixé les objectifs relatifs aux ressources entrantes. Ses membres répondent de la réalisation de ces objectifs et de la mise en œuvre d'actions correspondant aux prescriptions dans leurs divisions respectives. Ils bénéficient à cette fin de l'aide des organisations d'achat concernées et des fonctions du groupe.

ESRS E5-2**ACTIONS EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Des critères de durabilité sont imposés structurellement pour tous les approvisionnements dans les six catégories de risques de la production et des réseaux. Les processus y afférents sont décrits dans la section Relations avec les fournisseurs, à partir de la page 221. Deux approches qui mettent particulièrement l'accent sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire se sont imposées chez BKW depuis 2024.

Principe d'approvisionnement intégrant l'utilisation des ressources et l'économie circulaire pour les câbles de réseau de distribution

En plus des critères obligatoires pour prévenir les risques liés à la chaîne d'approvisionnement (cf. à partir de la page 221), BKW a hissé l'utilisation consciente des ressources et l'économie circulaire au rang de principes fondamentaux pour toutes les marchandises. Les soumissionnaires doivent donc se conformer à différentes attentes sur les chutes de découpe de câbles, les profils

environnementaux de produits (PEP)⁷¹, les coûts du cycle de vie et l'adoption d'un concept d'économie circulaire. BKW accorde ensuite une note positive au respect de ces exigences dans ses décisions d'achat.

Recours généralisé au béton de recyclage dans les projets de construction des réseaux

Depuis 2024, l'utilisation de béton de recyclage est systématiquement encouragée dans la mise au concours de travaux de bâtiment de génie civil et ce type de béton est utilisé à chaque fois que possible. Dans les pratiques d'approvisionnement, le surcoût éventuel et la possibilité de mise en œuvre technique doivent être mis en balance avec la large gamme d'usages possibles. Dès lors que ce type de béton jouit d'une bonne acceptation dans les prestations d'ingénierie, il est devenu une norme de l'utiliser de manière générale pour préserver les ressources.

71 Évaluation normalisée et objective des aspects environnementaux des produits.

Cibles et métriques

ESRS E5-3

CIBLES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

BKW s'efforce de réduire les incidences environnementales de ses achats et de promouvoir activement l'économie circulaire. À cette fin, elle entend imposer d'ici 2027 les PEP à titre de critères d'acquisition dans les cinq⁷² catégories de risques pertinentes à cet égard (réseaux électriques, énergie hydraulique et thermique, photovoltaïque, énergie éolienne et batteries de stockage). De surcroît, une base de décision structurée doit être créée d'ici 2028, par la mise à disposition des coûts du cycle de vie pour

l'Asset Management, afin d'optimiser la durée de vie dans les nouvelles constructions, le remplacement, la réparation des réseaux électriques, le photovoltaïque, l'énergie éolienne et hydraulique et les batteries de stockage. BKW met ainsi les bases en place pour concevoir une trajectoire de réduction fiable des émissions du périmètre 3, augmenter encore l'efficacité de l'utilisation des ressources et, qui plus est, progresser dans l'économie circulaire.

72 L'objectif se rapporte aux cinq catégories de risques initiales.

ESRS E5-4

RESSOURCES ENTRANTES

Depuis 2024, BKW poursuit ses travaux sur le recensement et la consolidation uniformes à l'échelle du groupe des flux de matières. En 2025, elle a donc à nouveau détaillé les quantités de ressources entrantes pour les principaux biens des domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid, et ce qui est nouveau, elle l'a aussi fait en partie pour le domaine Infrastructure & Buildings. Les ressources entrantes indiquées

correspondent à la grille quantitative des émissions déclarées dans le périmètre 3 (activity-based).

Les ressources entrantes ont été répertoriées par type et quantité pour les volumes d'approvisionnement totaux, conformément aux PEP spécifiques.

Ressources entrantes	Biens moyens ⁷³		Biens lourds ⁷⁴		Total des biens achetés	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Ressources achetées en tonnes (t)						
Aluminium	122	109	213	287	335	397
Béton	934	1 548	0	0	934	1 548
Bois	404	344	0	0	404	344
Plastique	28	46	994	1 095	1 022	1 141
Cuivre	4	19	2 940	3 176	2 944	3 195
Huile minérale	118	68	93	146	211	215
Acier	394	307	215	276	609	582
Autres ⁷⁵	13	33	0	0	13	33
Total des biens achetés	2 017	2 475	4 455	4 980	6 472	7 455

73 Transformateurs < 5 MVA; installations de distribution; cabines de réseau de distribution; stations sur mât.

74 Transformateurs > 5 MVA; câbles de réseau de distribution.

75 Acier chromé, résine époxy, laiton, SF₆.

Informations sociales

Ligne de la côte est

Julius Schuster, monteur en chef, et Johanna Nowak, responsable de chantier chez LTB Leitungsbau GmbH, BKW Infra Services.

TABLE DES MATIÈRES

- 198 Personnel
- 210 Clientèle
(thème central: protection de la vie privée)

ESRS S1

Personnel



Employant plus de 12 000 collaborateurs et collaboratrices, BKW accorde une grande importance à un développement du personnel tourné vers l'avenir et à une culture d'entreprise motivante et responsable. Sur le plan de la durabilité, les aspects essentiels sont à cet égard la sécurité au travail, la promotion de la santé, la diversité et l'inclusion, ainsi que les compétences spécialisées et de gestion. La protection de la vie privée du personnel suscite en outre une attention particulière au sein du groupe. BKW conçoit ses conditions d'engagement d'après les pratiques usuelles sur le marché et les prescriptions légales.

Stratégie

ESRS SBM-3

INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DU PERSONNEL

En tant qu'entreprise du secteur de l'énergie et des infrastructures, BKW opère dans un milieu dynamique, marqué par l'évolution des besoins des parties intéressées et la nécessité de plus en plus aiguë d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des ressources. À cela s'ajoutent les évolutions sur divers marchés de BKW, telles que la transformation des systèmes énergétiques et de mobilité ou le besoin de rénovation croissant des bâtiments résidentiels et des infrastructures. Ces évolutions créent également de nouveaux emplois. Dans le même temps, le groupe est confronté à une pénurie de personnel qui s'accroît, notamment, en raison de l'évolution démographique en Europe.

Il est impératif de recruter un nombre suffisant d'apprentis et de spécialistes qualifiés, notamment pour les professions MINT⁷⁶, et de les garder dans l'entreprise. Ces professions accomplissent des tâches fondamentales dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la sécurité d'approvisionnement, l'électro-

mobilité, les bâtiments durables et les infrastructures modernes et résilientes. Le manque de personnel dans ces branches pourrait compromettre les prévisions de croissance du groupe BKW tout entier. De plus, l'entreprise risquerait de perdre un précieux savoir-faire, ce qui pourrait également affaiblir sa compétitivité.

Le risque d'accidents de travail est également significatif – un aspect en partie inhérent à la branche d'activité de l'entreprise. Il pèse en premier lieu sur les collaborateurs et collaboratrices qui effectuent des tâches en hauteur, près de l'eau ou sous une forte chaleur ou qui travaillent en contact avec l'électricité ou des substances nocives, comme l'amiante. BKW applique d'importantes mesures de prévention des accidents pour contrer ce risque et protéger la santé de son personnel.

Les autres risques, opportunités et incidences importants concernant le personnel figurent dans le tableau des pages 152 à 153.

76 Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS S1-1

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PERSONNEL

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime des incidences, des risques et des opportunités de BKW en lien avec le personnel. Au niveau opérationnel, cette responsabilité incombe aux supérieurs hiérarchiques, soutenus à l'échelon du groupe par les fonctions Group Human Resources (HR), Group Health & Safety et Group Compliance, qui définissent les conditions-cadres applicables. La responsable Human Resources est membre de la direction du groupe élargie, la fonction Group Health & Safety est directement subordonnée au CEO, et dès le 1^{er} janvier 2026, la fonction Group Compliance sera représentée dans la direction du groupe élargie par la responsable de la fonction Legal & Compliance.

La direction du groupe définit les cibles liées aux effectifs de l'entreprise. Elle se charge de leur mise en œuvre et du respect des directives en prenant des mesures au sein des domaines d'activité concernés. À cet effet, les membres de la direction du groupe bénéficient du soutien des fonctions du groupe Group HR, Group Health & Safety et Group Compliance.

Pour soutenir au mieux la stratégie du groupe «Solutions 2030» et ses objectifs de croissance, d'excellence et de durabilité, cinq Excellence Centers ont été mis en place à l'échelle du groupe au sein de la fonction du groupe Group HR dans le cadre de la nouvelle stratégie RH: People & Culture (y compris Diversity & Inclusion, Health & Care), Compensation & Benefits, Learning & Development, People Attraction et HR Digital. Ces centres sont chargés de mettre en œuvre à l'échelle du groupe les initiatives stratégiques élaborées et adoptées conjointement au sein du comité RH et présentées ensuite à la direction du groupe pour la prise de décision. Le comité RH, composé des responsables des Excellence Centers et des responsables RH des divisions, se réunit deux fois par mois et il est présidé par la responsable Human Resources.

À la tête du domaine Sécurité au travail et protection de la santé au niveau du groupe se trouve la responsable Group Health & Safety, qui est directement subordonnée au CEO. Elle dirige la fonction du groupe Group Health & Safety ainsi

que le service spécialisé Sécurité au travail et protection de la santé. Elle mène des campagnes de prévention et des programmes de sensibilisation sur le thème, elle procède à des audits et elle communique avec les autorités. Dans le service spécialisé Sécurité au travail et protection de la santé, les fonctions du groupe Group Health & Safety, Group Health & Care et toutes les divisions de BKW sont représentés par des spécialistes, qui veillent à ce que les mesures décidées par les délégués à la sécurité et par les autorités soient mises en œuvre.

Le Group Data Protection Officer (Group DPO) est responsable de la protection de la vie privée. Il est intégré à la fonction Group Compliance. Davantage d'informations à ce sujet figurent aux pages 212 et 213.

Conditions de travail

BKW attache une grande importance à ce que les conditions de travail de son personnel soient appropriées. Les fondements sur lesquels reposent ces conditions de travail en interne sont notamment la politique salariale, ainsi que les politiques sur les RH et les droits de l'homme mises à jour en 2025, lesquelles s'appuient sur le code de conduite, comme tout le système normatif de BKW. Tout manquement peut être signalé au moyen du système d'alerte Integrity Line de BKW (cf. page 220).

La gestion des RH se plie au droit du travail applicable dans le pays concerné. Le groupe BKW adhère en outre aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le marché du travail a fortement évolué au cours des dernières années. BKW s'adapte à ces changements et prévoit de fusionner en 2026 la politique RH et la politique salariale, mais aussi d'en réviser le contenu.

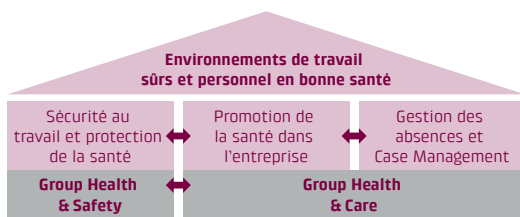
Concrètement, la politique sur les droits de l'homme mentionnée plus haut aborde des thèmes tels que la sécurité au travail et la protection de la santé (et inclut notamment une politique de tolérance zéro pour la violence et le harcèlement), les conditions et le temps de travail, la non-discrimination et l'égalité des chances, les salaires

décents, la liberté d'association et le droit de négociation collective, ainsi que la protection contre le travail des enfants, l'esclavage moderne et le travail forcé. La directive du groupe sur les droits de l'homme, que BKW a également adoptée en 2025, constitue la base du système de gestion du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et définit les responsabilités et les processus correspondants.

Sécurité au travail et santé

BKW prend très au sérieux son obligation de prévention en tant qu'employeur. La sécurité au travail et la santé constituent donc une priorité absolue. À ce titre, BKW prend des mesures et encourage des pratiques visant à protéger la santé physique et psychologique des travailleuses et travailleurs, y compris une conception du lieu de travail aussi sûre que possible et des conditions de travail propices à la santé. Le service spécialisé Sécurité au travail et protection de la santé travaille en étroite collaboration avec la fonction Group Health & Care pour proposer un environnement de travail aussi sûr que possible et des conditions de travail aussi favorables à la santé que possible. Considérant l'importance de ces préoccupations, la sécurité au travail est inscrite à l'ordre du jour de leurs séances mensuelles de la direction du groupe.

Interaction des fonctions Group Health & Safety et Group Health & Care



Dans le domaine Sécurité au travail et protection de la santé, BKW satisfait aux prescriptions réglementaires en vigueur au niveau national et international. Pour un management efficace dans le domaine de la sécurité au travail, il est fondamental de contrôler régulièrement les dangers effectifs et potentiels. Cette analyse, pilotée au niveau des divisions, se fait dans le cadre des systèmes de management et des audits. Le conseil d'administration de BKW détermine la politique sur la santé et la sécurité au travail à l'échelle du groupe, dans le cadre de la nouvelle gestion des

directives, à la lumière des résultats obtenus. La politique du groupe sur la santé et la sécurité au travail et une directive de groupe Sécurité au travail et protection de la santé remaniée ont été adoptées en 2025. Le personnel a accès à ces instruments par le biais d'un système centralisé, et la diffusion des informations est également assurée au moyen de directives de travail, de check-lists et de fiches d'information. Les principes de la directive de groupe font également l'objet de supports de formation. Ils doivent permettre de sensibiliser le personnel à cette thématique et ainsi de consolider la culture de la sécurité chez BKW.

Outre les dispositions légales propres à chaque pays, des systèmes de sécurité et de management bien établis prévalent également au niveau du groupe BKW et de ses différentes sociétés:

- ISO 45001: les divisions ou les sociétés telles que Power Grid, Arnold AG, LTB Leitungsbau GmbH et BKW Energy Solutions GmbH, qui présentent des risques élevés en matière de sécurité au travail, sont certifiées selon cette norme relative à la gestion de la protection au travail. En 2025, la division Hydro (Energy Production) a également obtenu cette certification, et d'autres certifications sont prévues en 2026.
- Charte de la SUVA: en signant cette auto-déclaration applicable à l'ensemble du groupe, la direction du groupe a exprimé son engagement en faveur d'une mise en œuvre cohérente et efficace des règles de sécurité spécifiques à la branche et à l'entreprise elle-même.
- Normes minimales: prescriptions qui s'appliquent à toutes les sociétés du groupe en matière de système de sécurité, de mécanismes d'alerte en cas d'événement dans l'entreprise et de reporting.
- Directive interne de mise en œuvre: la fonction Group Health & Safety a élaboré des modèles dédiés à la mise en œuvre de la directive sur l'appel à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST n° 6508 de la CFST). Ces modèles permettent d'accompagner les petites unités commerciales dans la mise en œuvre et le respect des prescriptions.
- Des méthodes d'évaluation telles que la Safety Culture Ladder et les solutions de branche suissetec et Batisec sont appliquées.

Les systèmes de sécurité et de management de BKW dédiés à la sécurité au travail et à la protection de la santé couvrent l'ensemble du personnel du groupe.

En complément, BKW s'engage pour les collaborateurs en période d'absence de longue durée pour cause de maladie ou d'accident, dans une perspective de réinsertion professionnelle, avec une gestion des cas interne et externe, des services de réinsertion internes et des postes de travail aménagés.

Diversité et inclusion

BKW s'engage pour la diversité et l'inclusion et satisfait à son devoir légal d'assistance. La notion de diversité englobe, pour BKW, l'âge et donc la génération correspondante, l'identité de genre, l'origine sociale ou ethnique, la couleur de peau, la nationalité, la langue, l'orientation sexuelle, la religion, les capacités physiques et mentales ou le mode de pensée. BKW dispose d'un service spécialisé Diversity & Inclusion, qui formule la stratégie pour la diversité et organise des actions ciblées de formation et de sensibilisation avec un comité de pilotage à l'échelle du groupe pour installer une culture d'accueil dans le groupe et favoriser les catégories de personnes sous-représentées. Les activités de ce service sont guidées par le code de conduite, mais aussi par la politique sur les droits de l'homme de BKW mise à jour en 2025, qui interdit toute forme de discrimination et encourage la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances. Depuis 2025, un membre de la direction du groupe s'engage en interne et en externe en tant qu'ambassadeur pour la diversité et l'inclusion.

Dans la mesure du possible, BKW propose des modèles de travail flexibles permettant de mieux concilier la vie professionnelle et personnelle. Dans tous les pays où elle opère, BKW respecte le droit légal des collaborateurs à des congés de maternité ou de paternité et à des absences pour leurs obligations parentales ou la prise en charge de membres de leur famille. Elle va même au-delà dans certains domaines.

Développement des talents, des compétences et du management

Les capacités et les connaissances de son personnel sont primordiales pour la compétitivité de BKW. Cela explique l'importance qu'elle accorde à la formation professionnelle de base, aux formations initiales et continues, aux possibilités de dévelop-

pement personnel, aux programmes d'intégration pour les étudiants, ainsi qu'à la mobilité interne et à la planification de la relève. Avec son Excellence Center Learning & Development opérant à l'échelle du groupe, BKW vient inscrire progressivement ses orientations stratégiques dans la durée. Elle met l'accent sur une compréhension commune de la conduite et des valeurs, sur la promotion d'une planification de la relève et d'une mobilité en interne et intersectorielles, mais aussi sur le développement continu de ses collaborateurs. Pour garantir le respect de toutes les prescriptions légales liées au thème de la mobilité, la nouvelle fonction Group Mobility, intégrée à l'Excellence Center People & Culture, apporte son soutien.

Protection des données du personnel

BKW protège la vie privée de son personnel et traite les données personnelles dans le respect des normes les plus strictes en matière de protection des données et des prescriptions légales, notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE et la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Elle ne traite ces données qu'en présence d'une base juridique claire ou d'un consentement, de la personne concernée, par exemple, pour les finalités suivantes: l'établissement, le maintien ou la cessation d'un rapport de travail, l'exécution d'un contrat, pour le respect d'obligations légales ou sur la base d'un intérêt légitime.

Au titre des nouvelles remarques du groupe sur la protection de la vie privée, les collaborateurs de BKW sont informés en détail sur le traitement de leurs données et leurs droits, y compris sur les finalités du traitement des données et les bases juridiques. Les collègues chargés de traiter les données personnelles sensibles des collaborateurs suivent des formations spécifiques afin d'assurer le traitement sécurisé de ces données.

BKW renforce la sensibilisation à la protection de la vie privée et donne les moyens aux collaborateurs de traiter les données en toute sécurité. Les représentants des collaborateurs contribuent activement à cette démarche et BKW obtient les autorisations nécessaires auprès des personnes concernées. Cette méthode favorise la transparence et la confiance, et ancre encore plus profondément la protection de la vie privée dans la culture de l'entreprise. Davantage d'informations sur la protection de la vie privée au sein de BKW figurent aux pages 212 à 216.

ESRS S1-2**PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE ET LEURS REPRÉSENTANTS**

Par principe, l'implication des collaborateurs dans les thèmes qui les concernent est organisée séparément dans chaque division afin de tenir compte de la multiplicité des configurations et des besoins au sein de BKW. Dans les grandes sociétés, leurs intérêts sont systématiquement pris en considération dans l'analyse et les mesures adoptées par l'intermédiaire de l'instance respective de représentation du personnel. Par exemple, les sociétés BKW Energie SA et BKW Management SA disposent d'une instance de représentation du personnel composée de 16 membres, qui se réunit au moins deux fois par an avec le CEO pour aborder ses préoccupations. Comme il est d'usage en Suisse, les collaborateurs ne sont pas directement représentés au sein du conseil d'administration ou de la direction du groupe de BKW SA. L'Allemagne possède en revanche une réglementation sur la codécision dans les entreprises. Dans ce pays, de nombreux comités d'entreprise ont été

constitués sur cette base, lesquels sont informés et impliqués conformément aux prescriptions applicables du droit allemand, et notamment de la loi sur les comités d'entreprise.

Dans le domaine Sécurité au travail et protection de la santé, les collaborateurs concernés participent à l'achat des équipements de protection individuelle (EPI) et des équipements de travail et contribuent aux enquêtes sur les accidents.

En matière de protection de la vie privée, les collaborateurs peuvent demander au Group Data Protection Officer (Group DPO) que le traitement de leurs données personnelles soit contrôlé. Ils peuvent à tout moment demander des renseignements sur les données enregistrées à leur sujet et, sous réserve du respect des exigences légales, faire corriger ou supprimer les données personnelles les concernant.

ESRS S1-3**PROCÉDURES DE RÉPARATION DES INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS**

BKW encourage avec force une culture de libre parole parmi son personnel. Sur la base de son code de conduite, elle a mis en place l'Integrity Line de BKW comme mécanisme de réclamation dans la directive de groupe Whistleblowing. Ce canal de communication confidentielle pour les collaborateurs, les clients et clientes, les partenaires et les autres personnes ou organismes qui échangent avec BKW permet de déposer des réclamations et de signaler des infractions au

droit applicable, à des principes éthiques ou à des directives de BKW, le tout dans l'anonymat si l'auteur le souhaite. Le système d'alerte peut également être joint par téléphone afin d'assurer une utilisation aussi accessible et conviviale que possible, même pour les personnes en situation de handicap (cf. également page 220). En 2026 et dans les années à venir, BKW prévoit de mener constamment des enquêtes auprès du personnel, tout comme des «Pulse Checks».

ESRS S1-4**ACTIONS CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE**

BKW s'est dotée des mesures suivantes pour tous les sujets importants liés au personnel (liste non exhaustive):

Conditions de travail

- Réalisation d'une analyse de l'égalité des salaires pour les entreprises en Suisse comptant au moins 100 collaborateurs. Ainsi, 13 entreprises employant en tout 3700 personnes ont été intégrées dans les analyses effectives. Les résultats de ces analyses ont révélé la nécessité de prendre les mesures correspondantes dans une seule entreprise.
- Analyse approfondie de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes chez BKW Energie SA. Les résultats ont permis de définir des mesures pour garantir l'égalité des salaires. Ces mesures pourront également être mises en œuvre dans d'autres domaines d'activité du groupe.
- Dès 2026, mise en place d'une architecture des emplois à l'échelle du groupe afin de classer tous les postes de travail selon un système d'évaluation uniforme et de poser des bases communes pour établir les conditions d'engagement et la rémunération. Cette démarche vise également à simplifier et promouvoir la mobilité interne.

Sécurité au travail et santé

- Depuis 2025, les informations sur les chiffres-clés dans le domaine Sécurité au travail et protection de la santé sont communiquées à l'échelle du groupe par le biais d'un outil de reporting commun.
- Établissement de cadastres des équipements de protection individuelle (EPI) pour les divisions Engineering et Infra Services, en complément des cadastres établis en 2024 pour les divisions Energy Production, Power Grid et Building Solutions.
- Organisation de formations annuelles sur le thème Résilience et sécurité au niveau de la direction pour les cadres supérieurs «cols bleus». En 2025, 16 ateliers de direction ont été menés avec chaque fois 12 participants. De nombreux ateliers de direction sont également prévus en 2026.

- Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation axée sur les blessures aux mains dans les divisions employant des «cols bleus». À cet effet, les divisions ont suivi un module de formation spécifique qui a été dispensé en 2024 et 2025.
- Organisation de formations de sécurité routière pour les membres du personnel qui conduisent un véhicule dans le cadre de leurs fonctions. En 2025, 144 formations de sécurité routière ont été organisées et elles ont accueilli 1337 collaborateurs.
- Offre d'actions d'accompagnement et de conseil, et de formations sur la santé psychologique. Depuis 2025, cette formation est accessible à tout le personnel de BKW en présentiel ou en ligne. Une liste des secouristes du travail, que les collègues peuvent contacter en cas de besoin, est publiée sur l'Intranet.
- Poursuite des partenariats en cours avec des tiers (2025):
 - Santé24 de SWICA: soutien psychologique sous la forme de formations à l'entraide en ligne et de conseils télépsychologiques (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)
 - Netzwerk Case Management Schweiz et Compasso: offres d'insertion professionnelle (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)
 - Suva: accord pour la prévention avec cours à prix avantageux (pour les sociétés de BKW en Suisse)
 - Forum Group Health & Care Bern-Solothurn: promotion de la santé (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)
 - Introduction d'un outil numérique professionnel de Case Management (domaines d'activité Energy Solutions et Power Grid et fonctions du groupe)

Diversité et inclusion

- Création d'un comité de pilotage Diversity à l'échelle du groupe composé de cinq membres issus de diverses divisions.
- Adoption, par la direction du groupe, de la Stratégie 2030, avec son volet consacré à la

diversité, l'équité et l'inclusion, qui met l'accent sur la culture inclusive, le cycle de vie équitable du collaborateur et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur la diversité et l'inclusion, mais aussi sur la discrimination et le harcèlement moral et sexuel.
- Élargissement des réseaux de collaborateurs existants (communauté d'égalité, communauté Pride sur la thématique LGBTQ+ et communauté «Génération 50 plus») à la communauté NextGen et lancement d'une communauté Diversity@BKW globale pour une plus grande visibilité et variété des thématiques.
- Poursuite du développement de modèles de travail flexibles pour permettre de mieux concilier la vie professionnelle et privée, notamment avec la mise au concours plus fréquente de postes avec un taux d'occupation de 50 à 100 % et une option de partage du travail et de direction partagée.
- Lancement de projets de développement internes dédiés aux femmes (projet pilote).
- Préparation des prochaines formations sur la diversité, l'inclusion et les préjugés inconscients avec un atelier au sein de la direction du groupe et un apprentissage en ligne pour le personnel. Le module d'apprentissage en ligne sera obligatoire pour tous les collaborateurs.

Développement des talents, des compétences et du management

- Élaboration d'un concept global autour d'un parcours de développement destiné aux collaborateurs actuels et futurs, notamment aux fonctions supérieures.
- Organisation d'une conférence annuelle People, destinée notamment aux niveaux de direction supérieurs. Objectifs: accroissement du développement interne et instauration d'une planification de la relève structurée.
- Introduction d'un programme de mentorat annuel destiné à tout le personnel de BKW pour la promotion des talents prometteurs (mise en œuvre après le projet pilote réussi pour les femmes cadres supérieures).
- Organisation du sommet de leadership annuel sur la durabilité, la croissance et l'excellence.

- Poursuite des divers cours sur le leadership pour les nouveaux cadres et les cadres expérimentés (exemples de thématiques: principes de base du leadership BKW, conduite forte dans l'artisanat et l'exploitation ou culture du leadership valorisant).
- Engagement en tant que partenaire principal lors des SwissSkills 2025, avec un accent mis sur les métiers en lien avec la transition énergétique. Objectif: approche directe des jeunes pour remédier à la pénurie de personnel.
- Introduction d'un programme Career Starter pour la formation spécialisée de jeunes diplômés de hautes écoles en complément du programme «Trainee» existant.

Protection des données du personnel⁷⁷

- Formation des nouveaux collaborateurs sur la protection de la vie privée dès leur entrée en fonction, afin de leur transmettre les connaissances de base et de les responsabiliser au plus tôt en matière de traitement des données personnelles.
- Mise en œuvre de formations approfondies sur la protection de la vie privée des collaborateurs à destination du personnel RH.
- Mise en place d'un processus de protection de la vie privée clairement défini, qui garantit l'absence de surveillance du personnel et consolide la culture de la confiance.
- Implication systématique des représentants du personnel dans les questions relatives à la protection de la vie privée, afin de renforcer la transparence, la confiance et la protection des données des collaborateurs.
- Traitement des données personnelles uniquement avec le consentement explicite des collaborateurs et à des fins clairement définies, afin de garantir l'autodétermination des personnes concernées.
- Communication d'informations transparentes et compréhensibles afin que les collaborateurs puissent comprendre la portée de leur consentement, de manière à garantir un traitement des données conforme à la législation et basé sur la confiance.

⁷⁷ Pour d'autres mesures concernant la protection de la vie privée, voir page 215.

Cibles et métriques

ESRS 2 S1-5

CIBLES CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

En ce qui concerne la sécurité au travail et la protection de la santé, le principal objectif de BKW est la création d'un environnement de travail sûr, qui favorise la satisfaction, la santé et l'engagement des collaborateurs. Les deux axes prioritaires consistent à éviter les accidents du travail graves et à éliminer les cas de décès liés au travail. À cet effet, BKW met l'accent sur la prévention et la promotion d'une culture de sécurité au travail. Tous les cadres supérieurs ont l'obligation de participer d'ici 2027 à des formations sur le thème Résilience et sécurité au niveau de la direction. De plus, toutes les personnes conduisant un véhicule de service ont dû accomplir en 2025 un cours d'une journée sur la prévention des accidents afin d'accroître la sécurité dans la circulation et de prendre mieux conscience des pratiques de conduite écoresponsable (cf. ci-avant).

En tant qu'employeur, BKW souhaite réduire au minimum le risque de maladies liées au stress et elle prend donc des mesures préventives. D'ici fin 2026, elle s'est fixé comme objectif d'organiser une formation sur la détection précoce du stress psychique pour 120 collaborateurs et collaboratrices supplémentaires (Cours ena Premiers secours en santé mentale). Les «cols blancs» doivent être formés sur la santé mentale et les courtes pauses au travail (Digital Vitality Week). BKW souhaite également étendre l'action bike to work à d'autres sites en dehors de la Suisse, et elle poursuivra encore cet objectif en 2026.

BKW se fixe les objectifs suivants dans le domaine des conditions de travail pour les deux années à venir: d'ici fin 2026, BKW mènera une enquête auprès du personnel pour évaluer son degré de satisfaction au travail, et elle utilisera les résultats pour établir des actions et des objectifs

concrets d'ici cette même échéance. D'ici fin 2027, elle déploiera une architecture uniforme des emplois à l'échelle du groupe (cf. ci-avant) afin de promouvoir l'image de marque de l'employeur. Après vérification des différentes conditions d'engagement au sein du groupe, l'architecture des emplois posera le cadre nécessaire à l'établissement de futures normes uniformes et globales.

BKW favorise une culture inclusive dans toute l'entreprise. En matière de diversité et d'inclusion, BKW s'est fixé l'objectif que 90% du personnel ait suivi la formation Diversity, Inclusion & Unconscious Bias d'ici fin 2027.

En ce qui concerne le développement des talents, des compétences et du management, BKW souhaite augmenter la satisfaction mesurable du personnel d'ici 2030, à l'aide d'offres de développement internes. L'enquête prévue en 2026 auprès du personnel (cf. ci-avant) permettra de formuler un objectif quantifiable d'ici fin 2026. D'ici 2030, BKW a pour objectif de remplacer 50% de toutes les personnes quittant une fonction aux échelons supérieurs de la hiérarchie à partir de candidatures internes (année de base 2025).

BKW a pour ambition d'améliorer constamment la protection de la vie privée de son personnel lors du traitement de données à caractère personnel. Elle entend à cette fin instaurer d'ici 2028 un Privacy Information Management System uniforme et standardisé à l'échelle du groupe. En parallèle, BKW peaufine ses lignes directrices sur la protection de la vie privée et organise des formations supplémentaires pour les collaborateurs afin d'accroître la sensibilisation aux atteintes à la protection de la vie privée.

ESRS S1-6

CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

En 2025, BKW employait 12 618 personnes ✓ (effectifs totaux)⁷⁸. Une ventilation détaillée des données de base sur le personnel figure dans les tableaux ci-après. Le taux de fluctuation brut s'est élevé en 2025 à 15% ✓ (1661 personnes ✓)⁷⁹ et correspond aux valeurs de l'année précédente. Il reflète les départs volontaires et non volontaires, les départs à la retraite et les cessations de contrats à durée déterminée.

Salariés par type d'emploi

Type d'emploi	Femmes	Hommes
Salariés permanents	2 649 ✓	7 545 ✓
Salariés temporaires	186 ✓	778 ✓
Salariés au nombre d'heures non garanti	196 ✓	223 ✓

Salariés par taux d'occupation

Taux d'occupation	Femmes		Hommes		Total		Part en %	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Temps partiel	1 302	1 155	1 233	1 078	2 535	2 233	20%	18%
Temps plein ⁸⁰	1 604	1 548	8 479	8 358	10 083	9 906	80%	82%
Total	2 906	2 703	9 712	9 436	12 618 ✓	12 139	100%	100%

Salariés par nationalité

Nationalité	Nombre (effectifs)		Part en %	
	2025	2024	2025	2024
Suisses	5 942	5 731	47%	47%
Allemands	4 123	3 898	33%	32%
Français	368	377	3%	3%
Italiens	363	351	3%	3%
Autrichiens	343	333	3%	3%
Portugais	310	320	2%	3%
Espagnols	120	120	1%	1%
Autres nationalités ⁸¹	1 049	1 009	8%	8%
Total	12 618 ✓	12 139	100%	100%

Salariés par pays

BKW possède des succursales employant leur propre personnel dans onze pays. Le tableau suivant représente le nombre total de personnes

employées par pays pour chaque pays qui compte au moins 50 salariés et représente au moins 10% du nombre total des salariés de BKW.

Pays	Nombre (effectifs)	Part en %
Suisse	8 118 ✓	64% ✓
Allemagne	3 948 ✓	31% ✓
Autres ⁸²	552 ✓	4% ✓

78 Salariés des sociétés du groupe au 31.12.2025, y compris personnes exerçant une activité secondaire, mais hors membres du conseil d'administration et personnel externe. Les chiffres au 31.12.2024 ne comprennent pas de personnes exerçant une activité secondaire.

79 Taux de fluctuation calculés sur la base du nombre moyen de collaborateurs et collaboratrices au cours de l'année, hors conseil d'administration, personnel externe, personnes exerçant une activité secondaire, apprentis, stagiaires, trainees, intérimaires, bénéficiaires de crédits horaires, salariés ayant des contrats spéciaux, transferts internes et collaborateurs des sociétés cédées.

80 BKW définit le temps plein comme un taux d'occupation ≥ 90%.

81 2024: 97 autres nationalités, 2025: 96 autres nationalités.

82 France, Italie, Croatie, Norvège, Autriche, Roumanie, Singapour, Espagne et Vietnam.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

ESRS S1-9

MÉTRIQUES DE DIVERSITÉ

Salariés par âge

Âge	Femmes		Hommes		Total		Part en %	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Moins de 30 ans	618 ✓	623	2 505 ✓	2 466	3 123 ✓	3 089	25 %	25 %
De 30 à 50 ans	1 458 ✓	1 418	4 483 ✓	4 538	5 941 ✓	5 956	47 %	49 %
Plus de 50 ans	830 ✓	662	2 724 ✓	2 432	3 554 ✓	3 094	28 %	26 %
Total	2 906 ✓	2 703	9 712 ✓	9 436	12 618 ✓	12 139	100 %	100 %

Salariés par genre

Ventilation des genres	Femmes		Hommes		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Personnel	2 906	2 703	9 712	9 436	12 618 ✓	12 139
Part en %	23 %	22 %	77 %	78 %	100 %	100 %
dont apprentis	121	132	796	770	917	902
Part en %	13 %	15 %	87 %	85 %	100 %	100 %
dont cadres supérieurs ⁸³	46 ✓	24	127 ✓	130	173 ✓	154
Part en %	27 % ✓	16 %	73 % ✓	84 %	100 % ✓	100 %

ESRS S1-14

MÉTRIQUES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

En 2025, BKW n'a déploré aucun ✓ décès dû à des accidents professionnels et aucun ✓ accident de travail grave parmi son personnel.

Durant cet exercice, le groupe BKW a enregistré 307 ✓⁸⁴ du travail soumis à la déclaration obligatoire. Pour les besoins du rapport, BKW comptabilise les accidents de travail ayant entraîné une absence ≥ 1 jour ouvrable (accident avec arrêt). Leur taux, ou la fréquence des accidents de travail avec arrêt, au sein du groupe BKW s'établit à 15,9 ✓⁸⁵.

De surcroît, 75 % ✓ du personnel de BKW était couvert par des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité.

BKW a terminé fin 2024 la mise en place d'un outil de reporting sur la sécurité au travail et la protection de la santé pour l'ensemble du groupe. Elle a ainsi pu publier des chiffres-clés supplémentaires pour tout le groupe dès 2025.

83 Cadres supérieurs: membres de la direction du groupe, direction du groupe élargie, subordonnés stratégiques directs de la direction élargie et fonctions clés. Les chiffres relatifs aux exercices 2024 et 2025 ne sont pas comparables car la définition des cadres supérieurs a été modifiée.

84 Les accidents avec arrêt incluent tous les membres du personnel à temps plein, y compris les apprentis.

85 La fréquence des accidents de travail avec arrêt indique le nombre d'accidents ayant entraîné une absence par million d'heures de travail prestées.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

ESRS S1-16**MÉTRIQUES DE RÉMUNÉRATION**

Toutes les composantes salariales sont prises en compte pour évaluer le ratio de la rémunération totale⁸⁶. La rémunération totale de la personne la plus payée est 34 fois ✓ supérieure à la rémunération médiane de tous les salariés.

ESRS S1-17**CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME**

Durant l'exercice sous revue, aucun ✓ incident grave concernant les droits de l'homme n'a été constaté chez BKW. L'Integrity Line de BKW a reçu 16 signalements ✓ de discrimination, de harcèlement ou de mobbing. Après examen, aucun incident n'a été confirmé.

86 Rémunération annuelle brute totale pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, et salaire brut soumis à cotisations sociales pour la Suisse.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

ESRS S4

Clientèle (thème central: protection de la vie privée)



À travers ses investissements dans l'avenir énergétique et sa large gamme de prestations, BKW crée une valeur ajoutée diversifiée pour ses clients et clientes. De même, son engagement en matière de durabilité répond assurément à une attente de la clientèle. En ce qui concerne les incidences sociales de BKW sur les clients et clientes, l'analyse de l'importance met tout particulièrement en exergue la protection de la vie privée et des données clients. La section consacrée aux clients et clientes se limite par conséquent à ce thème central. Si la numérisation, la mise en réseau et les modèles économiques basés sur les données donnent naissance à de nouvelles opportunités commerciales, leur gestion est aussi particulièrement délicate. C'est pourquoi BKW accorde une grande attention à la protection des données de ses clients et clientes, tout comme de celles de ses collaborateurs et partenaires commerciaux. Au cours de l'exercice sous revue, BKW a renforcé les mesures prises pour assurer la protection de la vie privée de toutes ces personnes et prévenir tout accès non autorisé aux données personnelles.

Stratégie

ESRS 2 SBM-3

INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DE LA CLIENTÈLE

BKW accorde une place centrale à la protection de la vie privée de sa clientèle dans sa philosophie d'entreprise. Une protection efficace de la vie privée renforce la confiance et la loyauté des clients et clientes et les inscrit ainsi dans une relation à long terme avec BKW. De plus, la gestion responsable des données permet d'éviter les atteintes à l'image de l'entreprise ou d'éventuelles sanctions. Elle consolide également une culture d'entreprise qui mise sur l'intégrité, la transparence et le sens des responsabilités.

Le traitement de données, et notamment de données personnelles, implique différents risques. L'accès non autorisé aux données de la clientèle peut entraîner d'importantes pertes financières et porter atteinte à la réputation de l'entreprise (atteintes à la protection de la vie privée). Les piratages de systèmes informatiques constituent une menace permanente (cyberattaques). Les violations des dispositions relatives à la protection de la vie privée peuvent avoir des consé-

quences juridiques et s'accompagner de sanctions sévères (défaut de conformité). La négligence ou le manque de formation du personnel peut favoriser les fuites de données involontaires (erreur humaine).

Mais la protection de la vie privée offre également de nombreuses opportunités. En effet, le traitement transparent et sûr des données renforce la confiance de la clientèle et offre ainsi un avantage concurrentiel à BKW. L'analyse et le traitement conformes aux prescriptions de protection de la vie privée permet de développer des prestations sur mesure et innovantes. Les processus optimisés de protection de la vie privée renforcent l'efficacité du traitement des données tout en garantissant une sécurité élevée. Enfin, un niveau élevé de protection de la vie privée a un impact positif sur l'image de marque de BKW. Les risques, opportunités et répercussions sont présentés dans le tableau à la page 153.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS S4-1

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Aux yeux de BKW, la protection des données à caractère personnel est une composante fondamentale d'un système global de Data Compliance, qui inclut la conception durable de modèles économiques basés sur les données et une utilisation responsable des données, conforme au droit et à l'éthique, dans l'intérêt de la clientèle, du personnel et des partenaires commerciaux.

BKW organise la protection de la vie privée de manière claire et structurée pour répondre aux exigences liées à la Data Compliance (cf. également page 219 à 220). Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime et délègue la surveillance des risques au comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR). La direction du groupe assure la mise en œuvre opérationnelle et le respect des exigences dans le département Data Compliance, avec le soutien du Group Data Protection Officer (Group DPO).

Les coordinateurs locaux de la protection de la vie privée (Local Privacy Officers) accomplissent les tâches opérationnelles, assurent l'interface avec le personnel, gèrent le registre des traitements et accompagnent la mise en œuvre des mesures locales de protection de la vie privée. À l'étranger, les sociétés du groupe ont mandaté des personnes déléguées externes à la protection de la vie privée qui travaillent en relation étroite avec le Group DPO afin d'assurer le respect du RGPD ou de la législation nationale sur la protection de la vie privée.

Le Group DPO dirige le Data Compliance Office, qui fait partie du service Group Compliance, et il est directement subordonné à la direction du groupe, au CCFGR et au conseil d'administration. Il est notamment chargé du développement du Privacy Information Management System (PIMS), de la mise en œuvre du programme Data Compliance de BKW (cf. également page 219), ainsi que de la définition et de la surveillance des mesures et des processus de réduction des risques. Le Group DPO réalise également chaque année une évaluation des risques liés à la conformité en matière

de données, et agit comme interlocuteur dédié en interne et en externe pour toutes les questions relatives à la protection de la vie privée. Il est soutenu dans ses missions par les Local Privacy Officers et les personnes déléguées externes à la protection de la vie privée.

Cybersécurité et protection de la vie privée

La politique Cyber Security & Data Privacy déployée à l'échelle du groupe souligne l'importance capitale de la protection des données à caractère personnel, qui fait partie intégrante d'une conduite des affaires durable et responsable. BKW s'engage à traiter les données à caractère personnel dans le respect de la législation, à des fins spécifiques et en toute transparence. Des mesures de sécurité appropriées protègent les données contre les accès non autorisés, la perte ou le traitement illicite (pour plus d'informations sur la cybersécurité, cf. également page 234).

Des procédures documentées et des contrôles réguliers permettent d'assurer le respect des principes de protection de la vie privée. Un PIMS à l'échelle du groupe, basé sur les meilleures pratiques internationales et la législation applicable en matière de protection de la vie privée, minimise les risques, protège la confidentialité et l'intégrité des informations, préserve la vie privée et l'autodétermination en matière d'information du personnel, de la clientèle et des partenaires commerciaux.

Le personnel, les partenaires commerciaux et les parties prenantes externes peuvent appeler l'Integrity Line de BKW pour signaler de manière anonyme et confidentielle les violations potentielles et réelles des dispositions relatives à la protection de la vie privée (cf. également page 220).

Les dispositions strictes de BKW en matière de protection de la vie privée assurent un niveau de sécurité élevé et contribuent ainsi de manière durable au succès de l'entreprise.

Directive du groupe sur la protection de la vie privée

En 2025, BKW a adopté et mis en œuvre la directive du groupe Privacy and Data Protection. Cette directive pose les fondements d'une utilisation responsable des données et garantit le respect des législations applicables sur la protection de la vie privée. Elle définit des directives et des processus clairs afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel. Elle met également l'accent sur la sensibilisation et la formation du personnel. Des formations et des campagnes d'information organisées régulièrement permettent de s'assurer que tout le personnel comprend l'importance de la protection de la vie privée et met donc correctement en application les directives. De plus, BKW applique des mécanismes de contrôle internes pour surveiller en permanence le respect des dispositions relatives à la protection de la vie privée, et elle les adapte si nécessaire.

Privacy Information Management System (PIMS)

BKW utilise le PIMS pour mettre systématiquement en œuvre, en fonction des risques, des mesures et des processus permettant de respecter la protection de la vie privée.

Les écarts sont corrigés dans le cadre du cycle PDCA (Plan, Do, Check, Act). Le PIMS comprend principalement le registre des activités de traitement au niveau du groupe, un canal dédié pour signaler directement au Group DPO tout incident lié à la protection de la vie privée, ainsi que la réalisation systématique de contrôles des risques et d'analyses d'impact au regard de la législation sur la protection de la vie privée. Ces processus permettent d'identifier, d'analyser et d'évaluer

les risques liés à la protection de la vie privée, afin de les minimiser grâce à des mesures adaptées.

Le PIMS garantit le respect des prescriptions légales et internes, et le documente de manière à en assurer la traçabilité. Le système est flexible et peut être utilisé par tous les services responsables au sein de BKW, alors que la gestion centralisée incombe au Group DPO. Le système intègre des contrôles réguliers des processus et des traitements des données. En cas d'opérations de traitement présentant un risque élevé pour les droits des personnes concernées, il est obligatoire de procéder à une analyse de l'impact sur la protection de la vie privée.

En cas d'incident de sécurité des données, le Group DPO est immédiatement informé. S'il existe une obligation de déclaration, le Group DPO ou les personnes déléguées externes à la protection de la vie privée, en accord avec le service responsable, informent l'autorité de surveillance responsable de la protection de la vie privée et les personnes concernées.

Si des tiers externes traitent des données à caractère personnel pour le compte de BKW, un accord écrit doit être établi.

Afin d'assurer la protection des données à caractère personnel, BKW mise sur des mesures techniques et organisationnelles (MTO) qui tiennent compte de l'état actuel de la technique, des risques spécifiques et de la sensibilité des données. Ces mesures sont documentées dans le PIMS et vérifiées en permanence.

ESRS S4-2 | ESRS S4-3

PROCÉDURES DE RÉPARATION DES INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT À LA CLIENTÈLE DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

BKW met en place des actions complètes, notamment dans le cadre de son Privacy Information Management System (PIMS), afin d'assurer la protection de la vie privée de sa clientèle. Des audits internes permettent également d'identifier les éventuels points faibles et ainsi d'améliorer constamment les actions menées.

BKW communique de manière claire et compréhensible sur le traitement des données et les droits y afférents, notamment grâce à des déclarations de confidentialité facilement accessibles et à des mises à jour régulières sur les modifications apportées aux dispositions relatives à la protection de la vie privée. Le personnel est régulièrement formé sur les aspects techniques, mais aussi à des fins de sensibilisation aux éventuels risques. De plus, BKW vérifie et met continuellement à jour ses mesures de protection de la vie privée afin de se conformer aux nouvelles exigences légales et de respecter à tout moment l'état actuel de la technique et la législation.

Les clientes et clients de BKW peuvent à tout moment exprimer leurs observations sur la protection de la vie privée. Toute atteinte à la sécurité des données peut être signalée par téléphone ou par e-mail ou au moyen du système d'alerte Integrity Line de BKW partout dans le monde (cf. également page 220).

Gestion des incidents liés à la protection de la vie privée

Les signalements d'incidents en matière de protection de la vie privée sont traités par le Group DPO (Data Compliance). Les coordinateurs de la protection de la vie privée, les personnes déléguées externes à la protection de la vie privée et l'Incident Support Team de BKW l'aident à éclaircir les faits. Dans le cadre du traitement, il s'agit de découvrir si des données à caractère personnel ont été compromises, et en cas d'atteinte à la protection de la vie privée, d'en déterminer l'ampleur et la gravité afin de planifier des mesures adéquates pour y remédier. Les mesures immédiates sont destinées à limiter les dommages et à informer les personnes concernées le plus rapidement possible, tandis que les mesures à long terme ont pour but d'améliorer les protocoles de sécurité et de dispenser des formations supplémentaires pour prévenir la survenue de nouveaux incidents. Le processus de gestion des incidents liés à la protection de la vie privée est surveillé en permanence et son efficacité est régulièrement contrôlée.

Les indications d'atteintes potentielles à la sécurité des données reçues en 2025 ont été traitées par le Group DPO, et au besoin, les signalements requis ont été effectués aux autorités de surveillance compétentes. Aucune mesure administrative n'a été prononcée et aucune procédure n'a été engagée contre BKW au cours de l'exercice sous revue.

ESRS S4-4**ACTIONS CONCERNANT LES DONNÉES CLIENTS****Activités internes de formation et d'information**

Tous les collaborateurs de BKW sont tenus de suivre une formation sur la protection de la vie privée. De plus, BKW propose des formations à cette matière spécialement conçues pour chaque service et chaque fonction. Tous les cours sont accessibles dans un Learning Management System numérique. Les collaborateurs de BKW sont en outre informés sur la protection de la vie privée sur l'Intranet. Enfin, le Group DPO organise des formations distinctes, sur le terrain et en ligne, pour le personnel des domaines particulièrement sensibles en termes de protection de la vie privée.

Utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA)

En 2024, BKW a déployé une gouvernance en matière d'IA pour garantir une exploitation responsable de cette technologie. Cette gouvernance est constituée de deux éléments fondamentaux : une directive de groupe et une gestion des risques pour l'IA. Les principes inscrits dans la directive de groupe définissent une utilisation de l'IA responsable et conforme au droit, la protection de la

vie privée des personnes concernées, ainsi que la sécurité et la fiabilité dans l'utilisation de systèmes d'IA. La protection contre la discrimination et la préservation de la vie privée y figurent également. BKW garantit que l'utilisation des systèmes d'IA est traçable et transparente.

Contrôle de l'efficacité du Privacy Information Management System (PIMS)

BKW améliore en permanence son Privacy Information Management System (PIMS). L'examen annuel que le système impose permet d'observer le degré de réalisation des mesures prévues et d'atteinte des objectifs poursuivis. Pour l'exercice sous revue, cet examen annuel a conclu que la conception du PIMS était adéquate pour atteindre les objectifs de Data Compliance. L'efficacité opérationnelle des mesures pour la protection de la vie privée demeure toutefois problématique dans un certain nombre de sociétés du groupe et de divisions. Les points faibles identifiés sont analysés et un processus d'amélioration continue (processus d'apprentissage) est mis en place.

Cibles

ESRS S4-5

CIBLES LIÉES AUX DONNÉES CLIENTS

BKW a pour ambition d'améliorer constamment la protection de la vie privée de ses clientes et clients lors du traitement de données à caractère personnel. Elle entend à cette fin instaurer d'ici 2028 un PIMS uniforme et standardisé à l'échelle

du groupe. En parallèle, BKW peaufinera ses lignes directrices sur la protection des données et organisera des formations supplémentaires pour les collaborateurs afin d'accroître la sensibilisation aux atteintes à la protection de la vie privée.

Informations sur la gouvernance

Juvent

Travail en hauteur dans le plus grand parc éolien de Suisse.

TABLE DES MATIÈRES

218 Pratiques commerciales responsables

ESRS G1

Pratiques commerciales responsables



BKW estime qu'il lui incombe d'adopter un comportement commercial équitable envers son personnel, sa clientèle, ses partenaires commerciaux et la société. C'est pourquoi le groupe accorde une attention prépondérante à une gestion d'entreprise intègre et responsable, des pratiques commerciales éthiques et une bonne gouvernance, conformément au code de conduite et aux politiques obligatoires pour le groupe tout entier. En marge des bases du dispositif réglementaire de BKW et de son Compliance Management System, ce chapitre met l'accent, dans le cadre de l'analyse de la double importance, sur les relations avec les fournisseurs, ou en d'autres termes, sur l'engagement des organisations d'achat de BKW. Tout part d'une procédure basée sur les risques par laquelle BKW s'efforce d'accroître ses performances de durabilité en collaboration avec ses fournisseurs, en imposant par exemple des exigences ciblées dans ses projets d'achats. Elle minimise ainsi les risques potentiels dans son réseau de fournisseurs et déploie des processus pour la prise en compte de critères de durabilité dans l'approvisionnement.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

ESRS G1-1

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PRATIQUES COMMERCIALES RESPONSABLES

Le code de conduite de BKW fait partie intégrante de sa culture d'entreprise. Il établit des lignes directrices claires en matière de comportement et de coopération, guide le personnel dans son quotidien, et aide les collaborateurs à agir de manière correcte et conforme aux prescriptions légales, aux exigences sociales et aux principes de l'entreprise dans les situations complexes.

Les politiques, directives et règlements du groupe concrétisent ces principes. Les politiques Sécurité au travail et protection de la santé, RH et Cybersécurité & protection des données, ainsi que les directives du groupe Gestion de la durabilité, Droits de l'homme, Impôts, Gestion des risques et Privacy & Data Protection ont été adoptées en 2025. La politique sur les droits de l'homme publiée en 2024 a été révisée en 2025. Les politiques Gestion de l'entreprise et Compliance doivent être adoptées en 2026.

À travers ces règlements nouveaux ou mis à jour, BKW se donne les moyens de définir les normes dans les domaines clés à l'échelle du groupe et de réaliser ses objectifs stratégiques par des pratiques commerciales équitables et durables.

Le BKW Compliance Management System (CMS)

BKW exploite un Compliance Management System (CMS) efficace et global qui vise à garantir un comportement conforme à la loi et responsable à l'échelle du groupe, et à le promouvoir sur la durée. Ce système est basé sur des valeurs de respect, de confiance et d'intégrité qui illustrent la culture de l'entreprise. La direction du groupe, le conseil d'administration et tous les niveaux de direction adoptent activement cette posture et en assurent la promotion dans toute l'entreprise.

Le CMS permet de détecter au plus tôt les potentielles infractions, de minimiser les risques et de renforcer l'intégrité de l'organisation. Les objectifs de conformité sont établis en lien étroit avec les objectifs stratégiques de l'entreprise, et régulièrement vérifiés et développés.

L'identification et l'évaluation des risques de conformité comptent parmi les tâches essentielles du CMS. Le service Group Compliance analyse ces risques à l'échelle du groupe, évalue leur probabilité de survenance ainsi que leurs éventuelles incidences, et en déduit des actions adaptées pour réduire les risques.

Le programme de conformité de BKW intègre les processus, prescriptions et directives nécessaires à la mise en œuvre de pratiques commerciales conformes aux règles. Il comprend notamment l'Integrity Line de BKW, un système d'alerte confidentiel, et le programme Compliance Awareness, qui sensibilise le personnel à la conformité par le biais de formations et d'actions de communication ciblées.

La communication interne joue un rôle capital, puisqu'elle permet de fournir régulièrement des informations pertinentes aux collaborateurs et de renforcer ainsi leur responsabilité. Des canaux de communication ouverts favorisent la compréhension et l'acceptation des prescriptions de conformité.

Pour assurer l'efficacité et le développement continu du CMS, le secteur Group Compliance vérifie régulièrement les processus et structures existants, et si nécessaire, met en place des mesures d'amélioration ciblées. Ainsi, le système reste robuste et sécurisé face à l'évolution des conditions-cadres, tout en contribuant à l'intégrité et à la stabilité durables de BKW.

Organisation et management

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de l'organisation Compliance et du CMS. Il a délégué ses obligations liées au contrôle de la qualité et à la budgétisation du secteur Group Compliance à la direction du groupe et au CEO. Le Head of Group Compliance de BKW prend en charge la conception et la mise en œuvre opérationnelles du CMS.

Pour plus d'informations:

www.bkw.ch/codedeconduite

L'organisation Compliance s'articule autour d'une structure claire, qui est établie dans la directive du groupe Compliance. Les responsabilités et les compétences sont définies sans ambiguïté, et les ressources humaines et techniques nécessaires sont disponibles. Le secteur Group Compliance assure la gestion centralisée et la coordination de toutes les thématiques liées à la conformité au sein du groupe.

Le Head of Group Compliance assume la fonction de Chief Compliance Officer (CCO). Dans les affaires courantes, il est directement subordonné au CEO et au comité de contrôle financier et de gestion des risques (CCFGR) de BKW. Il tient en permanence la direction du groupe et le conseil d'administration au courant de toutes les questions importantes en matière de conformité.

Integrity Line de BKW

Le système d'alerte Integrity Line de BKW fait partie intégrante du CMS. Il permet au personnel et aux personnes externes de signaler d'éventuelles infractions, partout dans le monde et à tout moment, et de manière anonyme si nécessaire.

La confidentialité de l'identité et des informations sur le lanceur d'alerte est systématiquement assurée. BKW protège expressément les lanceurs d'alerte contre les représailles ou autres préjudices; et les violations de cette protection peuvent avoir des conséquences fondées sur le droit du travail.

Toutes les alertes communiquées sont soumises à une évaluation des risques. Les cas présentant un risque élevé font l'objet d'enquêtes internes. Cela concerne notamment les alertes en lien avec la corruption ou les violations des droits de l'homme. La procédure se déroule en toute transparence: la personne concernée par les accusa-

tions est informée de ces accusations et a la possibilité de donner sa version des faits. La présomption d'innocence s'applique dans tous les cas.

Le système d'alerte s'accompagne également d'une hotline gratuite pour que rien n'entrave l'accès. Ce numéro permet de signaler les infractions aux prescriptions sur la corruption, le droit des cartels et le blanchiment d'argent, les violations des droits de l'homme et les atteintes à l'environnement, la discrimination, le harcèlement sexuel, le non-respect des normes sur la sécurité au travail, l'enrichissement personnel, le vol ou encore l'abus de confiance. Cette liste n'est pas exhaustive.

Programme de sensibilisation à la compliance

BKW a adopté un concept de formation global et systématique qui aborde l'ensemble des risques pertinents en matière de sécurité et vise à sensibiliser durablement tout le personnel. Il intègre principalement des formations en ligne obligatoires, comme les formations sur le code de conduite ou sur la corruption, qui sont obligatoires pour tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices. Il prévoit également des formations de remise à niveau afin de consolider continuellement les connaissances. Des formations ciblées sont proposées pour les fonctions exposées à un risque élevé ou en cas de besoin particulier. Elles sont conçues pour répondre aux spécificités du secteur d'activité concerné. En complément des formations formelles, BKW mise sur divers formats dans le cadre du programme Compliance Awareness afin de promouvoir régulièrement la culture de la conformité. Outre les canaux de communication classiques, elle mise sur des éléments interactifs tels que des vidéos pédagogiques, des contenus ludiques ou de brèves impulsions pour renforcer de manière pratique et efficace la compréhension des problématiques liées à la conformité.

ESRS G1-2

GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

BKW établit des relations de respect, d'estime et de confiance mutuelle avec ses fournisseurs. Dans ce cadre, la surveillance et la gestion des chaînes d'approvisionnement jouent un rôle essentiel pour garantir une conduite des affaires durable et responsable, mais aussi une collaboration fluide avec les fournisseurs. Chaque division dispose à cette fin d'une organisation d'achat qui coopère selon le Procurement Operating Model adopté par la direction du groupe. La fonction Procurement Services accompagne les divisions Power Grid, Energy Production et Energy Markets, et fait également office de fonction globale à l'échelle du groupe. Sa mission consiste à assurer l'orientation stratégique d'une organisation d'achat uniforme et globale, et à prendre en charge les processus d'achat à l'échelle du groupe en tant que propriétaire de processus principal. En tant que fonction globale à l'échelle du groupe, cette fonction dirige le Procurement Committee, où sont représentées les autres organisations d'achat des divisions Engineering, Building Solutions et Infra Services. Ce comité assure la coordination, l'harmonisation et le développement de l'organisation d'achat à l'échelle du groupe. Il mène également des initiatives globales et veille à leur mise en œuvre uniforme à travers tout le groupe par l'intermédiaire de groupes spécialisés. Afin d'intégrer la dimension de la durabilité dans l'approvisionnement, le département ESG Procurement a été mis en place au sein de la fonction du groupe Procurement Services. Il soutient la mise en œuvre et le développement des initiatives ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et coordonne les activités connexes avec les organisations d'achat des diverses divisions.

Grâce à la structure organisationnelle ainsi créée, BKW favorise une durabilité cohérente et uniforme tout au long des chaînes d'approvisionnement, en étroite collaboration avec ses fournis-

seurs. En parallèle, les risques liés à la durabilité sont réduits à l'échelle du groupe et la résilience des chaînes d'approvisionnement s'en trouve renforcée. Les exigences de durabilité sont établies de sorte à assurer la disponibilité des livraisons, notamment sur les marchés exigeants au niveau de l'offre.

Pour gérer ses incidences, risques et opportunités dans les achats, BKW s'est fixé les objectifs suivants:

- D'ici fin 2026, tous les fournisseurs qui présentent des risques écologiques et sociaux potentiels (fournisseurs ESG) devront avoir atteint une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche⁸⁷.
- D'ici fin 2025, les pratiques d'achat responsables seront uniformisées à l'échelle du groupe, à travers un dispositif réglementaire solide, et d'ici fin 2026, elles seront mises en œuvre dans toutes les organisations d'achat.

Au titre du premier objectif, l'accent est mis à moyen terme sur l'onboarding et le développement de fournisseurs ESG afin de pouvoir, à plus longue échéance, couvrir tous les risques potentiels pour chaque produit et constituer un réseau de fournisseurs performants en termes de durabilité.

Avec le deuxième objectif, l'attention se porte davantage sur les règles et processus internes des demandeurs et des organisations d'achat. La coordination est ainsi assurée à l'égard des fournisseurs, de sorte qu'il est possible de garantir le respect des obligations de diligence et de s'adapter facilement aux futures exigences réglementaires.

⁸⁷ La moyenne de la branche a été calculée par BKW sur la base de données de 2023 et correspond à une notation EcoVadis de 56 points.

Analyse des risques des chaînes d'approvisionnement

Depuis 2023, BKW analyse les risques des chaînes d'approvisionnement pour les achats des domaines de la production d'électricité et de l'infrastructure réseau. BKW a commencé par identifier les domaines d'activité pouvant présenter des risques potentiels. En 2025, la méthodologie a été développée dans le cadre de l'analyse des risques, avec pour objectif d'identifier et d'évaluer plus précisément les risques tout au long de la chaîne de valeur, puis de les gérer efficacement. Huit catégories de risque sont désormais abordées systématiquement:

- six dans les divisions Power Grid et Energy Production – réseaux électriques, énergie hydraulique et thermique, photovoltaïque, énergie éolienne, batteries de stockage et construction;

- et deux dans les fonctions du groupe – technologies de l'information et de la communication (TIC) et équipement de protection individuelle (EPI).

Ce système étendu assure une évaluation différenciée des risques pertinents pour la durabilité en fonction des étapes de la chaîne de valeur et favorise l'élaboration ciblée de mesures d'atténuation des risques. Ainsi, BKW renforce sa capacité à assurer que ses chaînes d'approvisionnement sont résilientes, à la hauteur de leurs responsabilités et tournées vers l'avenir.

Dans toutes les catégories de risque, 25 matières premières⁸⁸ pertinentes pour BKW, qui présentent des risques écologiques et sociaux potentiels, ont été identifiées (cf. tableau ci-après).

Risques de durabilité étudiés par BKW dans la chaîne d'approvisionnement

Risques sociaux

- Travail des enfants
- Travail forcé et toutes les formes d'esclavage
- Protection insuffisante au travail et mise en danger de la santé sur le lieu de travail
- Non-respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- Discrimination
- Conditions de travail précaires et privation d'un salaire décent
- Risques de violation des droits humains liés à l'environnement
- Conflits d'utilisation des terres et droits de propriété
- Conflits et risques de sécurité

Risques écologiques

- Émissions de gaz à effet de serre
- Consommation d'eau et de surfaces
- Extraction de matières premières abiotiques et biotiques
- Émission de polluants atmosphériques
- Apport de substances de nature à polluer l'eau
- Déchets

Sur la base des catégories de risques et des biens et services achetés dans ces catégories, BKW a identifié les fournisseurs ESG pertinents. À cette fin, elle s'est renseignée auprès des fournisseurs sur les chaînes d'approvisionnement et l'origine des matières premières à risque, et en conclusion, elle a dressé un profil de risque ESG pour chaque

fournisseur. L'équipe de gestion de la durabilité accompagne étroitement les projets d'achat impliquant ces fournisseurs (biens ou services) présentant un risque moyen à élevé afin de minimiser les risques pour la durabilité. Depuis 2025, la pertinence en termes de CO₂ des biens et services achetés est également analysée afin

88 Antimoine, balsa, bauxite (aluminium), plomb, chrome, fer (minerai de fer), pétrole (plastique/matériaux synthétiques), germanium, graphite, cobalt, minerai de cuivre, lithium, magnésium, manganèse, molybdène, nickel, niobium (tantale), sable (ciment), sélénium, terres rares (néodyme, dysprosium, praséodyme, bore et terbium, scandium, lanthane, cérium, yttrium), argent, silicium (métallurgique), sel gemme (PVC: avec le pétrole/gaz naturel), zinc et étain.

de pouvoir formuler des déclarations fondées sur les objectifs d'atténuation du changement climatique définis à l'échelle du groupe.

Évaluation et progression des fournisseurs

BKW s'est fixé comme objectif que tous les fournisseurs ESG pertinents disposent d'une notation de durabilité au moins équivalente à la moyenne de la branche d'ici fin 2026. En concertation avec toutes les organisations d'achat, un partenariat a été mis en place avec ces fournisseurs ESG pour les accompagner dans l'intégration du processus de notation et leur progression. La plateforme EcoVadis établit une notation de durabilité fiable et garantit le développement des fournisseurs en fonction des thématiques de durabilité pertinentes. La sélection des fournisseurs pertinents est basée sur l'analyse initiale des risques de la chaîne d'approvisionnement menée en 2023, qui couvrait la période de 2019 à 2023. Au total, 4 186 fournisseurs du niveau Tier 1, le premier niveau de la chaîne d'approvisionnement, avaient été évalués dans cette analyse.

En 2023, BKW a identifié 149 fournisseurs directs pertinents (Tier 1) présentant des risques écologiques et sociaux dans les domaines d'achat de la production d'électricité et de l'infrastructure réseau. En 2025, 30 fournisseurs pertinents ont été ajoutés dans ces domaines, portant le total à 179. Ces fournisseurs représentent plus de 75% du chiffre d'affaires global des catégories de marchandises concernés, ce qui souligne l'importance d'une gestion durable des fournisseurs.

Sur les 179 fournisseurs pertinents dans les domaines d'achat susmentionnés, 51 n'entretiennent pas de relation commerciale active avec BKW en ce moment et 21 doivent simplement fournir une auto-déclaration en raison de leur activité (faible pertinence des risques). De plus, 22 autres fournisseurs seront soumis à un contrôle approfondi lors d'une «pré-qualification» avant de débiter la relation commerciale. Cela concerne les catégories de marchandises présentant des risques potentiels élevés (p.ex. grandes batteries). Sur les 85 fournisseurs subsistants, 58 ont confirmé qu'ils possèdent déjà une notation EcoVadis:

- 39 de ces fournisseurs ont une notation supérieure à la moyenne de la branche;
- 19 n'atteignent pas encore la moyenne de la branche. Toutefois, ces derniers ne présentent aucune infraction grave aux normes requises dans leurs pratiques commerciales. BKW accompagne ces 19 fournisseurs afin qu'ils atteignent la notation nécessaire.
- Aucun des fournisseurs n'a présenté une performance de durabilité insuffisante au point de nécessiter la correction d'infractions fondamentales.

Au cours de l'exercice sous revue, aucune infraction aux pratiques ESG n'a été relevée qui aurait nécessité de mettre un terme à la relation commerciale avec des fournisseurs. Cela concerne également les cas suspects révélés lors de la divulgation de leurs chaînes d'approvisionnement, notamment aux niveaux Tier 2 et inférieurs.

Les activités que BKW a mises en œuvre pour améliorer la gestion de la durabilité et donc la transparence dans la chaîne d'approvisionnement ont abouti en 2025 à quatre notations initiales et six réévaluations. Jusqu'à présent, aucun fournisseur n'a refusé de fournir des renseignements sur la durabilité. BKW étend progressivement l'onboarding de fournisseurs ESG à tous les domaines d'achat et elle continuera à l'avenir d'encourager les fournisseurs existants à s'améliorer toujours plus.

Mesures dans les domaines à risque

BKW applique certaines exigences de durabilité générales dans toutes les catégories de risques, sous la forme de clauses contractuelles, d'auto-déclarations et de demandes de transparence de la chaîne d'approvisionnement. En 2025, BKW a identifié trois approches structurelles qui, combinées, améliorent l'identification des risques et réduisent la probabilité de survenance.

1. Pratiques d'achat responsables: mise en place d'un dispositif réglementaire uniforme à l'échelle du groupe pour minimiser les incidences sur l'être humain et l'environnement (cf. également la section distincte sur les pratiques d'achat responsables)
2. Due Diligence des fournisseurs: élargissement de l'approche de Due Diligence existante pour le niveau Tier 1 dans le cadre de la gestion des fournisseurs

3. Initiatives de la branche dans la chaîne d'approvisionnement: participation à des initiatives spécifiques à la branche afin d'accroître les leviers d'influence dans la chaîne de valeur en amont et de relever les défis systémiques

Le déploiement de ces approches au niveau du groupe garantira la mise en œuvre efficace à l'échelle du groupe des actions correspondantes dès 2026.

Catégorie de risque Réseaux électriques

D'après une analyse approfondie des risques de la chaîne d'approvisionnement, le cuivre présente une grande pertinence pour BKW sur le plan de la durabilité, en particulier dans le groupe de marchandises des câbles. En effet, il existe un risque de travail des enfants, de grandes quantités de cuivre sont achetées et BKW dispose de possibilités d'action directes à l'égard des producteurs. Depuis 2024, BKW impose donc des critères obligatoires rigoureux lors des projets d'achat de câbles pour le réseau de distribution (basse, moyenne et haute tension). Les soumissionnaires doivent divulguer leur chaîne d'approvisionnement et l'origine des matières premières. Cela permet de s'assurer que le minerai de cuivre ne provient pour aucun d'eux de pays à risque pour le travail des enfants (République démocratique du Congo et Zambie). De plus, BKW a entamé un dialogue avec «The Copper Mark», la principale organisation de normalisation pour des pratiques responsables dans le commerce du cuivre, afin de resserrer la collaboration avec tous les fournisseurs de câbles.

Catégorie de risque Photovoltaïque

Dans la catégorie de risque du photovoltaïque, une part considérable du polysilicium utilisé dans le monde entier provient de la région chinoise du Xinjiang et présente donc des risques potentiels de travail forcé. Des recherches et des clarifications méticuleuses ont été menées pour préparer l'achat de modules photovoltaïques destinés à des centrales solaires. En 2025, BKW a mené des échanges approfondis avec des fournisseurs potentiels afin d'évaluer leurs efforts de réduction des risques de durabilité, notamment en lien avec le travail forcé, et de leur faire part de ses attentes.

Catégorie de risque Grandes batteries

Lors de l'achat de grandes batteries, des raisons réglementaires imposent de s'intéresser en particulier aux minerais provenant de zones de conflit (3TG)⁸⁹, ainsi qu'au cobalt et au lithium. Pour minimiser les risques, BKW applique le Responsible Minerals Assurance Process (RMAP) de la Responsible Mining Initiative (RMI), qui comprend un mécanisme de présentation de rapports intégrant des informations détaillées sur les fournisseurs afin d'assurer une grande transparence dans la chaîne d'approvisionnement de BKW.

Pratiques d'achat responsables

Au sein de BKW, les achats responsables reposent sur un arsenal réglementaire qui comprend la directive sur la gestion des achats, les conditions générales d'achat (CGA), le code des fournisseurs, le règlement relatif aux soumissions pour les appels d'offres (y compris formulaire d'auto-déclaration pour les fournisseurs et catalogue des critères) et divers instruments décentralisés au niveau des organisations d'achat. Après l'uniformisation des règlements amorcée en 2024, trois règlements essentiels ont été adoptés en 2025:

1. Code des fournisseurs: mise à jour du code avec une application obligatoire et uniforme à l'échelle du groupe.
2. Directive du groupe Gestion des achats: révision de la directive avec l'ajout de la durabilité en tant qu'élément essentiel des processus d'achat
3. Règlement du groupe pour un approvisionnement durable et responsable: nouveau règlement qui définit l'organisation et les processus à l'échelle du groupe autour des thématiques de durabilité.

Avec l'introduction de ces règlements, BKW pose les fondements uniformes d'un approvisionnement durable, responsable et transparent au sein du groupe entier. Afin d'assurer leur application à l'échelle du groupe, les personnes concernées suivront une formation ciblée en 2026 et seront sensibilisées à la mise en œuvre des nouvelles prescriptions.

89 Étain, tungstène, tantale et or.

Mécanismes de sanction

Dans le cas où les fournisseurs ne répondent pas aux exigences de durabilité de BKW, celle-ci a défini une procédure échelonnée. Dans un premier temps, elle prévoit un entretien avec le fournisseur en cause, et en l'absence de mise en conformité, les produits concernés peuvent être temporairement bloqués. Enfin, elle cesse la relation de travail si nécessaire. Cette méthode permet de s'assurer que les infractions aux exigences de durabilité sont traitées avec cohérence et efficacité. Le conseil ESG Procurement est informé régulièrement des avancées dans l'onboarding et convoqué à titre exceptionnel en cas de soupçons ou d'infractions, notamment lorsque des risques pour la durabilité surviennent chez des fournisseurs ou que des mesures nécessitent une remontée dans la hiérarchie. L'objectif consiste à trouver des solutions efficaces pour mettre fin aux abus et garantir le respect des exigences de durabilité.

Formations

Depuis 2024, et donc aussi durant l'exercice sous revue, les acheteurs sont formés sur les objectifs internes en matière de durabilité, les risques potentiels dans les chaînes d'approvisionnement de BKW et le processus d'onboarding. Dans les années à venir, ils suivront des formations complémentaires sur les règlements adaptés et les critères de durabilité.

Le personnel des divisions Energy Production, Energy Markets et Power Grid a par ailleurs été sensibilisé aux normes éthiques et aux prescriptions légales dans le processus d'achat. Enfin, les acheteurs ont assisté à un cours obligatoire sur le droit de la concurrence. En 2025, tout le personnel des achats a également été sensibilisé aux règles de comportement étendues sur l'impartialité afin de s'assurer que toutes les personnes impliquées dans le processus d'achat respectent bien les principes d'objectivité, d'équité et d'intégrité.

ESRS G1-3

PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

BKW applique une tolérance zéro pour toutes les formes de corruption. De nombreuses mesures sont mises en place pour traiter activement et réduire efficacement les risques de corruption, notamment des formations et des actions de sensibilisation régulières à destination du personnel, et elles débutent dès la formation sur le code de conduite. Des approfondissements sont notamment proposés sur les thèmes de la lutte contre la corruption et de la gestion des conflits d'intérêts.

Un élément fondamental réside dans la directive de groupe sur la lutte contre la corruption, qui contient des prescriptions obligatoires pour tout le personnel et pose ainsi les bases d'un comportement intègre et responsable au quotidien dans l'entreprise. En complément, BKW prévoit des directives claires sur la gestion des invitations, des cadeaux et des autres avantages appréciables en argent. Elle garantit ainsi que les décisions commerciales sont prises de manière indépendante et transparente.

Les paiements de facilitation sont strictement interdits, car ils constituent une forme de corruption et vont à l'encontre des principes de BKW.

BKW exige également de ses partenaires externes qu'ils respectent des normes claires: le code des fournisseurs de BKW oblige les partenaires commerciaux à respecter les prescriptions éthiques et légales, notamment pour la lutte contre la corruption.

Des directives contraignantes s'appliquent également pour la gestion des conflits d'intérêts, et les collaborateurs doivent signaler les conflits d'intérêts potentiels ou réels. À cet effet, ils disposent d'un système centralisé pour déclarer et documenter en toute transparence les donations et les conflits d'intérêts.

En cas de soupçons de corruption ou de pots-de-vin, le secteur Group Compliance fait office d'interlocuteur centralisé. BKW met également un système d'alerte, l'Integrity Line de BKW, à la disposition du personnel et des tiers. Des mesures appropriées sont prises pour protéger les lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles.

Métriques

ESRS G1-4 | ESRS S1-17

INFRACTIONS AUX PRESCRIPTIONS SUR LA CORRUPTION, LES POTS-DE-VIN, LES DROITS DE L'HOMME, LA DISCRIMINATION ET L'ENVIRONNEMENT

Aucune condamnation ni amende n'a été prononcée pendant l'exercice sous revue pour infraction à des dispositions sur la corruption, les pots-de-vin, ou l'environnement.

Il n'y pas eu non plus d'amendes ✓, de pénalités ou d'autres dommages et intérêts suite à des violations des droits humain et des comportements discriminatoires ou du harcèlement.

ESRS G1-6

PRATIQUES EN MATIÈRE DE PAIEMENT

BKW entretient une relation de partenariat avec ses fournisseurs, car l'équité, l'ouverture et le respect sont essentiels à un lien d'affaires solide. La gestion équitable des fournisseurs inclut également les conditions de paiement, qui figurent dans les conditions générales d'achat (CGA) et sont accessibles publiquement. Le délai de paiement habituel pour les contrats de fourniture est de 30 jours net. Les biens d'investissement plus

importants, comme les contrats d'entreprise, peuvent être soumis à des conventions spéciales, qui prévoient généralement un paiement échelonné avec un premier versement de 30% du montant. L'ensemble du trafic des paiements est soumis à la surveillance du contrôle financier. En 2025, il n'y avait aucune procédure en cours concernant les pratiques de paiement de BKW.

✓ Vérifié par PwC en 2025 (Limited Assurance). Le rapport de vérification figure dans la section Rapport de l'auditeur indépendant.

Aspects de durabilité spécifiques de l'entité



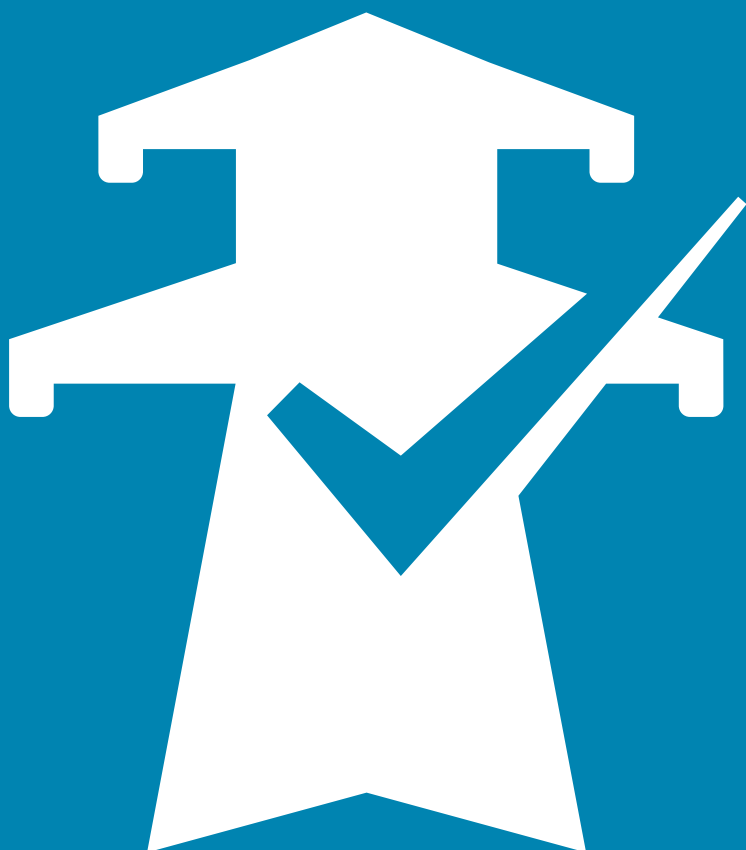
Arzberg

Laura Wilkat, cheffe de projet, BKW Storage Solutions GmbH, BKW Infra Services, dans l'une des plus grandes installations de stockage d'énergie d'Europe.

TABLE DES MATIÈRES

- 228 Sécurité d'approvisionnement
- 232 Préparation aux cas d'urgence

Sécurité d'approvisionnement



La fiabilité de l'approvisionnement en énergie est une condition essentielle à la prospérité, à la croissance économique et au développement social. BKW contribue grandement à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse. En tant que prestataire de services énergétiques et d'infrastructures, BKW est résolue à garantir une disponibilité élevée du réseau de distribution et des centrales.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Le groupe BKW poursuit une stratégie de maintenance prospective pour ses installations de production et de réseau. Sur la base d'analyses régulières des besoins et des risques, BKW procède en continu aux actions de maintenance et aux investissements nécessaires, garantissant ainsi un fonctionnement fiable et sans accroc des réseaux et des installations. En parallèle, le groupe investit de manière ciblée dans la formation de son personnel et maintient ainsi les performances de BKW à un niveau élevé de façon à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales et des réseaux.

En termes de disponibilité du réseau de distribution, la gestion des incidences, des risques et des opportunités de BKW incombe à la division Power Grid, tandis que la division Energy Production prend en charge les centrales. Ces deux divisions sont soumises à de nombreuses prescriptions légales afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement. Citons notamment les lois fédérales suisses sur l'électricité, l'énergie et l'aménagement du territoire, l'ordonnance sur le courant fort, la norme suisse SN EN 50110-1:2013 et plusieurs directives spécifiques de l'ESTI, qui est l'autorité de surveillance et de contrôle des installations électriques. Sans oublier le respect des normes nationales et internationales. Le réseau de distribution, en particulier, est réglementé: il existe des prescriptions légales claires pour assurer que sa planification, sa construction et son exploitation soient sûres, performantes et efficaces, ainsi que des prescriptions pour réglementer l'obligation de raccordement.

Réseau de distribution

Les prescriptions légales encadrent la gestion du réseau de distribution. Les fonctions, les responsabilités et les attributions sont définies dans différentes descriptions de rôles internes. Les processus commerciaux sont harmonisés et documentés dans le système de gestion intégré. Tous les membres du personnel y ont accès et doivent s'y conformer. Le système de gestion a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001. Le système de gestion intégré de Power Grid énonce des directives claires et définit comment planifier, mettre en œuvre, documenter et sur-

veiller les processus opérationnels. Afin de garantir une amélioration continue, les processus sont régulièrement vérifiés et adaptés. En tant que piliers essentiels du niveau de disponibilité élevé, la gestion des risques, la sécurité de l'information et le Business Continuity Management sont cruciaux pour tous les processus internes. En cas de perturbations ou de crises, BKW accorde la priorité à la détection précoce, à la protection des données et des systèmes, mais aussi au maintien des processus essentiels. Pour cela, elle s'appuie sur les directives du groupe sur la cybersécurité et sur la gestion des risques. Ainsi, le groupe renforce la résilience opérationnelle et garantit la fiabilité de l'approvisionnement en énergie. Au sein du domaine d'activité Power Grid, un concept de sécurité a en outre été élaboré pour le réseau de distribution dans la zone de desserte, conformément à l'art. 12 de l'ordonnance sur le courant fort. Ce concept permet de s'assurer que les personnes qui ont accès à la zone d'exploitation, qui exécutent des manœuvres de service ou qui travaillent sur l'installation, disposent de la formation spécialisée adéquate. Une révision interne au groupe est également menée régulièrement, en plus des audits externes. Elle vérifie le respect de la conformité et de la gouvernance, la gestion et le contrôle financiers, la gestion des risques et les contrôles de sécurité informatique. La révision interne dispose d'un droit illimité d'information et de consultation des dossiers pour mener à bien ses missions.

En tant que gestionnaire du réseau de distribution suisse, BKW contribue activement à la transition vers une production énergétique décentralisée, par l'intermédiaire de son domaine d'activité Power Grid. Ce domaine est soumis au mandat légal qui consiste à assurer l'exploitation sûre, performante et efficace du réseau de distribution. L'exploitation du réseau de distribution de BKW est dirigée depuis le centre d'exploitation. Grâce à une approche globale et prospective, Power Grid développe la maintenance, le remplacement et l'extension du réseau de distribution, et pose ainsi les fondements d'un approvisionnement fiable et pérenne qui s'inscrit dans la transition énergétique. Avec l'augmentation continue du nombre

d'installations photovoltaïques privées, les entreprises et les ménages ne cessent de gagner du terrain en tant que producteurs d'électricité décentralisés. Ils injectent directement l'électricité qu'ils produisent dans le réseau de distribution local de Power Grid. Le rôle des gestionnaires de réseau de distribution connaît ainsi une transformation fondamentale: ils assument une fonction plus active au sein du système énergétique et contribuent de manière significative à la transition énergétique. Dans le même temps, les exigences en matière de précision des prévisions d'injection et de consommation augmentent, ce qui est une condition essentielle à l'exploitation efficace et stable du réseau. La planification du réseau cible pour le réseau à moyenne et à haute tension est indispensable au développement du réseau. De plus, le déploiement des smart meters sur l'ensemble du territoire est essentiel pour relever les défis de la transition énergétique. Ces compteurs intelligents permettent d'utiliser plus efficacement les capacités existantes du réseau et communiquent des données précieuses pour la planification ciblée de l'extension du réseau, en fonction des besoins.

Production d'électricité

La contribution de BKW à la sécurité d'approvisionnement repose non seulement sur la disponibilité élevée du réseau de distribution, mais aussi sur une grande disponibilité des installations de production d'électricité.

Les installations de production de BKW sont exploitées par la division Energy Production et gérées par la division Energy Markets.

Le portefeuille des installations de production d'énergie de BKW, qui regroupe des technologies diverses, est structuré de manière à répondre aux exigences croissantes posées au système énergétique dans le cadre de la transition énergétique. Il comprend un mélange équilibré de centrales à régulation flexible (principalement des centrales hydroélectriques, mais aussi des participations dans des centrales à charbon et à gaz modernes et efficaces), d'énergie en ruban planifiable (p.ex. centrales au fil de l'eau et participations dans des centrales nucléaires) et de nouvelles centrales renouvelables (éoliennes, centrales solaires et biomasse). L'année passée, BKW a également mis en place une nouvelle unité commerciale dédiée au développement, à la réalisation, à l'investissement et à l'exploitation de grandes batteries d'une puissance allant de 50 à 300 mégawatts (MW). Ces installations visent à renforcer la stabilité du réseau et ainsi à compenser la production fluctuante des nouvelles sources d'énergie renouvelable dans le réseau.

L'exploitation fiable des centrales de BKW est assurée conformément aux exigences spécifiques de chaque technologie de production. Par exemple, un système de gestion spécifique régit les responsabilités, les processus d'exploitation et les actions de maintenance dans les centrales hydrauliques. Tous les sites disposent de la certification ISO 9001 et la plupart d'entre eux sont également certifiés ISO 14001. L'atelier de maintenance de la division Centrales hydrauliques dispose en outre de certifications pour les travaux de soudage (EN 1090 EXC3 et ISO 3834-2).

ACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Investissements dans la maintenance et l'extension du réseau

En 2025, BKW a investi 166,9 millions de CHF dans l'entretien et l'extension du réseau de distribution. Elle a notamment poursuivi le déploiement des smart meters (cf. également page 231).

Investissements dans les rénovations des centrales

Afin de maintenir le plus haut niveau de disponibilité possible à long terme des installations de production d'énergie, BKW a investi 7,7 millions de

CHF⁹⁰ en 2025 dans l'entretien et la rénovation de ses centrales.

Flexibilisation des centrales au fil de l'eau et investissements dans des batteries de stockage

BKW investit dans la flexibilisation de ses centrales au fil de l'eau, dans le développement et la préservation de ses centrales hydrauliques (à accumulation), mais aussi désormais dans des grandes batteries qui contribuent grandement à la sécurité d'approvisionnement.

90 Elle n'exclut pas d'investir dans le cadre de contrats de partenariat.

Cibles et métriques

CIBLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

BKW s'est fixé pour objectif de maintenir jusqu'à 2030 le niveau de disponibilité de son réseau de distribution, qui est déjà élevé depuis de nombreuses années. Pour cela, elle prévoit d'investir 1 milliard de CHF (CAPEX) dans l'extension et l'entretien de son réseau de distribution. Cela comprend notamment la transformation et l'extension de 2500 km de réseaux électriques,

le renforcement ou la construction de 1600 transformateurs, ainsi que la mise en œuvre de processus et de technologies modernes dans l'ensemble du système énergétique, comme l'installation de plus de 400 000 smart meters d'ici fin 2028. Concernant les centrales, BKW a pour objectif d'augmenter ses capacités de production d'électricité de 1300 MW (+38%) d'ici 2030.

MÉTRIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Réseau de distribution

En 2025, la disponibilité du réseau de distribution de BKW s'est élevée à 99,997%. Le temps moyen d'interruption, mesuré par le System Average Interruption Duration Index (SAIDI)⁹¹, a été de 16 minutes pendant cette période. Ce chiffre a été influencé en 2025 par le déploiement des smart meters et les déconnexions nécessaires à cette fin. Le temps de déconnexion cumulé s'est élevé à environ 1,7 minutes.

Temps moyen d'interruption du réseau de distribution (SAIDI⁹¹)

	en minutes		
	2025	2024	2023
Valeur BKW	16 ⁹²	17	11
Benchmark suisse	non disponible ⁹³	21	18

L'indice de fréquence moyenne d'interruption du système (SAIFI) montre la fréquence moyenne des interruptions de l'approvisionnement par client raccordé au cours d'une année. En 2025, il s'élevait à 0,32.

Indice de fréquence moyenne d'interruption du système (SAIFI)

	Pannes par client/an		
	2025	2024	2023
Valeur BKW	0,32 ⁹²	0,24	0,13
Benchmark suisse	non disponible ⁹³	0,34	0,33

Déploiement de smart meters

Le déploiement de smart meters sur l'ensemble de la zone de desserte de BKW s'est déroulé selon le plan. Fin 2025, BKW avait installé environ 130 000 appareils, soit un taux de couverture de 34%.

Production d'électricité

En ce qui concerne l'exploitation de ses propres centrales, BKW met l'accent sur une production d'énergie fiable, efficace et garantissant l'optimisation des coûts. Pour cela, elle accorde une grande importance à la disponibilité élevée de ces installations et ne cesse de les optimiser⁹⁴. Compte tenu des interruptions planifiées et non planifiées, la centrale à gaz de Tamarete, exploitée par BKW, a atteint en 2025 un taux de disponibilité technique de 96%. Concernant les centrales au fil de l'eau exploitées par BKW, la disponibilité économique⁹⁵ est utilisée comme valeur de référence pour déterminer la perte effective, en raison de l'effet hydrologique lors du semestre d'hiver. En 2025, elle s'élevait à 97%.

91 Calcul basé sur «l'ancienne méthode SAIDI», indépendamment du niveau de tension, pour permettre une comparaison avec le benchmark suisse.

92 Valeur indicative.

93 Ne sera disponible qu'après la publication de ce rapport.

94 BKW n'est pas chargée de la conduite de l'exploitation dans le cadre de ses participations dans les centrales à charbon, nucléaires et de pompage-turbinage, ainsi que de sa participation dans la centrale à gaz de Livorno Ferraris. Pour les centrales éoliennes et solaires, les interruptions de certaines turbines ou de certains panneaux sont négligeables pour la capacité de production du portefeuille.

95 La disponibilité économique représente le volume d'énergie qui pourrait être produit si les machines étaient techniquement disponibles à 100%.

Préparation aux cas d'urgence



La protection préventive des technologies, des processus, des organisations et des infrastructures critiques, notamment les installations de production d'énergie et les réseaux électriques, est une priorité. La numérisation s'accompagne de risques potentiels et réels de cyberattaques. Ainsi, BKW a mis en place une gestion de crise au niveau de la direction du groupe et une gestion des urgences au niveau des divisions, afin de garantir le bon fonctionnement des structures (critiques) d'approvisionnement en énergie, la sécurité des données, mais aussi la détection et la défense contre les cyberattaques.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

POLITIQUES ET ORGANISATION EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

BKW définit une crise comme un événement financier, lié à la sécurité ou portant atteinte à l'image de l'entreprise, qui, compte tenu de son ampleur, a le potentiel de porter préjudice à la population, à un large cercle de clients ou au personnel de BKW, et de mettre en danger l'entreprise, que ce soit dans sa totalité ou en partie. Par exemple, des événements naturels tels que de graves tempêtes et inondations, des pannes techniques majeures ou des cyberincidents à grande échelle peuvent déclencher une crise. Les ressources nécessaires pour faire face à une telle crise dépassent les capacités des divisions et nécessitent l'intervention de la cellule de crise centrale du groupe (KKS). En revanche, les événements moins graves qui peuvent être gérés avec les ressources des divisions concernées sont considérés comme des urgences. Ils sont évités ou surmontés à l'aide du système de gestion correspondant.

Pour prévenir ou gérer d'éventuelles crises, BKW a mis en place une structure organisationnelle efficace: les décisions stratégiques pertinentes et celles d'une importance fondamentale pour l'entreprise sont prises par la gestion de crise (membre de la direction du groupe). C'est le CEO qui décide de déclarer l'état de crise ou non, à la demande du responsable de la cellule de crise du groupe.

Cellule de crise du groupe et gestion des urgences

La cellule de crise est l'instrument de gestion central du groupe au niveau opérationnel. Son activité est basée sur des principes et des concepts techniques spécifiques à BKW, mais aussi sur un manuel qui est volontairement accessible par voie analogique (en cas de panne d'Internet). En cas de crise, il est essentiel de réagir rapidement. Ainsi, le responsable de la cellule de crise du groupe a le pouvoir de prendre lui-même les mesures nécessaires lorsque l'urgence exige une action immédiate.

En fonction de l'évaluation de la situation, d'autres représentants des divisions et des experts externes peuvent être intégrés à une «cellule de crise élargie» (eKKS). Cette organisation, qui regroupe une expertise interne et externe, permet de traiter tous les types de crises selon un schéma de fonctionnement précis. La cellule de crise est soutenue par une équipe d'assistance et un «COM-Backoffice». Sur instruction de la direction de la KKS, cet Office se charge de la communication interne et externe, et assume la responsabilité des relations avec les médias sur le terrain. À l'échelle du groupe, environ 80 membres du personnel de BKW sont impliqués dans la gestion de crise.

Une gestion des cas d'urgence propre à chaque division est mise en place avec des cellules d'urgence spécifiques. Ces systèmes de gestion définissent et décrivent les responsabilités et les niveaux d'escalade, avec leurs processus et leurs flux d'informations respectifs. La sécurité des personnes reste la priorité de toutes les mesures d'urgence. Les divisions assurent également la gestion des menaces et des attaques virtuelles (cibles, processus et responsabilités en cas de cyberincidents et de cyberurgences). De plus, les plans de réaction d'urgence décrivent l'interaction avec les organisations d'urgence des autres divisions et avec la cellule de crise du groupe.

Le basculement d'un cas d'urgence vers une situation de crise est régi individuellement par division, en raison de la diversité des divisions et de leurs activités commerciales variées. Les définitions élaborées avec la cellule de crise centrale du groupe figurent dans les plans de réaction d'urgence.

Cybersécurité

La direction du groupe assume l'organisation opérationnelle de la cybersécurité. Elle délègue la conception stratégique et tactique du système de gestion de la cybersécurité et la mise en œuvre opérationnelle de la cybersécurité à la fonction Group Security, sous la direction du Group Chief Information Security Officer (Group CISO). Le CISO agit sur le fondement de la directive du groupe sur la cybersécurité. Il développe la stratégie de cybersécurité, définit les principes de cybersécurité (cf. graphique à droite), met à disposition toutes les exigences en matière de sécurité de l'information et d'exploitation sûre des infrastructures informatiques et opérationnelles (technologies opérationnelles), et vérifie régulièrement qu'elles sont bien respectées – également au niveau des obligations de déclaration locales et internationales. La Cyber Security & Privacy Policy, adoptée en 2025, définit toutes les directives de gestion de la cybersécurité à l'échelle du groupe. Les tâches opérationnelles liées à ce domaine sont exécutées de manière décentralisée par les délégués à la sécurité locaux (Local Security Officers) dans les sociétés BKW.

Afin d'identifier et de prévenir d'éventuels cyber-incidents et de contrer les attaques réelles, BKW a mis en place une stratégie à quatre piliers. Cette dernière est mise en œuvre à l'aide d'un programme de cybersécurité et de l'Information Security Management System (ISMS) (cf. illustration). BKW exploite ce système selon les normes de sécurité internationalement reconnues NIST (National Institute of Standards and Technology) Cybersecurity Framework. Ces directives s'appliquent à toutes les unités organisationnelles de BKW et sont définies dans le règlement sur la cybersécurité.

Les cibles de cette stratégie (cf. illustration) sont fixées en tenant compte de la stratégie du groupe et de la situation de menace actuelle. Les critères essentiels sont la disponibilité des prestations, mais aussi la confidentialité et l'intégrité des données dans les domaines de la technologie, des processus et de l'organisation.

BKW met à disposition de son personnel un processus d'escalade clair, qui lui permet de signaler les incidents suspects. Ce processus est défini dans le règlement sur la cybersécurité.

Aperçu de la stratégie de cybersécurité à quatre piliers



Aperçu des principes de cybersécurité



Chez BKW, la cybersécurité est exercée selon les normes de sécurité internationalement reconnues NIST Cybersecurity Framework (CSF)⁹⁶ et ISO/IEC 27001/27002:2022, IEC 62443, et conformément aux standards de la branche édictés par l'Association des entreprises électriques suisses (AES). Pour analyser et évaluer le niveau de sécurité, le framework NIST CSF est appliqué, accompagné à intervalles réguliers par des tests de résistance et des audits internes et externes.

BKW est particulièrement attentive à la sécurité des données et de l'information. L'ISMS comprend

des processus imbriqués pour déterminer le niveau de sécurité et mettre en œuvre les spécifications nécessaires, ainsi que pour vérifier, optimiser et rapporter les mesures implémentées. BKW collabore en outre étroitement avec des autorités et des organismes dans le contexte de la cybersécurité nationale, et définit en grande partie les exigences et recommandations de sécurité dans la branche suisse de l'énergie. Elle contribue notamment à définir les niveaux légaux de résilience permettant d'atteindre des valeurs de maturité cybersécurité minimale dans le secteur de l'énergie.

⁹⁶ Le NIST Cybersecurity Framework propose des bonnes pratiques et des orientations pour aider les entreprises du secteur privé à améliorer leur gestion des risques liés à l'information et à la cybersécurité.

ACTIONS EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

En 2025, BKW a mené de nombreuses actions, que ce soit au niveau de la cellule de crise du groupe ou de la cybersécurité (liste non exhaustive):

Cellule de crise du groupe

- Chaque année, 30 à 40 collaborateurs et collaboratrices, dont tous les membres de la cellule de crise du groupe, sont formés dans différentes disciplines. Les formations s'articulent autour d'exercices de crise basés sur des scénarios avec un accompagnement externe, l'équipement adéquat d'une salle de crise et des moyens de communication alternatifs. En 2024, le scénario a simulé le chantage exercé par un hacker. Chaque scénario est utilisé deux fois, et les scénarios sont renouvelés tous les deux ans.
- Les nouveaux membres bénéficient d'une formation approfondie d'une demi-journée, basée sur des études de cas et leur analyse.

Cybersécurité

Le programme annuel de cybersécurité dédié à l'ensemble du groupe BKW comprend une multitude de projets, dont les suivants, entre autres, ont été réalisés en 2025 (liste non exhaustive):

- Poursuite des actions de sensibilisation, formations et communication via différents canaux, qui s'adressent à diverses parties prenantes (Awareness Communication)
- Mise en place d'un Security Operation Center (SOC) centralisé
- Simulations d'hameçonnage au niveau du groupe
- Security benchmarking au niveau du groupe (sondages et analyses du degré de maturité)
- Augmentation des capacités de détection et de réaction par le recours ciblé à de nouvelles technologies
- Mise à niveau opérationnelle du système de gestion (ISMS), désormais apte à la certification ISO/EC 27001:2022, certaines sociétés du groupe sont déjà certifiées
- Augmentation de la sécurité des applications et des données par l'utilisation de nouvelles procédures et technologies
- Audits internes et externes complets
- Réorganisation et expansion de la fonction Group Security

Cibles et métriques

CIBLES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

La préparation aux cas d'urgence de toutes les divisions de BKW doit être encore renforcée. Afin de garantir des réactions rapides et efficaces à des situations en constante évolution, mais aussi à des incidents imprévus qui affectent l'exploitation, les plans de réaction d'urgence doivent être enrichis en permanence. Les formations correspondantes sont dispensées au personnel concerné de toutes les divisions.

En outre, BKW a pour priorité de consolider ses capacités à détecter et à contrer les cyberattaques, mais aussi à limiter les dommages. Pour ce faire, les moyens financiers et humains de la fonction Group Security seront encore renforcés – multiplication par quatre entre 2024 et 2025 dans certains domaines. BKW a également mis en place des formations et des campagnes annuelles sur la cybersécurité à l'attention de son personnel, et elle continue de les développer pour répondre aux besoins spécifiques des parties prenantes.

MÉTRIQUES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CAS D'URGENCE

En 2025, BKW a enregistré chaque mois en moyenne près de 2700 événements liés à la cybersécurité et quelque 42500 tentatives d'hameçonnage. Sur l'ensemble des événements pertinents pour la sécurité, une moyenne mensuelle d'environ 45 incidents effectifs avec intervention du Security Operations Center (SOC) de BKW a été constatée. Pour l'aider à maîtriser ces incidents liés à la cybersécurité, BKW exploite son propre

SOC opérationnel à toute heure, en collaboration avec des partenaires stratégiques importants.

En 2025, 91% des collaborateurs et collaboratrices ayant accès à un ordinateur ont suivi un programme d'apprentissage en ligne sur la cybersécurité.

Annexe

Sousbach

Andreas Weibel, spécialiste technique pour l'exploitation et la maintenance chez BKW, dans le bâtiment central de la centrale hydroélectrique.

TABLE DES MATIÈRES

- 240 Mise en œuvre de l'unbundling chez BKW – pour une concurrence équitable
- 245 Bilan des déchets
- 246 Indice ESRS
- 250 Indice TCFD
- 251 Indice KVI
- 252 Contribution de BKW aux Objectifs de développement durable
- 254 Rapport du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs

Mise en œuvre de l'unbundling chez BKW – pour une concurrence équitable

Avec des solutions globales pour l'approvisionnement en énergie, la technique du bâtiment et l'infrastructure, BKW s'engage pour des espaces où il fait bon vivre. Avec sa stratégie «Solutions 2030», elle opère dans les domaines d'activité Infrastructure & Buildings (qui comprend les divisions Building Solutions, Engineering et Infra Services), Energy Solutions (avec les divisions Energy Markets et Energy Production) et Power Grid.

Alors que BKW est en complète concurrence avec les autres acteurs du marché dans les deux premiers de ces domaines d'activité, ses missions relèvent du monopole dans le domaine Power Grid, avec l'exploitation du réseau de distribution et la fourniture d'électricité à la clientèle en approvisionnement de base. Le secteur Réseaux concerne ici les consommateurs, les accumulateurs et les producteurs raccordés au réseau de distribution. Concernant l'approvisionnement en énergie, les clients en approvisionnement de base sont liés à leur gestionnaire de réseau et ne peuvent pas choisir librement leur fournisseur d'électricité si leur consommation annuelle est inférieure à 100 mégawattheures (MWh). La position de monopole de BKW dans ces secteurs d'activité découle de ces missions légales et elle est réglementée de manière approfondie dans la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Pour garantir une concurrence équitable, la LApEI impose aux entreprises concernées de distinguer ces secteurs réglementés de leurs autres activités commerciales (séparation).

BKW a donc mis en œuvre ces consignes de séparation (Unbundling) et garantit ainsi que ses domaines d'activité soumis à la concurrence ne tirent aucun avantage de ses missions en monopole.

Exigences légales de séparation

Du point de vue de la théorie de la concurrence, une position de monopole peut entraîner des conséquences négatives: il existe un risque qu'elle soit exploitée pour obtenir des avantages par rapport aux concurrents dans des domaines concurrentiels. Cela peut par exemple prendre la forme de subventions croisées, notamment si des recettes excessives sont engrangées dans le domaine concerné par le monopole afin de sout-

nir les activités concurrentielles. Mais il peut aussi s'agir d'exploiter des avantages concurrentiels en mettant à profit des informations sur les clients issues d'activités de monopole, dont les concurrents ne disposent pas.

Lors de la promulgation de la LApEI, le législateur était conscient de cette problématique. C'est la raison pour laquelle l'art. 10 de cette loi prévoit des règles de séparation des activités de monopole et de concurrence:

1. Les entreprises d'approvisionnement en électricité doivent assurer l'indépendance de l'exploitation du réseau. Les subventions croisées entre l'exploitation du réseau et les autres secteurs d'activité sont interdites.
2. Sous réserve des obligations de renseigner prévues par la loi, les informations économiques sensibles obtenues dans le cadre de l'exploitation des réseaux électriques doivent être traitées confidentiellement et ne pas être utilisées dans d'autres secteurs d'activité par les entreprises d'approvisionnement en électricité.
3. Les entreprises d'approvisionnement en électricité doivent séparer au moins sur le plan comptable les secteurs du réseau de distribution des autres secteurs d'activité.

BKW a mis en œuvre ces prescriptions par le biais de ses structures internes en termes de droit des sociétés, d'organisation et de systèmes, mais aussi au moyen de directives internes, auxquelles son personnel est formé.

Séparation légale du domaine d'activité Infrastructure & Buildings

Au sein de BKW SA, les divisions Building Solutions, Engineering et Infra Services forment des groupes d'entreprises juridiquement autonomes et détachés du secteur Réseaux. Avec la séparation légale du domaine d'activité Infrastructure & Buildings des activités réglementées, l'entreprise va au-delà des exigences de la LApEI, puisque ces activités de services sont fournies par ses propres sociétés, qui sont indépendantes au niveau de leur personnel, organisées de manière autonome et disposent de leur propre structure de direction. Comme chaque société doit établir

ses propres comptes, les activités commerciales correspondantes sont entièrement séparées des secteurs réglementés sur le plan comptable et les prestations entre différentes sociétés du groupe sont facturées conformément aux exigences du droit fiscal, notamment le principe de pleine concurrence.

Séparation organisationnelle du secteur Réseaux et du secteur Énergie

Pour des raisons historiques, les divisions Energy Markets, Energy Production et Power Grid sont réunies au sein de BKW Energie SA. D'un point de vue organisationnel, elles sont toutefois indépendantes les unes des autres: Chaque division a sa propre direction, qui est responsable de la gestion opérationnelle des activités commerciales correspondantes. Les divisions disposent de leur propre personnel et de leur propre organisation, qui agit indépendamment, sous réserve de l'utilisation de Shared Services proposés par la direction du groupe.

Shared Services

Pour réaliser des économies d'échelle, diverses fonctions du groupe proposent certains services à l'ensemble du groupe, et ces derniers sont utilisés par toutes les divisions (y compris la division Power Grid). Cela comprend notamment des services dans les domaines suivants: Group Human Resources, Group Legal et Group Compliance, IT Services ou Group Communication. Ces services sont facturés au sein du groupe aux différentes divisions sur la base de critères prédéfinis de manière uniforme, en tenant compte des exigences réglementaires.

Séparation comptable et affectation des coûts

Coûts imputables du réseau de distribution

En application de l'art. 10, al. 3, de la LApEI, le secteur du réseau de distribution est séparé de la comptabilité financière des autres domaines d'activité de BKW Energie SA par le biais d'un périmètre comptable distinct. Tous les coûts imputés au secteur du réseau de distribution sont traités par le biais de processus comptables distincts et saisis dans des éléments d'imputation spécifiques propres. Ainsi, les coûts facturés aux utilisateurs du réseau par le biais des tarifs d'utilisation du réseau et d'approvisionnement de base sont clairement définis et compréhensibles.

Les coûts imputables liés à l'exploitation du réseau de distribution sont définis dans la loi et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et établis dans les documents de la branche, mais aussi dans les directives de l'autorité de régulation (Commission fédérale de l'électricité, ElCom) concernant le reporting annuel des coûts.

Les coûts pouvant être facturés aux consommateurs finaux par le biais de la tarification du réseau comprennent les coûts d'exploitation et les coûts de capital d'un réseau sûr, performant et efficace:

- Les coûts d'exploitation imputables comprennent les coûts d'exploitation et de maintenance du réseau de distribution, le raccordement au réseau, la mesure, la mise à disposition des données et la facturation de l'utilisation du réseau, ainsi que les coûts du réseau en amont, les pertes de réseau, les redevances et les impôts directs.
- Les coûts de capital imputables sont composés des amortissements et des intérêts calculés. Ces derniers résultent de l'actif nécessaire à l'exploitation (valeur résiduelle de l'actif immobilisé, y compris les installations en cours de construction et l'actif circulant net), multiplié par le coût du capital réglementaire (WACC) à appliquer, qui est défini par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Les coûts imputables selon les dispositions réglementaires sont attribués aux différents niveaux du réseau et facturés aux groupes de consommation concernés par le biais des tarifs d'utilisation du réseau.

Coûts imputables de l'approvisionnement de base
L'approvisionnement de base en énergie comprend la fourniture d'électricité dans la zone de desserte de BKW aux consommateurs finaux captifs et à ceux qui renoncent à l'accès au réseau. L'approvisionnement de base étant également un monopole de droit et de fait, les recettes autorisées sont aussi réglementées: le tarif est aligné sur les coûts de revient d'une production efficace et sur les contrats d'achat à long terme du gestionnaire du réseau de distribution (art. 4 OApEI). Ainsi, le gestionnaire du réseau de distribution

doit tenir une comptabilité analytique séparée (art. 6, al. 4, LApEI).

Pour l'approvisionnement de base, les tarifs d'énergie de BKW se basent a) sur les coûts de revient du parc de centrales suisse et sur les contrats d'achat à long terme de BKW, b) sur les coûts résultant de l'obligation de reprise et de rétribution de la production d'électricité décentralisée dans la zone du réseau de distribution de BKW, etc.) sur les coûts d'approvisionnement en énergie supplémentaires auprès de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires pour garantir un approvisionnement sans interruption. BKW détermine ces éléments de coûts à partir des prescriptions légales et des recommandations de la branche de l'AES.

Les coûts de revient imputables de la production propre comprennent les coûts d'exploitation et de capital, mais aussi les taxes liées à la production et les prestations fournies aux collectivités publiques concernées:

- Les charges d'exploitation regroupent tous les coûts directement liés à la production. Cela concerne notamment les coûts d'approvisionnement en énergie pour couvrir les besoins propres et la maintenance des installations de production.
- Les coûts de capital imputables comprennent, selon la définition, les amortissements comptables et les intérêts calculés sur les actifs nécessaires à la production. Ils sont basés au maximum sur les coûts initiaux d'acquisition ou de fabrication. Le WACC du secteur Production détermine les intérêts calculés des valeurs résiduelles des installations. Celui-ci inclut de manière adéquate les risques liés à la production d'électricité.

Outre les coûts de production, les coûts imputables pour la fourniture d'énergie dans le cadre de l'approvisionnement de base comprennent un montant reconnu par l'EiCom conformément à sa directive 3/2022, pouvant atteindre 60 CHF par destinataire de facture et par an, pour les coûts d'administration et de distribution. Ce montant couvre toutes les dépenses qui sont liées directement à l'achat et à la distribution d'énergie, y compris pour la direction, le secrétariat, la comptabilité, les rappels et le recouvrement, le Controlling, les res-

sources humaines, l'informatique, le standard téléphonique et les pertes sur débiteurs. Les coûts de gestion et d'administration, les impôts sur le bénéfice et le capital, mais aussi les intérêts calculés sur l'actif circulant net sont également pris en compte.

Surveillance exercée par l'EiCom

BKW estime chaque année à l'avance les coûts imputables pour les réseaux de distribution et l'approvisionnement de base pour l'année tarifaire suivante et les communique à l'EiCom conformément aux prescriptions réglementaires. À la fin d'une année tarifaire, les coûts réellement engagés sont à nouveau calculés et communiqués à l'EiCom. Cette Commission peut demander des informations supplémentaires et lancer une procédure de contrôle des comptabilités analytiques.

En 2018, l'EiCom a ouvert une procédure de contrôle des coûts de l'approvisionnement de base à l'encontre de BKW Energie SA et de la Société des Forces Électriques de La Goule SA, qui est encore pendante à ce jour auprès du Tribunal administratif fédéral. BKW et l'EiCom ont des avis divergents sur plusieurs sujets conceptuels, notamment sur la question de savoir si et comment les volumes de livraison et les coûts d'approvisionnement issus de contrats commerciaux et générés par le négoce d'énergie doivent être pris en compte dans les coûts de revient, quel WACC est approprié pour la rémunération du capital engagé dans la production, et si un tarif unique pour l'approvisionnement de base est admissible pour l'ensemble du groupe BKW.

Utilisation des bénéfices issus de l'activité réglementée

Conformément aux explications ci-avant, les recettes de BKW issues de ses activités réglementées découlent des coûts imputables. BKW réalise un bénéfice réglementé grâce à la rémunération du capital investi dans les réseaux de distribution et la production propre, conformément aux taux définis pour les coûts de capital, mais aussi grâce à une marge par rapport au coût maximal prescrit par l'EiCom en ce qui concerne les coûts de distribution et d'administration dans l'approvisionnement de base. Pour ce qui est de l'utilisation de ces bénéfices réglementés, il n'existe aucune prescription réglementaire, et BKW est en principe libre d'en disposer à sa discrétion.

Au niveau des comptes IFRS du groupe BKW, le résultat des activités réglementées est inclus dans les résultats de différents domaines d'activité: le résultat régulé issu de l'approvisionnement de base fait partie du résultat du domaine d'activité Energy Solutions, car il s'agit de recettes provenant de la fourniture d'électricité. En revanche, le résultat régulé des réseaux de distribution est comptabilisé dans le domaine d'activité Power Grid. Les coûts et recettes imputables selon les dispositions réglementaires sont présentés dans un périmètre comptable distinct du domaine d'activité Power Grid, qui correspond aux «Comptes annuels réglementaires du réseau de distribution de BKW Energie SA»⁹⁷ publiés. Ces derniers se distinguent des comptes annuels établis selon les normes IFRS et présentés dans le rapport de gestion, notamment en raison d'écarts dans la présentation des charges et des produits, qui n'ont pas d'incidence sur l'EBIT (par exemple, directives différentes pour la comptabilisation des produits et des charges résultant de la rétribution de l'injection à prix coûtant, ou RPC). D'autre part, le résultat du domaine d'activité Power Grid présenté dans le rapport de gestion comprend également d'autres résultats qui ne sont pas liés aux activités réglementées de la division. Au total, on constate toutefois que le résultat obtenu à partir des activités réglementées correspond dans une large mesure aux investissements que BKW effectue dans le cadre de l'entretien et de l'extension de l'infrastructure de réseau afin de garantir une exploitation impeccable du réseau de distribution.

Séparation des informations

Conformément à la séparation des informations prescrite selon l'art. 10, al. 2, LApEI BKW ne doit pas bénéficier d'un avantage sur le marché par rapport à ses concurrents grâce aux données et aux relations clients acquises dans le secteur Réseaux. Il lui est par exemple interdit d'utiliser sur le marché libre de l'énergie des données de clientèle spécifiques à des fins de prospection et d'établissement d'offres. C'est notamment le cas des courbes de charge, que le gestionnaire de réseau enregistre en tant que responsable de la métrologie.

Dans sa propre directive du groupe relative à la séparation, BKW a mis en place des actions complètes pour garantir la séparation des informations. L'ensemble du personnel doit se conformer à cette directive. Elle est publiée sur l'Intranet et ainsi accessible à tous en interne. De plus, le service juridique du groupe organise régulièrement des formations sur ce thème à l'attention des collaborateurs et collaboratrices qui travaillent dans des domaines susceptibles d'être concernés par les obligations de séparation. En outre, les membres désignés du service juridique du groupe se tiennent à disposition pour répondre à toute question spécifique sur l'utilisation des données ou toute demande d'informations. Le système de conformité mis en place à l'échelle du groupe permet de signaler les éventuelles violations de la directive sur la séparation. Aucun cas n'a été signalé lors de l'exercice sous revue.

Restrictions d'accès aux données du gestionnaire de réseau

Les données économiques sensibles liées à l'exploitation du réseau ne sont accessibles qu'aux collaborateurs et collaboratrices qui en ont besoin dans le cadre de leur activité au sein du secteur Réseaux (principe du «need to know»). Le reste du personnel de BKW n'a pas accès à ces données.

Par exemple, cette exigence de base est également mise en œuvre lors de l'utilisation de données de mesure au sein de la division Power Grid: chaque utilisation doit être vérifiée et validée par le responsable des données de mesure. Pour cela, il accorde une attention particulière au respect des exigences réglementaires et de la neutralité concurrentielle: ainsi, les données de mesure sont fournies à la division Energy Markets, qui en a besoin pour gérer le groupe-bilan de BKW Energie SA concernant les clients approvisionnés par BKW, exactement de la même manière qu'à tout autre fournisseur d'électricité approvisionnant des clients dans la zone de desserte de BKW, conformément aux normes et processus d'échange de données en vigueur dans la branche.

⁹⁷ Cf. <https://www.bkw.ch/fr/electricite-dans-lapprovisionnement-de-base/publications-legales/comptes-annuels-reseaux-de-distribution-de-bkw-energie-sa>.

Contact avec la clientèle et service client

En vertu de la séparation des informations, les contacts avec les clients dans le secteur réglementé ne doivent pas non plus être utilisés pour le démarchage concernant des prestations en concurrence. À cet effet, BKW vérifie régulièrement les contenus qu'elle publie dans le domaine des activités réglementées (par exemple, sites Internet). Les futures actions de communication sont contrôlées par le service juridique de BKW avant leur publication. Cela concerne aussi bien les actions ponctuelles que les informations récurrentes destinées à la clientèle, comme le magazine clients «flash!».

Chez BKW, les demandes des clients sont traitées par un centre de service à la clientèle, qui est organisé pour répondre aux besoins de la clientèle réglementée et du marché libre, conformément aux prescriptions d'unbundling:

- Les clients qui achètent leur électricité via le réseau de BKW et qui relèvent en même temps du monopole d'approvisionnement de BKW sont pris en charge par un centre de service à la clientèle spécifique au sein de la division Power Grid. Il existe un numéro de service pour ces clients.
- Les clients qui achètent leur électricité via le réseau de BKW, mais qui ont choisi librement leur fournisseur, sont pris en charge, si leur fournisseur est BKW, par le service à la clientèle de la division Energy Markets. Si leur fournisseur n'est pas BKW, les clients sont pris en charge du côté du réseau par le service de conseil aux clients du réseau.

Il est ainsi garanti que ces divers segments de clientèle sont suivis par des collaborateurs différents pour l'énergie et le réseau. Les données de ces clients sont conservées dans des systèmes différents et les collaborateurs concernés sont formés en interne aux règles de séparation applicables.

Si des clients du réseau adressent d'autres demandes au centre de service à la clientèle de Power Grid, les collaborateurs ont pour consigne de ne pas donner d'informations sur les prestations de BKW et de ne pas les recommander. Par exemple, si un client interroge le service concernant des prestataires d'installations photovoltaïques, les collaborateurs sont tenus de le renvoyer vers les moteurs de recherche habituels sur Internet ou vers le site Internet de Swissolar, qui contient un registre des installateurs solaires. Cette mesure permet de s'assurer que les contacts avec les clients dans le secteur réglementé ne sont pas utilisés pour placer des prestations dans les domaines concurrentiels.

Bilan des déchets

Quantité de déchets destinés à la récupération, par procédé de valorisation ⁹⁸

Quantité en tonnes (t)	2025	2024 ⁹⁹
Déchets dangereux évités		
Préparation en vue d'une réutilisation	0,0	0,9
Recyclage	62,8	114,4
Autres procédés de récupération	2,7	1,9
Total des déchets dangereux évités	65,4	117,2
Déchets non dangereux évités		
Préparation en vue d'une réutilisation	0,0	62,5
Recyclage	5 093,5	3 908,9
Autres procédés de récupération	93,6	529,9
Total des déchets non dangereux évités	5 187,1	4 501,3
Total des déchets évités	5 252,5	4 618,5

Quantité de déchets destinés à l'élimination, par procédé de traitement ⁹⁸

Quantité en tonnes (t)	2025	2024 ⁹⁹
Déchets dangereux		
Incinération (sans récupération d'énergie)	458,6	426,4
Incinération (avec récupération d'énergie)	0,1	0,0
Mise en décharge	2,6	2,1
Autres procédés d'élimination	17,6	12,8
Total des déchets dangereux	478,9	441,2
Déchets non dangereux		
Incinération (sans récupération d'énergie)	276,7	327,7
Incinération (avec récupération d'énergie)	1 164,5	725,5
dont déchets urbains ¹⁰⁰	793,8	725,5
Mise en décharge	2 310,3	2 411,4
Autres procédés d'élimination	3,4	8,2
Total des déchets non dangereux	3 755,0	3 472,8
Détritus flottants ¹⁰¹	1 057,5	1 590,5
Total des déchets	5 291,4	5 504,5

BKW produit à la fois des déchets urbains ordinaires et des déchets d'exploitation. La saisie et la consolidation uniformes à l'échelle du groupe des quantités de déchets constituent toujours un défi, car dans certaines divisions, notamment en dehors de la Suisse, l'élimination des déchets est réglementée et traitée de manière décentralisée. En Suisse, les données relatives aux déchets d'exploitation sont principalement collectées en collaboration avec les entreprises d'élimination des déchets mandatées par BKW. La granularité des données varie selon les divisions et reste parfois encore incomplète. Les données relatives aux déchets urbains sont basées sur des estima-

tions issues de données empiriques collectées auprès de sites de bureaux de grande taille. En général, ces déchets ne sont pas directement éliminés par une entreprise d'élimination des déchets, mais ils sont récupérés par le biais de la collecte communale, puis généralement brûlés dans des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM). BKW ne cesse d'augmenter le traitement de ses données relatives aux déchets et elle vise un bilan complet dans les prochaines années. L'augmentation des quantités de déchets par rapport à l'année précédente est principalement due au comblement de lacunes dans les données.

98 Déchets pour Energy Production, Energy Markets, Power Grid, Infra Services, Building Solutions et parties de la division Engineering; Suisse uniquement; déchets radioactifs exclus.

99 Les chiffres des exercices précédents ont été recalculés avec effet rétroactif sur la base de nouvelles connaissances et/ou de l'amélioration de la qualité des données. Les indications peuvent donc être différentes de celles publiées dans le rapport de l'année dernière.

100 En l'absence d'autres indications, BKW utilise une valeur moyenne de 70 kg de déchets urbains par poste à temps plein et par an.

101 Troncs et branches ainsi que matériaux organiques produits notamment par les centrales au fil de l'eau. BKW s'acquitte de son obligation d'éliminer cette fraction de déchets produite en dehors de ses activités d'exploitation.

Indice European Sustainability Reporting Standards (ESRS)

Les tableaux suivants énumèrent toutes les exigences de publication issues de l'ESRS 2 et des dix normes ESRS thématiques. Ils renvoient également aux passages correspondants dans le rapport de gestion. Les exigences de publication sont partiellement ou intégralement rapportées en fonction des thématiques. Les normes thématiques E2, S2 et S3 ne sont pas importantes pour BKW (cf. page 149) et n'ont donc pas été incluses dans le rapport («non important»). Les obliga-

tions de déclaration issues du Code des obligations suisse font exception à cette règle. En outre, d'autres points de données issus des normes thématiques applicables à BKW n'ont pas été inclus dans le rapport, car ils ne concernent pas des incidences, des risques ou des opportunités significatifs. D'autres informations n'ont pas non plus été incluses («non inclus dans le rapport») en raison de l'évolution actuelle de la mise en œuvre des ESRS.

Informations générales

Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		Page
ESRS 2 Informations générales à publier		
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	138
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	138
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	139 275–300
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	140
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	141
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	141
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	142
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	143–146 207
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	147–148
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	149–155
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	156–157
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise	246–248

Informations sur l'environnement

Exigence de publication		Page
ESRS E1 Changement climatique		
ESRS 2 GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	141
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	163
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	150 164–166
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	156–157 167–168
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	168
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	169–171
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	172–174
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	175–177
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	178–181

Exigence de publication		Page
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Non inclus dans le rapport
E1-8	Tarifcation interne du carbone	Non inclus dans le rapport
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Non inclus dans le rapport
ESRS E2 Pollution		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	156-157
E2-1	Politiques en matière de pollution	Non important
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	Non important
E2-3	Cibles liées à la pollution	Non important
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non important
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Non important
E2-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	Non important
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	156-157 183
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	184
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	183
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	185
E3-4	Consommation d'eau	Non inclus dans le rapport
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Non inclus dans le rapport
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes		
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non inclus dans le rapport
ESRS 2 SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	150 187
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	156-157 188
E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	189
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	190
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	191
E4-5	Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Non inclus dans le rapport
E4-6	Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non inclus dans le rapport
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire		
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	156-157 193
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	193
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	194
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	195
E5-4	Ressources entrantes	196
E5-5	Ressources sortantes	Non important Bilan des déchets: 245
E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non inclus dans le rapport

Informations sociales

Exigence de publication	Page
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	147-148
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	152-153 199
S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	200-202
S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	203
S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	203 220
S1-4 Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, efficacité de ces actions et approches	204-205
S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	206
S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	207
S1-7 Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Non inclus dans le rapport
S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	Non inclus dans le rapport
S1-9 Métriques de diversité	208
S1-10 Salaires décents	Non inclus dans le rapport
S1-11 Protection sociale	Non important
S1-12 Personnes handicapées	Non inclus dans le rapport
S1-13 Métriques de la formation et du développement des compétences	Non inclus dans le rapport
S1-14 Métriques de santé et de sécurité	208
S1-15 Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non inclus dans le rapport
S1-16 Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	209
S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	209 226
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	Non important
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non important
S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non important
S2-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	Non important
S2-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Non important
S2-4 Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Non important
S2-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Non important

Exigence de publication	Page
ESRS S3 Communautés touchées	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	Non important
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non important
S3-1 Politiques relatives aux communautés touchées	Non important
S3-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	Non important
S3-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	Non important
S3-4 Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	Non important
S3-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Non important
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals	
ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	147-148
ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	153 211
S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals	212-213
S4-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals	214
S4-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations	214
S4-4 Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions	215
S4-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	216

Informations sur la gouvernance

Exigence de publication	Page
ESRS G1 Conduite des affaires	
ESRS 2 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	139 275-300
ESRS 2 IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	156-157
G1-1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	219-220
G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs	221-225
G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	225
G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	226
G1-5 Influence politique et activités de lobbying	Non important
G1-6 Pratiques en matière de paiement	226

Indice TCFD

Recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) sur la publication d'informations liées au changement climatique

	Page
Gouvernance	
a. Décrire la manière dont le conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au changement climatique	139 285
b. Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique	139 156–157 168 285
Stratégie	
a. Décrire les risques et opportunités liés au changement climatique à court, moyen et long terme pour l'entreprise	150 165–166
b. Décrire l'impact des risques et opportunités liés au changement climatique sur les activités, la stratégie et la planification financière	164
c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios liés au changement climatique, y compris un scénario 2°C ou inférieur	149 164
Gestion des risques	
a. Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques	166–168
b. Décrire les processus de gestion des risques climatiques	100 149 166
c. Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques sont intégrés dans le système général de gestion des risques de l'entreprise	100 166–168
Chiffres-clés et cibles	
a. Publier les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités climatiques dans le cadre de la stratégie et du processus de gestion des risques	105–106
b. Publier des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques connexes dans les périmètres 1 et 2, et si pertinent, le périmètre 3	180
c. Décrire les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	172–173

Indice KVI


Rapport non financier conforme aux exigences de transparence du Code suisse des obligations

	Page
Art. 964a à 964c Transparence sur les questions non financières	
Description du modèle commercial	143–144
Description des principaux risques	150–155
Questions environnementales	
Concepts appliqués	168
Mesures et évaluation de leur efficacité	169–171
Indicateurs de performance	175–181
Objectifs en matière de CO ₂	172–174
Questions sociales	
Concepts appliqués	200 212
Mesures et évaluation de leur efficacité	204–205 215
Indicateurs de performance	206–209
Questions de personnel	
Concepts appliqués	200
Mesures et évaluation de leur efficacité	204–205
Indicateurs de performance	206–209
Respect des droits de l'homme	
Concepts appliqués	200
Mesures et évaluation de leur efficacité	201–202 220
Indicateurs de performance	209 226
Lutte contre la corruption	
Concepts appliqués	219–220
Mesures et évaluation de leur efficacité	225
Indicateurs de performance	226
Art. 964d à 964l Transparence dans les entreprises de matières premières	
Rapport sur les paiements effectués au profit de gouvernements pour les entreprises actives dans l'extraction de matières premières	141

Contribution de BKW aux Objectifs de développement durable

Outre les principes du Pacte mondial des Nations Unies, BKW adhère aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Elle soutient l'Agenda 2030 de diverses manières grâce à son modèle économique et à ses activités en

faveur de la durabilité. Avec la stratégie «Solutions 2030» et les actions et objectifs de durabilité qui y sont définis, elle contribue principalement à divers objectifs de développement durable (liste non exhaustive):

Orientation stratégique de BKW	Objectifs de développement durable (ODD) liés de l'Agenda 2030	Contribution de BKW
<p>Climat</p> 	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> <p>13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>	 <p>Chapitre Changement climatique et transition énergétique, pages 162–181</p>
<p>Énergie</p> 	<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> <p>7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p> <p>7.2: D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p> <p>7.3: D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p>	 <p>Chapitre Changement climatique et transition énergétique, pages 162–181</p>
<p>Nature</p> 	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable</p> <p>15.5: Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p>	 <p>Chapitre Biodiversité et écosystèmes, pages 168–191</p>

Orientation
stratégique de BKW

Objectifs de développement durable (ODD) liés de l'Agenda 2030

Contribution de BKW

Être humain



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
 8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
 8.8: Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire



Chapitre
Personnel,
pages 198–209

Gouvernance



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
 16.6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
 16.10: Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux



Chapitre
Informations
générales,
pages 137-157,
Informations sur
la gouvernance,
pages 217-226,
et Préparation aux
cas d'urgence,
pages 232-237

Rapport du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs dans le Rapport de durabilité 2025 au Conseil d'administration de BKW SA, Berne

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration de BKW SA afin de réaliser une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs dans le rapport de durabilité (y compris les déclarations sur les émissions de gaz à effet de serre (ci-après « GES »)) dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA pour la période allant du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les indicateurs sélectionnés dans le Rapport de durabilité 2025 de BKW SA (y compris les déclarations sur les émissions de GES) (ci-après dénommés « indicateurs sélectionnés ») ont été marqués d'un symbole ✓.

Les indicateurs sélectionnés, comme détaillés dans l'annexe 1, ont été préparés par le Conseil d'administration de BKW SA (ci-après la « Société »), comme indiqué dans la sous-section « Bases d'établissement des déclarations » du Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025, sur la base des normes European Sustainability Reporting Standards (« ESRS ») sélectionnées (ci-après les « critères applicables »), publiées par la Commission européenne.

Limites inhérentes

L'exactitude et l'exhaustivité des informations en matière de durabilité sont soumises à des incertitudes inhérentes à leur nature et aux méthodes utilisées pour déterminer, calculer et estimer ces données. En outre, la quantification des indicateurs sélectionnés est soumise à une incertitude inhérente en raison du caractère incomplet des connaissances scientifiques utilisées pour déterminer les facteurs et les valeurs nécessaires pour combiner, par exemple, les émissions de différents gaz. Notre rapport d'assurance doit donc être lu en relation avec les critères applicables utilisés par BKW SA, ses définitions et ses procédures dans la section « Bases d'établissement des déclarations » à la page 138 et la liste des exigences de divulgation dans l'European Sustainability Reporting Standards (ESRS) indexé aux pages 246 à 249 du Rapport de durabilité dans le Rapport de gestion 2025, qui ont été appliquées par la Société pour les indicateurs sélectionnés.

Responsabilité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation du rapport de durabilité 2025 conformément aux critères applicables. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien du système de contrôle interne lié à la préparation et à la présentation du rapport de durabilité 2025 qui est exempt d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. De plus, le Conseil d'administration est responsable de la sélection et de l'application des critères applicables et de la tenue de la documentation adéquate.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Bern
+41 58 792 75 00



Indépendance et gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et autres exigences de l'International Code of Ethics for Professional Accountants (incluant les standards internationaux d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité ainsi que sur les exigences d'indépendance et d'éthique pertinentes telles que transposées en Suisse par EXPERTsuisse.

PricewaterhouseCoopers AG applique la norme internationale de gestion de qualité 1, qui exige de l'entreprise qu'elle conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel en exercice indépendant

Notre responsabilité consiste à exécuter une mission d'assurance et à exprimer une conclusion sur les indicateurs sélectionnés. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3000 (Révisée) « Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de revue (examen succinct) d'informations financières historiques » (norme ISAE 3000 (Révisée)) et ISAE 3410, « Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre », publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à avoir une assurance limitée uniquement sur les indicateurs sélectionnés, marqués d'un symbole ✓, ayant été établis en conformité avec les critères applicables dans tous leurs aspects significatifs.

En tenant compte de considérations sur les risques et la matérialité, nous avons réalisé des procédures d'assurance visant à recueillir des éléments probants suffisants et appropriés. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel. Une mission d'assurance limitée selon les normes ISAE 3000 (Révisée) et ISAE 3410 a une portée nettement moins étendue qu'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse aux risques évalués. Par conséquent, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures visant à recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont délibérément limités par rapport à une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, une mission d'assurance limitée fournit moins d'assurance qu'une mission d'assurance raisonnable.

Nous avons pour l'essentiel réalisé, entre autres, les travaux suivants :

- Revue de l'application des directives internes de reporting pour les indicateurs sélectionnés dans la section « Bases d'établissement des déclarations » conformément aux Normes ESRS pertinentes ;
- Entretiens avec les responsables de la collecte de données et de préparation ainsi que d'autres parties prenantes pour les indicateurs sélectionnés dans le Rapport de durabilité 2025, comme détaillés dans l'annexe 1 ;
- Procédures analytiques ;
- Réexécution des calculs pertinents pour les indicateurs clés de performance sélectionnés ;
- Procédures d'assurance supplémentaires jugées nécessaires (par exemple, traçabilité des sources sur la base d'échantillons) ;



- Procédures d'assurance réalisées au niveau local pour inspecter les processus locaux et rapprocher les preuves des sources.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Conclusion

Sur la base de notre procédure d'assurance limitée, nous n'avons rien relevé nous permettant de conclure que les indicateurs sélectionnés, marqués d'un symbole ✓, (y compris les émissions sur les GES) dans le Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA pour la période allant du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 n'ont pas été établis en conformité avec les critères applicables, dans tous leurs aspects significatifs.

Paragraphe d'observation relative aux Bases d'établissement des déclarations du rapport de durabilité

Nous attirons l'attention sur le paragraphe « Bases d'établissement des déclarations » du Rapport de durabilité 2025, dans lequel il est indiqué que ce rapport a été préparé sur la base de certaines divulgations sélectionnées des Normes ESRS et n'est donc pas conforme à l'ensemble des exigences des ESRS. Notre conclusion n'est en rien modifiée à cet égard.

Autre point

Les informations comparatives en matière de durabilité figurant dans le Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA, pour les périodes antérieures à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, n'ont pas fait l'objet de notre mission d'assurance. Notre conclusion n'est en rien modifiée à cet égard.

Utilisateurs visés et utilisation du rapport

Notre rapport est préparé pour et uniquement pour le Conseil d'administration de BKW SA et a pour but de rendre compte sur les indicateurs sélectionnés, marqués d'un symbole ✓, et n'a pas d'autre but. Nous n'acceptons ou déclinons toute responsabilité (légale ou autre) du fait de l'usage de notre rapport incluant notre conclusion conformément aux modalités de notre mission et pour toute autre raison pour laquelle notre rapport, y compris la conclusion, peut être utilisé, ou envers toute autre personne à qui notre rapport est montré ou entre les mains duquel il peut arriver, et aucune autre personne ne pourra se fier à notre conclusion.

Nous autorisons la divulgation de notre rapport, uniquement et en combinaison avec les critères applicables, pour permettre au Conseil d'administration de démontrer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités en matière de gouvernance en instruisant l'établissement d'un rapport d'assurance indépendant sur les critères appropriés, sans que cela n'engage notre responsabilité envers une quelconque autre partie. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que le Conseil d'administration de BKW SA pour notre travail ou pour ce rapport.



PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Wallmer

Petar Lesic

Berne, le 9 mars 2026

Annexe :

Annexe 1 – Indicateurs sélectionnés dans le Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA

La maintenance et l'intégrité du site Internet de BKW SA et de son contenu relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Notre rôle en tant que professionnels en exercice indépendants ne comprend pas la prise en compte de la maintenance et de l'intégrité du site Internet. Par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité pour les modifications éventuelles apportées aux indicateurs sélectionnés ou les critères applicables après leur première publication sur le site Internet.



Annexe 1 – Indicateurs sélectionnés dans le Rapport de durabilité inclus dans le Rapport de gestion 2025 de BKW SA

Les indicateurs sélectionnés suivants du Rapport de durabilité (y compris les émissions de GES) de BKW SA pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 sont inclus dans le périmètre de la mission d'assurance limitée.

Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS 2 – Informations générales		
ESRS 2 GOV-1	Composition du conseil d'administration par fonction exécutive et non exécutive	139
ESRS 2 GOV-1	Composition du conseil d'administration par genre	139
ESRS 2 GOV-1	Part de membres indépendants du conseil d'administration	139
ESRS 2 SBM-3	Salariés par pays	207

Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS E1 – Changement climatique		
E1-5	Consommation totale d'énergie	175, 177
E1-5	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles <ul style="list-style-type: none"> dont à partir de pétrole brut et de produits pétroliers dont à partir de gaz naturel 	177
E1-5	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires	177
E1-5	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources renouvelables <ul style="list-style-type: none"> dont à partir de combustibles provenant de sources renouvelables dont à partir d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables dont à partir d'énergie renouvelable non combustible autoproduite 	177
E1-5	Production d'électricité de BKW : Résultat global Énergies renouvelables	175, 176
E1-5	Production d'électricité de BKW : Résultat global Énergies non renouvelables	176
E1-6	Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en gCO _{2e} /CHF de chiffre d'affaires, location-based)	179
E1-6	Intensité des GES des périmètres 1 à 3 (en gCO _{2e} /CHF de chiffre d'affaires, market-based)	179
E1-6	Total des émissions du périmètre 1 <ul style="list-style-type: none"> Sociétés du groupe du périmètre 1 Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 1 	180
E1-6	Total des émissions du périmètre 2 location-based <ul style="list-style-type: none"> Sociétés du groupe du périmètre 2 (location-based) 	180



Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS E1 – Changement climatique		
	<ul style="list-style-type: none"> Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (location-based) 	
E1-6	Total des émissions du périmètre 2 market-based <ul style="list-style-type: none"> Sociétés du groupe du périmètre 2 (market-based) Accords conjoints et sociétés associées du périmètre 2 (market-based) 	180
E1-6	Total des émissions du périmètre 3	178, 180
E1-6	Total des émissions des périmètres 1–3 location-based	180
E1-6	Total des émissions des périmètres 1–3 market-based	178, 180

Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise		
S1-6	Nombre de salariés (effectifs) de BKW	136, 143, 207
S1-6	Salariés (effectifs) de BKW par pays (effectifs) (pour chaque pays qui compte au moins 50 salariés et représente au moins 10% du nombre total des salariés de BKW)	207
S1-6	Salariés par type d'emploi, (salariés permanents, salariés temporaires, salariés au nombre d'heures non garanti), ventilés par femmes et hommes	207
S1-6	Taux de fluctuation brut par personnes	207
S1-6	Taux de fluctuation	207
S1-9	Salariés par genre : dont cadres supérieurs	208
S1-9	Salariés par genre : dont cadres supérieurs, part en %	208
S1-9	Salariés par âge : Moins de 30 ans, ventilés par femmes et hommes	208
S1-9	Salariés par âge : De 30 à 50 ans, ventilés par femmes et hommes	208
S1-9	Salariés par âge : Plus de 50 ans, ventilés par femmes et hommes	208
S1-14	% du personnel de BKW couvert par des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité	208
S1-14	Décès dû à des accidents professionnels parmi le personnel de BKW	208
S1-14	Accident de travail grave parmi le personnel de BKW	208
S1-14	Accidents du travail soumis à déclaration obligatoire	208
S1-14	Taux d'accident avec arrêt	208



Exigence de divulgation	Description de l'exigence de divulgation	Page
ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise		
S1-16	Rémunération totale de la personne la plus payée égale à x fois la rémunération médiane de tous les salariés	209
S1-17	Nombre de signalements de discrimination, de harcèlement ou de mobbing	209
S1-17	Nombre d'incidents graves concernant les droits de l'homme	209
S1-17	Amendes, pénalités ou autres dommages et intérêts suite à des violations des droits humains et des comportements discriminatoires ou du harcèlement	226

Green Bond BKW

261	Green Bond BKW
262	Rapports sur l'allocation et l'impact
266	Rapport du professionnel en exercice indépendant sur l'allocation et l'impact

BKW GREEN BOND

Rapports sur l'allocation et l'impact 2025

BKW met en service une centrale éolienne et une centrale hydroélectrique appartenant à son pool d'actifs.



Chers investisseurs,
Mesdames, Messieurs,

En 2019, BKW a été la première entreprise suisse cotée à la SIX Swiss Exchange à émettre un Green Bond pour le négoce. D'autres Green Bonds ont suivi en 2022 et 2024, de sorte que le portefeuille de Green Bonds de BKW SA s'élève aujourd'hui à 500 millions de CHF au total. Le pool d'actifs comprend des projets hydroélectriques, éoliens et solaires en Suisse ainsi qu'en France, en Italie, en

Norvège et en Suède. Au 31 décembre 2025, les Green Bonds de BKW SA représentaient 41,7% des emprunts totaux de BKW sur la base des emprunts en cours.

De plus, Kraftwerke Oberhasli AG (KWO)¹ a émis au début 2021 le premier Green Bond pour la grande hydraulique et les centrales à accumulation en Suisse. Elle a ensuite émis un nouveau Green Bond de 150 millions de CHF en 2025.

¹ KWO est une entreprise partenaire de BKW à hauteur d'un taux de participation de 50%.

Au cours de l'exercice 2025, BKW a mis en service ou raccordé au réseau deux centrales du pool d'actifs en question.

La centrale hydroélectrique de Sousbach a été mise en service en août 2025. Dotée d'une turbine Pelton à injecteurs multiples d'une puissance de 11,3 MW, cette installation produit quelque 30,6 GWh d'électricité renouvelable par an, ce qui suffit à alimenter environ 6 700 ménages en énergie durable.

Le parc éolien de Cerignola Nord, d'une puissance installée de 45 MW, a été raccordé au réseau électrique en novembre 2025. Le raccordement de Cerignola Sud, d'une puissance d'environ 80 MW, est prévu pour le début 2026, ce qui mettra le point final au projet global. Au total, la production d'électricité annuelle devrait avoisiner 310 GWh.

Les 547,4 GWh d'électricité produits en 2025 attribuables au Green Bond correspondent à la consommation de 122 000 ménages² en Suisse. Les émissions de CO₂ évitées au cours de la même période s'élèvent à 8 462 tonnes, soit 54 526 tonnes depuis le lancement du Green Bond. Nous avons le plaisir de vous informer en détail ci-après de l'affectation des produits nets et de l'impact obtenu par les projets financés par les trois Green Bonds de BKW en 2025.

Meilleures salutations,



Martin Zwysig
CFO

«Durant la première année de la stratégie <BKW Solutions 2030>, nous avons construit quelque 56 MW, soit près de 10% de notre objectif de 600 MW de production d'électricité renouvelable en plus d'ici 2030.»

² Le calcul est basé sur la consommation d'un ménage vivant dans un logement de 5 pièces de 4 500 kWh/an selon <https://www.prix-electricite.elcom.admin.ch/>.

Rapports sur l'allocation et l'impact

Afin de garantir la transparence et la qualité du Green Bond émis, BKW rend compte chaque année de l'affectation de ses produits nets et de

son impact. Aux fins d'assurance de la qualité, les principes suivants ont été définis pour l'établissement de ces rapports:

Principes pour l'établissement des rapports sur le Green Bond

Puissance installée (MW)

Pour les projets en exploitation, la puissance installée en mégawatts (MW) indique la puissance installée qui est attribuable au Green Bond selon la documentation d'exploitation. Pour les projets en construction, elle indique la puissance programmée attribuable au Green Bond d'après le certificat de type du fabricant ou la concession hydraulique.

Production (GWh)

La production en gigawattheures (GWh) indique, sur la base des données de production (statistiques énergétiques) pour 2025, la production qui est attribuable au Green Bond.

Émissions de gaz à effet de serre évitées en CO₂e (t)

Les projets financés par le Green Bond produisent de l'électricité renouvelable en Suisse, en France, en Norvège, en Suède et en Italie. Pour calculer les émissions évitées, nous faisons l'hypothèse que l'électricité produite par les projets financés par le Green Bond aurait autrement été produite conformément au mix de production typique du pays concerné.

Les facteurs d'émission de ces mix de production constituent ainsi notre base de référence. Nous nous référons aux données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)¹ pour tous les pays.

Les données sont exprimées en équivalents CO₂ (CO₂e), car outre le CO₂, l'AIE comptabilise également le CH₄ (méthane) et le N₂O (protoxyde d'azote) au titre des gaz à effet de serre. Les calculs sont basés sur les valeurs suivantes:

- Suisse: 21,7g CO₂e/kWh
- France: 41,6g CO₂e/kWh
- Italie: 25,8g CO₂e/kWh
- Norvège: 5,5g CO₂e/kWh
- Suède: 10,0g CO₂e/kWh

Les émissions directes estimées par treeze² ont été prises en compte pour les projets. Elles s'élèvent à 0 g CO₂e/kWh pour les technologies de petite hydroélectricité et de l'éolien à terre.

La quantité en tonnes (t) d'émission de CO₂e évitée est obtenue en multipliant la quantité de production d'un projet attribuable au Green Bond par le facteur d'émission de CO₂e du mix de production du pays dans lequel le projet se situe.

Allocation (en millions de CHF)

L'allocation en millions de CHF correspond au montant des produits nets du Green Bond qui a été affecté à la technologie concernée.

Allocation (en %)

L'allocation en pourcentage correspond à la part des produits nets du Green Bond qui a été affectée à la technologie concernée.

¹ AIE (2025), Emission Factors Package

² treeze Ltd. (Messmer A., Frischknecht R.) (2021): Umweltbilanz Strommix Schweiz 2018 (Bilan environnemental du mix énergétique suisse en 2018, disponible uniquement en allemand)

Rapports sur l'allocation et l'impact

				Attribuable au green bond						
Technologie	Projet	Pays	Statut	Année	Mise en service	Puissance installée	Production 2025	Économies	Allocation	
								Éq. CO ₂ 2025	en mio. de CHF	%
								t		
Petite hydraulique	Ragn d'Err ¹	Suisse	En service	2016		2,3	6,3	135,8		
	Schattenhalb			2017		1,3	3,5	75,8		
	Spiggebach			2017		0,8	2,8	60,0		
	Augand			2023		3,3	14,9	323,0		
	Sousbach			2025		5,7	3,3	72,2		
Sous-total petite hydraulique					13,4	30,7	666,8	85,0	17,0%	
Éolien	Saint Germier	France	En service	2017		7,1	20,6	858,6		
	St. Julien du Terroux			2017		6,1	9,3	386,7		
	RAZ Energie 3			2017		13,4	19,8	821,7		
	Julie ¹			2018		3,9	6,6	274,0		
	Coquelicot ¹			2018		7,3	12,2	508,8		
	Camomille ¹			2018		1,8	2,4	100,7		
	Nordex LII ¹			2019		8,3	17,7	734,5		
	Nordex LIII			2019		12,3	27,7	1 153,2		
	Oeillet	2021		2,9	6,1	254,0				
	Veneta Energia S.r.l. ²	Italie	En service / construction	2025/26		45,9	3,7	96,2		
	Roan	Norvège	En service	2018		25,0	61,5	338,3		
	Marker			2019		21,9	67,2	369,7		
	Hitra II			2019		7,9	21,1	116,1		
Harbaks-/Kvenndalsfjellet	2020				22,4	60,1	330,4			
Geitfjellet	2021				17,1	38,9	213,8			
Rosenskog	Suède	En service	2023		7,3	17,0	169,9			
Hedesta			2023		55,1	124,8	1 248,4			
Sous-total éolien					265,6	516,7	7 975,0	415,0	83,0%	
Solaire	Genzano ³	Italie	Planification	2029		0,0	0,0	0,0		
Sous-total solaire						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Non alloué								0,0	0,0%	
Total						279,0	547,4	8 641,8	500,0	100,0%
Total depuis l'émission							2 943,6	54 525,5		

1 La période de lookback de 36 mois a été dépassée pour ces placements (dépassement maximal: 9 mois). Le Green Bond Framework prévoit la possibilité de dépasser cette période si le dépassement est déclaré en toute transparence.

2 Le parc éolien de Cerignola Nord (45 MW) a été raccordé au réseau en novembre 2025. Celui de Cerignola Sud (environ 80 MW) suivra au début 2026, mettant le point final au projet global.

3 Installation photovoltaïque en cours de planification. Aucune ressource provenant du Green Bond n'y a été allouée.

Rapport du professionnel en exercice indépendant sur l'allocation et l'impact



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les informations et les indicateurs dans le chapitre «BKW Green Bond» du rapport annuel 2025 à la Direction de BKW SA, Berne

Nous avons été mandatés par la Direction de réaliser une mission d'assurance limitée sur les informations et les indicateurs dans le «Rapports sur l'allocation et l'impact» dans le chapitre «BKW Green Bond» à la page 265 du rapport annuel 2025 de BKW SA au 31 décembre 2025.

Les informations et les indicateurs dans le tableau «Rapports sur l'allocation et l'impact» concernant l'allocation du produit net ainsi que l'impact des Green Bonds émis, dans le chapitre «BKW Green Bond» à la page 265 du rapport de gestion 2025 ci-après les «informations et indicateurs»), ont été établis par la Direction de BKW AG (la «société») sur la base des «principes de reporting Green Bond» et du «BKW Green Bond Framework» de juin 2025 (disponible en ligne sur le site Internet de BKW <https://www.bkw.ch/fr/qui-sommes-nous/investor-relations/actions-et-emprunts>) (ci-après collectivement les «Critères applicables»).

Incertitude inhérente

L'exactitude et l'exhaustivité des informations et les indicateurs sont soumises à des incertitudes inhérentes à leur nature et aux méthodes utilisées pour déterminer, calculer et estimer ces données. En outre, la quantification des indicateurs d'émissions est soumise à une incertitude inhérente, liée à l'incomplétude des connaissances scientifiques employées pour déterminer les facteurs et valeurs nécessaires à la combinaison des données concernant les émissions, comme par exemple celles de différents gaz à effet de serre. Notre rapport d'assurance doit donc être lu en relation avec les principes de reporting Green Bond et le BKW Green Bond Framework.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation le chapitre BKW Green Bond du rapport annuel 2025. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien du système de contrôle interne lié à la préparation et à la présentation le chapitre BKW Green Bond du rapport annuel 2025 qui sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs. En outre, la Direction est responsable de la sélection et de l'application des critères et de la tenue adéquate des registres.

Indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et autres exigences éthiques du Code international de déontologie des experts-comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel, ainsi que sur les exigences d'indépendance et d'éthique pertinentes telles que transposées en Suisse par EXPERTSuisse.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Berne
+41 58 792 75 00



PricewaterhouseCoopers applique la norme internationale de gestion de qualité 1, qui exige de l'entreprise qu'elle conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité y compris des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel en exercice indépendant

Notre responsabilité consiste à l'exécution d'une mission d'assurance et exprimer une conclusion sur les informations et les indicateurs dans le chapitre BKW Green Bond du rapport annuel 2025. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance ISAE 3000 (Révisée) "Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques" et à la Norme internationale de missions d'assurance 3410 "Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre", publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à avoir un niveau d'assurance limitée que les informations et les indicateurs dans le chapitre BKW Green Bond du rapport annuel 2025 à la page 265 ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, en conformité avec les Critères applicables.

Sur la base de considérations relatives au risque et à l'importance relative, nous avons mis en œuvre nos procédures afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés. Les procédures sélectionnées dépendent du jugement du professionnel en exercice. Une mission d'assurance limitée selon les normes ISAE 3000 (Révisée) et ISAE 3410 a une portée nettement moins étendue qu'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse aux risques évalués. Par conséquent, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures visant à recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont délibérément limités par rapport à une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, une mission d'assurance limitée fournit moins d'assurance qu'une mission d'assurance raisonnable.

Nous avons pour l'essentiel réalisé les travaux suivants:

- Évaluation de la pertinence des critères et de leur application continue;
- Interrogation des collaborateurs responsables de la collecte, de la consolidation et du calcul des informations et des indicateurs, afin d'évaluer le processus d'élaboration du rapport, le système de reporting, les méthodes de collecte et de préparation des données ainsi que les contrôles internes, dans la mesure où ceux-ci sont pertinents pour la revue des informations;
- Évaluation des indicateurs à la page 265 par consultation des données de base des systèmes et des processus de collecte, d'analyse et d'agrégation des informations, ainsi que par vérification par sondage;
- Analyses, entretiens et examen de documents par sondage concernant la collecte et la présentation des informations quantitatives;
- Revue critique du rapport pour en vérifier la plausibilité et la cohérence avec les informations et les indicateurs.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.



Conclusion

Sur la base de notre procédure limitée, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les informations et les indicateurs dans le tableau «Rapports sur l'allocation et l'impact» dans le chapitre «BKW Green Bond» à la page 265 du rapport de gestion 2025 de BKW SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'ont pas été établies en conformité aux critères applicables, dans tous ses aspects significatifs.

Utilisateurs visés et utilisation du rapport

Notre rapport est préparé pour et uniquement pour la Direction de BKW SA et est à répondre au but de faire rapport sur les informations et les indicateurs dans le chapitre «BKW Green Bond» du rapport de gestion 2025 et pas d'autre but. Nous n'acceptons ou déclinons toute responsabilité (légale ou autre) du fait de l'usage de notre rapport inclus notre conclusion conformément aux modalités de notre mission et ou pour toute autre raison pour laquelle notre rapport, y compris la conclusion, peut être utilisé, ou envers toute autre personne à qui notre le rapport est montré ou entre les mains duquel il peut arriver, et aucune autre personne ne pourra se fier à notre conclusion.

Nous autorisons la divulgation de notre rapport, uniquement et en combinaison avec les critères appropriés, pour permettre à la Direction de démontrer que pour informer de l'accomplissement d'une mission d'assurance indépendant de démontrer qu'elle a rempli sa responsabilité en matière de gouvernance en commandant un rapport indépendant sur les informations et les indicateurs, sans assumer ni accepter de notre part aucune responsabilité ou obligation envers des tiers. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité envers quiconque autre que la Direction de BKW SA pour notre travail ou ce rapport.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Wallmer

Matthias Zimny

Berne, le 9 mars 2026

La maintenance et l'intégrité du site Internet de BKW SA et de son contenu relèvent de la responsabilité la Direction. Notre rôle en tant que les professionnels en exercice indépendants ne comprennent pas la prise en compte de la maintenance et de l'intégrité du site Internet. Par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité pour les modifications éventuelles apportées aux informations et les indicateurs ou les Critères applicables après leur première publication sur le site Internet.

Informations pour les investisseurs

269 Informations pour les investisseurs

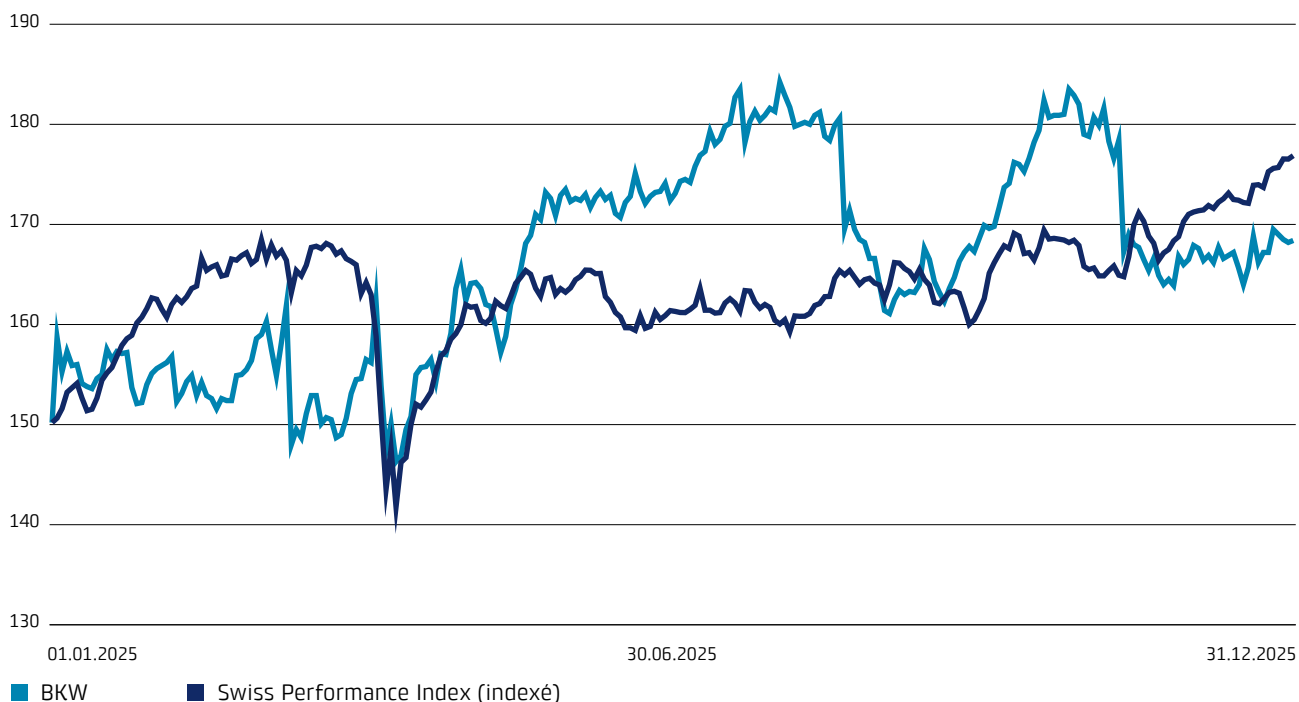
270 Informations importantes sur l'action, les emprunts et le calendrier financier

273 Chiffres-clés concernant la production

Informations importantes sur l'action, les emprunts et le calendrier financier

Évolution du cours de l'action BKW

01.01.2025 – 31.12.2025



Durant les quatre premiers mois de l'année, l'action BKW a oscillé autour de 155 CHF, avec de fortes fluctuations. La correction survenue sur le marché au début avril 2025 a frappé moins durement l'action BKW que le reste du marché. Au milieu de l'année, la valeur de l'action BKW a augmenté en continu, culminant à un nouveau record annuel de 184,40 CHF au début août. Après un repli à la mi-août, le cours de l'action s'est brièvement redressé, mais il

s'est à nouveau érodé vers la fin de l'année, se stabilisant aux environs de 165 CHF. Le cours de clôture au dernier jour de négoce s'est établi à 168,40 CHF, enregistrant ainsi une performance de 12,12% pour 2025.

Le rendement total cumulé de l'action (évolution du cours y c. dividendes réinvestis) pour la période de cinq ans allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 s'élève à environ 91%.

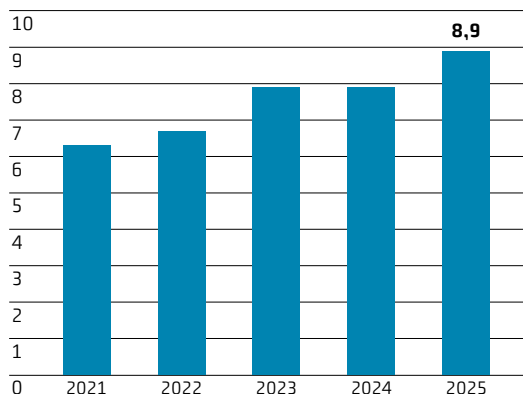
L'action BKW SA est cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange.

Symbole ticker SIX	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
Code ISIN	CH0130293662

L'action BKW figure notamment dans les indices suivants: SPI, SPI Extra, SPI ex SLI et MSCI Switzerland.

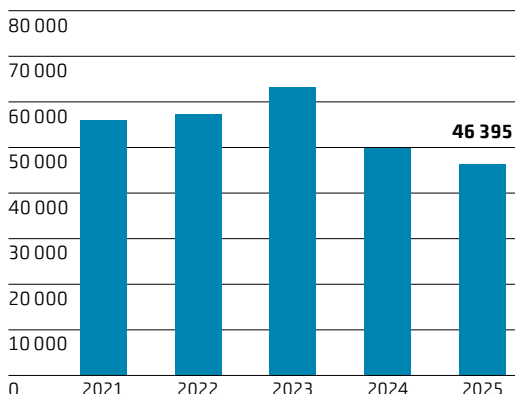
Capitalisation boursière

En milliards de CHF (au 31 décembre)



Volume quotidien moyen des échanges à la SIX

En unités



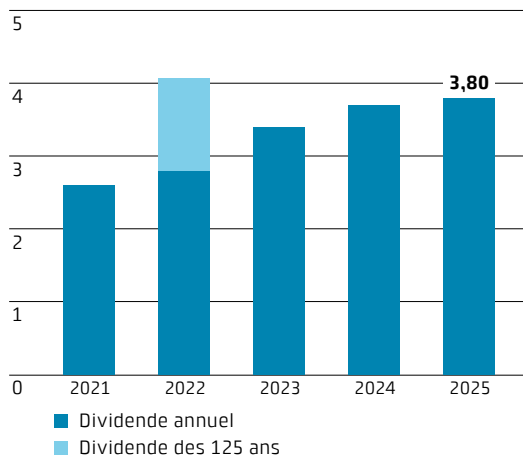
Politique de dividendes et rendement des actions

BKW vise un versement constant de dividendes, fondé sur un taux de distribution situé entre 35 % et 50 % du bénéfice net opérationnel.

Pour l'exercice 2025, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende ordinaire de 3,80 CHF par action. Les dividendes seront versés le 5 mai 2026.

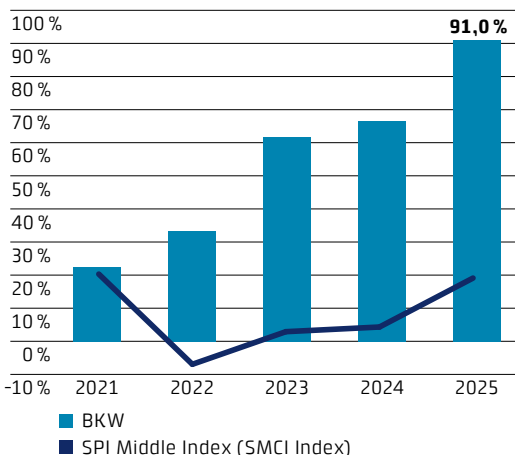
Dividendes

En CHF



Rendement global des actions

Au 31 décembre depuis 2021



Dispositions relatives au transfert des actions

L'inscription d'un acquéreur d'actions de la société au registre des actionnaires en tant qu'actionnaire ayant droit de vote peut être refusée pour les raisons suivantes:

a) lorsqu'une personne physique ou morale ou une société de personnes vient à posséder directement ou indirectement plus de 5 % du capital-actions de la société grâce à son acquisition. Cette restriction est aussi valable pour les personnes morales, sociétés de personnes, associations de personnes et exploitations en main commune qui sont liées par le capital ou les voix, par une direction unique ou d'une

quelconque autre manière. Elle vaut en outre pour toutes les sociétés de personnes et personnes physiques ou morales qui procèdent ensemble ou se sont mises d'accord pour acquérir les actions;

b) lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il a acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.



Actionnaires principaux

À la connaissance de BKW, les actionnaires suivants détenaient plus de 3% des actions au 31 décembre:

	31.12.2025	31.12.2024
Canton de Berne	52,54%	52,54%
Groupe E SA	10,00%	10,00%
BlackRock Inc.	> 3%	> 3%

Le flottant, c'est-à-dire la part des actions détenues par le public, s'élève à environ 37,4%.

Chiffres-clés par action

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Résultat	6,77	11,80
Fonds propres	103,59	98,77
Dividende	3,80	3,70
Rendement du dividende, en % ¹	2,3%	2,5%
Rapport cours/bénéfice ¹	24,9	12,7
Cours au 31 décembre	168,40	150,20
Cours le plus haut	184,40	162,40
Cours le plus bas	143,70	122,30

1 Sur la base du cours au 31 décembre

Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2025, les emprunts en cours de BKW sont les suivants:

	Valeur nominale	Durée	Maturité	Code ISIN
Emprunt obligataire à 0,875%	200 millions de CHF	2022–2026	27.4.2026	CH1179184390
Green Bond à 0,25%	200 millions de CHF	2019–2027	29.7.2027	CH0487087295
Green Bond à 1,125%	100 millions de CHF	2022–2029	27.4.2029	CH1179184408
Emprunt obligataire à 2,5%	300 millions de CHF	2010–2030	15.10.2030	CH0117843745
Emprunt obligataire à 0,875%	200 millions de CHF	2025–2031	15.10.2031	CH1478430866
Green Bond à 1,5%	200 millions de CHF	2024–2034	18.10.2034	CH1380011192

Calendrier financier

Assemblée générale	28 avril 2026
Date ex-dividende	30 avril 2026
Versement des dividendes	5 mai 2026
Publication du résultat semestriel 2026	19 août 2026

Contact: investor.relations@bkw.ch

Chiffres-clés concernant la production

Type	Pays	2025 Puissance installée MW	2024 Puissance installée MW	2025 Prélèvement BKW GWh	2024 Prélèvement BKW GWh
Fil de l'eau	Suisse	247,0	247,0	1 102,6	1 307,0
Fil de l'eau	Italie	35,0	35,0	94,7	114,4
Stockage	Suisse	223,2	223,2	487,2	695,4
Stockage par pompage	Suisse	1 149,7	1 149,7	1 816,8	2 559,6
Petites hydrauliques	Suisse	47,2	35,9	132,8	158,0
Petites hydrauliques	Italie	24,4	24,4	97,1	113,5
Total centrales hydroélectriques		1 726,5	1 715,2	3 731,2	4 948,0
Éoliennes on-shore	Suisse	37,2	37,2	72,6	78,2
Éoliennes on-shore	Allemagne	183,1	159,3	196,6	242,0
Éoliennes on-shore	Italie	320,9	258,9	418,9	459,2
Éoliennes on-shore	France	168,2	168,2	330,0	343,8
Éoliennes on-shore	Norvège	172,8	172,8	478,3	505,6
Éoliennes on-shore	Suède	124,7	124,7	284,0	232,3
Total éolien		1 006,9	921,2	1 780,4	1 861,1
Total photovoltaïque	Suisse	14,8	14,4	13,7	11,5
Total biomasse	Suisse	2,6	2,6	20,6	20,5
Nucléaire	Suisse	177,5	177,5	1 389,9	1 401,8
Nucléaire	France	155,0	155,0	896,6	872,8
Total centrales nucléaires		332,5	332,5	2 286,5	2 274,6
Gaz naturel	Italie	254,4	254,4	752,0	1 051,2
Charbon	Allemagne	235,0	235,0	588,3	461,5
Total centrales thermiques fossiles		489,4	489,4	1 340,3	1 512,7
Total production, y c. souscriptions et participations financières		3 572,7	3 475,2	9 172,9	10 628,4
Suisse		80,7	69,4	195,8	223,5
Allemagne		118,0	144,3	131,3	229,0
Italie		149,5	143,8	290,0	316,2
France		168,2	168,2	330,0	343,8
Production sous contrat (y c. RPC et feed-in)		516,4	525,7	947,1	1 112,5

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

275 Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

- 277 Structure et actionariat du groupe
- 278 Structure du capital
- 279 Conseil d'administration
- 294 Direction du groupe
- 298 Rémunérations, participations et prêts
- 298 Droits de participation des actionnaires
- 299 Prises de contrôle et mesures de défense
- 299 Organe de révision
- 300 Politique d'information
- 300 Périodes de blocage des transactions
- 300 Changements importants depuis le 31 décembre 2025

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration et la direction du groupe BKW attachent beaucoup d'importance à une bonne gouvernance d'entreprise dans l'intérêt des actionnaires et des autres parties prenantes, comme la clientèle, les collectivités publiques et le personnel. BKW garantit la transparence et permet à ses actionnaires et investisseurs de fonder leurs décisions d'investissement sur des éléments concrets.

Dans la gestion de ses activités, BKW s'appuie sur des principes de gouvernance d'entreprise reconnus, notamment le Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise. Elle assure ainsi un juste équilibre entre conduite et contrôle, et dans ce sillage, un développement de l'entreprise adapté aux exigences de conformité réglementaire, de performance et de durabilité.

En sus des prescriptions légales et des normes internationales, BKW a inscrit les règles de gouvernance d'entreprise dans ses statuts, son règlement d'organisation et son code de conduite, ainsi que dans les règlements des différents comités du conseil d'administration.

Les informations ci-après sont conformes aux dernières exigences de la directive de la SIX Swiss Exchange en matière de gouvernance

d'entreprise et au Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise d'économiesuisse (version de 2023). Les rémunérations des échelons supérieurs de l'entreprise sont présentées dans le rapport de rémunération (cf. pages 308 à 320 du rapport de gestion). Les informations présentées se rapportent à la situation au 31 décembre 2025.

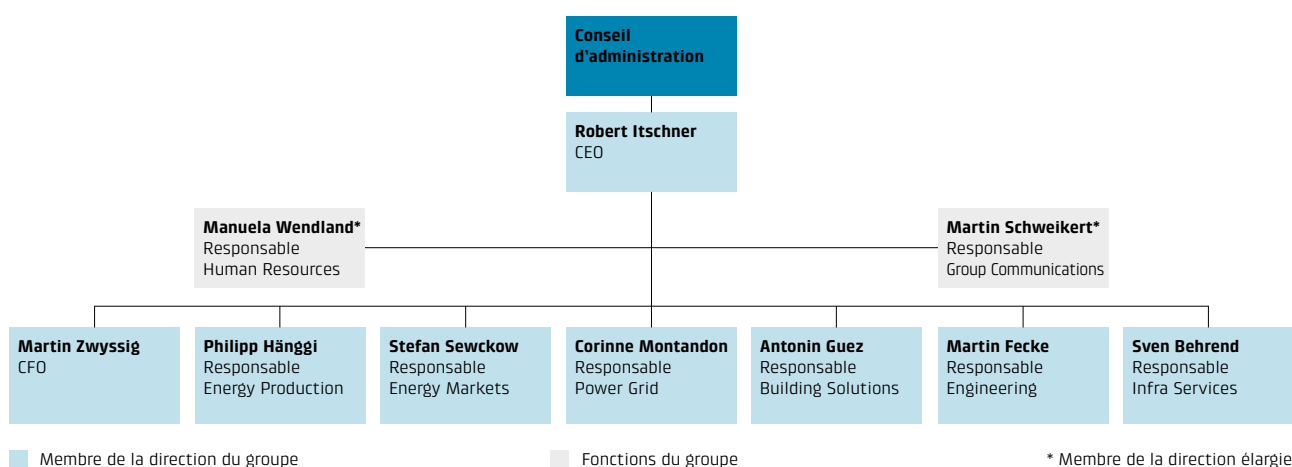
Le site Internet de BKW contient les statuts de BKW SA à l'adresse www.bkw.ch/statuts, la présentation de la direction du groupe et du conseil d'administration sur www.bkw.ch/organigramme, le code de conduite sur www.bkw.ch/codedeconduite, et bien d'autres informations encore. Le rapport de durabilité figure aux pages 133 à 260 du présent rapport de gestion, ainsi que sur www.bkw.ch/durabilite.

1 Structure et actionariat du groupe

1.1 Structure du groupe

La structure opérationnelle du groupe BKW est illustrée par le graphique ci-après et précisée par les informations sur les segments au chiffre 6, pages 41 à 43 du présent rapport de gestion.

L'organisation actuelle peut être consultée à tout moment sur le site Internet de BKW à l'adresse www.bkw.ch/organigramme.



Sociétés du groupe cotées

Les actions de BKW SA, dont le siège se trouve à Berne, sont cotées à la SIX Swiss Exchange depuis le 12 décembre 2011. Au 31 décembre 2025, sa capitalisation boursière s'élevait à 8886,5 millions de CHF.

Données de référence des actions BKW

Symbole ticker	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
Code ISIN	CH0130293662
Monnaie de négoce	CHF
Type de titre	Action nominative

Périmètre de consolidation de BKW

Le périmètre de consolidation de BKW ne comprend que des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse. Les participations de BKW dans les différentes sociétés consolidées par intégration globale sont mentionnées dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation, aux pages 108 à 113 du présent rapport de gestion. Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix.

1.2 Actionnaires principaux

En %	Participation au 31.12.2025	Participation au 31.12.2024
Canton de Berne	52,54	52,54
Groupe E SA	10,00	10,00
BlackRock Inc.	> 3,00	> 3,00
BKW SA et sociétés du groupe	0,06	0,07

Au cours de l'exercice sous revue, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir une participation supérieure à 3% des droits de vote de BKW selon l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures

des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (LIMF).

En 2025, BKW n'a publié aucun avis d'obligation de déclarer conformément à l'art. 120 LIMF sur la plateforme de publication électronique de SIX Exchange Regulation. Les avis des exercices antérieurs peuvent être consultés à l'adresse www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions de BKW, qui s'élève à 132 000 000 CHF au 31 décembre 2025, est divisé en 52 800 000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

2.2 Marge de fluctuation du capital et capital-actions conditionnel

Au 31 décembre 2025, BKW ne dispose d'aucune marge de fluctuation du capital autorisée ni d'aucun capital-actions conditionnel.

2.3 Modifications du capital au cours des trois dernières années

Le capital-actions de BKW est demeuré inchangé de 2023 à 2025.

2.4 Actions et bons de participation

Les 52 800 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune, sont toutes entièrement libérées. Toutes confèrent les mêmes droits. Lors de l'assemblée générale, chaque action représentée donne droit à une voix. La société renonce à imprimer et à délivrer des titres pour les actions nominatives. Chaque actionnaire peut cependant demander à recevoir gratuitement une attestation pour ses actions.

BKW n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

BKW n'a émis aucun bon de jouissance.

1.3 Participations croisées

BKW ne détient pas de participations croisées de plus de 5% dans une société hors du groupe BKW.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des nommées

Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire au registre des actions un acquéreur en tant qu'actionnaire ayant droit de vote dans les cas ci-après:

- lorsque l'acquéreur, seul, conjointement ou en concertation avec d'autres acquéreurs, vient à posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de l'entreprise;
- lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il a acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte, qu'aucun contrat sur la reprise ou la restitution desdites actions n'a été conclu et qu'il supporte le risque économique lié aux actions.

Pour plus d'informations en matière de restrictions à l'inscription, il est renvoyé à l'art. 5 des statuts: www.bkw.ch/statuts.

L'inscription de nommées – soit l'inscription d'actionnaires qui acquièrent des actions en leur nom propre mais pour le compte de tiers – est possible, mais les actions concernées ne confèrent pas le droit de vote.

Pour la procédure et les conditions de levée des restrictions au transfert, nous renvoyons au chiffre 6 du présent rapport.

2.7 Emprunts convertibles et options

BKW n'a pas d'emprunt convertible en circulation et n'a pas émis d'options.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres

Conformément aux statuts, le conseil d'administration (CA) se compose de sept à dix membres. Il en compte actuellement huit, qui sont indépendants et n'occupent pas de fonctions exécutives. En vertu de l'art. 19 des statuts et de l'art. 762 CO,

le canton de Berne a le droit de déléguer deux membres au sein du conseil d'administration. Le canton exerce actuellement ce droit en déléguant un membre au sein du conseil d'administration.

Composition	Fonction	En fonction depuis
Roger Baillod	Président, membre du comité du personnel et de la rémunération	2021 (au CA depuis 2013)
Andreas Rickenbacher ¹	Vice-président, membre du comité du personnel et de la rémunération	2022 (au CA depuis 2018)
Carole Ackermann	Membre, présidente du comité de contrôle financier et de gestion des risques	2018
Martin à Porta	Membre, membre du comité de contrôle financier et de gestion des risques	2022
Petra Denk	Membre, vice-présidente du comité de contrôle financier et de gestion des risques	2021
Linda de Winter	Membre	2025
Rebecca Guntern	Membre, présidente du comité du personnel et de la rémunération	2018
Kurt Schär	Membre	2012

1 Délégué du canton de Berne

Fin 2025, le conseil d'administration de BKW SA comprenait 50% de femmes. Il dépasse ainsi dès à présent les prescriptions du droit suisse des sociétés anonymes sur les seuils de représentation des sexes dans le conseil d'administration des entreprises cotées en bourse.

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, cette instance elle-même et le comité du personnel et de la rémunération veillent à une diversité appropriée. Afin de garantir que le conseil d'administration possède les compétences et expériences nécessaires à la conduite du groupe BKW, le comité du personnel

et de la rémunération a défini un profil requis, qui est utilisé dans la recherche de candidats appropriés. Ce profil correspond aux besoins stratégiques, aux objectifs de la société et à la culture d'entreprise, et outre les connaissances spécialisées et sectorielles spécifiques, il exige également certaines compétences en matière de technologies, de gestion des risques et de finances.

Les membres du conseil d'administration maîtrisent des connaissances approfondies dans leurs domaines respectifs. L'aperçu ci-après illustre les compétences qu'apporte chaque membre sur la base de son expérience et de son parcours.

Matrice de qualification du conseil d'administration

	Roger Baillod	Andreas Rickenbacher	Carole Ackermann	Martin à Porta	Petra Denk	Linda de Winter	Rebecca Guntern	Kurt Schär
Économie de l'énergie à l'international	●	●	●	●	●	●	●	●
Infrastructures, construction et services	●	●	●	●	●	●	●	●
Stratégie de groupe, développement d'entreprise	●	●	●	●	●	●	●	●
Comptabilité, M&A, gestion des risques	●	●	●	●	●	●	●	●
Compréhension politique, environnement réglementaire	●	●	●	●	●	●	●	●
Communication d'entreprise, Corporate Affairs	●	●	●	●	●	●	●	●
Droit des sociétés, des groupes de sociétés et des marchés des capitaux ¹	●	●	●	●	●	●	●	●
Board / Corporate Governance	●	●	●	●	●	●	●	●
Informatique, cybersécurité	●	●	●	●	●	●	●	●
Numérisation, IA/données	●	●	●	●	●	●	●	●
Durabilité, ESG	●	●	●	●	●	●	●	●
RH stratégiques, systèmes de rémunération	●	●	●	●	●	●	●	●

1 Stefan Emmenegger, le secrétaire du conseil d'administration, est avocat en exercice et participe aux décisions d'ordre juridique avec une voix consultative.

● Compétences techniques élevées et/ou expérience professionnelle avérée

● Compétences techniques moyennes et/ou expérience professionnelle limitée

Départ au cours de la période sous revue

Aucun membre n'a quitté le conseil d'administration au cours de l'exercice sous revue.

Indépendance

Au cours des trois exercices précédents, les membres du conseil d'administration n'appartenaient ni à la direction du groupe BKW ni à une autre société membre du groupe BKW, excepté le président Roger Baillod. Ils n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires importantes avec BKW ou une société membre du groupe BKW. Durant la période comprise entre le départ de la CEO Suzanne Thoma, le 30 juin 2022, et le début du mandat de Robert Itschner, le 1^{er} octobre 2022, le président Roger Baillod a exercé la fonction de CEO ad interim.

Les activités et les liens d'intérêt des membres du conseil d'administration font l'objet d'un examen annuel et le comité du personnel et de la rémunération se base sur cet examen pour évaluer l'indépendance de chaque membre. Ce comité a jugé que tous les membres du conseil d'administration sont indépendants au sens de l'art. 15 du Code suisse de bonnes pratiques.

3.2 Activités et liens d'intérêt



Roger Baillod (1958, CH)

Économiste d'entreprise dipl. HES, expert-comptable dipl.

Carrière

Depuis 2017 Administrateur professionnel et consultant en entreprise
1996–2016 Chief Financial Officer (jusqu'en sept. 2016) et membre de la direction du groupe de Bucher Industries SA à Niederweningen, Zurich (jusqu'en déc. 2016)

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

– Rieter Holding SA, Winterthour: vice-président du conseil d'administration, Lead Independent Director et membre de la commission de rémunération et de la commission du personnel

Mandats dans d'autres entreprises importantes

– Geistlich Pharma AG, Wolhusen: membre du conseil d'administration et président du comité Audit & Risk



Andreas Rickenbacher (1968, CH)

Lic. ès sc. pol., économiste d'entreprise

Carrière

Depuis 2016 Membre de conseils d'administration, entrepreneur, conseiller en entreprise
2016–2018 Représentant du canton au conseil d'administration de Swissgrid SA
2006–2016 Membre du Conseil-exécutif du canton de Berne, directeur de l'économie et de l'emploi (jusqu'en juin 2016); représentant du canton au conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne AIB (2006–2010, d'office)
2004–2006 Propriétaire de Rickenbacher Projets Sàrl (conseil en marketing et communication; mandats de conseil d'administration)

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

– Aebi Schmidt Holding AG, Frauenfeld: membre du conseil d'administration, président du comité Human Resources and Compensation et membre du comité Governance and Nominating

Mandats dans d'autres entreprises importantes

– Bernexpo AG, Berne: membre du conseil d'administration
 – CSEM SA, Neuchâtel: président du conseil d'administration
 – HRS Holding AG, Frauenfeld: membre du conseil d'administration
 – Suva, Lucerne: président du conseil de la Suva

Autres mandats importants, fonctions officielles ou mandats politiques

– Fondation Switzerland Innovation, Berne: président
 – Association des courses internationales de Wengen, Lauterbrunnen: vice-président



Carole Ackermann (1970, CH, A)

Dr en économie HSG

Carrière

Depuis 2007 CEO et cofondatrice de DiamondScull SA, Zoug

2004–2007 Membre de la direction de Ionbond SA, Olten,
CEO de Ionbond China

1999–2004 Directrice de Groupe Saurer SA, Arbon

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- BVZ Holding AG, Zermatt: vice-présidente du conseil d'administration, membre du comité des nominations et de la rémunération et membre de la commission d'audit

Mandats dans d'autres entreprises importantes

- Allianz Suisse Société d'Assurances SA, Wallisellen, Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, Wallisellen, et CAP Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA, Wallisellen: membre du conseil d'administration
- E.H.L. Holding SA, Lausanne: présidente du conseil d'administration

Autres mandats importants, fonctions officielles ou mandats politiques

- Fondation de l'École hôtelière de Lausanne, EHL: présidente du conseil de fondation



Martin à Porta (1970, CH)

Ingénieur diplômé (EPF)

Carrière

Depuis 2019 Propriétaire et membre du conseil d'administration d'APM Trans4mation AG, Zoug

2016–2019 CEO de Pöyry Plc., Finlande

2012–2015 CEO de Siemens Building Technologies Europe, Zoug

2010–2012 CEO de Siemens Qatar

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- Stantec Inc., Edmonton, Canada: membre du conseil d'administration, membre du comité des nominations, de la gouvernance et de la rémunération, et président du comité Sustainability&Safety
- UPM-Kymmene Corporation, Helsinki (FI): membre du conseil d'administration et président du comité du personnel et de la rémunération

Mandats dans d'autres entreprises importantes

- Wüest Partner AG, Zurich: membre du conseil d'administration



Petra Denk (1972, D)

Professeur en économie énergétique et économie d'entreprise,
Prof. Dr.

Carrière

Depuis 2024 Directrice de l'Institut für Systemische Energieberatung GmbH

2012–2024 Directrice de l'Institut für Systemische Energieberatung GmbH à l'université Landshut

Depuis 2009 Chaire en économie énergétique et économie d'entreprise
2001–2009 E.ON Energie AG, plusieurs fonctions, en dernier lieu responsable du développement du portefeuille international

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- VAT Group SA, Haag (Sennwald): membre du conseil d'administration, membre du comité de la technologie et membre du comité ESG
- Pfisterer Holding SE, Winterbach, Allemagne: membre du conseil de surveillance et présidente du comité de technologie



Linda de Winter (1972, CH, NLD)

Économiste d'entreprise, MBA de la Webster University

Carrière

Depuis 2023 Chief Information Officer, membre de la direction, Swisscard AECS GmbH

2023–2023 Head of IT Strategy & IT COO, membre de la direction Informatique, La Poste Suisse SA

2016–2022 Head of Development, membre de la direction Informatique, La Poste Suisse SA

Mandats dans d'autres entreprises importantes

- SKYGUIDE, Société anonyme suisse pour les services de la navigation aérienne civils et militaires, Meyrin: membre du conseil d'administration, présidente du comité «Project» et membre du comité «Safety & Security»



Rebecca Guntern (1972, CH)

Pharmacienne avec dipl. fédéral de l'Université de Bâle,
Bachelor of Business Administration

Carrière

- Depuis 2024** Chief Commercial Officer et membre de la direction du groupe, Sandoz AG, Bâle
- 2020–2024** Président Region Europe et membre de la direction du groupe, Sandoz International, Holzkirchen
- 2018–2019** Head Cluster Europe, Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2015–2018** Head Cluster BACH, Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2013–2015** Head Strategy Accounts & Commercial Excellence WEMEA, Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2011–2013** Country Head Spain & Zyperus, Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2008–2011** Country Head Switzerland, Sandoz Pharmaceuticals SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

- Sandoz SA, Bâle: Chief Commercial Officer et membre de la direction du groupe



Kurt Schär (1965, CH)

Électronicien radio-TV / planificateur marketing et formation CA
de la Swiss Board School

Carrière

- Depuis 2014** Propriétaire de Sunnsite Management AG, mandats au conseil d'administration
- 2010–2014** Président du conseil d'administration et CEO de Biketec AG / Flyer, Huttwil

Mandats dans d'autres entreprises importantes

- Kurt Schär ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.

3.3 Nombre d'activités autorisées

Les membres du conseil d'administration sont autorisés à exercer, en dehors du groupe BKW, au maximum dix mandats dans des fonctions similaires dans d'autres entreprises poursuivant un but économique, dont au maximum quatre dans des sociétés cotées en bourse. Plusieurs mandats au sein d'un groupe sont considérés comme un seul mandat. Les mandats dans des entreprises contrôlées directement ou indirectement par BKW ne sont pas comptabilisés. Le nombre de mandats dans des fonctions dirigeantes d'associations de la branche ou d'organisations d'utilité publique est également limité à dix. Davantage de précisions peuvent être consultées à l'art. 21 des statuts sur www.bkw.ch/statuts.

3.4 Élection et durée du mandat

À l'exception du représentant délégué par le canton de Berne, les membres du conseil d'administration sont élus individuellement, chaque année, lors de l'assemblée générale. Une réélection est possible pour autant qu'ils n'aient pas atteint la limite d'âge de 70 ans. La durée du mandat des membres du conseil d'administration délégués par le canton de Berne en vertu de l'art. 762 CO est déterminée par le Conseil-exécutif.

Le président du conseil d'administration, les membres du comité du personnel et de la rémunération ainsi que le représentant indépendant sont également élus individuellement, chaque année, par l'assemblée générale.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches dans le conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la conduite stratégique et financière de BKW et de la surveillance de la direction.

En tant qu'organe suprême, il décide dans tous les cas où la loi n'attribue pas la compétence à l'assemblée générale. Hormis celles du président et du vice-président, aucune autre fonction particulière n'est définie. Le secrétaire ne doit pas nécessairement être membre du conseil d'administration.

Le président – ou, en cas d'empêchement, le vice-président – gère le conseil d'administration et dirige ses séances ainsi que l'assemblée générale.

Il constitue un interlocuteur fondamental pour le président de la direction du groupe dans toutes les matières relevant de la conduite de l'entreprise et il assure la coordination entre le conseil d'administration et la direction du groupe. Tous les autres membres du conseil d'administration ont la même responsabilité et le même rôle dans les séances plénières. Les compétences et le fonctionnement du conseil d'administration, ainsi que la procédure applicable en cas de conflit d'intérêts, sont définis dans le règlement d'organisation.

Le conseil d'administration peut, sur décision, déléguer une partie de ses fonctions et attributions à des comités créés en son sein. Le conseil d'administration est assisté par deux comités permanents: le comité de contrôle financier et de gestion des risques et le comité du personnel et de la rémunération. Les comités du conseil d'administration rendent compte régulièrement et en temps opportun au conseil d'administration sur leur activité et les résultats obtenus. Ils font des propositions au conseil d'administration au sujet des affaires à soumettre à la prise de décision de ce dernier. Les fonctions, l'organisation et les attributions de ces comités sont définies en détail dans des règlements approuvés par le conseil d'administration.

Conformément à l'art. 20, deuxième alinéa, des statuts, le conseil d'administration peut en outre constituer en tout temps des comités ad hoc pour des affaires spécifiques importantes, comme de gros investissements, des acquisitions ou désinvestissements et des coopérations. Le conseil d'administration élit les membres d'éventuels comités ad hoc en son sein. En particulier pour les processus de nomination concrets, lors de remplacements au sein du conseil d'administration ou de la direction du groupe, un comité de nomination ad hoc est constitué pour préparer l'élection des nouveaux membres de ces organes. Il est toujours présidé par le président du conseil d'administration et ses autres membres sont choisis au cas par cas.

Le traitement des thèmes relatifs à la durabilité et ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et l'établissement du rapport sur les questions non

financières incombent au conseil d'administration tout entier et n'ont pas été délégués à un comité.

Le conseil d'administration applique une philosophie d'amélioration permanente. Il procède chaque année à une auto-évaluation, pour laquelle il analyse la qualité, la composition et le mode de travail de l'organe et il en débat. Au besoin, il adopte les mesures appropriées. Outre les prestations des comités du conseil d'administration et de l'organe au complet, il prend également en considération l'évaluation des performances personnelles.

3.5.2 Fonctions et attributions des comités du conseil d'administration

Comité de contrôle financier et de gestion des risques

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques se compose de trois membres non exécutifs et indépendants élus par le conseil d'administration. Son président est également élu par le conseil d'administration, et son suppléant est élu par le comité de contrôle financier et de gestion des risques lui-même.

Composition du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Carole Ackermann	Présidente
Petra Denk	Suppléante de la présidente
Martin à Porta	Membre

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques aide le conseil d'administration dans sa mission de surveillance de la gestion financière et de la gestion des risques et de la conformité.

Fonctions

- Discuter des comptes annuels et semestriels du groupe avec l'unité Révision interne et l'organe de révision externe.
- Évaluer la qualité de la comptabilité et des rapports financiers établis à l'attention du conseil d'administration
- Établir le profil d'exigences pour l'organe de révision externe et le chef de l'unité Révision interne
- Surveiller l'unité Révision interne et évaluer l'activité de l'organe de révision externe ainsi que sa collaboration avec l'unité Révision interne

- Évaluer l'indépendance des organes de révision externe et interne et la capacité à concilier les activités de contrôle et les éventuels mandats de conseil de l'organe de révision externe
- Prendre les mesures nécessaires en cas de risque d'insolvabilité ou de surendettement de BKW SA ou de sociétés importantes du groupe
- Évaluer les principaux risques et la situation en matière de risques dans le cadre des résultats, du budget et de la planification à moyen terme
- Évaluer la conformité et l'organisation y afférente
- Rendre compte régulièrement et dans les délais impartis au conseil d'administration sur ses activités et les résultats obtenus

Attributions

- Donner des ordres de vérification sur le standard d'établissement des comptes, le contrôle financier, les comptes annuels et semestriels, le rapport de gestion et l'emploi du bénéfice au bilan
- Fixer la rémunération du chef de l'unité Révision interne et de l'organe de révision externe

Comité du personnel et de la rémunération

Le comité du personnel et de la rémunération correspond au «comité de rémunération» visé à l'art. 24 des statuts. Il se compose de trois membres non exécutifs et indépendants, qui sont élus individuellement chaque année par l'assemblée générale parmi les membres du conseil d'administration. Ses membres sont rééligibles. Par ailleurs, le comité du personnel et de la rémunération se constitue lui-même.

Composition du comité du personnel et de la rémunération

Rebecca Guntern	Présidente
Roger Baillod	Membre
Andreas Rickenbacher	Membre

Le comité du personnel et de la rémunération se charge de l'élaboration des principes régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe ainsi que de la stratégie de rémunération et des objectifs et critères de performance du groupe BKW, principalement au niveau supérieur de l'entreprise. Il apporte son soutien au conseil d'administration pour établir et évaluer le système et les principes de rémuné-

ration et pour préparer les propositions destinées à l'assemblée générale concernant les montants globaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe. Il fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs pour les composantes variables de la rémunération du CEO et des membres de la direction du groupe et il évalue la réalisation de ces objectifs. Le comité du personnel et de la rémunération fait des propositions au conseil d'administration au sujet des affaires faisant partie de ses compétences.

Les fonctions et attributions du comité du personnel et de la rémunération sont décrites aux pages 305 à 307 du présent rapport de gestion.

Comités ad hoc

Le conseil d'administration n'a constitué aucun comité ad hoc en 2025.

3.5.3 Méthodes de travail du conseil d'administration et de ses comités

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur invitation de son président ou de son vice-président. Les réunions ont lieu aussi souvent que l'exigent les affaires, soit, en règle générale, huit fois par an. De plus, chaque membre peut demander par écrit la convocation d'une réunion au président du conseil d'administration en indiquant les motifs. Les dates des réunions ordinaires sont fixées à l'avance, de manière à ce que tous les membres puissent participer en personne. Avant toute réunion du conseil d'administration, chaque membre reçoit des documents en vue de préparer les différents points de l'ordre du jour.

Le président du conseil d'administration dirige le conseil d'administration et assure la coordination entre le conseil d'administration et le CEO ou la direction du groupe. Les réunions du conseil d'administration regroupent en principe le CEO et le Chief Financial Officer (CFO) avec voix consultative, les autres membres de la direction du groupe en général uniquement si besoin, notamment lorsque des sujets concernant leurs divisions sont abordés. Le conseil d'administration peut, par ailleurs, organiser des (parties de) réunions en l'absence du CEO/du CFO et/ou de membres de la direction du groupe. En outre, d'autres employés du groupe occupant une fonction de cadre, des membres

de l'organe de révision de BKW et d'autres spécialistes peuvent aussi être invités aux réunions. Le conseil d'administration a désigné Maître Stefan Emmenegger, avocat, en qualité de secrétaire. Celui-ci assiste aux réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend ses décisions lors des réunions ou en utilisant des moyens électroniques. Il peut prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente aux réunions ou participe par d'autres manières. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres participants. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Le conseil d'administration peut également prendre des décisions à l'écrit par voie de circulaire. Les négociations et les décisions sont consignées dans un procès-verbal. Le procès-verbal est remis aux membres du conseil d'administration après sa validation par le président du conseil d'administration.

Aperçu des réunions tenues en 2025

Nombre de réunions	8
Nombre de participants	7–15
Durée moyenne (heures)	6,5
Participation aux réunions	98,4%

Aperçu de la participation aux réunions

Roger Baillod, président	8/8
Andreas Rickenbacher	8/8
Carole Ackermann	8/8
Martin à Porta	8/8
Petra Denk	8/8
Linda de Winter (élue au conseil d'administration au 29 avril 2025)	5/5
Rebecca Guntern	7/8
Kurt Schär	8/8

Ateliers et formations continues

Nombre	3
Nombre de participants	7–8
Durée moyenne (heures)	5,5

En 2025, le conseil d'administration a tenu huit réunions ordinaires, d'une durée moyenne de 6,5 heures par réunion, aux mois de février, mars, juin, août, octobre et décembre. Le CEO et le CFO sont présents à toutes les réunions, excepté si le président du conseil d'administration en décide autrement. Tous les membres de la direction du groupe assistent aux réunions durant lesquelles

les comptes annuels et semestriels ou le budget sont à l'ordre du jour. Le reste du temps, les membres de la direction du groupe y assistent seulement pour les thèmes concernant leurs domaines respectifs. Tous les membres du conseil d'administration ont participé à toutes les réunions, excepté Rebecca Guntern, qui était excusée pour une réunion (Linda de Winter, à partir de son élection en avril 2025). Aucun expert externe n'a été invité en 2025.

Par ailleurs, deux ateliers ou événements de formation continue ont été organisés sur le thème ESG au cours de l'exercice, ainsi qu'une formation continue relative à la production d'électricité. Tous les membres ont participé à tous les ateliers et événements de formation continue, hormis un membre qui était empêché lors d'un événement.

Chaque année, le conseil d'administration procède à une auto-évaluation sur la base d'un questionnaire. À cette occasion, il analyse le travail, l'organisation et la composition de l'organe, la prestation du président et la collaboration avec la direction du groupe. Le questionnaire aborde par ailleurs les aspects de la responsabilité à l'égard des parties prenantes et la définition des priorités stratégiques. Lors d'une réunion ultérieure, le conseil d'administration discute des résultats de l'évaluation et adopte les objectifs et mesures à prendre pour l'exercice en cours ou l'exercice suivant. De plus, le président mène chaque année au moins un entretien personnel avec chaque membre, durant lequel, entre autres, les possibilités de développement individuelles sont examinées.

Comité de contrôle financier et de gestion des risques

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques tient au moins quatre réunions ordinaires par an, conformément à son règlement. Il peut délibérer et statuer valablement si la majorité de ses membres sont présents à la réunion ou y assistent par voie électronique et il prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente est prépondérante. En principe, le président du conseil d'administration, le CEO, le CFO, le chef de l'unité Accounting & Tax et le chef de l'unité Révision interne assistent aux réunions avec voix consultative. Le responsable Controlling tient le procès-verbal. Si nécessaire, la présidente peut faire

appel aux auditeurs de l'organe de révision externe, à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie, à des cadres dirigeants ainsi qu'à des experts externes aux fins d'obtenir des renseignements.

Aperçu des réunions tenues en 2025

Nombre de réunions	4
Nombre de participants	3-(4 ¹)
Durée moyenne (heures)	5
Participation aux réunions	100 %

Aperçu de la participation aux réunions

Carole Ackermann, présidente	4/4
Martin à Porta	4/4
Petra Denk	4/4
Kurt Schär ¹	1/4

¹ Kurt Schär a quitté le comité de contrôle financier et de gestion des risques au cours de l'exercice sous revue.

En 2025, le comité de contrôle financier et de gestion des risques a tenu quatre réunions ordinaires, d'une durée moyenne de cinq heures par réunion, aux mois de mars, juin, août et décembre. L'organe de révision externe a pris part à deux réunions. Des conseillers externes ont en outre participé à une réunion en 2025.

Comité du personnel et de la rémunération

Conformément à son règlement, le comité du personnel et de la rémunération se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires, mais au moins trois fois par an. Il peut délibérer et statuer valablement si la majorité de ses membres sont présents à la réunion ou y assistent par voie électronique et il prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente est prépondérante. Le CEO assiste aux réunions du comité du personnel et de la rémunération avec voix consultative et dispose d'un droit de proposition. La présidente peut dispenser le CEO de la participation à une réunion du comité du personnel et de la rémunération. Le président du conseil d'administration et le CEO n'assistent pas aux réunions durant lesquelles leurs propres rémunérations et/ou performances sont débattues ou s'il existe un conflit d'intérêts pour d'autres raisons. Si nécessaire, la présidente peut faire appel à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie ainsi qu'à des experts externes pour obtenir des renseignements.

Aperçu des réunions tenues en 2025

Nombre de réunions	4
Nombre de participants	3
Durée moyenne (heures)	4
Participation aux réunions	100%

Aperçu de la participation aux réunions

Rebecca Guntern, présidente	4/4
Roger Baillod	4/4
Andreas Rickenbacher	4/4

En 2025, le comité du personnel et de la rémunération a tenu quatre réunions ordinaires, d'une durée moyenne de quatre heures par réunion, aux mois de février, mars, août et novembre. Tous les membres étaient présents à chaque réunion. Aucun conseiller externe n'a participé aux réunions du comité du personnel et de la rémunération en 2025.

3.6 Règlement des compétences

Le conseil d'administration porte la responsabilité stratégique suprême pour tout le groupe BKW. Il exerce la haute direction de BKW SA ainsi que la haute surveillance de ses organes. Il assume la responsabilité suprême en matière de création de valeur durable pour les actionnaires et décide de toutes les affaires du groupe BKW qui ne peuvent être transmises à d'autres organes pour des raisons liées à la législation, aux statuts ou au règlement de l'organisation.

Le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au CEO dans le règlement d'organisation. Par conséquent, le CEO gère les activités opérationnelles du groupe BKW avec le soutien de la direction du groupe. Dans le cadre des obligations stratégiques définies par le conseil d'administration et des compétences qui lui sont imparties par les statuts et règlements, le CEO porte l'entière responsabilité du chiffre d'affaires et des recettes du groupe BKW. Il est responsable de l'application des décisions du conseil d'administration.

Le CEO préside la direction du groupe, qui à ses côtés, comprend également le CFO et les responsables des divisions Power Grid, Energy Production, Energy Markets, Building Solutions, Engineering et Infra Services. La direction du groupe soutient le CEO dans sa mission de gestion opérationnelle

du groupe BKW. Les membres de la direction du groupe dirigent en outre les divisions qui leur sont subordonnées et les sociétés du groupe et participations qui leur sont attribuées. Ils sont responsables de s'assurer que l'orientation stratégique du groupe BKW y soit appliquée de manière appropriée et efficace et que les intérêts du groupe y soient préservés. Les décisions relevant de la direction du groupe sont prises par le CEO, en concertation avec les autres membres de la direction du groupe. Les membres de la direction du groupe disposent de droits d'expression et de proposition. La direction du groupe peut déléguer des missions et des attributions dans la limite de ses propres compétences. En 2025, la direction du groupe s'est généralement réunie toutes les deux semaines. Les réunions ont duré en moyenne trois à sept heures. Quatre fois par an, les réunions se déroulent sur deux jours.

Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration a notamment les fonctions et attributions suivantes, en plus des affaires qui lui sont réservées par la loi et les statuts:

- Élaborer et adopter la raison d'être et la stratégie d'entreprise globale
- Approuver les principaux axes de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise (y compris son financement, en tenant compte d'un développement durable et responsable de l'entreprise)
- Approuver l'extension du domaine d'activité géographique à de nouveaux pays
- Définir la structure managériale supérieure et l'organisation du groupe BKW (domaines d'activité et divisions), notamment ses fonctions et attributions, et établir les principes de gouvernance applicables à l'ensemble du groupe
- Prendre les décisions fondamentales sur la politique du personnel, la politique salariale et les systèmes de rémunération, y compris la planification de la relève pour le conseil d'administration et la direction du groupe (cf. à ce sujet la présentation au chiffre 2 du rapport de rémunération, à partir de la page 305 du rapport de gestion)
- Désigner et révoquer le CEO et les membres de la direction du groupe
- Approuver les finances, p. ex. le budget et les planifications, les clôtures et le rapport de gestion, les normes de présentation des comptes et les principes du contrôle financier,

- et déterminer la politique de financement et de placement du groupe BKW
- Approuver les principes du système de contrôle interne et de la gestion des risques du groupe BKW et évaluer les principaux risques
- Définir les principes des standards ESG applicables (notamment Compliance, Health & Safety et Governance) et les contrôler régulièrement, y compris évaluer la conformité et l'organisation y afférente
- Approuver le recours à l'emprunt par le biais d'instruments publiquement négociables, contracter des obligations financières importantes (> 250 millions de CHF) et octroyer des crédits et des sûretés appropriés pour des tiers
- Approuver les investissements importants, s'ils ne sont pas prévus dans la planification financière, les transactions immobilières importantes et les opérations importantes d'achat ou de vente d'entreprises

De surcroît, le président du conseil d'administration (ou, en son absence, le vice-président) peut statuer sur les projets spécifiques urgents qui relèvent des attributions du conseil d'administration et dont un retard pourrait causer un préjudice pour le groupe BKW. Les décisions de ce type doivent être immédiatement communiquées au conseil d'administration et inscrites au procès-verbal de la réunion suivante du conseil d'administration.

Attributions du CEO

Le CEO a notamment les fonctions et attributions suivantes:

- Diriger les activités opérationnelles du groupe et mettre en œuvre la stratégie d'entreprise et les décisions du conseil d'administration
- Élaborer la stratégie d'entreprise globale et les principaux axes de sa mise en œuvre (y compris son financement, en tenant compte d'un développement durable et responsable de l'entreprise) à l'attention du conseil d'administration
- Rendre compte au conseil d'administration sur la mise en œuvre de la stratégie, la marche des affaires, le contexte de marché et les mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie, ainsi que sur la mise en œuvre des affaires de haute importance stratégique approuvées par le conseil d'administration, et lui rendre compte immédiatement sur les événements importants

- Élaborer les principes relatifs à la définition de la structure managériale supérieure et de l'organisation du groupe BKW (domaines d'activité et divisions), notamment les fonctions et attributions, à l'attention du conseil d'administration
- Définir l'organisation ainsi que les fonctions et attributions des unités commerciales affectées aux divisions et des autres unités organisationnelles
- Préparer les critères de performance quantitatifs et qualitatifs pour la rémunération variable des membres de la direction du groupe et évaluer la réalisation des objectifs à l'attention du comité du personnel et de la rémunération
- Diriger et surveiller les membres de la direction du groupe et les autres personnes subordonnées au CEO
- Mettre en place une organisation adaptée et contrôler le respect des normes, règlements et directives en matière de comportement applicables, ainsi que la conformité aux exigences légales et statutaires applicables (Compliance)
- Préparer les plans financiers, les comptes annuels et semestriels et le rapport de gestion de l'entreprise à l'attention du comité de contrôle financier et de gestion des risques et du conseil d'administration
- Rendre compte régulièrement au comité de contrôle financier et de gestion des risques et au conseil d'administration, en conjonction avec le CFO, sur les sujets de conformité et de durabilité, les risques importants et leur évolution, ainsi que sur la gestion des liquidités et le financement
- Représenter l'entreprise auprès du personnel et des tiers en concertation avec le président du conseil d'administration, en particulier garantir une communication efficace avec les actionnaires et les parties intéressées, y compris les représentants de gouvernements, régulateurs et organisations

Le CEO a délégué des fonctions et attributions à des fonctions subordonnées qualifiées et il instruit et surveille ces dernières en conséquence.

Attributions de la direction du groupe

La direction du groupe a notamment les fonctions et attributions suivantes:

- Soutenir le CEO dans la gestion opérationnelle du groupe BKW et garantir le succès économique dans le cadre de la stratégie du groupe et des directives du CEO
- Participer activement au processus de conduite, de planification et de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise
- Diriger les divisions qui lui sont attribuées
- Assurer la collaboration au sein du groupe BKW, notamment en établissant et en appliquant les principes correspondants, en particulier par la coordination et l'harmonisation entre les activités des divisions
- Élaborer les bases pour la définition de l'organisation ainsi que les fonctions et attributions des unités commerciales affectées aux divisions et des autres unités organisationnelles
- Déterminer les principaux risques et la gestion des risques pour les divisions sous leur direction à l'attention du CEO et du conseil d'administration
- Encourager un comportement éthique et le respect des règles et des prescriptions externes et internes
- Préparer, définir et mettre en œuvre la planification financière (budget, y compris budget d'investissement et planification à moyen et à long terme)

Sur décision, la direction du groupe peut déléguer une partie de ses fonctions et attributions ou la préparation, la réalisation et la surveillance des décisions prises par la direction du groupe à des comités. La composition, l'organisation ainsi que les fonctions et attributions des comités permanents doivent être régies dans des règlements séparés. Les fonctions et l'organisation des comités ad hoc doivent être définies individuellement dans la décision relative à leur création. Sur cette base, la direction du groupe a constitué le comité Énergie, qui est chargé de coordonner les activités des divisions Energy Markets et Energy Production.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la direction du groupe au chiffre 4, pages 294 à 297 du rapport de gestion.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration assume lui-même la haute surveillance de ses comités et surveille également les méthodes de travail du CEO et de la direction du groupe à travers différents processus de reporting et par son droit de regard sur les processus commerciaux et les opérations commerciales.

À chaque réunion, le conseil d'administration est informé des affaires en cours et des opérations commerciales importantes par le CEO et les autres membres de la direction du groupe. Au moins une fois par semestre, au moment de la clôture intermédiaire et de la clôture annuelle, le conseil d'administration reçoit des informations détaillées sur la marche des affaires. Le groupe BKW dispose d'un système informatique complet de gestion des informations (Management Information System, MIS), au moyen duquel le conseil d'administration et la direction du groupe sont informés mensuellement sur la marche des affaires. Le président du conseil d'administration s'informe aussi régulièrement au sujet des affaires en cours à l'occasion de rencontres et de discussions en dehors des réunions du conseil d'administration. En cas d'événements extraordinaires, le CEO en informe immédiatement le président du conseil d'administration. Dans le cadre de la planification et à l'occasion de l'arrêté des comptes, BKW produit un rapport complet sur la gestion des risques.

Les affaires à soumettre au conseil d'administration sont préalablement discutées lors de la conférence présidentielle. Les participants à ladite conférence sont le président du conseil d'administration, le CEO et, si nécessaire, les autres membres de la direction du groupe.

Le conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la gestion des risques, de la conformité, de la gestion de la durabilité et de la révision interne du groupe BKW.

Gestion des risques

La direction du groupe est responsable de la mise en œuvre des directives de gestion des risques du conseil d'administration. Le conseil d'administration et la direction du groupe sont aidés dans cette mission par l'unité commerciale Risk Management, dont l'organisation incombe au CFO. Le Risk Management est responsable de la gestion des risques stratégiques du groupe, de la gestion du risque de crédit et de la gestion des risques opérationnels du négoce et de trésorerie. Le comité de gestion des risques et un comité spécialisé Risk aident la direction du groupe et le Risk Management à évaluer la situation en matière de risques. Dans le cadre d'un processus périodique systématique de gestion des risques, les risques sont identifiés et évalués et des mesures visant à les réduire sont définies en permanence pour l'ensemble du groupe BKW. C'est la norme ISO 31000 qui sert de fondement au processus intégré de gestion des risques.

Outre les risques résultant de l'activité opérationnelle et de la stratégie, les risques externes, tels que la cybersécurité et l'environnement réglementaire, sont également évalués. Les sujets pertinents en matière de climat et d'environnement, ainsi que les aspects non financiers, tels que la réputation, font partie intégrante de cette évaluation des risques et ils sont donc également pris en compte systématiquement.

Les répercussions de la crise énergétique et les fluctuations extrêmes des prix de 2022 et 2023 se sont fortement atténuées. Les prix des matières premières et la volatilité du marché se sont pour l'essentiel normalisés, même s'ils restent légèrement supérieurs à leur niveau d'avant la crise, de sorte que la situation sur le marché de l'électricité est toujours quelque peu tendue. Sur le plan légal et réglementaire, une grande importance continue d'être accordée à la révision de la loi sur l'électricité, aux nouvelles dispositions sur les frais imputables dans l'approvisionnement de base, à l'accord bilatéral sur l'électricité entre la Suisse et l'UE et à l'éventuelle ouverture totale du marché de l'électricité. En parallèle, le développement des activités de négoce se poursuit systématiquement, conformément à la nouvelle stratégie du groupe «BKW Solutions 2030», et de ce fait, l'exposition au risque s'accroît à la hauteur des objectifs fixés pour la croissance. Avec l'introduc-

tion de rapports ESG, les sujets de la conformité et de la durabilité sont en outre davantage mis en évidence.

Compliance

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de l'organisation Compliance. Le conseil d'administration a confié au CEO et à la direction du groupe la responsabilité de veiller à ce que le service Group Compliance et l'organisation Compliance disposent des ressources et des compétences nécessaires pour pouvoir assumer leur fonction de contrôle et leurs tâches.

Le système de gestion de la conformité (Compliance Management System, CMS) centralisé pour tout le groupe favorise le respect et la promotion de pratiques commerciales conformes aux lois et responsables au sein du groupe BKW. Afin de garantir la conformité, il regroupe toutes les prescriptions et mesures internes et externes au groupe, ainsi que les structures et les processus. Ses principaux composants sont le programme de conformité, l'Integrity Line de BKW et le programme Compliance Awareness. En 2025, le programme de conformité s'est surtout focalisé sur le développement des domaines Trading Compliance, Data Governance, y compris la protection des données, et l'analyse des risques de conformité. Il a également accordé une attention particulière aux aspects de la corruption et des pots-de-vin, des droits de l'homme et du contrôle des partenaires commerciaux. Les risques de conformité sont recherchés, discutés, évalués et surveillés systématiquement au sein du groupe BKW. Parmi ces risques, l'accent est mis sur la détection et l'évaluation d'éventuelles violations de prescriptions légales et de directives internes et sur le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies, auquel BKW a souscrit en 2022. Les mesures incluent des formations sur le risque, des informations ad hoc sur les derniers développements survenus, une actualisation du règlement, l'organisation de l'Integrity Line et la fourniture de conseils.

Le chef du service Group Compliance est directement subordonné au CEO et à la présidente du comité de contrôle financier et de gestion des risques du conseil d'administration. Au moins deux fois par an, il soumet au conseil d'administration un rapport ad hoc sur les activités de

Compliance, l'évaluation des risques de conformité et la réalisation des objectifs. En cas de changements substantiels dans l'évaluation des risques de conformité ou de violations potentiellement graves de la conformité, un rapport est adressé au CEO et au président du conseil d'administration, ainsi qu'à la présidente du comité de contrôle financier et de gestion des risques, dans les plus brefs délais.

Gestion de la durabilité

En 2024, le conseil d'administration a adopté toute une série d'objectifs en matière de durabilité. En 2025, le conseil d'administration a participé à une formation continue sur la durabilité et il a affiné la gouvernance afin de rehausser l'efficacité de la gestion de la gouvernance au sein du conseil d'administration, du comité de contrôle financier et de gestion des risques et du comité du personnel et de la rémunération. La direction du groupe répond de leur mise en œuvre à l'égard du conseil d'administration. Le conseil d'administration et la direction du groupe sont épaulés par la fonction du groupe Group Sustainability, qui en tant que partie de la fonction Group Strategy & Sustainability, est subordonnée au CEO sur le plan organisationnel. Opérant en étroite collaboration avec les divisions et les autres fonctions du groupe, notamment Human Resources, Santé et sécurité au travail, ESG Procurement, Risk Management et Compliance, la fonction Group Sustainability coordonne les activités de BKW relatives à la durabilité, elle assure leur cohérence par rapport à la stratégie d'entreprise et le respect des nouvelles réglementations et normes sur la durabilité, et elle rédige le rapport de durabilité annuel à l'attention de la direction du groupe et du conseil d'administration.

Audit interne

L'unité Audit interne présente un rapport trimestriel au comité de contrôle financier et de gestion des risques sur les contrôles qu'elle a réalisés.

Ce rapport inclut notamment:

- l'évaluation du système de contrôle interne,
- la surveillance des fonctions et des processus commerciaux dans l'ensemble du groupe.

En complément, l'unité Audit interne remet un rapport annuel sur:

- la mise en œuvre du plan d'audit approuvé par le comité de contrôle financier et de gestion des risques,
- l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Si elle constate des problèmes graves, tels que des actes délictueux ou des violations graves à de devoirs de diligence fondamentaux, l'unité Audit interne en informe immédiatement le président du conseil d'administration et le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

Révision externe

La Révision externe fait fonction d'organe de révision du groupe. Elle remet chaque année un rapport détaillé au conseil d'administration sur:

- la vérification des comptes annuels,
- les observations importantes effectuées sur le système de contrôle interne.

4 Direction du groupe

4.1 Membres

La direction du groupe compte actuellement huit membres.

Direction du groupe

Composition	Fonction	Depuis
Robert Itschner	CEO	2022
Martin Zwyszig	CFO, CEO suppléant	2023
Sven Behrend	Responsable de la division Infra Services	2023
Martin Fecke	Responsable de la division Engineering	2023
Antonin Guez	Responsable de la division Building Solutions	2023
Philipp Hänggi	Responsable de la division Energy Production	2020
Corinne Montandon	Responsable de la division Power Grid	2023
Stefan Sewckow	Responsable de la division Energy Markets	2023

Fin 2025, la direction du groupe comprenait 12,5 % de femmes.

Départs au cours de la période sous revue

Aucun membre n'a quitté la direction du groupe au cours de l'exercice sous revue.

4.2 Activités et liens d'intérêt



Robert Itschner (1966, CH)

Ingénieur-électricien diplômé, MSc en ingénierie électrique et informatique

Carrière

Depuis 2022 CEO du groupe BKW

2018–2022 CEO d'ABB Suisse SA

2009–2017 Diverses fonctions de direction locales et internationales dans le groupe ABB

Mandats

Robert Itschner exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.

**Martin Zwyszig (1965, CH)**

Dr en économie HSG

Carrière

Depuis 2023 CFO du groupe BKW
2020–2023 CFO du groupe REHAU
2014–2020 CFO d'Autoneum Holding SA
2008–2014 CFO d'Ascom Holding SA
2003–2008 CFO de Schaffner Holding SA

Mandats dans des entreprises cotées en bourse

– Belimo Holding AG, Hinwil: vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit

Autres mandats

Martin Zwyszig exerce en outre différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas d'autres mandats importants en dehors du groupe BKW.

**Sven Behrend (1965, D)**

Ingénieur diplômé en électrotechnique

Carrière

Depuis 2023 Responsable de la division Infra Services de BKW
2020–2023 CEO de BKW Infra Services Europa SE, membre de la direction et COO de BKW Infra Services SA
2019–2020 Membre de la direction et COO d'Arnold AG
2011–2017 CTO et COO SAG Group GmbH

Mandats

Sven Behrend exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.



Martin Fecke (1964, D)

Ingénieur diplômé

Carrière

Depuis 2023 Responsable de la division Engineering de BKW

Depuis 2022 CEO de BKW Engineering AG et membre du conseil d'administration de BKW Engineering SE

Depuis 2020 Directeur exécutif de BKW Engineering SE

2002–2022 Directeur d'Assmann Beraten + Planen GmbH

Mandats

Martin Fecke exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.



Antonin Guez (1978, FR)

Ingénieur-électricien diplômé, MSc en ingénierie électrique et informatique, MBA de l'Insead

Carrière

Depuis 2023 Responsable de la division Building Solutions de BKW

2017–2022 Responsable de Building Services (jusqu'en déc. 2018) et CEO d'ENGIE Services SA

2011–2017 Responsable Stratégie (jusqu'en déc. 2013) et vice-président Basse tension et automation des bâtiments de Schneider Electric Germany

Mandats

Antonin Guez exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.



Philipp Hänggi (1968, CH)

Ingénieur en sciences techniques (EPF), exec. MBA HSG

Carrière

Depuis 2020 Responsable de la division Energy Production de BKW

2014–2019 Responsable Nucléaire et charbon de BKW Energie SA

2004–2014 Directeur swissnuclear Alpiq Suisse SA

Mandats sur ordre de BKW

- Centrale nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt: membre du conseil d'administration
- Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen: membre du conseil d'administration
- Nagra, Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs, Wettingen: membre du conseil d'administration

Autres mandats

Philipp Hänggi exerce en outre différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Il ne possède pas d'autres mandats importants en dehors du groupe BKW.



Corinne Montandon (1976, CH)

Docteur en économie

Carrière

- Depuis 2023** Responsable de la division Power Grid de BKW
- 2021–2023** Responsable de la division Energy Markets & Group Services de BKW
- 2013–2020** Responsable Stratégie et développement Réseaux de BKW
- 2012–2013** Responsable Gestion de la réglementation de BKW

Mandats

Corinne Montandon exerce différents mandats dans des sociétés du groupe BKW. Elle ne possède pas de mandats importants en dehors du groupe BKW.



Stefan Sewckow (1971, D)

Ingénieur en économie diplômé

Carrière

- Depuis 2023** Responsable de la division Energy Markets de BKW
- 2017–2023** Directeur, MVV Trading GmbH
- 2012–2017** Responsable Trading & Origination, Trianel GmbH
- 2010–2012** Responsable Origination New Markets, E.ON Global Commodities
- 2008–2010** Responsable Short Term Trading SEE, E.ON Global Commodities
- 2002–2008** Responsable Gestion de portefeuille Generation, Vattenfall Trading Services GmbH

Mandats

Stefan Sewckow n'exerce aucun mandat dans des sociétés du groupe BKW et aucun mandat important en dehors du groupe BKW.

4.3 Nombre d'activités autorisées

Les membres de la direction du groupe ne sont autorisés à exercer de mandats dans des fonctions similaires en dehors du groupe BKW qu'avec l'accord du comité du personnel et de la rémunération. Conformément aux statuts, ils peuvent exercer au maximum quatre mandats dans des entreprises poursuivant un but économique et au maximum deux mandats dans des sociétés cotées en bourse. Plusieurs mandats au sein d'un groupe sont considérés comme un seul mandat. Les mandats dans des entreprises contrôlées directement ou

indirectement par BKW ne sont pas comptabilisés. Le nombre de mandats dans des fonctions dirigeantes d'associations de la branche ou d'organisations d'utilité publique est également limité à dix. Davantage de précisions sur les mandats peuvent être consultées à l'art. 21 des statuts sur www.bkw.ch/statuts.

4.4 Contrats de management

BKW n'a délégué aucune fonction de management à des personnes extérieures au groupe.

5 Rémunérations, participations et prêts

Toutes les informations relatives aux rémunérations, participations et prêts des membres du conseil d'administration et de la direction du

groupe figurent aux pages 308 à 322 du rapport de gestion.

6 Droits de participation des actionnaires

Les dispositions présentées ci-après sont tirées des statuts en vigueur de BKW, qui peuvent être consultés sur www.bkw.ch/statuts.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Seules les personnes inscrites au registre des actions de la société comme actionnaires ayant droit de vote peuvent exercer les droits correspondants. Il n'existe aucune restriction du droit de vote pour les actionnaires de BKW au sein de l'assemblée générale.

Tout actionnaire ayant le droit de vote peut exercer lui-même ses droits de participation à l'assemblée générale ou les faire exercer par un représentant de son choix ou par un représentant indépendant élu par l'assemblée générale. Les actionnaires peuvent octroyer des pouvoirs et donner des instructions au représentant indépendant par voie électronique également, les modalités étant définies par le conseil d'administration. Le représentant indépendant est tenu d'exercer les droits de vote transmis par les actionnaires conformément aux instructions. S'il n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Les collectivités de droit public, les personnes morales et les sociétés commerciales sont représentées soit par leurs organes, leurs associés ou leurs représentants légaux, soit par des mandataires munis d'une procuration écrite spéciale.

Chaque action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix lors de l'assemblée générale de BKW. Les actionnaires qui ont coopéré d'une manière quelconque à la gestion des affaires ne peuvent prendre part aux décisions qui donnent ou refusent décharge au conseil d'administration.

Le président en fonction fixe la procédure de vote et d'élection. Il peut en particulier, en tout temps, faire répéter un vote ou une élection à main levée en la forme d'un vote ou d'une élection par voie écrite et/ou électronique s'il estime que les résultats font apparaître des doutes; il peut aussi ordonner une procédure à bulletins secrets.

6.2 Quorums statutaires

Si la loi n'en dispose pas autrement, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. La majorité simple des voix exprimées est également suffisante pour assouplir ou annuler les restrictions concernant le transfert des actions nominatives.

6.3 Convocation de l'assemblée générale et inscriptions à l'ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration 20 jours au moins avant la date de la réunion par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). En complément, la convocation peut être adressée par courrier non recommandé ou courrier électronique aux coordonnées des titulaires d'actions nominatives figurant dans le registre des actions. Un ou plusieurs actionnaires représentant, seuls ou ensemble, au moins 5% du capital-actions ou des voix peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Elle doit être demandée par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Les actionnaires qui disposent, seuls ou ensemble, d'au moins 0,5% du capital-actions ou des voix peuvent, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'assemblée générale, demander l'inscription d'objets de discussion à l'ordre du jour ou l'inclusion de propositions relatives à des objets de discussion à l'ordre du jour dans la convocation de l'assemblée générale.

6.4 Inscriptions au registre des actions

Pour qu'un actionnaire soit autorisé à participer à l'assemblée générale ou à s'y faire représenter, son nom doit figurer dans le registre des actions

avec un droit de vote, au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'assemblée générale.

7 Prises de contrôle et mesures de défense

Les statuts n'établissent aucune règle en ce qui concerne l'opting-up (seuil de 49% pour l'obligation de présenter une offre d'acquisition) ou l'opting-out (aucune offre obligatoire). Les dispositions légales relatives aux offres publiques d'acquisition résultant de la LIMF sont donc pleinement applicables.

En cas de changement de contrôle, il n'existe aucune convention ni aucun plan en faveur des membres du conseil d'administration et/ou de la direction du groupe ou d'autres cadres dirigeants.

8 Organe de révision

Durée du mandat

L'assemblée générale élit chaque année l'organe de révision de BKW sur proposition du conseil d'administration. Depuis l'exercice 2024, cette fonction est confiée à PricewaterhouseCoopers AG, à Berne, et le réviseur principal est Thomas Wallmer.

Honoraires

Au cours de l'exercice écoulé, les honoraires versés à l'organe de révision pour la réalisation, concernant BKW et ses sociétés consolidées, d'opérations de révision prescrites par la loi se sont élevés à 1,9 million de CHF. Les honoraires versés à ce même organe pour des prestations liées à la révision (prestations sur mandat ou en vertu de lois spéciales et de conseil en comptabilité) se sont élevés à 0,3 million de CHF.

Outils d'informations de l'organe de révision externe

La surveillance et le contrôle à l'égard de l'organe de révision représentent une activité centrale du comité de contrôle financier et de gestion des risques (voir aussi chiffres 3.5.1 et 3.5.2, pages 285 à 287 du rapport de gestion, Fonctions et attributions du comité de contrôle financier et de gestion des risques). Ce dernier tient quatre réunions ordinaires par an, auxquelles assiste partiellement l'organe de révision. Durant l'exercice sous revue, l'organe de révision a participé à certains points à l'ordre du jour de deux réunions ordinaires tenues par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision effectue une évaluation, à l'attention du comité de contrôle financier et de gestion des risques, des comptes annuels établis selon le Code des obligations ainsi que des comptes du groupe établis selon les IFRS. À la deuxième réunion, il doit exposer à ce comité les principaux axes d'audit qu'il a décidé de suivre pour l'exercice suivant, ainsi que les raisons qui l'ont conduit à choisir ces axes précis. Le comité de contrôle financier et de gestion des risques examine et approuve le plan d'audit ainsi exposé et charge occasionnellement l'organe de révision d'opérations de contrôle spécifiques supplémentaires. À la première réunion, l'organe de révision rend compte sur les résultats de la vérification des comptes annuels statutaires et consolidés et du rapport de rémunération de l'exercice précédent et il présente ses rapports de révision et le rapport détaillé au sens de l'art. 728b, al. 1, CO.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques évalue les prestations et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans. S'agissant des prestations, il base son évaluation sur la qualité des constatations et des rapports de contrôle, sur la mise en œuvre du plan d'audit approuvé par ses soins et sur la collaboration avec la fonction Finances et l'unité Révision interne. S'agissant de l'indépendance, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'audit de l'organe de révision à ceux budgétisés pour ses prestations supplémentaires, et vérifie en outre en quoi ont consisté ces prestations supplémentaires.

9 Politique d'information

BKW s'attache à informer ses actionnaires et sa clientèle, tout comme le grand public et son personnel, dans les meilleurs délais, de manière complète et transparente. Le groupe communique régulièrement aux médias les événements importants concernant ses activités.

Le site Internet de BKW contient des actualités en allemand, en français ou en anglais. Les informations susceptibles d'influencer les cours boursiers y sont notamment publiées conformément aux dispositions de la législation boursière (annonces événementielles). Les annonces événementielles sont consultables immédiatement en s'inscrivant sur SIX Swiss Exchange et, pendant les trois ans qui suivent leur parution, sur www.bkw.ch/media.

En outre, il est possible de recevoir rapidement et gratuitement par e-mail de la part de BKW des informations potentiellement intéressantes concernant les cours. Ce service est proposé sur www.bkw.ch/communiquésdepresse.

BKW communique ses résultats annuels au moyen d'un rapport de gestion au format électronique. Ce rapport est téléchargeable sur www.bkw.ch/rapportdegestion25. BKW présente également sa clôture annuelle lors de sa conférence de presse de bilan et d'analyse financière, ainsi que lors de l'assemblée générale. Les dates exactes concernant l'exercice en cours et le suivant sont consultables sur www.bkw.ch/calendrierfinancier.

Le rapport intermédiaire ainsi que les résultats au 30 juin sont disponibles au format électronique sur www.bkw.ch/rapportintermediaire25.

Les responsables de la subdivision Investor and Media Relations sont joignables via notre site Internet, par e-mail, par téléphone ou par courrier postal. Les coordonnées sont indiquées dans l'imprimé, page 326 du rapport de gestion, tandis que l'adresse du siège figure au dos de l'enveloppe contenant le présent rapport.

10 Périodes de blocage des transactions

BKW impose un blocage général des transactions à la période de publication de ses comptes annuels et semestriels. Ce blocage s'applique à l'ensemble des membres du conseil d'administration, de la direction du groupe et de la direction élargie du groupe, aux rédacteurs du procès-verbal lors de réunions du conseil d'administration, de comités du conseil d'administration et de la direction du groupe, ainsi qu'à tous les collaborateurs qui participent à l'établissement des comptes annuels et semestriels de BKW ou qui en ont connaissance. Le blocage fixe des transactions commence le lendemain de la date de clôture du bilan, c'est-à-dire le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, et se termine à la clôture de la journée du lendemain de la publication des résultats annuels et semestriels. Durant ces périodes, il est interdit aux personnes soumises au blocage de négocier des actions de BKW SA. Aucune dérogation aux

règles générales décrites n'a été accordée au cours de l'exercice sous revue.

Si d'autres informations non publiées sont susceptibles d'influencer les cours boursiers, BKW ordonne par ailleurs une période de blocage des transactions extraordinaire, qui s'applique aux personnes disposant des informations d'initiés correspondantes. Des listes d'initiés correspondantes sont tenues à cette fin. Dans un tel cas, le blocage des transactions commence à la date déterminée par BKW et se termine à la clôture du jour civil suivant la date de publication officielle des informations pertinentes pour les cours boursiers, ou dès qu'il est certain que l'événement susceptible d'influencer les cours boursiers ne surviendra pas et que les personnes concernées en ont été informées.

11 Changements importants depuis le 31 décembre 2025

Aucun changement organisationnel ou personnel important n'est intervenu.

Rapport de rémunération

301 Rapport de rémunération

- 302 Le système de rémunération assure le succès de l'entreprise à long terme
- 304 Politique de rémunération de BKW
- 305 Fixation des rémunérations: organisation et compétences
- 308 Rémunération du conseil d'administration
- 311 Mandats du conseil d'administration dans des fonctions similaires au sein d'entreprises commerciales tierces
- 314 Rémunération de la direction du groupe
- 321 Mandats de la direction du groupe dans des fonctions similaires au sein d'entreprises commerciales tierces
- 322 Participations au capital-actions et options
- 323 Rapport de l'organe de révision sur l'audit du rapport de rémunération

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le système de rémunération assure le succès de l'entreprise à long terme



Chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

Ce rapport de rémunération présente les principes de rémunération, les programmes de rémunération et le cadre de gouvernance régissant la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe BKW. Il comporte des informations détaillées concernant les rémunérations accordées au conseil d'administration et à la direction du groupe pour l'exercice 2025.

BKW a clôturé l'exercice 2025 sur une prestation globale de 4,5 milliards de CHF, soit une baisse de 4,8% à par rapport à l'exercice précédent. Elle a réalisé un résultat opérationnel avant correction de valeur de 674,6 millions de CHF pour

l'exercice sous revue. À la suite d'une correction de valeur liée à la participation dans la centrale à charbon de Wilhelmshaven, en Allemagne, le résultat d'exploitation publié (EBIT) s'établit à 561,0 millions de CHF. Dans le domaine d'activité Energy Solutions, le résultat a été affecté par la baisse de la production d'électricité d'origine hydraulique et éolienne due aux conditions météorologiques. Le domaine Power Grid a une nouvelle fois apporté une contribution stable à l'EBIT, et le domaine Infrastructure & Buildings a davantage augmenté la rentabilité.

Hors correction de valeur, le groupe a obtenu un bénéfice net opérationnel de 444,0 millions de CHF (-19,3% par rapport à l'exercice précédent). Le cash-flow opérationnel avant les coûts de désaffectation et de gestion des déchets se

monte à 788,6 millions de CHF. Il couvre donc les 456,6 millions de CHF qu'ont représentés les investissements de BKW et fortifie sa capacité financière. En conclusion, BKW signe le troisième meilleur exercice de son histoire.

Le rapport de rémunération explique comment ces facteurs ont influencé la rémunération variable des membres de la direction du groupe au cours de l'exercice sous revue.

Le système de rémunération de la direction du groupe se compose d'une rémunération de base, mais également de rémunérations à court et long terme liées aux performances. Il a toujours pour objectif de favoriser, d'une part, le succès pérenne de BKW et, d'autre part, la concordance entre les intérêts de la direction et ceux du groupe et de ses actionnaires.

Le système de rémunération du conseil d'administration, fondé sur des honoraires fixes qui sont alloués en partie en actions incessibles et des suppléments de fonction, a fait ses preuves et doit demeurer inchangé.

Le présent rapport décrit également d'autres spécificités des systèmes de rémunération de la direction du groupe et du conseil d'administration.

Lors de l'assemblée générale 2026, nous vous soumettrons le présent rapport de rémunération pour approbation dans le cadre d'un vote consultatif. Vous constaterez que les rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction du groupe se situent dans les limites de rémunération maximales approuvées à l'occasion de l'assemblée générale.

Vous serez également appelés à émettre un vote contraignant sur le montant global maximal de la rémunération du conseil d'administration pour la période de mandat allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, ainsi que sur le montant global maximal de la rémunération de la direction du groupe pour l'exercice 2027.

Au nom du conseil d'administration, je vous remercie de la confiance que vous accordez à BKW.

Meilleures salutations,



Rebecca Guntern
Présidente du comité du personnel
et de la rémunération du conseil d'administration

1 Politique de rémunération de BKW

La politique de rémunération établie pour BKW par le conseil d'administration s'inscrit directement dans la stratégie du groupe et vise en particulier à protéger les intérêts à long terme de l'entreprise. Elle reposait à nouveau sur les principes suivants en 2025.

Conseil d'administration

Afin de garantir leur indépendance dans l'exercice de leur mission de surveillance, les membres du conseil d'administration perçoivent uniquement une rémunération fixe. La rémunération de base est versée à raison de 75% en espèces et 25% sous la forme d'actions incessibles. Une rétribution supplémentaire est en outre versée aux membres qui exercent des fonctions supplémentaires.

En 2024, le conseil d'administration a commandé une analyse comparative externe (benchmark) de la rémunération de ses membres. Il a mené ce travail avec la collaboration de conseillers de PricewaterhouseCoopers SA. Dans le cadre de l'analyse comparative, la structure et le montant des rémunérations du conseil d'administration et de ses comités ont été examinés. Il a ainsi été constaté que la structure de rémunération correspondait globalement aux conditions usuelles sur le marché, mais que la rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités était inférieure au montant médian du marché pour toutes les fonctions. Le groupe de comparaison est constitué de 30 entreprises cotées en Suisse appartenant aux indices Swiss Performance Index (SPI), Swiss Market Index Mid (SMIM) et Swiss Performance Index 50 (SPI50) et dont la médiane de la capitalisation boursière et du chiffre d'affaires correspond à BKW. Il comprend également une sélection d'entreprises liées à la Confédération et d'entreprises du secteur de l'énergie. Ces entreprises sont les suivantes: Adecco, Alpiq, ams-OSRAM, Avolta, Axpo, Bachem, Barry Callebaut, BELIMO, Bucher Industries, Burkhalter, Daetwyler, La Poste, DocMorries, dormakaba, Aéroport de Zurich, Galenica, Georg Fischer, Implenla, Kuehne + Nagel, Landis + Gyr, Lindt & Sprüngli, Ruag, CFF, SGS, SIG Combibloc, Swiss Steel, Swisscom, Tecan, Temenos et VAT Group. À la lumière de ces observations, la rémunération du conseil d'administration et de ses comités a été adaptée

Direction du groupe

Le système de rémunération de la direction du groupe applicable pour 2025 est conçu pour offrir la possibilité de recruter et de retenir à long terme les personnes les plus qualifiées pour les fonctions cruciales. Il doit également permettre que les intérêts des membres les plus éminents de la direction coïncident avec ceux de l'entreprise et de ses actionnaires, de façon à favoriser une hausse durable de la valeur de l'entreprise. Il obéit aux principes suivants:

Adéquation aux performances

La rémunération de la direction du groupe est liée à un objectif de durabilité, au résultat de l'entreprise et à l'évolution du cours de l'action au regard d'un large benchmark. Les critères de performance pertinents des composantes variables de la rémunération sont clairement définis et transparents. Les indicateurs clés de performance (KPI) déterminant la part variable à court et à long terme, qui seront décrits plus en détail dans le prochain rapport, ont été soigneusement évalués et sont revus chaque année. Les deux composantes variables de la rémunération sont soumises à des clauses de malus et de récupération.

Continuité et stabilité

En parallèle, le système de rémunération de BKW est axé sur la continuité et la stabilité. Une part substantielle de la rémunération est versée sous la forme d'actions dites PSU (Performance Share Units) au terme d'une période de gain de plusieurs années et en fonction de la réalisation des objectifs de performances, afin d'aligner les intérêts de la direction du groupe avec ceux de l'entreprise et des actionnaires. Ce système tend en outre à éviter que des risques excessifs soient pris et à renforcer l'orientation vers la croissance à long terme.

Adéquation au marché et au barème interne

BKW s'efforce de garantir à chaque fonction une rémunération conforme aux conditions du marché, indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité ou d'autres caractéristiques démographiques. Elle rétribue la compétence et la responsabilité, ainsi que le travail fourni, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie et le résultat de l'entreprise. Afin de s'assurer que la

rémunération globale correspond aux niveaux du marché et aux résultats atteints, BKW vérifie régulièrement que les fourchettes salariales des différentes catégories professionnelles s'alignent sur les niveaux médians du marché. Au cours des dernières années, une analyse de la parité des salaires a en outre été menée dans toutes les grandes sociétés suisses du groupe. Toutes les sociétés étudiées respectent les prescriptions de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes.

Au titre de cette politique, BKW réexamine le système de rémunération du conseil d'adminis-

tration et de la direction du groupe à des intervalles de deux à quatre ans. Le conseil d'administration a révisé le système de rémunération de la direction du groupe en 2023 et, en complément, il a comparé en 2024 le montant des rémunérations des membres de la direction du groupe à un benchmark externe (pour plus de précisions à ce sujet, voir le rapport de rémunération 2024, [page 203](#)). Ce benchmarking a montré que le niveau actuel des rémunérations (hors CEO) est bien positionné sur le marché. Aucun ajustement concernant la direction du groupe n'a été effectué en 2025.

2 Fixation des rémunérations: organisation et compétences

Les statuts définissent, aux art. 24 à 29, les principes de base du système de rémunération et les organes participant à leur détermination. Ceux-ci sont disponibles sur le site Internet de BKW à l'adresse www.bkw.ch/statuts et règlent ce qui suit:

- Comité de la rémunération (art. 24 et 25)
- Votes sur la rémunération (art. 26, 27 et 28)

- Rémunération du conseil d'administration (art. 27)
- Rémunération de la direction du groupe et montant complémentaire pour les nouveaux membres (art. 28)
- Contrats avec des membres du conseil d'administration ou de la direction du groupe (art. 29)



Les tableaux suivants reprennent en détail la répartition des tâches et des compétences entre l'assemblée générale (AG), le conseil d'administration (CA) et le comité du personnel et de la rémunération (CPR).

Aperçu de la répartition des compétences et des activités

Objet	CPR	CA	AG	Activité du CPR en 2025			
				Février	Mars	Août	Novembre
Montants globaux maximaux pour la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe	PP ¹	P ²	A ³	●	●		
Montant complémentaire pour la rémunération de membres de la direction du groupe nouvellement nommés	A ^{4, 5}			n/a	n/a	n/a	n/a
Politique du personnel / Politique et système de rémunération de BKW	PP	A				●	
Principes et système de rémunération pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A			●	●	●
Critères de performance pour les rémunérations versées au CEO et aux membres de la direction du groupe	A				●		●
Rémunération individuelle pour le conseil d'administration	PP	A ⁶		●	●		
Évaluation des prestations et rémunération individuelle du CEO	A ⁶			●			
Évaluation des prestations et rémunérations individuelles pour les membres de la direction du groupe (sauf CEO)	A ^{4, 6}			●			
Rapport de rémunération	PP	A	VC ⁷	●	●		
Principes régissant la sélection des candidats pour l'élection ou la réélection des membres du conseil d'administration	PP	A				●	
Planification de la relève pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A				●	
Auto-évaluation régulière du conseil d'administration							●
Contrôle des liens d'intérêt et de l'indépendance des membres du conseil d'administration et de ses comités; vérification du respect du nombre maximal de mandats autorisés	A			●			
Recherche de conflits d'intérêts en cas d'acceptation de mandats par les membres du conseil d'administration ou de la direction du groupe	A			●		●	●

1 PP signifie préparation et proposition au conseil d'administration

2 P signifie proposition à l'assemblée

3 A signifie approbation

4 Sur proposition du CEO

5 Dans le cadre des statuts

6 Dans le cadre du montant global maximal approuvé par l'assemblée générale

7 VC signifie vote consultatif.

Comité du personnel et de la rémunération

Conformément à l'art. 25 des statuts, le travail du comité du personnel et de la rémunération, au niveau supérieur de l'entreprise, porte sur la stratégie de rémunération, les objectifs d'entreprise et les critères de performance de BKW en lien avec la rémunération de la direction du groupe. Parallèlement, ce comité a également pour tâche de planifier les successions et d'organiser la gestion des talents pour la direction du groupe et le conseil d'administration, de contrôler les compétences, et d'élaborer les critères régissant la sélection des candidates et candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe. Le comité est composé de trois membres, qui sont les suivants:

Rebecca Guntern	Membre du conseil d'administration, présidente
Roger Bailod	Président du conseil d'administration, membre
Andreas Rickenbacher	Membre du conseil d'administration, membre

Au besoin, des cadres supérieurs peuvent être invités aux séances du comité du personnel et de la rémunération. Ils n'assistent toutefois pas aux discussions ou aux votes sur leurs propres prestations ou rémunérations.

Lorsque le conseil d'administration se réunit, la présidente du comité du personnel et de la rémunération l'informe sur les activités et les décisions du comité. En cas d'urgence, les informations requises peuvent également lui être communiquées en dehors d'une réunion. Tous les membres du conseil d'administration peuvent consulter les procès-verbaux des séances du comité du personnel et de la rémunération.

En 2025, le comité a tenu quatre séances ordinaires, durant lesquelles il a notamment traité

des sujets récurrents mentionnés dans le tableau ci-avant. Aucun conseiller externe n'a assisté aux séances du comité du personnel et de la rémunération en 2025. Tous les membres étaient présents à chaque séance.

Les élections concrètes ne sont pas traitées par le comité du personnel et de la rémunération, mais par des comités de nomination temporaires constitués sur une base ad hoc à chaque fois que nécessaire. En 2025, le conseil d'administration a constitué un comité ad hoc pour l'intégration d'un membre supplémentaire en son sein.

Implication des actionnaires

L'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2025 a tenu un vote contraignant sur le montant global maximal de la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe et un vote consultatif sur le rapport de rémunération. Le montant global de la rémunération du conseil d'administration se rapporte à la période comprise entre l'assemblée générale actuelle et l'assemblée suivante. En revanche, le montant global de la rémunération de la direction du groupe se rapporte à l'exercice complet suivant l'assemblée générale.

Lors de l'assemblée générale de 2025, les actionnaires ont approuvé le montant global maximal de la rémunération de la direction du groupe pour l'exercice 2026 à quelque 99% des voix et celui du conseil d'administration pour le mandat 2025/2026 à 99% (assemblée générale 2024: 99% pour la direction du groupe et 99% pour le conseil d'administration), tandis que le rapport de rémunération 2024 a été approuvé à 98% des voix (rapport de rémunération 2023 à l'assemblée générale 2024: 95%).

3 Rémunération du conseil d'administration

3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Le système de rémunération de BKW vise en particulier à garantir l'indépendance du conseil d'administration dans sa surveillance de la direction du groupe. Pour cette raison, l'accent est mis sur des éléments de rémunération fixes – le

conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération basée sur la performance ou le résultat.

Le système de rémunération du conseil d'administration se compose donc des éléments suivants:

a) Rémunération de base

La rémunération de base du conseil d'administration été adaptée sur la base des données de benchmarking mentionnées au chapitre 1, qui avaient montré que la rémunération actuelle était inférieure au marché. Elle comporte des honoraires fixes, étant entendu que le président perçoit une rétribution supérieure en raison de sa charge administrative élevée. Contrairement aux autres membres du conseil d'administration, le président ne reçoit désormais aucune indemnité supplémentaire pour son travail au sein des comités, comme c'était prévu jusqu'à présent. Ce système a été adapté dans un souci de transparence et de bonne gouvernance:

Fonction	Ancienne rémunération nette (p. a.)	Rémunération nette (p. a.) depuis le 01.05.2025
Présidence du conseil d'administration	350 000 CHF (hors rémunérations supplémentaires pour les comités – durant le mandat 2024/2025 de l'AG, ces rémunérations se sont élevées à 30 000 CHF)	420 000 CHF (rémunérations supplémentaires incluses)
Membre du conseil d'administration	100 000 CHF	110 000 CHF

Cette rémunération est versée à 75% en espèces, en trois échelonnements, et à 25% en actions bloquées de BKW SA. Les actions sont transférées en janvier de chaque année. Le nombre d'actions à transférer est calculé selon le cours de clôture moyen des dix premiers jours de Bourse de l'exer-

cice. Les actions sont ensuite transférées dans les trois jours ouvrables suivant le dixième jour de Bourse de l'exercice. L'attribution des actions n'est pas affectée par un blocage des transactions. La période de blocage des actions est de trois (3) ans à compter de la date du transfert.

b) Suppléments de fonction

Si un membre du conseil d'administration exerce des fonctions supplémentaires, il a droit aux rémunérations supplémentaires suivantes:

Fonction	Ancienne rémunération nette (p. a.)	Rémunération nette (p. a.) depuis le 01.05.2025
Vice-présidence du conseil d'administration	15 000 CHF	20 000 CHF
Présidence du comité de contrôle financier	25 000 CHF	30 000 CHF
Membre du comité de contrôle financier	15 000 CHF	18 000 CHF
Présidence du CPR	25 000 CHF	30 000 CHF
Membre du CPR	15 000 CHF	18 000 CHF
Présidence d'un comité ad hoc	15 000 CHF	15 000 CHF
Membre d'un comité ad hoc	10 000 CHF	10 000 CHF

c) Cotisations aux assurances sociales (autres rémunérations)

BKW prend en charge les cotisations aux assurances sociales dues pour l'employeur et les collaborateurs. Pour certains membres du conseil d'administration, les rémunérations fixes sont en

partie ou en totalité versées à l'employeur. Les membres du conseil d'administration ne sont pas assurés à la caisse de pension BKW.

d) Contrats

Les contrats entre la société et des membres du conseil d'administration ayant pour objet la rémunération de ces membres ne peuvent excéder la durée de leur mandat (art. 29 des statuts). Toutefois, le mandat est exclusivement soumis aux résultats de l'élection annuelle au conseil d'administration par l'assemblée générale.

Il n'existe pas de contrat de travail entre BKW et les membres de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont indépendants; leurs droits et obligations sont régis par les normes du droit des sociétés et par les dispositions des statuts, règlements et contrats de mandat.

e) Changements au sein du conseil d'administration

En avril 2025, l'assemblée générale a élu Linda de Winter en tant que nouvelle membre du conseil d'administration, étoffant ainsi celui-ci d'une personne supplémentaire. Cette experte en numérisation, en informatique et en cybersécurité complète à merveille les compétences du conseil d'administration. Les compétences de tous les membres du conseil d'administration sont répertoriées dans la matrice de qualification, à la page 280 du présent rapport de gestion.

3.2 Rémunérations versées en 2025

Les chiffres des rémunérations versées au conseil d'administration sont ceux de l'exercice correspondant aux comptes annuels (conformément au principe de la comptabilité d'exercice). Les rémunérations octroyées aux membres du conseil

d'administration pour les exercices 2025 et 2024 sont présentées ci-après. Outre la rémunération de base (comprenant une part de 75% versée en espèces et une part de 25% versée en actions), des suppléments de fonction ont été alloués.

Les membres du conseil d'administration ont donc perçu en 2025 les rémunérations suivantes:

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2025

VÉRIFIÉ

En milliers de CHF		Rémunérations en espèces ¹	Rémunérations en actions ²	Total des rémunérations	Cotisations aux assurances sociales ³	Total
Roger Baillod	Président	318	89	407	39	446
Andreas Rickenbacher	Vice-président	125	25	150	22	172
Carole Ackermann	Membre	108	25	133	17	150
Martin à Porta	Membre	97	25	122	16	138
Petra Denk	Membre	107	25	132	14	146
Linda de Winter	Membre	55	0	55	8	63
Rebecca Guntern	Membre	108	25	133	18	151
Kurt Schär	Membre	85	25	110	14	124
Total		1003	239	1242	148	1390

1 Outre la rémunération de base, les rémunérations en espèces incluent également les suppléments de fonction, mais pas la part de la rémunération de base qui est versée en actions. Le montant est déterminé selon le nouveau règlement et les nouveaux barèmes à compter du 1^{er} mai 2025 (voir le tableau au chapitre 3.1).
 2 La rémunération en actions est calculée selon le cours de clôture des marchés boursiers à la date de l'attribution des actions (17 janvier 2025).
 3 Les cotisations aux assurances sociales (contributions de l'employeur et des employés) sont incluses.

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2024

En milliers de CHF		Rémunérations en espèces ¹	Rémunérations en actions ²	Total des rémunérations	Cotisations aux assurances sociales ³	Total
Roger Baillod	Président	277	85	362	35	397
Andreas Rickenbacher	Vice-président	104	24	128	13	141
Carole Ackermann	Membre	100	24	124	16	140
Martin à Porta	Membre	85	24	109	14	123
Petra Denk	Membre	90	24	114	41 ⁴	155
Rebecca Guntern	Membre	98	24	122	12	134
Kurt Schär	Membre	90	24	114	15	129
Total		844	229	1073	146	1219

VÉRIFIÉ

- 1 Outre la rémunération de base, les rémunérations en espèces incluent également les suppléments de fonction, mais pas la part de la rémunération de base qui est versée en actions.
- 2 La rémunération en actions est calculée selon le cours de clôture des marchés boursiers à la date de l'attribution des actions (17 janvier 2024).
- 3 Les cotisations aux assurances sociales (contributions de l'employeur et des employés) sont incluses.
- 4 Petra Denk a été exemptée des cotisations de sécurité sociale en Suisse avec effet rétroactif jusqu'au 1^{er} mai 2021. Elle a donc droit à des montants compensatoires de sécurité sociale, à l'instar des autres membres du conseil d'administration. Un montant de 27 682 CHF, qui a été versé en 2024 avec effet rétroactif pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2023, est inclus à ce titre (après déduction de remboursements à charge de BKW à hauteur de 1 400 CHF).

3.3 Respect de la rémunération globale maximale approuvée par l'assemblée générale pour le mandat 2025/2026

L'assemblée générale approuve le montant global maximal de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat qui s'écoule entre l'assemblée générale (en mai d'une année) et l'assemblée générale suivante (en avril de l'année suivante).

Le présent rapport de rémunération se réfère en revanche à l'exercice annuel et nécessite donc de procéder à une régularisation pour une période de huit mois (de mai à décembre 2025).

L'assemblée générale 2025 a approuvé un montant global maximal de 1 800 000 CHF au titre des rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2025/2026. Au 31 décembre 2025, 768 000 CHF ont été versés aux membres du conseil d'administration. La rémunération restant à verser en 2026 (de janvier à avril 2026), qui n'est pas encore calculée définitivement au moment de la rédaction du présent rapport, respectera le cadre du montant global approuvé par l'assemblée générale. L'assemblée générale 2026 aura à examiner un rapport couvrant l'ensemble de la période de rémunération (de l'assemblée générale 2025 à l'assemblée générale 2026).

Concernant le mandat précédent 2024/2025, l'assemblée générale annuelle 2024 avait approuvé une rémunération globale maximale de 1 400 000 CHF. Cette limite a été respectée, la rémunération globale effectivement versée au cours du mandat totalisant 1 285 000 CHF. Le cours des actions acquises à la date de l'attribution a été pris en considération pour calculer la rémunération globale.

3.4 Paiements aux anciens membres du conseil d'administration et aux proches

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres du conseil d'administration ou à des proches de membres du conseil d'administration au cours de l'exercice sous revue.

3.5 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration

Aucun prêt ou crédit n'a été accordé aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches au cours de l'exercice. Il n'existait aucun prêt ou crédit de ce type à la fin de l'exercice sous revue.

VÉRIFIÉ

4 Mandats du conseil d'administration dans des fonctions similaires au sein d'entreprises commerciales tierces

Au 31 décembre 2025, les membres du conseil d'administration de BKW SA exerçaient les mandats suivants dans des fonctions similaires au sein d'entreprises à but économique en dehors du groupe BKW:

Roger Baillod, président du conseil d'administration

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Rieter Holding AG, Winterthour	Vice-président du conseil d'administration, Lead Independent Director, membre du comité de rémunération, membre du comité du personnel
Non cotées en bourse	
Geistlich Pharma AG, Wolhusen	Membre du conseil d'administration, président du comité Audit & Risk
Cascina Immobilien AG, Vaz/Obervaz	Membre du conseil d'administration
Obere Au happy car AG, Coire	Membre du conseil d'administration
Configest AG, Pfäffikon	Membre du conseil d'administration

Andreas Rickenbacher, vice-président

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Aebi Schmidt Holding AG, Frauenfeld	Membre du conseil d'administration, président du comité Human Resources and Compensation, membre du comité Governance and Nominating
Non cotées en bourse	
Bernexpo AG, Berne	Membre du conseil d'administration
CSEM SA, Neuchâtel	Président du conseil d'administration
HRS Holding AG, Frauenfeld, avec mandats dans les filiales:	Membre du conseil d'administration
– HRS Real Estate SA, Frauenfeld	Membre du conseil d'administration
– HRS International SA, Zurich	Membre du conseil d'administration
– HRS Investment SA, Frauenfeld	Membre du conseil d'administration
– HRS Promotion SA, Frauenfeld	Membre du conseil d'administration
– HRS Real Estate SA, Vaduz	Membre du conseil d'administration
Leolea GmbH, Berne, avec mandats dans les filiales:	Membre de la direction
– Leolea Kanton Bern GmbH, Berne	Membre de la direction
– Leolea Luzern GmbH, Lucerne	Membre de la direction
Suva, Lucerne	Président du conseil de la Suva
Rimane Ventures SA, Bienne, avec mandat dans la filiale:	Membre du conseil d'administration
– Andreas Rickenbacher Management SA	Membre du conseil d'administration

Carole Ackermann, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
BVZ Holding AG, Zermatt	Vice-présidente du conseil d'administration, membre du comité des nominations et de la rémunération, membre de la commission d'audit
Non cotées en bourse	
Allianz Suisse Société d'Assurances SA, Wallisellen, avec mandats dans les sociétés apparentées:	Membre du conseil d'administration
– Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, Wallisellen	Membre du conseil d'administration
– CAP, Compagnie d'Assurance de Protection Juridique S.A., Wallisellen	Membre du conseil d'administration
Mandats dans des filiales de BVZ Holding AG, Zermatt:	
– BVZ Asset Management AG, Zermatt	Vice-présidente du conseil d'administration
– Gornergrat chemin de fer SA, Zermatt	Vice-présidente du conseil d'administration
E.H.L. Holding SA, Lausanne	Présidente du conseil d'administration
Diamondscull AG, Zoug	CEO, membre du conseil d'administration

Martin à Porta, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Stantec Inc., Edmonton, Canada	Membre du conseil d'administration, membre du comité des nominations, de la gouvernance et de la rémunération, président du comité Sustainability & Safety
UPM-Kymmene Corporation, Helsinki, Finlande	Membre du conseil d'administration, président du comité du personnel et de la rémunération
Non cotées en bourse	
Wüest Partner AG, Zurich	Membre du conseil d'administration
VTU Investment Group GmbH, Grambach, Autriche	Président du conseil de surveillance
APM Trans4mation AG, Zoug	Membre du conseil d'administration

Petra Denk, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Pfisterer Holding SE, Winterbach, Allemagne	Membre du conseil de surveillance, présidente du comité de la technologie
VAT Group SA, Haag (Sennwald)	Membre du conseil de surveillance, présidente du comité de la technologie
Non cotées en bourse	
PMPL Consulting GmbH, Oberschleissheim, Allemagne	Directrice
Institut für Systemische Energieberatung GmbH, Oberschleissheim, Allemagne	Directrice

Linda de Winter, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
–	–
Non cotées en bourse	
Swisscard AECS GmbH, Horgen	Chief Information Officer, membre de la direction
Skyguide, Société anonyme suisse pour les services de la navigation aérienne civils et militaires	Membre du conseil d'administration, présidente du comité «Projects» et membre du comité «Safety & Security»

Rebecca Guntern, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Sandoz SA, Bâle	Chief Commercial Officer, membre de la direction du groupe
Non cotées en bourse	
Mandats dans des entreprises apparentées à Sandoz SA:	Présidente du conseil d'administration
– Sandoz Pharmaceuticals SA, Risch	

Kurt Schär, membre

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
–	–
Non cotées en bourse	
Sunnsite Management AG, Roggwil (BE)	Président du conseil d'administration
Herzroute AG, Berthoud	Membre du conseil d'administration
Event & Tourismus AG, Berthoud	Membre du conseil d'administration
Sankt Martin Calfeisental AG, Pfäfers (SG)	Président du conseil d'administration
Striebig AG, Lucerne	Président du conseil d'administration
Stöcklin Möbel AG, Aesch (BL)	Membre du conseil d'administration
Sorglos Design AG, Roggwil (BE)	Membre du conseil d'administration
Bacol SA, Ochlenberg	Président du conseil d'administration
Tiliacor AG, Roggwil (BE)	Président du conseil d'administration



5 Rémunération de la direction du groupe

5.1 Éléments de rémunération de la direction du groupe

La politique de rémunération de BKW concernant la direction du groupe a fait ses preuves au cours des dernières années. Après le dernier réexamen du système de rémunération, opéré en 2023, la rémunération variable à long terme a été associée au respect de critères de performance («pay for performance»). L'introduction de clauses de malus et de récupération a en outre renforcé la gouvernance. Le système désormais appliqué depuis 2024 n'a pas été modifié en 2025. La rémunération de base et la rémunération variable à long terme restent donc pondérées à un niveau relativement élevé par rapport à la rémunération variable à court terme. Cela soutient le dévelop-

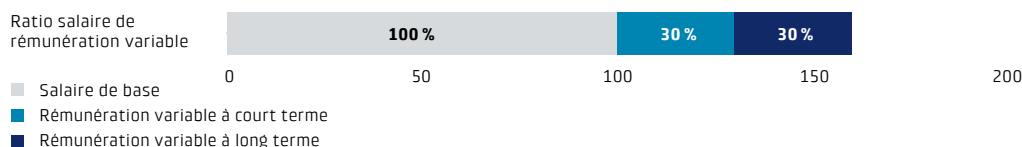
pement pérenne à long terme de BKW et empêche des prises de risques excessives.

Le système de rémunération de la direction du groupe est conçu pour inciter ses membres à œuvrer pour le développement positif de BKW à long terme. C'est pourquoi la rémunération se compose d'une part fixe substantielle, d'une rémunération variable à court terme en espèces et d'une participation aux résultats à long terme sous forme de PSU (Performance Share Units), qui sont converties en actions et transférées en fonction des objectifs réalisés à la fin de la période d'acquisition (vesting period) de trois ans.

Éléments de rémunération de la direction du groupe

	Instrument	But	Facteurs	Objectifs de performance pour 2025
Salaire de base annuel	Rémunération mensuelle en espèces	Recrutement et fidélisation des collaborateurs	Fonction, rémunération usuelle sur le marché, qualifications et expérience	
Rémunération variable à court terme	Rémunération annuelle variable en espèces	Rémunération liée aux performances	Réalisation des objectifs pour les critères de performance	<ul style="list-style-type: none"> – Bénéfice net opérationnel du groupe – Objectifs des divisions – Objectifs de durabilité (ESG)
Rémunération variable à long terme	PSU avec période d'acquisition de 3 ans	Fidélisation des collaborateurs à long terme en harmonie avec les intérêts des actionnaires	Cours de l'action, réalisation des objectifs pour les critères de performance	<ul style="list-style-type: none"> – ROCE – CCR – TSR
Prestations de prévoyance et cotisations sociales	Prévoyance, assurances et prestations accessoires	Protection contre les risques Recrutement / fidélisation des collaborateurs	Pratiques usuelles sur le marché et fonction	

La rémunération variable à court terme et la rémunération variable à long terme correspondent à 30% du salaire de base pour une pleine réalisation des objectifs (100%).



a) Rémunération de base annuelle fixe

La rémunération de base rétribue l'exercice d'une fonction. Elle est fixée en fonction des responsabilités assumées, de l'expérience et de l'influence

sur le résultat de l'entreprise. La rémunération de base est versée en espèces.

b) Rémunération variable à court terme

La rémunération variable à court terme (Short-Term Incentive, STI) est destinée à rétribuer la réussite de l'entreprise à court terme. Elle est fixée et payée chaque année d'après une évaluation de la réalisation des objectifs pour certains critères de performance. Comme avant, le STI est en principe de 30% de la rémunération de base en cas de pleine réalisation des objectifs (100% – bonus cible), mais il peut varier entre 0 et 200% selon le niveau de réalisation des objectifs. Les critères de performance sont fixés par le comité du personnel et de la rémunération chaque année pour un exercice donné. Ils doivent refléter de manière fidèle et réaliste la réussite durable et économique de l'entreprise.

Au niveau du groupe, les objectifs suivants s'appliquent à tous les membres de la direction du groupe:

- **Bénéfice net opérationnel:** bénéfice net selon comptes annuels consolidés IFRS, moins/plus performance positive/négative des fonds STENFO et corrigé de l'effet fiscal sur la performance (forfait compté à 20%)
- **Durabilité (ESG: Environnement, Social et Gouvernance):** amélioration relative (points) de la notation ESG mandatée chaque année, par

rapport à l'évaluation de départ de l'exercice précédent

En plus de ces objectifs généraux du groupe, un objectif est défini pour chaque membre de la direction du groupe en fonction de son domaine de responsabilité ou de sa priorité stratégique:

- **CEO et CFO:** EBIT du domaine d'activité Infrastructure & Buildings (Building Solutions, Engineering et Infra Services), c'est-à-dire résultat d'exploitation avant intérêts et impôts, sur la base des mêmes principes que pour le bénéfice net opérationnel
- **Domaines d'activité Energy et Infrastructure & Buildings (Building Solutions, Engineering et Infra Services):** EBIT du domaine concerné, c'est-à-dire résultat d'exploitation avant intérêts et impôts, sur la base des mêmes principes que pour le bénéfice net opérationnel
- **Domaine d'activité Power Grid:** coûts du réseau de distribution selon la déclaration des coûts auprès de la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) Les coûts du réseau de distribution (TOTEX) représentent le total des CAPEX (dépenses d'investissement) et des OPEX (dépenses d'exploitation) des réseaux et de l'approvisionnement de base selon le budget.

La pondération des objectifs est la suivante:

	Bénéfice net opérationnel (au niveau du groupe)	ESG (au niveau du groupe)	Critère de performance pour le CEO /le CFO	Critère de performance du secteur d'activité
Fonctions sans divisions	50%	20%	30%	
Fonctions avec divisions	40%	20%		40%

À la fin de l'année d'évaluation, le comité du personnel et de la rémunération évalue la réalisation des objectifs pour chaque membre de la DG (direction du groupe). Pour chaque critère de performance, cette réalisation est mesurée pour l'année concernée, après quoi le facteur de distribution du STI est déterminé.

Le facteur de distribution (appliqué au bonus cible) oscille entre 0 et 200%. Pour chaque objectif, le CPR a défini une fourchette de paiement correspondante. Le montant de l'éventuel STI versé à chaque membre de la DG pour l'année concernée est obtenu en multipliant le montant cible individuel du STI par le facteur de distribution du STI. Le montant maximal du STI se situe à

200% du bonus cible, soit 60% de la rémunération de base.

La rémunération variable à court terme est versée en espèces l'année civile suivant l'année de l'évaluation.

Dans une situation exceptionnelle, à la demande du comité du personnel et de la rémunération, le conseil d'administration peut réduire ou supprimer totalement le versement, quel que soit le degré de réalisation des objectifs. Une situation exceptionnelle de ce type peut se présenter, par exemple, lorsque l'existence de l'entreprise est menacée, ce qui explique qu'il faille renoncer à distribuer des dividendes et/ou à verser une

éventuelle participation aux résultats aux collaborateurs éligibles à ce droit. La rémunération variable à court terme n'est pas due dans ce cas.

S'il quitte l'entreprise, un membre de la DG a droit au versement d'un STI proportionnel (au prorata) jusqu'à la fin de son rapport de travail. Les facteurs de distribution par critère de performance et le montant du STI versé sont alors calculés selon la méthode normale pour l'année complète. Le STI lui est versé en même temps que le versement général du STI aux autres membres de la DG, quelle que soit la date de départ.

Si l'employeur résilie à son rapport de travail pour un juste motif, le membre concerné de la direction du groupe perd tous ses droits au versement du STI, sans indemnité, dès la date de l'avis de résiliation.

Clauses de malus et de récupération

Pour le STI, le comité du personnel et de la rémunération peut réduire ou supprimer tout ou partie des prestations envisagées, ou exiger que certains membres de la direction du groupe restituent des prestations déjà octroyées, s'il s'avère qu'elles étaient fondées sur un non-respect de prescriptions de présentation des comptes, ou en cas d'actes illicites ou illégaux avérés d'un membre, à condition que l'événement en question ne remonte pas à plus de trois ans.

c) Rémunération variable à long terme

Le Long-Term Incentive (LTI) vise à assurer le succès durable de l'entreprise. Il est directement associé à la réalisation des objectifs de performance définis et à l'évolution du cours de l'action. L'objectif du LTI est d'assurer une augmentation durable de la valeur de l'entreprise et une adéquation entre les intérêts de la direction du groupe et ceux des actionnaires.

Depuis l'exercice 2024, des droits d'expectative sur des actions de BKW SA (dites «PSU», pour Performance Share Units) sont attribués à tous les membres de la direction du groupe, sur la base d'un montant de 30% de la rémunération de base (valeur-cible à la date d'attribution des PSU, le cours de référence de l'action correspondant au cours de clôture moyen de l'action durant le mois précédant la séance du CPR lors

de laquelle ce dernier décide de l'attribution des PSU). Une fois la période d'évaluation achevée (généralement trois ans), ces PSU sont converties en actions. Cette conversion implique toutefois que les critères définis par le comité du personnel et de la rémunération soient remplis: si les seuils de ces critères de performance ne sont pas atteints, le facteur de distribution est de 0%. Si le seuil est atteint, 50% des PSU attribuées sont converties en actions. Cette valeur augmente parallèlement au dépassement des objectifs, mais s'élève au maximum à 150% des PSU attribuées.

Pour la période d'évaluation qui a commencé en 2025 et durera jusqu'à fin 2027, le comité du personnel et de la rémunération a défini des objectifs pour les critères de performance suivants:

- **Return on Capital Employed (ROCE):** ce critère comprend le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT), moins les impôts ajustés (NOPLAT), divisé par le capital moyen rémunéré qui a été engagé sur toute l'année.
- **Cash Conversion Rate (CCR):** flux de trésorerie d'exploitation divisé par le résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)
- **Relativer Total Shareholder Return (TSR):** montant total qu'un actionnaire retire de son investissement, y compris gain en capital et dividendes d'une action, par rapport à un groupe de comparaison composé du SPI Middle Index

La pondération des objectifs est la suivante:

Pondération des critères de performance

Return on Capital Employed (ROCE)	Cash Conversion Rate (CCR)	Total Shareholder Return (TSR) relatif
33,33 %	33,33 %	33,33 %

Le comité du personnel et de la rémunération mesure chaque année la réalisation des objectifs pour chaque critère de performance et détermine le facteur de distribution par une interpolation linéaire entre la valeur seuil fixée par le comité (si celle-ci n'est pas atteinte, le facteur de distribution est de 0%) et la valeur maximale, qui, si elle est atteinte ou dépassée, entraîne l'attribution de PSU de 150% au maximum.

Une fois la période d'évaluation terminée, il détermine la moyenne des objectifs annuels réalisés pour toute la période. Le facteur de distribution utilisé pour convertir les PSU en actions BKW est obtenu en prenant la moyenne pondérée des objectifs réalisés et la pondération des trois critères de performance, et il se situe entre 0 et 150%.

En cas de cessation du rapport de travail avant la date d'attribution définie dans le document d'attribution, le droit à l'attribution de PSU est caduc, indépendamment de la partie et du motif à l'origine de la cessation.

En cas de départ à la retraite, d'invalidité ou de licenciement économique par l'employeur, la cessation du rapport de travail n'a aucune incidence sur la période d'évaluation et sur la date de transfert des PSU en suspens. Le nombre d'actions à transférer est adapté au prorata temporis, selon la durée de la période de gain complète par rapport à la durée entre le début de la période de gain et la date de fin.

Les actions sont transférées au terme de la période de gain selon les dispositions établies.

En cas de cessation du rapport de travail suite à un changement de contrôle ou au décès du membre de la direction du groupe, le nombre de PSU en suspens est également réduit au prorata temporis. Le facteur de distribution du LTI est défini pour chaque année de la période d'évaluation sur la base de la performance atteinte. Si la date de fin survient la première année, ce facteur est fixé à 100%. La deuxième année, il est calculé à partir de la moyenne entre la réalisation des objectifs la première année et une pleine réalisation des objectifs la deuxième année. La troisième année, le calcul est basé sur la moyenne entre la réalisation des objectifs les deux premières années et une pleine réalisation des objectifs la troisième année. Les actions sont transférées aussitôt que les contraintes administratives le permettent après la date de fin.

Si un membre de la DG résilie son rapport de travail ou si l'employeur le résilie pour un juste motif ou pour des raisons liées à la performance ou au comportement, le membre perd tous ses

droits au versement des PSU, sans indemnité, dès la date de l'avis de résiliation.

Si le rapport de travail entre le membre de la DG et BKW est résilié par le biais d'un accord de rupture, le CPR et le membre concerné de la DG peuvent convenir d'accords dérogeant aux présentes dispositions (dans le respect des dispositions du droit suisse sur l'interdiction des indemnités de départ [cachées]).

Clauses de malus et de récupération

Comme pour le STI, le comité du personnel et de la rémunération peut également réduire ou supprimer tout ou partie des prestations envisagées pour le LTI, ou exiger que certains membres de la direction du groupe restituent des prestations déjà octroyées, s'il s'avère qu'elles étaient fondées sur un non-respect de prescriptions de présentation des comptes, ou en cas d'actes illicites ou illégaux avérés d'un membre, à condition que l'événement en question ne remonte pas à plus de trois ans.

d) Cotisations sociales, prestations de prévoyance et prestations accessoires

Les membres de la direction du groupe sont assurés dans l'institution de prévoyance ordinaire créée pour tout le personnel. Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. Pour les membres de la direction du groupe domiciliés en Suisse, la Caisse de pension BKW possède un plan de prévoyance basé sur la primauté des cotisations conformément aux prescriptions de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Le plan de retraite couvre les revenus annuels jusqu'à 907200 CHF à un taux de cotisation variable en fonction de l'âge (y compris, au maximum, 10% de la rémunération en espèces variable à court terme), les cotisations étant versées par l'entreprise et les collaborateurs conformément aux règles applicables pour l'ensemble du personnel.

Les membres de la direction du groupe domiciliés en Suisse ont droit à des indemnités forfaitaires conformément à la directive relative aux frais applicable à tous les cadres, qui a été approuvée par les autorités fiscales. Un véhicule d'entreprise ou un abonnement général aux transports publics est mis à la disposition de certains

membres de la direction du groupe. La part privée est alors décomptée comme une rémunération. Comme tous les collaborateurs et collaboratrices, les membres de la direction du groupe ont en outre droit à une prime pour leurs anniversaires d'ancienneté, conformément au règlement général. Ils ne peuvent pas prétendre à d'autres prestations accessoires.

e) Contrats

Conformément à l'art. 29 des statuts, les contrats entre BKW et des membres de la direction du groupe ne peuvent être conclus que pour une durée maximale d'un an ou avec un délai de congé maximal de douze mois.

Les contrats de travail des membres de la direction du groupe sont conformes aux prescriptions du Code suisse des obligations. Durant l'exercice sous revue, tous les membres de la direction du groupe avaient des contrats de travail à durée indéterminée avec un préavis de résiliation de douze mois. Il n'est pas prévu d'indemnités de départ contractuelles, de dispositions particulières sur le changement de contrôle ou d'indemnités de non-concurrence pour les membres de la direction du groupe.

f) Changements à la direction du groupe

Au cours de l'exercice 2025, aucun changement de composition n'est intervenu au sein de la direction du groupe.

5.2 Rémunérations versées en 2025

Les chiffres des rémunérations versées à la direction du groupe sont ceux de l'exercice correspondant aux comptes annuels (conformément au principe de la comptabilité d'exercice). Les différents éléments des rémunérations ont notamment évolué de la manière suivante:

Rémunération de base

La rémunération de base n'a connu aucun changement en 2025.

Objectif	Réalisation des objectifs
Bénéfice net opérationnel (au niveau du groupe)	108%
Objectif ESG (au niveau du groupe)	200%
Réalisation moyenne des objectifs par secteur (selon Chapitre 5.1)	73%

En moyenne, les membres de la direction du groupe affichent chacun un taux de réalisation des objectifs de 114% sur la base des valeurs individuelles de réalisation des objectifs et des pondérations indiquées au chiffre 5.1.

Rémunération variable à court terme

Pour la rémunération variable à court terme, tous les membres de la direction du groupe ont deux objectifs, qui se rapportent au groupe BKW dans son ensemble, à savoir le bénéfice net opérationnel et l'objectif ESG.

Le bénéfice net déclaré du groupe BKW pour 2025 s'élève à 387,9 millions de CHF. Pour calculer la rémunération variable à court terme, le comité du personnel et de la rémunération a corrigé ce bénéfice net à raison de la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets (nette d'impôts) et de la croissance inorganique (qui n'est pas comprise dans la valeur cible). Le comité a en outre exclu la correction de valeur liée à la centrale à charbon de Wilhelmshaven. Il en a résulté un bénéfice net de 441,8 millions de CHF. Le bénéfice net budgétisé a ainsi été dépassé, sans que la valeur maximale définie soit atteinte. Un facteur de distribution de 108% est donc applicable à cette composante.

Pour l'objectif ESG, une notation de durabilité indépendante (réalisée par EthiFinance) a été établie afin de contrôler et de classer la performance de BKW en matière de durabilité.

Aux fins de cette notation, les composants «Conduite des affaires» (9 critères), «Aspects sociaux» (5 critères) et «Environnement» (5 critères) ont été additionnés sur une base pondérée, puis évalués sur une échelle de 0 à 100 points. L'objectif défini a été largement dépassé, avec un niveau de réalisation de 200%.

Les objectifs définis par secteur, qui s'appuient sur l'EBIT ou les coûts du réseau de distribution correspondants, n'ont pas été atteints, avec un niveau de réalisation moyen de 73%.

VÉRIFIÉ

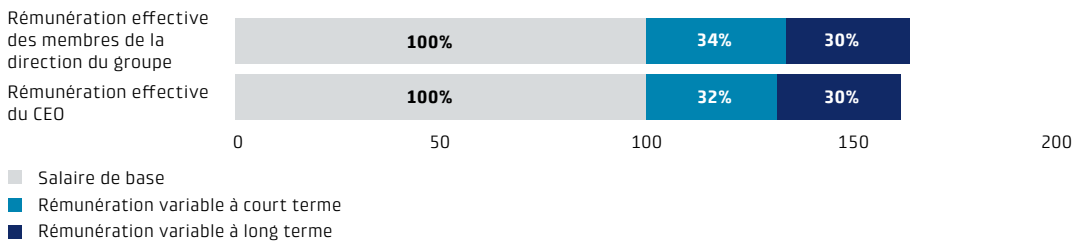
Rémunération variable à long terme

Les membres de la direction du groupe (y compris le CEO) ont reçu 8 861 PSU (2024: 9 504). Les PSU attribuées en 2025 seront converties en actions en 2028 en fonction de la réalisation des objectifs du plan LTI durant la période de 2025 à 2027.

Rapport entre la rémunération fixe et variable

En 2025, la rémunération variable du nouveau CEO a représenté 62% de sa rémunération de base. Pour les autres membres de la direction du groupe, ce taux s'est établi à 64%.

VÉRIFIÉ



Rémunérations (brutes) versées aux membres de la direction du groupe et à celui qui a perçu la rémunération la plus élevée en 2025

En milliers de CHF	Robert Itchner CEO 2025	Direction du groupe (CEO inclus) 2025
Rémunération de base fixe	800	4 591
Rémunération variable à court terme	254	1 597
Rémunération variable à long terme (PSU) ¹	238	1 365
Prestations accessoires et prestations de prévoyance ²	227	1 274
Total	1 519	8 827

1 Pour la rémunération variable à long terme, les PSU sont évaluées d'après les pondérations des KPI: pour le TSR, en tant que Market Condition (à un tiers) selon la simulation de Monte-Carlo, et pour le ROCE et le CCR (conjointement, deux tiers), en tant que Performance Condition au cours boursier du 1^{er} mars, après déduction des dividendes attendus. Cette méthode aboutit à une juste valeur pondérée de 154,02 CHF par PSU.

La simulation de Monte-Carlo est un procédé statistique qui sert à modéliser la probabilité de différents événements dans un processus qui n'est pas déterministe sur la base de variables aléatoires. Elle est couramment utilisée pour quantifier les incertitudes et évaluer les risques, car elle prend en compte de nombreux scénarios en recourant à des valeurs aléatoires pour les paramètres incertains. Elle permet ainsi d'obtenir des répartitions de probabilités pour des résultats possibles, sur lesquelles peut s'appuyer une prise de décision fondée.

2 Les prestations de prévoyance représentent les montants payés au cours de l'exercice sous revue et les cotisations aux assurances sociales notionnelles pour les PSU.

Rémunérations (brutes) versées aux membres de la direction du groupe et à celui qui a perçu la rémunération la plus élevée en 2024

En milliers de CHF	Robert Itchner CEO 2024	Direction du groupe (CEO inclus) 2024
Rémunération de base fixe	800	4 595
Rémunération variable à court terme	353	1 903
Rémunération variable à long terme (PSU) ¹	195	1 118
Prestations accessoires et prestations de prévoyance ²	244	1 270
Total	1 592	8 886

1 Pour la rémunération variable à long terme, les PSU sont évaluées d'après les pondérations des KPI: pour le TSR, en tant que Market Condition (à un tiers) selon la simulation de Monte-Carlo, et pour le ROCE et le CCR (conjointement, deux tiers), en tant que Performance Condition au cours boursier du 1^{er} mars, après déduction des dividendes attendus. Cette méthode aboutit à une juste valeur pondérée de 117,65 CHF par PSU.

2 Les prestations de prévoyance représentent les montants payés au cours de l'exercice sous revue et les cotisations aux assurances sociales notionnelles pour les PSU.

5.3 Respect de la limite de rémunération globale décidée par l'assemblée générale pour l'exercice 2025

En résumé, on constate que les prestations versées respectent entièrement le montant global maximal de 11800000 CHF approuvé par l'assemblée générale 2024 en ce qui concerne les rémunérations destinées à la direction du groupe pour l'exercice 2025.

5.4 Paiements à d'anciens membres de la direction du groupe et à des proches

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres de la direction du groupe ou à des proches de membres de la direction du groupe au cours de l'exercice sous revue.

5.5 Prêts et crédits à des membres de la direction du groupe

Aucun prêt n'a été accordé aux membres de la direction du groupe ou à leurs proches au cours de l'exercice. Il n'existait aucun prêt de ce type à la fin de l'exercice sous revue.

VÉRIFIÉ

VÉRIFIÉ

VÉRIFIÉ

VÉRIFIÉ

VÉRIFIÉ

6 Mandats de la direction du groupe dans des fonctions similaires au sein d'entreprises commerciales tierces

Au 31 décembre 2025, les membres de la direction du groupe BKW exerçaient les mandats suivants dans des fonctions similaires au sein d'entreprises à but économique en dehors du groupe BKW:

Robert Itschner, CEO

Pas de mandat dans des entreprises tierces

Martin Zwysig, CFO

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
Belimo Holding AG, Hinwil	Vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit

Sven Behrend

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
-	-
Non cotées en bourse	
FGH e.V., Mannheim, Allemagne	Membre du conseil d'administration

Martin Fecke

Pas de mandat dans des entreprises tierces

Antonin Guez

Pas de mandat dans des entreprises tierces

Philipp Hänggi

Entreprises	Activité(s)
Cotées en bourse	
-	-
Non cotées en bourse (sur mandat de BKW)	
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Membre du conseil d'administration
Kraftwerke Oberhasli AG	Membre du conseil d'administration

Corinne Montandon

Pas de mandat dans des entreprises tierces

Stefan Sewckow

Pas de mandat dans des entreprises tierces

7 Participations au capital-actions et options

Au 31 décembre 2025, les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe détenaient les actions suivantes de BKW SA:

Membres du conseil d'administration

Nombre d'actions		31.12.2025	31.12.2024
Roger Baillod	Président	7 556	6 993
Andreas Rickenbacher	Vice-président	1 250	1 532
Carole Ackermann	Membre	2 893	2 732
Martin à Porta	Membre	3 518	3 357
Petra Denk	Membre	1 118	957
Linda de Winter	Membre	0	n/a
Rebecca Guntern	Membre	2 893	2 732
Kurt Schär	Membre	518	957
Total		19 746	19 260

Membres de la direction du groupe

Nombre d'actions		31.12.2025	31.12.2024
Robert Itchner	CEO	2 261	2 261
Martin Zwysig	CFO	740	740
Sven Behrend	Responsable Infra Services	1 796	1 796
Martin Fecke	Responsable Engineering	1 670	1 670
Antonin Guez	Responsable Building Solutions	721	721
Philipp Hänggi	Responsable Energy Production	3 248	8 181
Corinne Montandon	Responsable Power Grid	5 077	6 952
Stefan Sewckow	Responsable Energy Markets	209	209
Total		15 722	22 530

Certaines actions de membres du conseil d'administration et de la direction du groupe comportent un délai de blocage allant jusqu'à trois ans.

Au 31 décembre 2025, le taux d'épuisement des fonds propres (burn rate) de l'entreprise, soit le nombre d'actions attribuées durant l'exercice divisé par le nombre total d'actions en circulation, s'élevait à 0,245% (2024: 0,307%). Ce taux correspond au nombre d'actions attribuées en 2025 au titre de tous les programmes de participation de BKW, divisé par le nombre total d'actions en circulation. En 2025, 129 457 actions ont été attribuées dans tout le groupe BKW (2024: 162 085).

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du rapport de rémunération



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de BKW SA, Berne

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de BKW SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les tableaux marqués de l'indication «contrôlé» aux pages 309 à 313 et 318 à 322 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 309 à 313 et 318 à 322) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication «contrôlé» dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière audité dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Berne
+41 58 792 75 00



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles



d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Wallmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Matthias Zimny
Expert-réviseur agréé

Berne, le 9 mars 2026

Impressum

Adresses

Investor Relations

BKW SA
Investor Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Téléphone +41 58 477 57 33
investor.relations@bkw.ch

Media Relations

BKW SA
Media Relations
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Téléphone +41 58 477 51 07
media@bkw.ch

Le présent rapport contient des déclarations prospectives basées sur nos attentes actuelles ainsi que sur diverses estimations. Les résultats réels peuvent donc différer des attentes et déclarations prospectives exprimés dans ce rapport. Ce rapport est publié en allemand, français et anglais, la version allemande faisant foi.

Impressum

Rédaction

Group Finance,
Sustainability Management,
Group Communications, Berne

Conception, composition et production

NeidhartSchön SA, Zurich
www.neidhartschoen.ch

Traduction

Tradeo, Court
www.tradeo.ch

Photographie

Beat Schweizer (p.1, 3, 4, 8, 11, 135, 262)
Daniel Hager (p.10, 159, 197, 217, 239)
Johannes Mink (p.13, 15, 137, 227)
Oliver Oettli (p.12)
Peter Neusser (p.6)
Manuel Stettler (p.6)
HGEsch Photography (p.6)
Getty Images (p.14)
Sandra Blaser (p.19)
Florian Jaenicke (p.302)



MIXTE

Papier | Pour une gestion
forestière responsable

FSC® C016003

